LES

PEINTURES BYZANTINES

ET

LES COUVENS DE L'ATHOS.

Le mont Athos est situé au sud de la Macédoine, entre les golfes de Contessa et de Monte-Santo, à l'extrémité de la presqu'île chalcidique, qui ne se rattache au continent que par un isthme d'un mille et demi de large. Le point culminant de cette montagne, qui a huit myriamètres de long et dix-huit de circonférence, s'élève à 1,950 mètres au-dessus du niveau de la mer, et l'ombre qu'elle projette s'étend à une distance considérable; au soleil couchant même, elle traverse l'Archipel et atteint les rivages de Troie, s'il faut en croire Chevalier, l'auteur du meilleur ouvrage qu'on ait écrit sur la Troade. Ce n'est cependant ni par sa hauteur ni par sa masse imposante que l'Athos est surtout remarquable. Ce qui signale particulièrement cette montagne à la curiosité du voyageur, c'est sa population de cinq à six mille ames, entièrement composée de moines. Ce qui la désigne à l'attention de l'artiste, c'est la singulière destinée de ses couvens, où l'art byzantin eut jadis son berceau, où il trouve aujourd'hui son dernier refuge.

Quelques noms de villes, Uranopolis, Diuna, Olophyxos et Cléonès, voilà à peu près tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le mont Athos.

A l'extrémité du cap étaient les promontoires Nymphée et Acrothoon. Les souvenirs historiques n'ont guère plus d'importance. Nous savons seulement que, lorsque Xercès voulut envahir la Grèce, il fit creuser un canal à travers l'isthme qui lie la presqu'île au continent, pour ouvrir un passage à sa flotte. On connaît aussi le projet extravagant du sculpteur grec Dinocrate, qui proposa à Alexandre de donner au mont Athos la forme d'une statue tenant une ville dans ses mains. — Pendant les siècles qui suivirent l'avénement du Christ et la prédication de l'Évangile, les persécutions forcèrent un grand nombre de chrétiens à se retirer dans les déserts. Si quelques-uns se présentaient résolûment au martyre, d'autres, moins confians dans leurs propres forces, préféraient fuir la lutte et aller, à l'imitation des disciples de saint Jean, pratiquer loin du monde la vie austère des cénobites. C'est ainsi que des milliers de chrétiens peuplèrent les solitudes de l'Égypte, de la Thébaïde et de la Syrie. C'est probablement à la même époque qu'un certain nombre de ces proscrits du monde païen dut chercher un refuge sur le mont Athos, dont la forme péninsulaire et les pentes abruptes leur offraient un asile assuré. Plus tard, Constantin ayant donné la paix à l'église et transporté le siége de l'empire à Byzance, le voisinage de cette ville dut avoir quelque influence sur la population du mont Athos. Le nombre des solitaires augmenta, et leurs ressources s'accrurent. Malheureusement il n'existe pas de documens sur ces époques éloignées, et l'on se trouve, pour la plupart des couvens, réduit à des conjectures. L'étude attentive de l'état présent de ces monastères est encore ce qui peut le mieux, en l'absence de données plus certaines, suppléer au silence de l'histoire.

Les couvens du mont Athos, appelé aussi *Agion-Oros* ou montagne sainte, sont aujourd'hui au nombre de vingt-trois, disposés tout autour de la montagne et à peu de distance de la mer. On en compte onze sur le versant oriental. Parmi ces monastères, les plus anciens de l'Athos, on remarque en première ligne *Aghia-Labra* ou le saint monastère, *Vatopedi*, *Ivirôn* et *Xilandari*. Aghia-Labra est situé sur le sommet du cap de Monte-Santo, appelé par les anciens *Acrothoon*. Ce couvent, qui aujourd'hui contient quatre cents moines environ, a été fondé par saint Athanase vers le commencement du IVe siècle; il doit à cette origine reculée une considération toute particulière, comme l'indique du reste sa dénomination. Tandis que les autres couvens sont seulement placés sous l'invocation spéciale d'un saint ou portent le nom de leur fondateur, il est en effet nommé par excellence le saint monastère. Le couvent de Vatopedi, aussi important par son étendue et sa population que celui d'Aghia-Labra, et qui l'égale presque en ancienneté, est situé au bord de la mer, sur les ruines mêmes de la ville antique de Diuna. C'est au couvent de Vatopedi que, las du pouvoir, vint se retirer l'empe-

reur Jean Cantacuzène, qui y vécut un demi-siècle. Le couvent d'Ivirôn (ΙΒΗΡΩΝ), situé au fond d'une anse, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Olophyxos, et dont la population est d'environ cinq cents moines, a été fondé par des Géorgiens ou Ibériens, comme on les appelle en Orient. Les fondateurs possédaient dans leur pays des terres fort étendues, qu'ils ont léguées à leurs successeurs, ce qui fait d'Ivirôn le plus riche couvent de l'Athos. Xilandari, situé sur un des derniers escarpemens de la montagne, qui va s'abaissant dans la direction de l'isthme, compte à peu près une population égale à celle des précédens. Les autres couvens du versant oriental sont à tous égards inférieurs à ceux que nous venons de nommer, et n'ont aucun titre à l'attention du voyageur.

Sur le versant occidental, les couvens sont tous d'une date plus récente, et sont loin par conséquent de présenter le même intérêt que ceux du versant oriental. Généralement dépourvus d'anciennes peintures, ils n'offrent presque rien à l'étude de l'archéologue et de l'artiste. Le couvent de Zographou est seul cité pour la richesse de ses ornemens. C'est de ce côté de l'Athos que se trouve le village de Daphni, près duquel était autrefois la ville de Cléonès; c'est le seul port de la presqu'île, hérissée sur tous les autres points de rochers inaccessibles. Ce port, qui ne peut recevoir que des barques, est toutefois d'une grande utilité pour les moines; il leur sert de lieu d'embarquement pour Salonique et les autres points du continent.

Entre les deux versans, au point culminant de la montagne, s'élève la petite église de la *Métamorphose* ou *Transfiguration*. Outre des couvens, on trouve encore sur l'Athos une ville et quelques villages. Au centre de la presqu'île est situé le *prôtaton* ou métropole de l'Athos, Kariès. Cette ville, entièrement peuplée de moines, renferme une population d'environ mille à douze cents ames. Les villages, nommés *skites*, sont disséminés çà et là; traversés par des moines dont la seule occupation est d'importer de Salonique les objets de première nécessité, ces villages n'ont, à vrai dire, pas de population fixe; ce ne sont, à proprement parler, que des comptoirs ou lieux d'entrepôt. Répartie entre la métropole, les couvens et les villages, la population totale de la presqu'île s'élève à environ six mille habitans. Au point de vue hiérarchique, on peut distinguer, parmi les moines de l'Athos, deux grandes classes, les frères et les pères ou *papas*. Cette population mêlée, où le Slave se rencontre avec le Grec, le Valaque avec l'Arménien, présente le singulier phénomène de plusieurs races confondues dans une égale torpeur sous l'inflexible niveau de la règle monastique.

Tel était le pays vers lequel, en quittant la France, je me sentais surtout attiré. A une époque éloignée déjà, en présence des monumens nombreux que l'Italie présente à l'étude de l'artiste sur toutes les

époques de la peinture byzantine, je m'étais plus d'une fois promis de tenter une excursion sur les lieux mêmes qui en avaient été le berceau. J'entrevoyais par la pensée les trésors archéologiques que devait contenir cette partie écartée du continent hellénique, cette presqu'île montagneuse, restée, par sa position et sa pauvreté, tout-à-fait en dehors des invasions musulmanes. Je présumai que dans cet heureux coin du globe la plus pure tradition de la peinture byzantine avait dû se maintenir, conservée qu'elle était par des hommes complétement étrangers aux sentimens et aux idées qui viennent, à certaines époques, changer la direction de l'art. L'espoir de recueillir quelques notions précieuses sur les peintres byzantins me faisait oublier les difficultés du voyage, que j'espérais d'ailleurs surmonter par ma persévérance. Depuis mon arrivée en Grèce, mon vif désir de visiter l'Athos s'était encore accru à la vue des ruines du monastère San-Lucà sur le Parnasse, où j'avais trouvé des restes de fresques fort remarquables. On peut se rendre au mont Athos par Salonique ou plus directement par mer; c'est ce dernier moyen que je dus employer. M. le contre-amiral Turpin voulut bien, sur la recommandation de notre représentant à Athènes, M. Piscatory, mettre à ma disposition le brick *l'Argus*, alors en station au Pirée. A la nouvelle de mon départ, plusieurs artistes demandèrent la permission de m'accompagner : ils l'obtinrent facilement de la bienveillance éclairée de M. Piscatory; mais, au moment de quitter Athènes, on leur fit des privations qui les attendaient un tableau si effrayant, que je finis par me trouver seul à persévérer dans mon entreprise.

Je partis donc accompagné d'un drogman. Le vent était favorable, et nous fûmes bientôt loin du Pirée. Le brick s'arrêta au cap Sunium. Le temple de Minerve est situé sur la cime du cap qui s'élève à pic au-dessus de la mer. Il en reste neuf colonnes sur la longueur, et trois autres entourent un pilier d'angle de la façade qui est tournée vers l'est. Le temple est d'ordre dorique et en marbre gris. Il fallait la vue perçante des marins grecs pour apercevoir, comme l'assure Pausanias, à cette distance de six myriamètres environ, la lance de la statue de Minerve qui dominait autrefois l'acropole d'Athènes. Tout près du cap, on rencontre l'île Provençale, une de ces appellations à date indécise que les grands peuples jettent çà et là sur leur passage.

Nous doublâmes l'île d'Andros et la pointe de l'Eubée, dont la riche végétation contraste avec la pittoresque aridité des sites qui l'entourent. Le lendemain, nous étions en vue des îles d'Ipsara et de Scio; on apercevait également l'île de Saint-Estrate. La vue mieux exercée des marins parvenait même à découvrir l'Athos. Ma pensée se reporte avec plaisir vers les soirées passées sur la dunette, au milieu de cette belle nature. Le pilote nous racontait en tremblant l'histoire du Vrakopoula,

espèce de vampire dont on ne peut se délivrer qu'en lui perçant le cœur à minuit, au moment où il sort de sa tombe. Il nous disait aussi qu'à Milo, sa patrie, on voyait toutes les nuits trois fantômes blancs qui se promenaient sur la grève et attiraient le pêcheur attardé : je me retrouvai en pleine antiquité en l'entendant appeler ces ombres *siréné*.

Le troisième jour après notre départ d'Athènes, l'Athos était devant nous. On apercevait les couvens, petits points blancs disséminés comme une ceinture de forts détachés. Je quittai le commandant, qui, ne pouvant, faute de mouillage, rester de ce côté de l'Athos, dut, pour se conformer aux ordres du contre-amiral, aller stationner près de l'île Mouillani. On me promit d'envoyer à Kariès, la métropole de la république, un exprès qui porterait notre patente de santé et y serait rendu avant moi. Je partis donc seul, comptant sur cette promesse, et je me fis débarquer à l'extrémité orientale de la presqu'île où est situé le monastère d'Aghia-Labra. La petite anse près de laquelle je pris terre est dominée par une tour que les habitans du pays nomment l'*Arsenal*, et dont l'architecture paraît être du XIe ou XIIe siècle. A l'abri de ces constructions, je trouvai plusieurs moines qui revenaient de la pêche; les uns pliaient leurs filets, les autres échouaient leur barque sur le sable. Je remarquai qu'ils en démontaient le mât, ainsi que, selon Homère, le firent les Grecs en arrivant au promontoire Sygée. On donne le nom général de *pyrgos* à ces tours placées sur les bords de la mer, et qui servent de défenses aux couvens. L'architecture rappelle celle de nos châteaux féodaux, et ces tours pourraient bien avoir été construites par les croisés qui revenaient de la Terre-Sainte. On sait que, lorsque Baudouin se fut rendu maître de Constantinople, plusieurs de nos chevaliers se fixèrent en Grèce et fondèrent la dynastie des ducs d'Athènes, placés par saint Louis sous la suzeraineté des princes de Morée. On trouve encore des traces de leur passage dans plusieurs couvens dont ils ont fait construire les églises.

A peine débarqué, je me dirigeai vers un sentier presque couvert d'aubépines en fleur et de caroubiers, qui me conduisit, après un quart d'heure de montée, au couvent d'Aghia-Labra. Je fus reçu par l'*igoumenos* (chef), lequel me dit qu'il fallait me présenter avant tout à Kariès pour obtenir la permission de parcourir l'intérieur du pays. Je fis répondre que je comptais m'y rendre, mais que j'attendais de son obligeance l'autorisation de visiter d'abord son couvent. L'*igoumenos* m'accorda cette permission, et je fus introduit.

Dans tous les couvens du mont Athos, le système de construction est à peu près le même. Avant d'entrer au monastère d'Aghia-Labra, j'avais déjà pu prendre une idée des formes qu'affecte généralement cette architecture monastique. A l'extérieur, les couvens présentent un groupe de constructions, une agglomération d'angles rentrans et sor-

tans où l'on cherche vainement la trace d'un ensemble architectural. Ce manque d'unité s'explique par la manière même dont se sont formés ces édifices. Aucun plan harmonique ne pouvait exister dans des constructions où l'on se bornait à ajouter de nouvelles divisions à mesure que le nombre des moines augmentait. Chaque monastère n'a qu'une porte qu'on ferme à l'entrée de la nuit. Les fenêtres, très petites, sont toujours hors de portée. Le haut des murs est couronné de constructions en bois, saillantes comme dans les maisons turques, et peintes en rouge sang. A l'intérieur, le plan général de ces couvens est un carré autour duquel sont entassées sur plusieurs étages toutes les cellules des moines sans aucun ordre symétrique et avec enchevêtrement d'escaliers et de loges en bois. Au centre est la principale église, entourée d'une foule de chapelles, dont l'architecture n'offre rien de curieux. La plupart de ces édifices, n'étant pas construits avec des matériaux durables, mais tout simplement avec des briques et du plâtre, se lézardent facilement, ce qui oblige les moines à de fréquentes restaurations, et amène ainsi une complète altération du style primitif. On aperçoit de tous côtés sur ces murs blanchis des peintures raides, tristes et austères qui forment un contraste singulier avec les belles têtes des moines caloyers et leur mine indolente et béate.

Après avoir parcouru des corridors obscurs, dont l'atmosphère est nauséabonde et l'aspect repoussant, je fus introduit dans la salle de réception du couvent d'Aghia-Labra. Avant de monter sur l'estrade qui s'élève au milieu de la salle, les moines qui m'accompagnaient quittèrent leurs babouches pour marcher nu-pieds sur les nattes, et nous allâmes nous asseoir sur des divans placés très bas tout autour de la salle. A hauteur des coudes et des coussins sont de petites fenêtres qui donnent sur la mer et d'où l'on aperçoit l'île de Lemnos. C'est là que les moines passent des heures entières sans prononcer une seule parole.

L'activité intellectuelle qui jadis animait à Aghia-Labra, comme sur tous les autres points de l'Athos, la population monastique est depuis long-temps éteinte. Les bibliothèques réunies dans les premiers siècles, et dans lesquelles on a retrouvé des œuvres littéraires dont on ignorait l'existence, au lieu de s'accroître comme autrefois de productions nouvelles, sont laissées dans le plus complet abandon. Les moines ignorent aujourd'hui jusqu'au titre des ouvrages qu'elles contiennent; ils ne lisent que leurs offices, n'écrivent jamais, si ce n'est pour les besoins usuels de la vie, et, sauf de rares exceptions, restent dans la plus profonde ignorance. Quelques-uns seulement, appelés par les affaires du couvent à Salonique, profitent de leur séjour dans cette ville pour y recueillir des notions incomplètes sur la médecine et sur la langue turque. Les informes ébauches qui représentent aujourd'hui l'art byzantin au mont Athos ne prouvent que trop d'ailleurs combien s'est abaissé le niveau in-

tellectuel parmi les habitans de la sainte montagne. Durant les premiers siècles qui suivirent la fondation des couvens de l'Athos, l'art chrétien eut son centre dans ces pieuses retraites. Les moines étaient constitués en école directrice dans toute l'Europe, et de leurs ateliers partirent de féconds enseignemens. C'est l'époque où l'on voit figurer dans les annales des couvens des noms tels que ceux de saint Athanase et de saint Pierre l'Athonite. Aujourd'hui, au lieu de donner l'impulsion et de la donner avec cette puissance qui enfanta de si grandes œuvres, ils la reçoivent des moines moscovites affaiblie et profondément altérée.

Ce n'est pas seulement dans le domaine de l'art et des lettres, c'est sur le terrain même de la vie matérielle que se révèle au mont Athos une déplorable torpeur. On y néglige complétement les travaux de l'agriculture; les communications d'un couvent à l'autre sont fort difficiles, et on ne fait rien pour rendre les sentiers praticables. Le pays est sillonné de ravins nombreux et profonds; les attelages les plus rustiques ne sauraient circuler dans les âpres chemins de la presqu'île, embarrassés d'une végétation si épaisse, qu'ils ne livrent le plus souvent passage qu'à un homme de front. Les moines d'ailleurs ont peu de besoins, et c'est ce qui fortifie encore leur penchant à l'oisiveté. Ils vivent fort sobrement; leur nourriture se compose exclusivement de légumes qu'ils vont chercher sur le continent et de poissons qu'ils pêchent sur leurs côtes. La viande leur étant interdite par la règle de saint Basile, que suivent depuis le IVe siècle tous les ordres monastiques de l'Orient, ils ne chassent pas, quoique le gibier abonde dans les parties boisées de la montagne.

A mon arrivée dans le couvent d'Aghia-Labra, on me servit le *glycos*, espèce de confiture à la rose, et du café. Par une extrême faveur de l'*igoumenos*, on m'apporta ensuite un *tchibouki*. La collation terminée, j'allai visiter l'église. L'intérieur du couvent est entrecoupé de petites cours, passages et portiques, qui conduisent à une place ornée de grands cyprès, au milieu de laquelle se trouve une fontaine byzantine couverte comme le sont d'ordinaire les fonts baptismaux. J'aurais pu me méprendre sur la destination de cette fontaine, si je ne m'étais rappelé que dès les premiers temps il avait été rigoureusement interdit aux femmes d'approcher de la montagne sainte. La prohibition contre le sexe féminin dure encore aujourd'hui, et s'étend même aux jumens, aux vaches, aux chèvres et aux poules. La fontaine d'Aghia-Labra n'avait sans doute pas d'autre destination que celle des puits ou vases nommés *canthari*, qui servaient, dans les basiliques, aux ablutions des mains et du visage, et qui furent ensuite, dans l'église latine, remplacés par l'usage plus restreint du bénitier.

L'église principale d'Aghia-Labra, fondée par saint Athanase au commencement du IVe siècle, fut enrichie en 965 par l'empereur Nicé-

phore. Les portes, qui appartiennent probablement à cette époque, sont en cuivre repoussé au marteau et d'une fort belle ordonnance. Elles rappellent celles de l'église de Ravello, près d'Amalfi, et de plusieurs autres monumens religieux de la Pouille; le reste du portique est couvert d'ornemens turcs qui ressemblent à nos cartouches du siècle dernier. Le plan général est celui de la basilique de Saint-Marc à Venise. Cette disposition toute symbolique est commune à toutes les églises du rit grec. L'œil est attiré par les dorures qui cachent l'autel et montent jusqu'à la voûte. C'est un fouillis de dentelures et de ciselures dorées entremêlées de peintures à l'encaustique très sombres; en avant sont des pupitres et autres ustensiles en marqueterie d'une grande richesse. Les moines ont remplacé par ces meubles portatifs les *ambons* massifs de l'ancienne église latine; presque tous ceux qu'ils possèdent leur ont été envoyés en cadeaux par le gouvernement russe.

L'école byzantine, école toute de transition entre l'art ancien, qui poursuivait le beau pour la forme elle-même, et l'art chrétien, qui ne se servit de la forme que pour l'expression de l'idée, s'attacha, dès son origine, à préparer la transformation que ce but nouveau entraînait inévitablement. Placés à ce point de vue, les artistes byzantins obtinrent une unité que l'art chrétien ne devait plus atteindre après eux à un égal degré, et dont il est à notre époque plus éloigné que jamais, malgré les efforts tentés dans ces derniers temps en France et plus encore en Allemagne. Les mosaïques d'Italie qui ont été faites par des artistes byzantins peuvent seules nous donner une juste idée du travail qui dut s'opérer et des changemens que subit cet art avant d'arriver à sa constitution définitive. Ce ne fut qu'un ou deux siècles avant Constantin qu'on put préciser les résultats de ces changemens d'après les travaux exécutés précédemment par les grands maîtres de l'école. Plus tard, de peur que la tradition ne se perdît, les principes de l'art furent exposés et mis en ordre par un moine nommé Denys, de Fourna d'Agrapha, et ce manuscrit, copié dans tous les couvens, donna depuis à l'art byzantin cette forme invariable dont il ne s'est plus écarté, à ce point qu'aucune différence de date ne semble séparer des peintures exécutées souvent à plusieurs siècles de distance. Ce style immuable, étroitement lié au culte, et qui, par cela même, proscrivait toute inspiration individuelle, finit par s'étendre à tous les pays où l'église grecque prévalut, dans le Bas-Empire, en Russie, dans l'Asie mineure, et jusqu'aux régions voisines du Sinaï.

L'église du couvent d'Aghia-Labra nous offre, sous le rapport de la peinture, un des spécimens les plus authentiques et les plus complets de l'art que nous avons essayé de définir. La coupole est occupée tout entière par l'image colossale du Christ, représenté sous les traits augustes et purs que les peintres de la renaissance ont adoptés. Son teint

est *couleur de blé*, selon leur expression. Il enseigne d'une main l'Évangile, qu'il tient de l'autre sur son cœur. Il a les cheveux blonds, mais la barbe est noire, ainsi que les sourcils, ce qui donne à ses yeux à demi fermés la puissance et la douceur en même temps. Les peintres de l'école byzantine proportionnent la grandeur des figures à l'importance du rôle qu'ils attribuent aux personnages représentés : ainsi les saints augmentent de taille à mesure qu'ils sont placés plus près du Christ, et celui-ci les dépasse tellement qu'on ne voit jamais que son buste.

Au bas de la coupole sont représentés des archanges debout, vêtus de dalmatiques d'or et tenant à la main de grands sceptres surmontés de l'image du Christ. Les brillantes couleurs de leurs costumes sont rehaussées par le fond noir sur lequel ils se détachent. Leur attitude respire une majesté calme. Au-dessus d'eux, on aperçoit de petits anges qui, comme de purs esprits, semblent, en se rapprochant du Christ, placé au centre, se dégager de plus en plus de la matière. Les anges n'empruntent à la forme humaine que la tête; le corps est remplacé par des ailes en plus ou moins grand nombre. On dirait des flammes nageant dans l'azur du ciel, et c'est au milieu de ces astéroïdes qu'apparaît, sur fond d'or, l'image du Christ, immense et dominant toute l'église. Quelque part qu'on prie, on a sur soi l'œil de Dieu.

Les pendentifs représentent les quatre évangélistes écrivant sous la dictée d'un apôtre. Le reste de l'église est couvert de sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament. Dans les deux bras de la croix sont figurés les saints de l'école militante et ceux qui protégèrent le christianisme naissant. Ils sont tous debout et de face, n'ayant entre eux aucun lien de composition, et se détachent sur un fond noir. Cette disposition est la même pour tous les autres couvèns, où, conformément aux règles immuables de l'art byzantin, on retrouve les mêmes sujets traités de la même manière et les mêmes personnages dans les mêmes poses.

Vers le bas de la grande nef à gauche, une peinture, accompagnée d'une inscription presque illisible, paraît représenter un des princes français qui se fixèrent en Grèce à leur retour des croisades. Le prince a la coiffure des rois mérovingiens, et porte une dalmatique ornée de fleurs de lis ainsi que sa couronne. Il tient dans les mains la façade d'une église qu'il avait probablement fait ériger à ses frais. Il a devant lui son fils qui porte le même costume. C'est, à mon sens, un des plus curieux vestiges du passage de nos ancêtres en Orient, et un des monumens les plus intéressans de notre glorieux passé.

Sous le portique extérieur sont figurés dans l'attitude de la prière les *ascètes* ou anachorètes, qui, à l'imitation des pères du désert, habitent les grottes de la montagne, où ils vivent dans la réclusion la plus ab-

solue. Ces solitaires, réduits par le jeûne presque à l'état de squelettes, n'ont pour tout vêtement qu'une ceinture de feuilles. La barbe se termine en pointe et descend jusqu'à la cheville. A côté de ces figures, on peut lire une légende ainsi conçue : *Voilà quelle fut la vie des ascètes!* C'est l'idéal de la vie ascétique, en effet, que le peintre a renfermé dans ces étroites limites. L'art même n'est guère pour les ascètes que l'expression de cette vie, dont l'effrayante austérité se reflète dans les peintures qu'ils vont exécuter de couvent en couvent. Les mêmes ermites sculptent de petites croix de bois, chefs-d'œuvre de patience, qui conservent encore le caractère de leurs anciennes fresques.

Les caloyers attribuent les peintures si remarquables qui décorent l'église d'Aghia-Labra à un moine nommé Manuel Panselinos (*lune dans sa splendeur*); ils ignorent à quelle époque vivait cet artiste. Ces figures sont exécutées à fresque par petites hachures, assez fines pour disparaître à distance. Les tons sont très pâles et n'ont nullement la prétention de lutter avec la réalité. Le tout est plutôt colorié que peint. L'usage de la fresque est du reste fort ancien, et l'invention n'en saurait être attribuée aux byzantins, car elle remonte à Ludius, qui, sous Auguste, la substitua à l'encaustique.

Quant à l'époque des peintures d'Aghia-Labra, en l'absence de toute date, le seul moyen d'arriver à quelques données certaines est de les comparer à celles d'Italie dont les dates sont connues. On n'a qu'à rapprocher, par ordre chronologique, des peintures d'Aghia-Labra les mosaïques de Santa-Pudentiana, exécutées à Rome au IIe siècle, et dans lesquelles l'artiste, encore à demi païen, a donné au Christ l'attitude et les traits de Jupiter; celles de Saint-Paul hors les murs et de Saint-Jean de Latran, au IVe siècle, époque du triomphe du christianisme et où l'art byzantin brilla du plus vif éclat. Dans les mosaïques de Saint-Côme et Damien, qui sont du VIe siècle, la décadence se fait déjà sentir, et dans celles de Sainte-Françoise, bâtie sous Léon IV en 847, et de Sainte-Praxède, au IXe siècle, on ne retrouve plus que des lignes droites. Pour compléter ce parallèle, je rappellerai encore les mosaïques de Sainte-Marie *in Trastevere*, exécutées en 1143 sous Célestin II, et qui n'ont plus d'intérêt pour nous, si ce n'est par les détails des costumes contemporains que nous y retrouvons. On peut joindre enfin à ces spécimens de l'art byzantin en Italie les mosaïques de Saint-Vital à Ravenne, qui sont du VIe siècle, et représentent la consécration de l'église par l'archevêque Maximien. D'un style barbare, mais non dépourvu de grandeur, ces mosaïques offrent une disposition scénique et quelques heureux motifs. Le plan de cette église, qui ressemble à celui de Sainte-Sophie de Constantinople, permet d'établir un rapport entre les architectes des deux édifices, et par suite entre les auteurs des peintures qui les décorent. Ce rapprochement paraîtra fondé, je n'en doute

pas, à tous ceux qui voudront se reporter par la pensée à ces temps où l'unité la plus complète existait dans l'art religieux et en coordonnait étroitement toutes les parties. En 976, les relations étaient encore fréquentes entre la Grèce et l'Italie, puisque les principaux ornemens de Saint-Marc, entre autres la *Pala d'Oro*, furent exécutés à Constantinople. Les portes de Saint-Paul de Rome, qui étaient en bronze damasquiné d'argent, furent également exécutées à Constantinople, en 1070, aux frais de Pantaléon Castelli, consul romain. Le style de ces ciselures correspond à celui des mosaïques de Sainte-Praxède, de Sainte-Cécile *in Trastevere*, qui sont de 821, et de Saint-Marc de Rome, bâti en 833.

Comparées aux mosaïques d'Italie, les peintures d'Aghia-Labra se rapprochent par l'ampleur des contours de celles qui remontent aux premiers siècles du christianisme, à ces temps où l'art grec n'était pas encore éteint. Cette ampleur disparaît totalement à partir du IXe siècle, pour ne reparaître qu'à l'époque de la renaissance, et c'est particulièrement à Michel-Ange qu'on est redevable de ce retour aux formes antiques. Il faut donc ou attribuer aux peintures d'Aghia-Labra une date très ancienne, ou supposer qu'elles ont été faites depuis la renaissance et sous l'influence de l'école de Vasari; or, cette dernière hypothèse me semble inadmissible à cause du caractère historique et de la vérité scrupuleuse qui les distinguent. Ainsi, les détails des armures, les chaînettes, les casques, tout autorise à croire que l'artiste était le contemporain des chevaliers qui figurent dans ses tableaux, et qu'il a pu voir ces officiers à la cour des Paléologue et des Comnène. Si l'on considère en outre que le mont Athos est une presqu'île, toujours restée en dehors des invasions étrangères et des agitations politiques, on s'expliquera facilement le parfait état de conservation de ces peintures, placées d'ailleurs dans un lieu ouvert, à l'abri du vent de la mer, qui a détruit une partie de celles du Campo-Santo de Pise.

Après avoir visité l'église, je passai au réfectoire, situé en face, et entièrement orné de peintures. Cette salle est très spacieuse et disposée, comme l'église, en forme de croix. Au fond, sur des marches, on aperçoit le siége de l'igouménos; derrière ce siége sont peints saint Basile et saint Grégoire. Au milieu de la salle, on a placé une chaire en bois dans laquelle un des moines fait la lecture pendant les repas, et plus bas des tables de marbre entourées de siéges dont la disposition rappelle celle du triclinium antique. Au plancher sont suspendues les outres de vin laissées vides, et c'est, avec quelques lampes, le seul ornement de cette longue salle.

J'avais hâte de visiter les autres parties de la montagne, et un plus long séjour à Aghia-Labra ne m'eût rien appris. Je quittai donc ce couvent. Les moines ne réclament rien pour les frais de séjour, mais ils exigent qu'en sortant on leur donne, pour les frais du culte, à peu près

le double de ce qu'on aurait à payer ailleurs. Ils ont ainsi trouvé le moyen de donner et de vendre à la fois l'hospitalité.

En prenant le chemin de Kariès, on aperçoit plusieurs tours ruinées. Cette partie de la montagne est très boisée et contient du gibier à profusion, luxe inutile, car les moines, je l'ai dit, ne chassent pas. Plus loin, on traverse un pont à demi ruiné, et l'on arrive à un ermitage où se rendent chaque jour de nouveaux cénobites, et que l'agrément du site semble destiner à servir quelque jour d'emplacement à un nouveau couvent. A peu de distance de cet ermitage, je visitai une grotte assez profonde, et j'aperçus au fond un moine la face contre le mur et les bras étendus. Il s'était placé, dans l'attitude du Christ, devant une croix peinte en rouge sur le fond de la grotte. Il ne se dérangea nullement malgré le bruit de mes pas, et je m'éloignai. Cette malheureuse victime d'une exaltation religieuse poussée jusqu'au délire me rappela les vaines et cruelles tortures que s'infligent dans une autre partie de l'Orient les superstitieux disciples de Brahma.

Continuant mon pèlerinage sans m'arrêter aux couvens de Caracallon et de Philothéon, qui n'offrent rien de remarquable, j'arrivai par des sentiers abruptes au couvent d'Ivirôn. Les bâtimens qui le composent sont un peu moins confusément groupés que ceux des autres monastères. Une seule porte qu'on ferme le soir, de peur d'attaque ou de surprise, donne accès dans le cloître. En entrant, on trouve des magasins où les religieux vendent des images grossièrement imprimées qui leur viennent de Kariès, divers ustensiles fabriqués dans les couvens, des amulettes de corne et de cuivre, les premières ciselées au couteau, les secondes frappées au coin; des vêtemens de caloyers et des tuniques taillées sur des tissus d'écorce d'arbre venus de Constantinople; des voiles également de fabrique turque, brodés par les moines avec une adresse merveilleuse, et destinés au service de l'autel.

Je me mis en rapport avec le moine médecin du couvent, qui parlait assez mal l'italien. Il paraissait fort gai et me répétait à tout instant : *Gallia tricolor!* Nous sommes toujours des Gaulois pour les moines de l'Athos; le nom de Français n'est point encore parvenu jusqu'à leurs retraites. Persuadé que mon voyage avait un but politique, et n'imaginant pas qu'on pût venir de si loin pour dessiner d'anciennes peintures, ce moine me fit sur la France une foule de questions auxquelles je répondis de mon mieux. Les habitans de cette extrémité reculée du continent européen n'ont pas oublié que nous avons secouru les Grecs dans la guerre de l'indépendance, et ils aspirent, eux aussi, à secouer le joug des Turcs. Le moine alla même jusqu'à me prier d'employer mes instances auprès *du roi des Gaules* pour l'engager à venir *pulvériser la Turquie.* Son langage, très flatteur pour la France, jurait un peu avec les gravures russes qu'on voyait collées contre le mur de sa

cellule. Ces gravures figuraient Napoléon seul, *fuyant comme un lâche*, disait le texte franco-russe, *devant l'élite des nations de l'Europe*. Cette haine des Turcs est générale chez les Grecs, et pourtant la domination turque ne pèse pas fort durement sur eux. Elle se borne à un léger tribut, moyennant lequel les moines achètent le droit de se gouverner selon leurs statuts.

Mon guide, devenant de plus en plus confiant, me demanda si j'étais catholique, et, sur ma réponse affirmative, il me pria de lui montrer comment se faisait dans notre communion le signe de la croix. Un rire inextinguible, et que, eu égard aux lieux où je me trouvais, j'appellerais volontiers homérique, s'empara de lui aussitôt mon signe fait, et, rapprochant le pouce de l'annulaire, il affirma du plus grand sérieux que le seul signe orthodoxe était celui dont il m'offrait la représentation. — Cette grave contestation me montrait les subtilités théologiques du Bas-Empire survivant même à sa chute et se prolongeant à travers les siècles. Tous les moines de l'Athos appartiennent à l'église grecque; mais ils sont divisés par des schismes sans nombre. La différence la plus insignifiante dans une de leurs cérémonies suffit pour développer et entretenir entre eux d'irréconciliables inimitiés.

Je visitai l'église, que je trouvai nouvellement repeinte et par conséquent très inférieure à tout ce que j'avais vu. Une des chapelles n'était masquée que par des planches, et je pus entrevoir les moines qui en terminaient la décoration. Je frappai à plusieurs reprises; enfin l'un d'eux vint m'ouvrir en grommelant. Je lui dis que j'étais peintre français, et que j'étais venu pour étudier leurs œuvres et connaître leurs procédés. Je leur fis cadeau de crayons, et la liaison fut bientôt faite. Ils prirent sans façon le carton que j'avais sous le bras et se mirent à regarder les dessins sens dessus dessous en riant à gorge déployée. Ils paraissaient ne rien comprendre aux dessins de paysage. Enfin ils consentirent à travailler devant moi, et je pus m'initier à leurs procédés. Avant de peindre, les moines mettent le mur à nu, et, revêtant les briques d'une couche de plâtre qu'ils unissent à la truelle, ils ne couvrent à la fois que ce qu'ils peuvent exécuter dans la journée. Cela fait, le plus fort d'entre eux, le plus savant, indique ce qu'il faut représenter, quelle grandeur doit avoir le personnage et comment il doit être placé. Il désigne ensuite la légende qui doit l'accompagner. Le moine immédiatement placé sous ses ordres trace alors un contour au brun-rouge. Celui que j'ai vu peindre faisait généralement ses têtes beaucoup trop grosses; elles se ressemblaient toutes. A mesure qu'il avait terminé un trait, il livrait son travail à un troisième peintre beaucoup plus jeune. Celui-ci ajoutait à la figure quelques tons locaux et une espèce de modelé, qui consiste à cerner le clair au centre de la forme et à mettre toujours l'ombre au contour des deux côtés. Le peintre qui

avait tracé le contour reprenait ensuite la place de son confrère et parsemait toutes les étoffes d'ornemens rouges et bleus, d'un style inférieur même à celui de nos foulards.

Les couleurs qu'emploient ces moines sont détrempées avec de l'eau et de la colle de poisson. Ils ont pour faire les nimbes des saints un morceau de roseau qu'ils recourbent et qui s'ouvre comme un compas. A l'un des bouts est un pinceau, et c'est avec cet instrument qu'ils tracent leurs cercles. Ils peignent aussi à l'huile, et leur inhabileté éclate encore davantage dans l'application de ce procédé, importé chez eux vers la fin du siècle dernier par des moines russes, qui avaient fondé, sur le versant occidental de l'Athos, le couvent moderne de Roussicon. Leur couleur, qui ne sèche qu'au bout d'un temps assez long faute d'huile siccative, est concassée plutôt que broyée. Leurs essais en ce genre ne sont réellement pas heureux, et j'aime encore mieux leurs fresques, qui sont pourtant bien mauvaises.

La méthode que suivent les moines de l'Athos pour l'enseignement de la peinture est d'une simplicité toute primitive. Les novices qui annoncent le plus de dispositions, placés sur une estrade élevée derrière les artistes passés au rang de maîtres, les regardent travailler. Cet apprentissage très sommaire dure quelques années, au bout desquelles les élèves sont admis à exécuter eux-mêmes. On comprend ce que des artistes ainsi improvisés laissent à désirer sous le rapport de l'exécution. Les moines, que je voyais si arriérés dans la pratique de l'art, me donnèrent encore une plus triste idée de leur goût, en signalant à mon admiration une image de la Trinité en papier plissé, puérile imitation de celles qui représentent ici Napoléon et son fils.

L'église principale d'Ivirôn a été fondée par un moine de Géorgie nommé George, comme l'indique l'inscription placée au centre de la nef. Le fond du chœur est orné de petits tableaux à l'encaustique très précieux. Les moines en ont de toutes les époques, mais il est facile de confondre ces tableaux à cause de l'uniformité de style qu'ils présentent dans leur étrangeté même. Les portes en marqueterie incrustée de nacre sont des chefs-d'œuvre. Les murs, à l'extérieur, sont peints en brun-rouge. Je visitai dans le même couvent deux autres églises nommées Prodramos et Saint-Jean, sans y trouver rien de curieux. Le moine me fit ensuite parcourir l'intérieur du monastère, dont je dus traverser les corridors infects, et me conduisit à sa chambre, qu'il avait tranformée en pharmacie. Dans les étages supérieurs, j'aperçus de jeunes enfans qui se cachèrent en voyant qu'ils avaient attiré mon attention. Je n'avais pu remarquer qu'au passage leurs gracieux visages, encadrés de magnifiques cheveux bouclés. Me rappelant la loi qui interdit aux femmes l'accès de la sainte montagne, je demandai à mon guide d'où venaient ces enfans, et voici ce que j'appris. Les reli-

gieux du mont Athos ont toutes leurs propriétés en Moldavie et en Valachie; c'est de là qu'ils tirent leurs revenus, qui sont considérables. Ils vont tous les ans y percevoir leurs rentes, et ramènent avec eux les plus beaux enfans de leurs fermiers. Élevés dans le cloître, ces enfans prononcent plus tard les vœux monastiques, et leurs frères restés en Valachie travaillent pour eux. C'est ainsi que sont comblés les vides que l'âge et la maladie viennent, chaque année, faire parmi les moines.

A quelque distance du couvent d'Ivirôn est une église sous laquelle s'étendent des catacombes que je voulus visiter. Le docteur qui m'accompagnait m'assura que ces souterrains contenaient cinq mille morts. J'aperçus un grand nombre de squelettes entassés pêle-mêle, et parmi ces squelettes beaucoup de cadavres qui n'étaient encore qu'à moitié consumés. Les dépouilles des moines sont en effet transportées dans ce lieu après six mois seulement de séjour dans la fosse commune. Je fus saisi d'un profond sentiment d'horreur à l'aspect de cet amas hideux et informe de débris humains, de vêtemens souillés et en lambeaux, mêlés aux fragmens des nattes où ces morts avaient jadis trouvé le repos de chaque jour avant leur entrée dans le repos éternel.

La nourriture des moines, plus que frugale, attendu qu'elle ne se compose guère que de crudités, telles que tomates et aubergines, finit par me donner la fièvre, et je partis, espérant que la marche me remettrait. J'arrivai à Coutloumousi, couvent qui n'est peuplé que de Bulgares. Dès que ces moines virent que j'avais la fièvre, ils ne voulurent plus me recevoir, et force me fut de me traîner plus loin. J'étais assis à l'ombre d'un ermitage, attendant que mon accès fût passé, lorsque l'aga résidant à Kariès, informé de la présence d'un étranger, vint me trouver. J'ouvris les yeux et me vis entouré d'une centaine de moines, sur le visage desquels se lisaient tour à tour la terreur et la curiosité. Ils me croyaient pestiféré. Le Turc me fit les politesses d'usage, et conclut en me disant que j'allais, jusqu'à nouvel ordre, rester en quarantaine dans le lieu même où je m'étais arrêté. Je me révoltai contre cette décision, et la manière dont j'accentuai mes paroles, que l'aga ne comprenait pas, parut faire impression sur lui. En dépit de ses ordres, je réunis toutes mes forces, et, passant indigné devant l'aga et à travers les moines stupéfaits, je grimpai jusqu'à la ville avec mon drogman, qui d'abord n'avait osé me suivre et se mourait de peur.

Kariès est situé au centre de l'Athos et domine une vallée très boisée. L'aspect de cette ville est celui d'une réunion de maisons de plaisance turques. Sa population est d'environ mille habitans. Les vingt-trois couvens de l'Athos envoient chacun, pour les représenter au *protatôn* de Kariès, un sénateur ou *epistate*, qui est ordinairement le dernier *igoumenos* sorti de ses fonctions. Chaque sénateur habite une maison particulière. Ses fonctions ne durent qu'un an. C'est parmi eux qu'est

choisi chaque année celui qui doit présider la république. Le grand conseil réuni administre les revenus des couvens et applique les peines disciplinaires qu'encourent les moines en transgressant les statuts. C'est aussi à Kariès que réside l'aga qui représente le gouvernement turc. La force publique dont il dispose se borne à douze janissaires, milice plus que suffisante depuis le désarmement de la presqu'île, après la lutte opiniâtre que soutinrent les moines lors de la guerre de l'indépendance. Ses fonctions se bornent à percevoir le tribut et à faire observer les mesures sanitaires.

En arrivant dans la ville, je fus reçu par le président de la république, auprès de qui je m'informai si le commandant de *l'Argus* n'avait pas envoyé ma patente de santé. Ce haut fonctionnaire me répondit qu'on n'avait vu personne, d'un air qui me prouvait qu'il n'ajoutait aucune foi à mes paroles. Je lui dis que ma patente ne devait pas tarder d'arriver et que je l'attendais. Il m'assigna pour prison momentanée les écuries de l'aga, où je pus tout à mon aise me livrer à mes réflexions. Cependant, comme cette réclusion pouvait se prolonger assez longtemps si je n'y avisais, je pris le parti d'écrire une lettre pressante au commandant du brick *l'Argus*, et je gagnai un de mes gardiens, qui, moyennant une somme convenue, se chargea de porter cette lettre de l'autre côté de l'Athos.

La maison de l'aga est, comme propriété turque, le seul endroit de la montagne où soit permis l'usage de la viande. On tuait tous les jours cinq moutons dans l'écurie qu'on m'avait donnée pour prison, et je m'étonnais de la quantité de viande consommée par l'aga et ses douze janissaires; je m'aperçus bientôt que, même au mont Athos,

> Il est avec le ciel des accommodemens.

Les moines sénateurs viennent habituellement rendre visite à l'aga, et ne manquent jamais de s'arrêter dans son écurie pour y acheter un morceau de viande qu'ils emportent ensuite caché sous leurs robes noires. Je compris que les moines sénateurs ne craignaient pas de violenter un peu leur dignité de magistrats pour se dédommager, pendant leur séjour à Kariès, du régime par trop végétal dont je m'étais si mal trouvé. En se réservant exclusivement les moyens de favoriser ces innocentes transgressions de la règle monastique, l'aga me parut n'avoir pas fait de son côté une spéculation trop maladroite.

Je venais de passer assez tristement quelques heures à observer l'étrange population qui m'entourait, lorsque je fus appelé devant le conseil de la république. Les janissaires me firent entrer dans une grande salle; les sénateurs étaient assis alentour sur les divans; au fond était une image de la Panaghia ou *toute-sainte*, comme les Grecs désignent habituellement la Vierge. L'aga était à côté du président, et

un greffier à lunettes placé près de moi écrivait sur un énorme registre. Pour la première fois de ma vie, je prenais place au banc des accusés, entouré, non pas de gendarmes, mais de janissaires, ce qui est beaucoup moins vulgaire; mais, je l'avouerai, j'étais en ce moment fort peu sensible au côté poétique de ma situation. Pendant que je maudissais des contre-temps qui semblaient à chaque instant se compliquer davantage, mon drogman paraissait agité de sentimens encore plus personnels et plus pénibles. Cet homme n'était pas dépourvu de culture intellectuelle. Poète, il avait écrit contre le dernier ministère grec une satire en vers, qu'il avait eu toutefois la prudence de ne publier qu'après l'avénement du cabinet Coletti. Il n'avait donc jamais brillé par le courage civil, mais toute présence d'esprit l'avait abandonné depuis son entrée sur le territoire turc; il était pâle de terreur.

Après un moment de silence, chacun des juges se mit à m'adresser une foule de questions insignifiantes, desquelles je pus conclure qu'on me prenait pour un espion russe. Comme la plupart de ces moines sont Valaques ou Moldaves, l'aga craint toujours un soulèvement qui aurait pour premier résultat le refus de l'impôt, résultat aussi redouté, à ce qu'il paraît, en Orient qu'en Occident. Ce qui le confirmait dans cette crainte, c'est que le grand-duc Constantin avait visité l'Athos quelques mois auparavant et y avait envoyé des cadeaux considérables. J'étais furieux et agacé, comme l'est tout voyageur retenu malgré lui et malade; j'étais irrité surtout contre ce maudit drogman, qui, au lieu de répondre nettement comme je tâchais de le faire, s'embarrassait dans des phrases qui n'en finissaient pas, et, plus préoccupé évidemment du soin de sa propre existence que de la mienne, ou craignant d'être compromis par l'énergie de mes réponses, ne répétait pas un mot de ce que j'avais dit. L'interrogatoire durait depuis une heure; mes juges étant à bout de questions et paraissant fort indécis sur la résolution à prendre, je demandai la permission de me retirer et de visiter la ville. Cette permission me fut accordée à condition que je serais accompagné de deux janissaires.

L'aspect de Kariès est fort curieux. La ville est divisée en plusieurs rues presque entièrement occupées par des boutiques sombres dont les devantures sont très basses. Les objets qu'on y vend sont importés de Salonique. On y trouve toute sorte d'ustensiles en bois sculpté, des *panaghia* et des saints en corne ciselée. Les Grecs prétendent qu'un moyen infaillible de se guérir de la fièvre est de laisser tremper ces morceaux de corne dans l'eau pendant deux jours et de boire cette eau au moment où le soleil se lève. Il y a aussi à Kariès une imprimerie où l'on exécute des gravures informes représentant exclusivement des sujets religieux ou des vues de couvens qui n'ont aucun rapport, même

éloigné, avec ce qu'elles ont la prétention de reproduire. Ces gravures ne s'obtiennent pas, comme aujourd'hui en Europe, par des planches à surface plate, mais, comme dans l'enfance de l'art, au moyen d'un cylindre en étain que l'on fait rouler sur le papier destiné à recevoir l'empreinte. Nul vestige, du reste, dans ces imprimeries, de publications d'aucun genre. Je ne crois pas qu'il se soit depuis long-temps imprimé un seul livre dans aucun des vingt-trois couvens du mont Athos.

L'absence totale de femmes, commune à toutes les parties du mont Athos, devient à Kariès plus caractéristique par le mouvement d'une population agglomérée où l'on ne voit partout que des *caloyers*, marchands, acheteurs et promeneurs. Kariès offre le spectacle unique en Europe d'une ville de moines exerçant à eux seuls tous les travaux de la vie civile. De distance en distance, on trouve, dans les rues, des bancs de bois sur lesquels les religieux viennent s'asseoir les jambes croisées, et causer en roulant dans leurs doigts de longs chapelets de nacre.

Il existe à Kariès une tradition fort curieuse, et qui prouve combien sont vivaces les antipathies créées par les querelles théologiques. Les habitans prétendent qu'un pape dont ils ne donnent du reste pas le nom, furieux, à son retour de Constantinople, de ce que l'église grecque n'eût pas voulu reconnaître son autorité, fit trancher la tête de tous les moines de Kariès et incendia plusieurs monastères. On voit au couvent de Zographou une fresque qui montre ce pape présidant à l'incendie. Au couvent de Xilandari, on a fait plus encore : le pape y est représenté englouti dans l'enfer avec Mahomet et Arius. Pour peu que s'enveniment les rancunes qui divisent les moines entre eux, nous ne désespérons pas d'apprendre un jour que les vingt-trois couvens de l'Athos se seront réciproquement damnés avec la même aménité chrétienne. Du reste, ces traditions et les fresques qui en constatent le souvenir sont d'une date relativement peu ancienne. Dans d'autres couvens, décorés à une époque antérieure au xe siècle, lorsque l'église grecque ne s'était pas encore séparée de l'église latine, on trouve les images de saint Silvestre et de saint Léon désignés sous le nom de *papes* de Rome, dans le sens du mot *papas*, qui, en Orient, désigne les évêques. C'est, pour le dire en passant, une preuve de plus à l'appui de notre opinion sur l'ancienneté des fresques de Panselinos. En effet, les peintres de l'Athos qui, antérieurement au xe siècle, se montraient si respectueux pour les *papes* de Rome, ne faisaient qu'appliquer les préceptes du moine Denys, qui lui-même vivait certainement après Panselinos, puisqu'il a réuni dans son *Guide de la Peinture* les principes de ce maître et de son école.

Après ces promenades, il fallut bien rentrer dans ma prison. La fièvre m'avait repris et ne me quittait pas. Les jours se succédaient ainsi dans une pénible attente. Il en est un qui fut marqué par une

grande solennité religieuse, la fête de saint Élie. Ce jour-là me parut encore plus long que les autres, car je fus presque constamment étourdi du carillon qu'on faisait dans l'église attenante à l'écurie. Les moines commencent par frapper avec un marteau de bois sur une planche. Ces roulemens, d'abord imperceptibles, vont toujours en augmentant de force et de vitesse, jusqu'au moment où ils se terminent par quelques coups secs; après quoi le moine prend un marteau de fer et exécute le même carillon sur un segment de cercle en cuivre qu'on isole en le suspendant par deux cordes. Le bruit est aussi fort que celui d'une cloche et beaucoup plus aigu.

La bizarrerie et la nouveauté de ces mœurs et de ces usages ne donnaient qu'imparfaitement le change à mon impatience. Enfin, un matin, j'entendis dans la rue un bruit inaccoutumé, et je reconnus la voix du lieutenant de *l'Argus*. Je sortis aussitôt de mon écurie, et j'aperçus une partie de l'état-major, escortée d'une compagnie de débarquement. En quelques mots, ils furent au courant de ma situation. Ils avaient la patente en règle et entrèrent immédiatement dans la salle où l'on m'avait interrogé. Le lieutenant tança vivement les moines sur les tracasseries auxquelles j'avais été en butte. La vue des armes leur imposait tellement, qu'ils s'excusèrent à qui mieux mieux et rejetèrent tout sur l'aga. On courut le chercher pour lui faire signer notre patente; mais il s'était caché, lui et ses janissaires, et il n'y eut pas moyen de le trouver, malgré les perquisitions acharnées des matelots, qui voulaient tout bouleverser. Le lieutenant rédigea sur-le-champ un rapport très circonstancié, adressé au consul français de Salonique; mais j'imagine que ce rapport aura été intercepté par l'aga, intéressé à faire disparaître la plainte.

Je partis pour le couvent de Vatopedi, muni de lettres de recommandation du président du sénat. L'apparition du lieutenant de *l'Argus* et d'une partie de l'état-major avait décidément produit un bon effet, car je fus admirablement reçu par les moines. L'église principale de Vatopedi est peinte entièrement par Panselinos; l'ordonnance est la même qu'à Aghia-Labra. L'image de l'empereur Jean Cantacuzène, qui, après avoir quitté le trône, vint finir ses jours à Vatopedi, se voit dans plusieurs fresques de l'église. Je témoignai le désir de visiter la bibliothèque, et l'on m'y conduisit. Les livres sont en très petit nombre, et l'état dans lequel ils sont laissés prouve le peu de cas que les moines en font. Je n'y ai vu que des ouvrages liturgiques. M. Minas, qui a fait de ces bibliothèques une étude particulière, y a découvert des manuscrits précieux; mais, au point de vue de l'art, on n'y trouve guère de remarquable que quelques enluminures de peu d'importance.

Les jours d'attente si péniblement passés à Kariès me forcèrent d'a-

bréger mon séjour à Vatopedi. Je me remis en route, laissant à ma gauche Simenou, couvent aujourd'hui sans importance, fondé, au ve siècle, par l'empereur Théodose et sa sœur Pulchérie. J'avais visité les parties les plus curieuses de l'Athos, et il ne me restait plus qu'à rejoindre le commandant de *l'Argus*, qui m'attendait pour remettre à la voile. Une barque vint me prendre pour me transporter vers la partie de l'isthme près de laquelle mouillait le brick. Un incident, qui suivit d'assez près notre départ, vint me prouver que la population de l'Athos n'est pas exclusivement composée de moines pacifiques. Nous étions embarqués depuis quelques heures et nous longions la côte, lorsque, vers minuit, nous fûmes silencieusement accostés par une barque dont les rameurs s'apprêtaient à entrer dans la nôtre; la vue de nos armes les fit battre en retraite, et nous en fûmes quittes pour une violente secousse; un bruit de rames qui témoignait d'une fuite rapide répondit seul à nos questions. Notre appareil militaire déconcertait-il des projets hostiles ou écartait-il simplement des curieux? Je ne sais, mais la première hypothèse me paraît plus probable. Depuis la conquête turque, en effet, les pirates n'ont jamais cessé d'infester ces parages.

Au soleil levant, nous nous trouvions près de l'endroit le plus resserré de la presqu'île, où Xercès avait fait creuser un canal dont on voit encore les traces. Je traversai l'isthme. J'arrivai au lieu dit *les Portes de Cassandre*, où nous allumâmes du feu : c'était un signal convenu. Une embarcation vint nous prendre, et nous cinglâmes vers Athènes. Notre voyage avait duré un mois, selon la promesse que j'avais faite à M. le contre-amiral Turpin. Je lui devais, ainsi qu'à M. Piscatory, d'avoir pu étudier dans Aghia-Labra un des monumens les plus curieux et les plus authentiques de l'art byzantin; mais j'emportai le regret de n'avoir pu séjourner plus long-temps dans un pays inexploré, et dont les trésors archéologiques disparaissent chaque jour par l'effet de la triste incurie de moines ignorans. Cette visite aux couvens de l'Athos m'avait permis de saisir plus nettement les phases diverses de l'école byzantine et son influence réelle sur les destinées de l'art.

Venue à une époque où le genre humain, abandonnant des traditions épuisées, cherchait à traduire dans la langue du passé les sentimens nouveaux qui allaient dicter la loi de l'avenir, l'école byzantine a rendu au christianisme et à l'art qui en fut l'expression les plus éminens services. Tant que l'héritage intellectuel de l'antiquité fut à sa disposition, l'art byzantin transforma à son usage les élémens qu'il put lui emprunter. Il atteignit ainsi son apogée vers le IIIe siècle et s'y maintint jusqu'au septième. La protection des empereurs de Constantinople en hâta les progrès et le soutint dans son essor. Fléchissant, aux siè-

cles qui suivirent, sous les invasions des barbares, obscurci et dénaturé dans sa partie technique pendant la nuit intellectuelle où fut plongée l'Europe, cet art survécut néanmoins, et l'école byzantine conserva des traditions qui, transmises plus tard aux nations de l'Occident, devaient, dans des circonstances plus favorables, recevoir de magnifiques développemens. Cet honneur suffit à sa gloire; mais là s'arrêtent les services qu'elle a pu rendre. L'influence prolongée de cet art de transition, renfermé dans des principes d'une inflexibilité dogmatique, eût fini par étouffer l'art plus élevé et plus complet appelé à le remplacer. Il manquait à l'école byzantine un principe aussi indispensable au développement intellectuel de l'homme qu'à son développement moral, la liberté. Ce principe, l'art chrétien le reçut de l'Italie, et puisa dès-lors une vie merveilleuse dans le concours de toutes les forces individuelles, de toutes les inspirations spontanées.

L'état actuel de la peinture byzantine chez les peuples restés fidèles à sa tradition inflexible confirme hautement cette appréciation. Au moment où les enseignemens de Cimabué étaient si heureusement modifiés par Giotto, son élève, les byzantins persistaient dans une voie où l'art, également mal compris par ses interprètes comme moyen de culte et comme culte en lui-même, devait s'éteindre sous un joug destructeur de toute inspiration pour faire place à de simples formules graphiques. C'est ainsi que nous voyons les peintres modernes du mont Athos, étrangers à toute idée du beau, n'en comprenant ni l'essence ni le but, détruire les fresques les plus précieuses de leurs couvens pour y substituer leurs créations informes. C'est ainsi que, dans un temps peu éloigné, à la place des œuvres éminentes dont nous avons essayé de donner une idée, la barbarie née d'un culte aveugle de la tradition n'aura plus rien laissé qui soit digne d'exciter l'admiration de l'artiste ou la curiosité du savant.

DOMINIQUE PAPETY.

LES

COTES DE PROVENCE.

DERNIÈRE PARTIE.

Du cap Lardier, qui ferme à l'est la baie de Cavalaire, au fond du golfe de Fréjus, la côte se dirige vers le nord. A mi-distance, après qu'on a passé les escarpemens du cap Taillat et du cap Camarat, les mouillages de Bon-Porté et de Pampelane, les pentes s'adoucissent, les montagnes se mamelonnent, se couvrent de bois, et le golfe de Saint-Tropez s'enfonce dans l'intérieur des terres. Son ouverture, de la batterie de Rabiou à la pointe Sardinière, est de 4 kilomètres, et il en a 8 de profondeur de l'est à l'ouest. Sur une grande partie de son étendue, le fond est de roche recouverte d'une mince couche de sable vaseux; mais, sur la côte méridionale, le port de Saint-Tropez est placé entre deux mouillages excellens, les Canoubiers et les Moulins; à l'ouest est celui de Saint-Bertrand, au nord celui de Sainte-Maxime, et, malgré ses imperfections, le golfe a souvent été d'un aussi grand secours pour la marine militaire que pour la marine marchande. Pendant la campagne de 1746, il

(1) Voyez les livraisons des 1er mars et 15 mai.

a servi de point principal de ravitaillement à l'armée du maréchal de Belle-Isle, et il en sera de même toutes les fois que les opérations de la guerre retiendront long-temps nos troupes en-deçà du Var. La possession de Saint-Tropez est, en pareil cas, d'une grande importance, soit pour assurer nos approvisionnemens, soit pour gêner ceux de l'ennemi. Henri IV, dont la prévoyance active s'est étendue sur toute cette côte, a fait construire, en 1593, sur le mamelon élevé qui domine la ville et commande les deux mouillages adjacens, la forte citadelle qui suffit encore à leur défense. Le port admet de grandes corvettes; il a 4 hectares 30 de surface et le développement de ses quais est de 670 mètres. Le président de Séguiran trouvait en 1633, dans la ville, 5,000 habitans, dont 600 marins : le matériel naval, sans les bateaux de pêche, consistait en 38 bâtimens portant 2,850 tonneaux; il est aujourd'hui, bateaux de pêche compris, de 163 navires et de 3,132 tonneaux; il n'a donc rien gagné depuis deux cents ans. La population est de 3,647 ames, et le mouvement du port approche de 32,000 tonneaux.

Un des principaux objets du commerce de Saint-Tropez est le liége. L'arbre qui le porte (*quercus suber*) est surtout cultivé dans les environs de la Garde-Freinet, bourg d'origine sarrasine, situé à 20 kilomètres de Saint-Tropez : l'on brûle et l'on extirpe toutes les broussailles qui disputent à l'arbre l'air ou les sucs de la terre; on l'élague lui-même de manière à favoriser le développement de son écorce, et cette exploitation est devenue un art auquel il ne reste presque plus de progrès à faire. Tel bois voisin de la Garde-Freinet qui ne rendait pas cent écus, il y a quarante ans, rend aujourd'hui de 4 à 5,000 francs; le bourg lui-même, qui n'avait pas alors cinq cents ames, en comptait au dernier recensement seize cent quarante, et sa richesse s'est encore plus accrue que sa population. Ce sont des essaims de ses laborieux habitans qu'une administration intelligente devrait appeler à l'exploitation des forêts de liéges qui s'étendent sur le littoral de l'Algérie. Indépendamment de ses anciens usages, le liége reçoit aujourd'hui de nouveaux emplois dans le nord de l'Europe; il est plus mauvais conducteur du calorique qu'aucune autre substance ligneuse, et cette propriété négative le fait rechercher pour la garniture intérieure des voitures, des navires, des appartemens, que l'on met de la sorte à l'abri du froid. Nos exportations de liége atteignent actuellement une valeur annuelle de 4 millions, dont les trois quarts viennent des entrepôts : la culture nationale a donc une marge fort étendue à remplir, tandis que, d'un autre côté, la Provence est prête à lui livrer une longue zone de terrains secs, montueux et impropres à tout autre usage. Il n'est pas hors de propos d'ajouter que les préparations que reçoit la planche de liége et la fabrication des bouchons s'intercalent de la manière la plus heureuse dans les travaux

des cultivateurs et des matelots, et deviennent pour leurs familles une précieuse ressource.

L'histoire de Saint-Tropez est, parmi celles de nos villes du Midi, l'une des plus tragiques et des plus glorieuses. Le golfe est le *Sambracitanus sinus* des Romains, et la ville est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne *Heraclea Caccabania.* Après une héroïque défense contre les Sarrasins, elle fut prise par eux en 730, rasée, et la population massacrée. Relevée au xe siècle par Guillaume de Provence, elle fut de nouveau désertée par suite des continuelles incursions des Barbaresques; les avantages maritimes de sa position y rappelaient en vain des habitans; la piraterie et le brigandage les repoussaient, et, au milieu du xve siècle, la ville était complétement abandonnée. Enfin, en 1470, onze ans avant la réunion de la Provence à la France, Raphaël Galesio, gentilhomme génois, obtint du roi René l'autorisation de s'établir, avec soixante de ses compatriotes, sur les ruines de Saint-Tropez. Cette énergique colonie se mit à couvert derrière une muraille; elle répara le port, et les deux tours du Portalet et de Saint-Elme, qui le protégent encore, sont son ouvrage. Galesio n'attendit pas que les Barbaresques vinssent dévaster son asile : il alla les chercher dans leurs repaires; c'était, pour assurer son repos, le parti le plus courageux, le plus sûr et le plus prudent. Le golfe fut bientôt nettoyé, et les pirates apprirent à trembler à leur tour. La population ne tarda pas à se presser dans un refuge qui lui offrait une sûreté si rare alors sur cette côte, et Galesio fut dans l'heureuse nécessité de détruire sa première enceinte devenue trop étroite. Le commerce compléta l'œuvre du courage, et, dans le siècle suivant, Saint-Tropez atteignit un degré de prospérité auquel il n'est pas remonté. Depuis lors, ses habitans se sont toujours montrés dignes de leur origine. Ils ne se laissèrent entamer, en 1524 et en 1536, ni par le connétable de Bourbon, ni par Charles-Quint; en 1637, ils mirent en fuite vingt galères espagnoles qui avaient surpris la ville; en 1707, leur bonne contenance ôta l'envie de les attaquer à l'armée impériale maîtresse de Fréjus; en 1812, une escadre anglaise poursuivant jusque dans leurs eaux un convoi marchand qui venait de Corse, ils se joignirent aux marins de l'escorte, débarquèrent leurs pièces, en armèrent le port et firent lâcher prise à l'ennemi.

C'est à Saint-Tropez que Napoléon s'embarqua, le 28 avril 1814, pour l'île d'Elbe. Ainsi, cette longue course en Europe, dans laquelle il avait traversé Milan, Vienne, Berlin, Madrid, Moscou, et immortalisé les champs de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de la Moskowa, de Bautzen, se terminait à moins de dix milles de Saint-Raphaël, où il l'avait commencée le 8 octobre 1799. En sortant du golfe, l'empereur aperçut au nord la plage où *la Muiron* l'avait déposé général de l'ar-

mée d'Égypte, et, si sa grande ame put s'affaisser un moment à l'aspect de son propre sort, elle dut se redresser heureuse et fière, à la pensée qu'en couvrant de quatorze années d'ordre et de gloire les résultats de la révolution française, il les avait rendus impérissables.

Les cités ont aussi leurs vicissitudes, et Fréjus en est un exemple. Cette ville, aujourd'hui réduite à moins de 3,000 habitans, en a jadis compté plus de 40,000; César et Auguste après lui se plurent à l'agrandir et à l'élever. Les antiquaires se sont souvent arrêtés sur les vestiges de ses aquéducs et de ses temples; s'ils fouillaient les décombres de son amphithéâtre, ils seraient probablement aussi bien dédommagés de leurs peines qu'à celui d'Arles. Considérées sous le point de vue des intérêts maritimes, les prospérités passées et la décadence actuelle de Fréjus s'expliquent avec une égale facilité, aucun autre point du littoral n'offre peut-être de plus instructives leçons sur ce phénomène de l'envasement, dont les effets et les remèdes ne seront jamais assez étudiés.

Fréjus est situé au débouché de la vallée de l'Argens; après celle du Rhône, c'est la plus étendue qui s'ouvre sur la côte de Provence : elle a près de 300,000 hectares, et la richesse du sol y fut grande de tout temps. Quand la profondeur de la mer répondait devant Fréjus aux avantages dont la terre adjacente est parée, ces lieux semblaient réunir toutes les conditions requises pour la formation d'un grand arsenal maritime, et les Romains y fixèrent une de leurs principales stations navales (*Navale Augusti*). Malheureusement l'abondance des dépôts de l'Argens, si précieuse pour l'établissement agricole, portait en soi le principe de la ruine de l'établissement maritime. Le danger se faisait déjà sentir avant le commencement de l'ère chrétienne, et, pour empêcher les alluvions de gagner de ce côté, Agrippa, favori d'Auguste, fit construire, au sud-ouest du port, un long épi; mais le remède était borné, et la source du mal intarissable. Quand l'épi d'Agrippa fut tourné par les atterrissemens, on entreprit contre eux une autre lutte : on amena les eaux de l'Argens dans le port, probablement pour faire des chasses, et l'envasement s'opéra par le haut, au lieu de s'opérer par le bas. Puis on creusa jusqu'à la mer, dans le terrain nouvellement déposé, un chenal qui s'est conservé jusqu'à la fin du XVIIe siècle. En 1555, l'activité du mouvement maritime déterminait Henri II à créer à Fréjus un siége d'amirauté. En 1633, la ville avait encore 6,000 ames, *mais le négoce étoit abattu, et le port, autrefois renommé et fréquenté par-dessus tous les autres de la province, s'étoit tellement rempli, qu'il n'étoit plus capable de recevoir autant de bateaux qu'autrefois de galères et grands vaisseaux;* les bâtimens de 50 tonneaux étaient les plus forts qu'il admît (1). En 1704, on voyait, à la place de ce même port, un étang

(1) *Procès-verbal du président de Séguiran.*

qui n'avait plus de communication avec la mer (1). Cet étang est devenu plus tard un marais pestilentiel, et, pour dernière transformation, il a été desséché et mis en culture. Il ne reste aujourd'hui du port où Auguste envoyait les deux cents galères prises sur Antoine à la bataille d'Actium, que des murs de quai dont l'ampleur et la solidité égalent celles des plus grandes constructions de Rome, et des bornes d'amarrage sillonnées par les grelins qui les ont jadis embrassées; la ville est séparée par une plage de 1,600 mètres de largeur des flots qui baignaient autrefois ses murailles, et la baie, qui s'enfonçait à l'ouest, n'est plus qu'une plaine parsemée de nombreuses lagunes.

Ces circonstances fâcheuses ont dès long-temps comprimé l'essor de l'agriculture et de l'industrie dans le pays auquel le port de Fréjus servait de débouché; mais elles ne lui ont rien ôté de sa richesse naturelle, elles n'ont pas diminué son besoin d'expansion. Ce besoin s'est même singulièrement accru, depuis quelques années, sous l'influence des soins intelligens apportés, dans le département du Var, à l'amélioration des communications; il éclate aujourd'hui dans le rapide accroissement du mouvement de la crique de Saint-Raphaël, qui, pourvue d'une hauteur d'eau suffisante et voisine de Fréjus, fait, tant bien que mal, le service maritime dont cette ville est déshéritée.

Les perceptions des douanes, qui sont assurément la mesure la moins inexacte possible du mouvement commercial d'un port, étaient, en 1839, à Saint-Raphaël, de 5,823 fr., et cette somme était à peu près la moyenne des produits ordinaires. Le même poste a rendu :

En 1840	27,381 francs.
1841	32,585
1842	34,476
1843	117,102
1844	134,799
1845	83,133
1846	89,142

On reconnaît à de pareils signes un pays qui se réveille, et lorsque, du haut des collines dont Fréjus occupe le pied, on promène au loin ses regards sur les plaines qui se déroulent à l'ouest, on s'étonne bien moins de la vivacité que du retard de ce réveil. L'activité d'un port se règle, en effet, sur la richesse agricole, minérale ou manufacturière du pays qu'il dessert, et la mer qui baigne la partie la plus féconde et la mieux percée du département du Var ne pouvait pas rester toujours déserte.

Le mouvement énergique qui se fait sentir à Saint-Raphaël est un avertissement auquel l'administration ne saurait rester sourde. Il ne

(1) *Portulan de la Méditerranée*, par M. de Barras de la Pène. (B. R., mss. 1704.)

s'agit pas ici d'une prospérité qui se déplace, d'un progrès qui s'accomplit aux dépens d'un voisinage qui déchoit. Le port de la baie de Fréjus trouvera dans les produits et les besoins locaux tous les élémens de son tonnage; il sera surtout alimenté par les fruits que fera naître la nouvelle impulsion que lui devra la contrée; les campagnes dont il élargira le marché redoubleront de fécondité, et l'exportation de leur excédant facilitera des échanges inusités. La plage même de Fréjus est le point de la côte où les intérêts de l'agriculture sont le plus étroitement liés à ceux de la navigation : indépendamment de la connexité qu'établissent partout entre eux les effets réciproques du développement de la production et de l'économie des transports, la culture attend ici, pour prendre l'essor, les mesures et les travaux sur lesquels se fondera l'avenir de la marine; rien ne peut s'y faire pour l'une sans profiter immédiatement à l'autre, et la simple inspection des lieux explique la solidarité qui règne entre elles.

La baie de Fréjus est ouverte au sud-ouest; sa forme est à peu près celle d'une demi-ellipse. Le terrain d'alluvion en occupe le fond; des roches acores la terminent des deux côtés. Saint-Raphaël est au pied de celles de l'est, et l'embouchure de l'Argens est à l'ouest. Ainsi, si les distances étaient plus considérables, l'action du courant méditerranéen, qui marche de l'est à l'ouest, suffirait à préserver des alluvions la rade qui s'étend au-dessous de Saint-Raphaël. Elle est assez vaste pour recevoir une escadre, et le désavantage qu'elle a d'être découverte du côté du sud est compensé par la ténacité d'un ancrage de sable vaseux; les bâtimens marchands y mouillent, par 8 à 10 brasses d'eau, à moins de deux encâblures de la côte, les bâtimens de guerre un peu plus loin.

Il faut d'abord prévenir l'envasement de la rade : la mesure la plus efficace ou plutôt la seule à prendre pour cela, c'est de régulariser le cours de l'Argens et celui du Reyran, qui divaguent aujourd'hui dans la plaine, de leur ouvrir un lit commun, et d'en rejeter l'embouchure à l'extrémité méridionale de la plage, au pied des rochers de Saint-Égou. Les deux bouches de l'Argens, qui se rencontrent, l'une à 2,400 mètres, l'autre à 3,000 du môle de Saint-Raphaël, en seraient de la sorte éloignées de 4,600 mètres, et les matières qu'elles portent à la mer, au lieu de s'étendre sur un haut fond, trouveraient sur la direction du courant, à 1,800 et 2,400 mètres du rivage, des profondeurs de 100 à 250 mètres (1). Cette entreprise peu dispendieuse, car le nouveau lit de l'Argens aurait à peine 5 kilomètres, préserverait à jamais de l'envasement la partie saine de la baie.

Ce premier résultat atteint, le rétablissement du port indispensable

(1) *Carte particulière du golfe de Fréjus, levée en 1840 par MM. les ingénieurs hydrographes de la marine.* (Dépôt de la marine.)

à la contrée pourrait s'obtenir de deux manières, par des constructions neuves à Saint-Raphaël, ou par une restauration à Fréjus.

Saint-Raphaël n'est encore qu'un village où les conditions de l'établissement maritime, déjà meilleures qu'elles ne l'étaient à Fréjus du temps de César, seraient encore fort améliorées par le report de l'embouchure de l'Argens à la pointe de Saint-Égou. Ce qu'on appelle aujourd'hui le port consiste en un abri contre les vents du sud, formé par un môle de 90 mètres de longueur, mais battu de toute la violence des vents de nord-ouest. Le parti le plus simple serait de construire un bassin dont la jetée actuelle fournirait la base : les roches du fond ne permettraient guère d'obtenir au-delà de 3 mètres 50 cent. d'eau; c'en est assez pour des bâtimens de 100 à 150 tonneaux, et le cabotage, qui serait ici le principal élément de la circulation, en emploie rarement de supérieurs. Une bonne route départementale rattache Saint-Raphaël au réseau des routes qui rayonnent de Fréjus vers Toulon, Marseille, Aix, Draguignan, les Basses-Alpes, Grasse et Nice. Cette combinaison ne laisserait donc en souffrance aucun des besoins réels du commerce et de la circulation, mais elle serait de peu de ressource pour la marine militaire et pour la marine à vapeur : or, nous ne devons jamais perdre de vue que, pour accomplir ses destinées sur cette côte, celle-ci a besoin d'abris dont la profondeur et la sûreté répondent à la supériorité de valeur de son matériel.

Le recreusement pur et simple de l'ancien port de Fréjus, désormais préservé des atterrissemens, serait une entreprise beaucoup moins hardie qu'il ne semble au premier coup d'œil. Il impliquerait l'ouverture d'un chenal, tout différent du chenal antique, s'embouchant sur les eaux claires de la rade de Saint-Raphaël et protégé à l'entrée par un môle. La nature du terrain rendrait ce travail facile, et le chenal n'aurait que 2,500 mètres de longueur, c'est-à-dire 400 de moins que celui de Dunkerque, 1,300 de moins que celui de Gravelines. A la vérité, la différence est grande entre le port à marée et le port à niveau constant, et le renouvellement diurne des eaux d'un bassin intérieur est une condition de salubrité qui manquerait à Fréjus. Aussi, le projet de restitution du port romain devrait-il comprendre une étude approfondie de l'hydrographie des environs. S'il en résultait la certitude de tirer des collateurs des irrigations de l'Argens, des dérivations du Reyran et des ruisseaux voisins de Saint-Raphaël, une assez grande abondance d'eau pure pour vivifier continuellement le bassin, il serait malhabile de s'arrêter devant une assez faible augmentation de dépenses, qui serait d'ailleurs compensée par les facilités que procurerait, pour la formation des établissemens accessoires d'un port, le contact d'un noyau de population considérable. La contrée serait ainsi beaucoup mieux desservie; le mouvement entre Fréjus et Saint-Raphaël ne fût-il que de

100,000 tonneaux, le commerce économiserait sur ce seul article au-delà de 60,000 francs par an; enfin ce ne serait pas pour l'art moderne une médiocre gloire que la résurrection de l'œuvre de César et d'Auguste, avec des garanties de durée dont eux-mêmes n'avaient pas su la doter (1).

Telle serait, dans les résultats des travaux proposés, la part directe de la navigation : voyons si celle de l'agriculture serait beaucoup moindre.

Si le creusement du nouveau lit de l'Argens est la première condition de la conservation de la rade, il est aussi celle de l'assainissement, du colmatage et de la mise en culture de la plage. Les dépôts de l'Argens, si nuisibles quand ils envahissent le domaine de la mer, ne seront que bienfaisans quand ils seront employés à l'exhaussement d'un sol trop bas, au comblement des lagunes qui infectent la plaine. On n'obtient pas une agriculture vigoureuse d'une population sujette aux fièvres périodiques; il faut d'abord lui rendre, avec la santé, toute sa capacité de travail. Ce n'est pas tout : le soleil de la Provence vaut celui de l'Espagne; mais, au lieu de ressembler au Xucar et au Guadalaviar, ces rivières du royaume de Valence, qui, taries pendant la belle saison par les canaux d'irrigation qu'elles alimentent, ne portent pas à la Méditerranée une seule goutte d'eau, l'Argens en jette à la mer 8 mètres cubes par seconde. C'est de quoi arroser 10,000 hectares de prairies ou 30,000 de terres arables; c'est de quoi convertir en jardins la partie des vallées de l'Argens et du Nartuby qu'on découvre de Fréjus. M. Bosc, auteur d'un remarquable travail sur les cours d'eau du département du Var, a rédigé les projets de deux dérivations de l'Argens qui desserviraient, de Vidauban à Fréjus, une étendue de 3,900 hectares, et il a combiné son système d'arrosement avec le colmatage des lagunes et de toutes les parties basses comprises entre les canaux. Exécuter de pareils travaux, c'est assainir tout un pays, c'est déterminer la création d'une valeur annuelle de plusieurs millions en denrées, et, ce qui vaut mieux,

(1) J'aurais voulu donner l'étendue exacte du port romain de Fréjus, et j'en ai cherché la mesure dans la collection d'anciens plans que possède la Bibliothèque royale. Ces plans remontent tous à une époque où le besoin de précision dans la topographie était peu senti, et je dois avouer qu'ils présentent des différences assez difficiles à concilier. Quoi qu'il en soit, je crois ne pas m'écarter beaucoup de la vérité en évaluant à une douzaine d'hectares la superficie du port d'Auguste, et à une cinquantaine de mètres la largeur de l'ancien chenal. Sa direction formait un angle de 30 degrés avec celle qu'il faudrait donner au nouveau pour le faire déboucher dans les eaux de Saint-Raphaël. Au reste, l'insuffisance de ces renseignemens sera bientôt réparée par la publication d'un mémoire dans lequel mon savant ami M. Charles Texier rétablit, avec la sagacité d'un antiquaire et la précision d'un géomètre, l'ancien état de Fréjus. L'intérêt archéologique de ce travail ne sera pas le seul qu'il présente, et sans doute il ne profitera pas moins à l'avenir qu'il n'éclaircira le passé.

c'est alimenter les milliers de bras robustes qui la feront naître et les centaines de matelots qui l'exporteront.

Du golfe de Fréjus à celui de la Napoule, la côte est formée par le soulèvement porphyrique de l'Estrelle; elle présente une longue suite d'escarpemens rapides, de déchirures profondes, et le navigateur s'en tiendrait toujours à distance, si, vers le milieu, à l'est du cap Drammont et au pied des Mornes-Rouges, ne s'ouvrait la rade d'Agay. C'est une échancrure d'une centaine d'hectares, très bien abritée et capable de recevoir des frégates et des vaisseaux. Elle n'est pas accessible du côté de la terre comme de celui de la mer : l'âpreté du pays circonvoisin ne comporte aucun commerce et la réduit au rôle de port de relâche. Le point culminant de la chaîne est au cap Roux, dont le pic s'élève brusquement du sein des flots à 453 mètres de hauteur; les roches de porphyre rougeâtre dont ses flancs sont parsemés brillent aux rayons du soleil sur la sombre verdure des pins, et, du cap Camarat au Var, il sert de point de reconnaissance aux navires.

Le golfe de la Napoule et le golfe Jouan ressemblent à deux demi-cercles adjacens et ouverts sur la même ligne; ils ne sont séparés que par la pointe aiguë de la Croisette. Les sinuosités du premier offrent successivement les mouillages de l'Éguille, du Théoule, de la Napoule, de Cannes : aucun n'est abrité de tous les vents, mais ils se suppléent mutuellement par la diversité de leurs expositions. Le second a près de 7 kilomètres d'ouverture; il est fermé à l'est par le cap de la Garoupe, long promontoire rocheux que signalent au loin la montagne et le phare de Notre-Dame, et sur le revers occidental duquel sont la place et le port d'Antibes : défendu de trois côtés par des terres élevées, le golfe est couvert du sud par l'île Sainte-Marguerite et par les Basses de la Fourmigue, ligne de roches sous-marines qui rompt les coups de mer du large. Le mouillage en est excellent sur une étendue de 1,200 hectares, et il a pour accessoires immédiats celui de Cannes, celui du nord de Sainte-Marguerite et le canal de 700 mètres de largeur compris entre cette île et celle de Saint-Honorat. Trois passes de directions différentes donnent entrée en rade : elles ont, la première, entre la Croisette et la pointe occidentale de Sainte-Marguerite, 1,400 mètres; la seconde, entre la pointe opposée de la même île et la Fourmigue, 2,400 mètres; la troisième, entre la Fourmigue et la pointe de la Garoupe, 1,200 mètres. Ces mesures suffisent pour rendre palpables les avantages maritimes et militaires de cette position, qui est d'ailleurs forte du voisinage d'Antibes, dont la garnison n'a que 2 kilomètres à franchir pour arriver au bord du golfe.

Ce point de la côte est celui dont s'est le plus occupé le cardinal de Richelieu.

Nous avions, au mois de mai 1635, déclaré à l'Espagne la guerre qui

devait finir par la réunion du Roussillon à la France. Le 13 septembre, l'ennemi vint avec 22 galères, 5 vaisseaux et quelques bâtimens légers, attaquer l'île Sainte-Marguerite, dont la faible garnison fit une vigoureuse, mais inutile résistance; il échoua le lendemain dans l'attaque du fort de la Croisette, où s'était précipitamment jetée la noblesse des environs; portant tout son effort sur Saint-Honorat, il s'en rendit maître le 15. Nos armées étant occupées ailleurs, les Espagnols eurent le temps de s'établir solidement dans les deux îles. Indépendamment des troupes à terre, ils avaient souvent, dans le canal, une escadre de galères.

Cet événement fut une cruelle déconvenue pour le cardinal de Richelieu et pour Louis XIII, chez qui le seul sentiment vif et profond était celui de la nationalité. Les prélats portaient alors volontiers la cuirasse. M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux et chef des conseils de l'armée navale, eut ordre de réunir dans les ports de l'Océan les forces nécessaires pour tenir la mer Méditerranée et ressaisir les îles. Ces dispositions prirent du temps : notre flotte ne put reconnaître que le 18 août 1636 les travaux de défense des Espagnols; elle vit, le 29, la flotte ennemie s'installer dans le canal, et en battit une partie, quelques jours après, dans les parages de San Remo; mais l'archevêque ne se crut en mesure d'attaquer les îles qu'au mois de décembre, et l'entreprise avorta. Malgré les ordres réitérés du roi et du cardinal, malgré leurs instances mêmes, une nouvelle attaque fut retardée jusqu'au 24 mars 1637; elle échoua encore. Le 28 enfin, nos soldats réussirent à s'établir sur les glacis du fort de Monterey; mais Sainte-Marguerite ne se rendit que le 12 mai, et Saint-Honorat le 14.

Ainsi les Espagnols avaient gardé les îles pendant vingt mois entiers. A la vérité, l'incertitude et la mollesse de nos opérations avaient tenu à deux causes dont l'influence a souvent été fatale à nos armées, les vices de l'administration et la mésintelligence des chefs; mais la direction générale de la guerre n'avait pas moins été entravée par une diversion très profitable à l'ennemi, et il en avait coûté, pour reprendre les îles, fort au-delà de ce qui serait nécessaire pour rendre le golfe Jouan inexpugnable (1).

La fumée du combat était à peine dissipée, qu'une correspondance d'un haut intérêt s'établissait entre M. de Sourdis et le grand cardinal sur les moyens de mettre en sûreté les îles reconquises et la côte de Provence en général. L'archevêque insistait sur l'importance du golfe Jouan : « C'est, disait-il en se résumant, la tête du royaume; c'est aussi la plus belle situation qu'on puisse voir, puisque de là toutes les partances sont excellentes, et que de toutes les navigations qu'on fait à

(1) Voir la *Collection des Documens inédits sur l'histoire de France* : correspondance de Henri de Sourdis; ordres, instructions et lettres de Louis XIII et du cardinal de Richelieu sur les opérations maritimes de 1636 à 1642.

la mer, on est obligé de la reconnoître. » Ces avis ne furent pas perdus; des bouches du Var à celles du Rhône, sauf au golfe Jouan même, les traces en sont partout empreintes. Toute la politique du temps se montre dans les considérations sur lesquelles se déterminait le cardinal : elles ne seraient plus aujourd'hui de saison, car une grande partie des vues de ce grand homme est réalisée; mais, si les inimitiés et les alliances ont changé, les œuvres de la nature sont restées les mêmes; à 110 kilomètres de Toulon, à 21 de Nice, à 170 de Gênes, à 165 de la Corse, le golfe Jouan couvre toujours, du côté de l'est, toute la côte de Provence; il n'a rien perdu des avantages de sa position, et ils sont toujours susceptibles d'être augmentés.

Tel qu'il est, il suffit aux besoins des circonstances actuelles; mais, si l'histoire du passé, les prévisions de l'avenir faisaient croire à la nécessité de le fortifier, la chose serait facile et peu coûteuse : d'un côté, les roches sous-marines qui gisent entre la pointe de la Croisette et l'île Sainte-Marguerite; de l'autre, les Basses de la Fourmigue serviraient de fondemens et d'appuis à des digues, à des batteries, et, sous cette protection, les rades de Cannes, de Sainte-Marguerite et du golfe Jouan deviendraient, pour la marine à vapeur, des refuges infiniment plus vastes et tout aussi sûrs qu'aucun de ceux que les Anglais construisent à si grands frais sur la Manche.

Sainte-Marguerite a 210 hectares de superficie, et Saint-Honorat 45; l'une est la *Lero*, l'autre la *Lerina* des anciens, et de là leur est venu le nom collectif d'îles de Lérins; elles doivent leurs noms particuliers à Marguerite et à Honorat, son frère, qui vivaient saintement à Lero, au commencement du ve siècle : en 410, Honorat reçut du ciel l'inspiration d'aller fonder dans l'île voisine le monastère qui fut depuis si célèbre; il l'établit sur la pointe du sud, voulant sans doute mettre ses religieux en face de cette immensité de la mer qui fait si bien penser au ciel. Ravagée au IXe et au Xe siècle par les Sarrasins, l'île de Saint-Honorat a depuis été long-temps respectée par les corsaires musulmans. De nos jours, d'autres barbares ont démoli l'abbaye, et l'élégance de ce qui reste de ce monument fait vivement regretter ce qu'il a perdu. L'île ne se recommande plus aujourd'hui que par sa bonne culture; les labeurs parcimonieux de la petite propriété l'ont dépouillée de ses arbres et des embellissemens qui la faisaient jadis nommer par les matelots l'*Aigrette de la mer*.

Sainte-Marguerite est couverte de bois. Un fort, qui fait face à la côte et commande le mouillage, lui sert de défense. C'est là que fut enfermé, de 1686 à 1698, le masque de fer : il habitait une grande pièce carrée dont la fenêtre, percée dans un mur très épais, garnie d'un double grillage en gros barreaux de fer, ne laisse entrevoir qu'un peu de ciel et d'eau; ce qui se passait en dehors de ce coin de l'horizon était aussi

impénétrable à cet infortuné que l'est demeuré pour nous le mystère de son individualité. Sa chambre est aujourd'hui le cachot de punition des prisonniers arabes détenus dans la forteresse : hommes, femmes, enfans, ceux-ci sont au nombre d'environ 150; ils supportent leur captivité avec la résignation particulière à l'islamisme, et cherchent la patrie absente dans des tracés de mosquées, interdits à tout pied profane, qu'ils font sur le sol avec de petits cailloux. Si quelqu'un d'entre eux sait l'histoire, il raconte sans doute à ses compagnons d'infortune que leurs ancêtres ont été pendant près de cent ans maîtres de la côte qu'ils ont devant les yeux (1), que leur domination ne fut qu'une longue oppression, et ne sut rien faire pour s'attacher le peuple au milieu duquel elle s'établissait, qu'ils finirent par être chassés.

Cannes est le port des îles et des deux golfes. Le nom de cette jolie petite ville est devenu célèbre le 1er mars 1815 par le débarquement de Napoléon. Il mit pied à terre à trois kilomètres à l'est, au bord du golfe Jouan. Rien n'est plus délicieux que les environs de Cannes; c'est mieux que la Provence et mieux que l'Italie: transportez les plus rians paysages de la Suisse au bord d'une mer transparente, mêlez à leurs pins séculaires des vignes, des oliviers, des orangers, éclairez-les d'un soleil plus doux que celui de Naples, et vous aurez le golfe de la Napoule. L'hiver n'est ici connu que de nom : tandis que Paris grelotte et s'enrhume, Cannes voit en janvier les œillets, les jasmins et les roses fleurir au pied de ses bosquets de citronniers. La douceur du climat y réagit sur les mœurs; elle pourvoit à la moitié des besoins des hommes et prodigue ici des biens qui ne s'obtiennent ailleurs qu'à force de travail et de peine. De bons esprits en ont ainsi jugé, et l'on vient aujourd'hui de fort loin s'asseoir au soleil de cette côte. Lord Brougham, y cherchant une place, s'est gardé de se fixer à la légère. Incertain d'abord entre Cannes et Nice, il a comparativement étudié les expositions, les vents, les influences hygiéniques des deux pays, et il n'a construit à Cannes sa charmante *villa* qu'après s'être assuré que le climat en était très préférable. Ses voisins vont jusqu'à prétendre, dans l'intérêt de leur cause, que, Nice l'eût-elle emporté sous ce rapport, le noble lord se serait rendu à la supériorité de saveur des productions, et particulièrement du poisson, de Cannes : c'est en effet dans les deux golfes, et point ailleurs, que se pêche le Saint-Pierre, cet ortolan de l'ichthyologie. L'exemple et l'opinion de sa seigneurie ont déjà, du reste, entraîné plusieurs de ses compatriotes, et il se forme aux portes de Cannes un *quartier des Anglais*, qui laisse entrevoir un rival futur des faubourgs de Nice.

(1) De l'an 889 à l'an 975. Voir le savant livre de M. Reinaud, de l'Institut, sur les *Invasions des Sarrasins en France, en Piémont et en Suisse pendant les* VIIIe, IXe, Xe *siècles;* in-8o. Paris, 1836.

La ville est groupée sur le dernier gradin de l'Estrelle, qui la couvre du nord; son église couronne un monticule que la vague enveloppe d'une frange d'écume. Élevée ainsi sur la mer, Notre-Dame-d'Espérance rassure au loin les matelots; elle est la patronne d'une association formée entre eux pour l'assistance des vieillards, des veuves, des orphelins, et chaque génération attend de celle qui la suit le service qu'elle rend à celle qui l'a précédée. Le jour de la Visitation, l'image de Notre-Dame quitte sa niche de l'église pour la proue d'un navire, et reçoit dans le port les vœux de ses fidèles pêcheurs. Par une tempête, on voit agenouillés à ses pieds les mères, les femmes, les enfans de ceux qui sont à la mer; mais c'est, dit-on, ici comme à Naples, où *passato il pericolo, è gabbato il santo.*

Le port de Cannes n'était, il y a dix ans, qu'une anse bien abritée et bordée d'un large quai ombragé d'arbres. Le projet de l'améliorer était justifié par l'état du commerce local; la moyenne du produit des douanes des cinq dernières années excédait 105,000 francs. Une somme de 1,140,000 francs affectée à cette entreprise (1) a servi à la construction d'un môle de 150 mètres dirigé vers le sud-est. Quoi qu'on en ait dit, ce môle ne pouvait pas être d'un grand secours aux bâtimens de guerre; leur mouillage est séparé du port par un échiquier de roches à peine couvertes de 3 mètres d'eau, et peu leur importe un abri dont l'accès est hérissé de tant de dangers; inutiles sous ce point de vue, les travaux ont été malheureux sous un autre; le môle retient dans le port des sables qui jadis passaient outre, et l'on se plaint de ne plus accoster la terre aussi facilement que par le passé. Ce n'est pas la première fois que nos ingénieurs tombent en pareille faute. Ceux d'Italie ne manquent pas, lorsqu'il y a danger d'ensablement, de favoriser par des arcades ouvertes à la racine de leurs môles et par la direction des ouvrages accessoires l'action des courans qui peuvent le prévenir. C'est sur ce principe qu'ont été construits à Ancône les môles de Trajan et de Clément IV, et c'est pour l'avoir méconnu que nous avons gâté ce port en 1807; nos prétendues améliorations ont eu pour effet immédiat l'obligation de doubler les moyens de curage. Plusieurs ports du royaume de Naples offrent des exemples de ce système de construction que nous devrions souvent nous approprier.

La détérioration de l'anse de Cannes a été compensée par des travaux d'une autre nature; la route départementale de Grasse et la route royale de Lyon à Antibes, sur laquelle s'embranche la première, ont ouvert au port, par des améliorations presque équivalentes à une construction neuve (2), une artère qui pénètre dans les deux départemens des Alpes,

(1) Lois des 19 juillet 1837 et 6 juillet 1840.

(2) Une somme de 1,792,000 francs était réputée nécessaire, en 1831, pour la mise à

et l'industrie de Grasse, dont Cannes est le port, s'est beaucoup développée. Ces circonstances expliquent comment, pour les quatre années 1842-45, la moyenne du produit des douanes s'est élevée à 320,840 fr.

De Cannes à Grasse, le pays n'est pas moins beau que sur la côte. La route passe près de Canet, dont la banlieue est un vaste jardin de fleurs. Au nord-est est Vallauris, dont les poteries ont conservé dans leurs formes la grace et la simplicité de l'art antique : on croirait que le Poussin les a prises pour modèle de l'amphore de sa Rebecca, et s'est inspiré, pour son tableau d'Acis et Galatée, du paysage des environs. Souvent les grands artistes ont transporté dans leurs œuvres la trace des routes qu'ils ont suivies, et le Poussin a traversé ce pays, si, dans ses voyages de Rome, il a pris la seule voie qui fût fréquentée de son temps (1). Plus loin est Mougins, bâti comme un nid d'aigle sur un pic de tous côtés battu par les vents. A sa position sauvage et militaire, à l'entassement désordonné de ses maisons, l'œil qui a vu les caroubas des Cabyles reconnaît un village berber fondé pendant l'occupation des Sarrasins.

Grasse est la ville des jardins et des fontaines. Les jasmins, les tubéreuses, les jacinthes, les roses, s'épanouissent à ses pieds lorsque la neige couvre encore les Alpes voisines. Ce n'est point uniquement par amour des beautés de la nature que ses habitans entretiennent autour de ses murs cette ceinture odorante : indépendamment des couleurs dont elle émaille la campagne, elle a le mérite d'alimenter un commerce de parfumerie très considérable; les fabriques du quartier Saint-Martin et des boulevards de Paris sont presque toutes à Grasse. La ville ne pourrait perdre cette industrie qu'avec l'éclat de son soleil et l'abondance de ses eaux vives; depuis longues années, elle se maintient par elle parmi les plus prospères de son rang, mais elle y demeure à peu près stationnaire : elle avait 12,350 habitans en 1698 (2); elle en comptait 11,576 au recensement de 1846, et les dénombremens intermédiaires ont été rarement fort au-dessus ou fort au-dessous de 12,000 ames.

L'habitude de fabriquer des cosmétiques pour le beau sexe ne semble pas être de celles qui préparent le mieux aux résolutions héroïques : la population de Grasse a néanmoins montré, dans des occasions mémorables, que le caractère pacifique de ses occupations ne l'avait point énervée. En 1536, elle abandonna ses habitations et détruisit d'avance toutes les ressources qu'offrait le pays, afin que l'armée de Charles-Quint, à laquelle elle était hors d'état de résister par la force, fût au

l'état d'entretien de la route royale dans le seul département du Var : 1,376,000 francs étaient déjà dépensés à la fin de 1843.

(1) « C'est là (à Cannes) où tous les quinze jours vient l'ordinaire de Lyon, qui s'embarque dans un bateau armé pour Gênes, où il porte ses dépêches, et à son retour il apporte celles de Rome. » (*Procès-verbal d'H. de Séguiran*, 20 février 1633.)

(2) *Mémoires sur la Provence* en 1698, par M. Lebret, intendant. (B. R., mss.)

moins ralentie dans sa marche et gênée dans ses mouvemens. En 1707, ce fut mieux encore. Le prince Eugène et le duc de Savoie, ayant à récompenser, dans leur retraite, quelques-uns de leurs régimens, les envoyèrent au pillage de Grasse. Ces troupes, au nombre de près de six mille hommes, se présentèrent le 28 août devant la ville; elles trouvèrent les portes fermées et les habitans bordant la faible muraille qui leur servait de rempart. Dans le trouble que causait cet événement, un consul et un gentilhomme de la ville eurent l'imprudence de livrer une barrière à l'ennemi : loin d'en être abattu, le peuple redoubla d'énergie; il se mit à barricader les rues; les femmes montrèrent dans ces préparatifs une ardeur indicible; on passa sous les armes toute la journée et toute la nuit. Néanmoins l'impossibilité de résister à une attaque de vive force était évidente; on parlementa donc, et l'on offrit pour se racheter une contribution, en ajoutant qu'*à l'égard de l'entrée dans la ville, les hommes, les femmes et les enfans perdraient plutôt mille vies que de l'accorder*. Les Impériaux répliquèrent : *Nous voulons* 20,000 *livres*, 10,000 *bouteilles de Vatté, tout le vin et le pain dont nous aurons besoin, et un couvent de religieuses à discrétion*. Cette insolence eut la réponse qu'elle méritait. Tandis que les habitans se préparaient à recevoir l'assaut, une division de nos dragons s'arrêtait au pont de Tournon sur la Siagne : avertie de ce qui se passait, elle remonta vivement à cheval, se porta sur la ville; mais, aperçue de loin, elle ne fut pas attendue; l'ennemi prit précipitamment la fuite, et les habitans, se joignant aux dragons, lui prirent ou lui tuèrent plusieurs centaines d'hommes. Au milieu de ces événemens, les paysans d'Auribeau, village situé à sept kilomètres au sud de Grasse, se distinguèrent entre tous. Dans la marche en avant de l'ennemi, ils avaient côtoyé pendant plusieurs lieues ses flancs à travers les bois et lui avaient tué deux cents hommes qui s'écartaient pour piller; au retour, dans leur courage inexpérimenté, ils attaquèrent de front son avant-garde; bientôt accablés par le nombre, ils se retirèrent sur la hauteur qu'occupe leur village et y tinrent ferme. A leur tête était leur curé, ancien soldat; il leur fit comprendre que, le village étant plein de dépouilles de l'ennemi, ils n'avaient, s'ils se laissaient forcer, aucun quartier à espérer. Investis par trois mille hommes, ils répondirent à coups de fusil aux sommations qui leur furent faites, et, après des démonstrations inutiles, l'ennemi se retira non sans de nouvelles pertes. Peu de jours après, ces mêmes Allemands, pour se dédommager des mécomptes qu'ils avaient éprouvés en Provence, saccageaient, de l'autre côté du Var, Lescarène et Sospello (1).

La vue dont on jouit des promenades de Grasse est une des plus belles

(1) *Histoire du siége de Toulon*, 1707.

du monde : quoique bâtie sur une colline à pentes rapides, la ville occupe, par rapport aux hautes montagnes qui l'environnent, le fond d'un amphithéâtre; les crêtes neigeuses des Alpes bornent l'horizon au-delà de la vallée du Var; un pays magnifiquement accidenté descend jusqu'à la mer et se découpe sur les golfes de Nice, de Jouan, de la Napoule; cet ensemble est inondé de cette lumière éclatante et du reflet de ce ciel azuré que l'on ne connaît plus à quelques lieues des bords de la Méditerranée.

La route royale, n° 85, conduit de Grasse à Antibes; le château ruiné de Mouans, que le voyageur rencontre à une lieue, est celui où Suzanne de Villeneuve soutint, en 1624, à la tête des paysans des environs, un long siége contre les troupes piémontaises.

Du cap de la Garoupe à la hauteur de l'embouchure du Var, la côte est exposée à l'est. Sur cette longueur de trois lieues, elle ne présente que deux échancrures : l'une est défendue au sud par le monticule de Notre-Dame d'Antibes, et l'on peut y mouiller quand la force du mistral empêche d'entrer dans le port; l'autre est une petite baie circulaire de 600 mètres de diamètre, en partie défendue à l'est par des îlots rocheux, et abritée des trois autres points de l'horizon par des terres assez élevées. La ville d'Antibes est bâtie entre ces deux enfoncemens. Henri IV en avait laissé les fortifications inachevées; à la guerre de 1635, elles étaient en mauvais état, et la principale défense de la place consistait dans le Fort-Carré, situé sur un mamelon isolé qui ferme la baie du côté du nord. Vauban acheva, en le perfectionnant beaucoup, ce qu'Henri IV avait commencé; il exécuta de plus le projet, conçu sous le cardinal de Richelieu, de réunir par un môle les îlots du port à la côte. Ce môle a 470 mètres, est garni au milieu d'une batterie avancée et à l'extrémité d'une tour à fanal. Un autre môle, plus moderne et parallèle au premier, préserve par les vents d'est les navires du ressac de la baie. Le port est ainsi réduit à 4 hectares 20; il suffit à un commerce auquel le peu d'étendue du pays desservi assigne d'assez étroites limites. La vigne, le figuier, l'olivier, plus productif ici que sur aucun autre point de la côte, sont les principaux objets de la culture du territoire d'Antibes, qui fournit en outre à la navigation des pierres de taille, des matériaux, des terres à ouvrer, des poteries, et, sur un mouvement annuel d'environ 20,000 tonneaux, les exportations l'emportent d'un tiers sur les importations. La ville a dès long-temps atteint le rang auquel elle se maintient : H. de Séguiran y trouva 5,500 habitans en 1633; y compris la garnison, elle en compte aujourd'hui 5,976.

Depuis que Vauban a fortifié Antibes, le Var a plusieurs fois été passé, soit par des armées françaises, soit par des armées ennemies, et ces passages ont presque tous été de grands événemens politiques. A la distance où la place est du Var, elle n'a joué de rôle essentiel dans aucune de

ces circonstances; l'ennemi l'a évitée ou négligée impunément, et elle ne nous a rendu de services que comme dépôt des munitions. C'en est assez pour justifier les soins dont elle n'a pas cessé d'être l'objet. La politique actuelle de la France envers l'Italie n'ajoutera, du reste, rien à l'importance d'Antibes. Nous n'avons pas aujourd'hui d'intérêt extérieur plus cher ni mieux compris que celui de voir la nation italienne se constituer assez fortement pour couvrir ce côté de nos frontières contre les ennemis de notre grandeur et de son indépendance. Il est peut-être dans les décrets de la Providence que les fortifications dont le gouvernement sarde a hérissé Vintimille n'aient pas d'autre destinée : l'opposition que met l'Autriche à ce qu'il répare et complète les remparts d'Alexandrie est, à cet égard, d'un bon augure, et l'on serait tenté de la prendre pour un pressentiment.

Notre territoire finit au Var, le plus dévastateur des torrens que vomissent les Alpes. « Il est si fou et si gueux, dit Vauban (1), que le profit qu'on en pourroit espérer n'égaleroit pas la centième partie de la dépense qu'il y faudroit faire... » Il roule à la mer d'énormes masses de galets; le courant méditerranéen les pousse incessamment à l'ouest; ils s'usent en se frottant les uns contre les autres, décroissent de volume à mesure qu'ils avancent, et se réduisent enfin en sables dont une partie se dépose dans les petits ports du voisinage. Un peu au-delà, Nice s'épanouit au soleil du midi et baigne ses pieds dans la mer, Nice fondée par les Marseillais, dont elle fut la première colonie, sarde par les traités et française par son langage, par sa position en-deçà des Alpes, et par la gloire dont plusieurs de ses enfans ont couronné nos drapeaux.

Nous sommes arrivé au terme de notre course, en remarquant en chemin les besoins particuliers et les ressources propres des principaux points de la côte, mais sans considérer les rapports qui les unissent entre eux et la manière dont l'ensemble est affecté par l'état de chacune de ses parties ou par les circonstances extérieures.

De grandes choses sont déjà faites ou résolues pour la sûreté générale de la navigation. Au premier rang des bienfaits que la marine ait jamais reçus de la science et de l'état se place le système complet de phares et de fanaux par lequel toutes les côtes de notre hospitalière patrie sont à la veille d'être éclairées. Pour qu'il pût se réaliser, il fallait que les savantes découvertes, les ingénieuses inventions d'Auguste Fresnel (2) nous eussent appris à condenser dans des plans horizontaux l'éclat des

(1) *Oisivetés*, tome Ier.

(2) Fresnel (Auguste-Jean), né à Broglie (Eure) en 1788, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut, mort à Paris, à peine âgé de trente-neuf ans. Ses principaux travaux scientifiques sont consignés dans les *Annales de Chimie et de Physique* et dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Son *Mémoire sur l'éclairage des phares* est de 1822.

foyers lumineux, et à le projeter sur la surface de la mer à des distances autrefois inconnues. Une mort prématurée l'a surpris au milieu de l'application qu'il faisait à son pays des procédés dont le monde maritime recueille l'héritage; mais son œuvre a été complétée par son frère, non moins habile ingénieur. Les phares qui éclairent la côte de Provence ont des portées de 35 à 50 kilomètres, et, les cercles tracés par leurs rayons se pénétrant réciproquement, le bâtiment qui s'approche de la terre en a toujours en vue un, et quelquefois deux. Chacun de leurs feux se distingue par des caractères faciles à saisir; les uns sont fixes, les autres variés par des alternatives d'éclats et d'éclipses se succédant, ici de demi-minute en demi-minute, là de deux en deux, ou de quatre en quatre minutes. Indépendamment des phares, dont l'objet est aussi souvent d'avertir le navigateur d'un voisinage dangereux que de le diriger dans sa marche, les approches des ports sont garnies de fanaux qui se reconnaissent à 16 kilomètres de distance et marquent la route de l'atterrage. Le système d'éclairage est aujourd'hui complet en Provence : on pourrait tout au plus regretter le phare du cap Sicié, auquel on a renoncé, parce que, élevé de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, il aurait été trop fréquemment embrumé. Il ne deviendrait nécessaire d'allumer quelque nouveaux feux d'ordre inférieur que si de nouveaux abris s'ouvraient sur l'atterrage de Marseille.

Celui-ci, malgré ses imperfections, est le point de départ ou de destination des trois quarts du cabotage de la Provence. C'est à Marseille que se rassemblent et s'assortissent les produits du pays pour la formation des grandes cargaisons, que se divisent et se répartissent, suivant les besoins et les facultés de chaque lieu, les marchandises arrivées par masses. Les caboteurs des petits ports de la côte ne vont pas chercher dans la mer Noire, où leurs denrées risqueraient de ne pas trouver de preneurs, les grains nécessaires à leur consommation; il vaut bien mieux pour eux les tirer du grand entrepôt qui leur sert de débouché; aussi abordent-ils à Marseille presque aussi souvent que chez eux : les travaux nécessaires pour faciliter l'accès de ce rendez-vous commun les intéressent tous au même degré, et n'importent pas moins à chacun d'entre eux que ceux qu'il réclamerait pour sa propre localité : fît-on donc abstraction de la navigation générale, dont les petits ports ne ressentent qu'indirectement les effets, la priorité dans la distribution des travaux destinés à l'encouragement du cabotage de la province devrait encore être accordée à Marseille.

Les vents et les écueils ne sont pas les seuls ennemis contre lesquels le navigateur ait besoin de protection. La guerre, qui respecte en droit, si ce n'est en fait, la propriété territoriale privée, s'exerce dans toute sa rigueur sur la propriété maritime. Tout navire marchand étant susceptible de devenir un instrument de guerre, tout marin du commerce

étant militaire à son tour, le bâtiment et celui qui le monte courent, sans exception, toutes les chances des guerres dans lesquelles peut être engagé le pays, et de là résulte pour celui-ci l'obligation de pourvoir à la sûreté de sa marine marchande. Il la remplit au loin par ses escadres, et, sur ses propres côtes, par des travaux défensifs appropriés à la nature des lieux. L'histoire des guerres passées montre les marines ennemies établies dans la Méditerranée concentrant toujours leurs agressions sur la côte de Provence; il en sera de même dans les guerres à venir. Les alluvions sous-marines du Rhône et des rivières qui descendent des Cévennes et de la montagne Noire s'étendent depuis le port de Bouc jusqu'au-delà de l'embouchure de l'Aude. Sur ce long espace, la violence des vents conspire avec la continuité des hauts fonds contre tout navire qui s'approche, même avec précaution, du rivage; l'ennemi qui le menacerait de trop près serait un ennemi perdu. Reste Port-Vendre, dont l'atterrage est sûr et facile; mais, pour s'y maintenir, il faut être maître de toutes les montagnes environnantes, et ce port, dont Vauban recommandait avec raison l'heureuse position, refuse à d'autres que nous les avantages qu'il nous offre. Du Rhône aux Pyrénées, la côte se défend donc par elle-même, et celle du Rhône aux Alpes doit demeurer le but unique et constant des entreprises de l'ennemi; elle a, en effet, les défauts inhérens à ses qualités, et, sans les secours de l'art, elle ne présenterait guère d'abri naturel qui ne fût un point vulnérable. Quand les travaux projetés pour la défense de la rade de Toulon seront terminés, la sûreté du cœur de notre établissement maritime sera complète; mais nous aurons encore à mettre à l'abri de l'insulte le golfe de Marseille, vers lequel convergent incessamment tant de milliers de navires, et à préserver d'une occupation temporaire les rades de la Ciotat, d'Hyères, du golfe Jouan. Les progrès qu'a faits l'artillerie depuis la paix rendent aujourd'hui cette tâche facile; la portée et la justesse du tir se sont en même temps accrues, et l'emploi des boulets creux rend plus inégales que jamais les chances du combat entre les batteries de terre et les vaisseaux; les coups reçus par les unes ne leur causent qu'un faible dommage, et un seul de ceux qu'attend le navire suffit pour le couler. Il n'est pas de batterie de côte qui revienne au dixième du prix du vaisseau de ligne qui succomberait devant elle. Quand il en coûte si peu pour satisfaire à de si grands intérêts, il y aurait folie à rester dans l'inaction.

La sécurité dont jouit la Méditerranée favorise le progrès de la population maritime et lui fait devancer un peu celui de la population générale du pays. Au recensement de 1831, qu'on peut admettre comme une expression assez exacte de l'état des choses en 1830, les deux départemens des Bouches-du-Rhône et du Var comptaient 676,974 habitans; à celui de 1840, ils en comptaient 763,777. Les classes de la côte

présentaient, en 1830, 13,197 inscrits, et 15,383 en 1846 : l'inscription maritime gagnait donc 16 pour 100, tandis que la population totale ne gagnait que 13. Ce mouvement se rapprocherait probablement davantage de celui de la navigation, si le ministère de la marine avait plus de moyens de protéger le personnel naval, s'il réunissait quelques attributions malheureusement placées au ministère des travaux publics et surtout à celui du commerce, si même il usait toujours habilement de celles qui lui appartiennent.

Les pêcheurs ont un droit particulier à sa sollicitude. Leurs travaux se font en famille; l'enfant y est dressé dès le bas âge par son père ou ses frères aînés, et ils préparent à ses vieux jours une occupation et une retraite. L'habitude de braver sur de frêles embarcations les écueils et les orages, d'être à la fois la tête et le bras dans la manœuvre, de s'entr'aider dans le danger, de ne compter que sur soi-même et sur ses égaux, communique à l'ame des pêcheurs une trempe vigoureuse, et la petite pêche est la meilleure de toutes les pépinières de matelots. La mollesse avec laquelle s'en fait la police en compromet cependant l'avenir; les pêcheurs mangent leur blé en herbe; l'usage des filets prohibés détruit le jeune poisson, et les Martigues ne sont pas le seul port où l'on remarque l'appauvrissement de la mer : on s'en plaint davantage encore dans la rade d'Hyères, où il ne saurait s'expliquer par l'envasement des passes. Henri IV, dans ses sagaces investigations des moyens de féconder les ressources maritimes de la Provence, sentit toute la valeur de la petite pêche; entre autres mesures prises en sa faveur, il détermina, suivant les idées de son temps, l'organisation des principales madragues dont la côte est garnie, et, si quelques-unes de ces institutions s'adaptent mal aux mœurs actuelles, ce ne sont point ceux qui les établirent, mais ceux qui ne savent pas les rajeunir, qu'on est en droit de blâmer. Si nous suivions les exemples d'Henri IV, une police intelligente et sévère protégerait la reproduction du poisson; au lieu d'étudier l'ichthyologie de la Méditerranée sous les ombrages du Jardin des Plantes, M. Valenciennes et ses élèves recevraient la mission d'aller rechercher, au milieu des pêcheurs, les lois mystérieuses qui président à la propagation et aux migrations des espèces; l'administration prendrait la base de ses règlemens dans la connaissance des procédés invariables de la nature; nous verrions dans les huîtres, égales à celles de l'Océan, que les tempêtes jettent parfois sur la presqu'île de Giens, l'indice du voisinage de bancs tels qu'il s'en est récemment découvert vis-à-vis de Catane, et, si nos efforts pour les atteindre étaient vains, nous essaierions de naturaliser en Provence cette richesse sous-marine. Il s'agit ici d'intérêts d'un autre ordre que ceux pour lesquels nous avons fait une loi sur la chasse, et il importe bien plus de peupler nos côtes de poisson que nos champs de gibier. D'après des

documens recueillis en 1839 par l'administration des douanes, le contingent de la petite pêche dans les classes est de près du quart de la totalité de l'inscription, et la côte de Provence doit aujourd'hui présenter un effectif de 3,600 pêcheurs. Si le bon aménagement de la pêche doit augmenter sensiblement ce nombre, il est le plus simple, le plus efficace et le moins coûteux des moyens de recrutement de la flotte.

Il n'est toutefois pas le seul qui soit entre les mains de l'administration de la marine, et l'habitude que celle-ci perd aujourd'hui, rendons lui cette justice, de s'isoler de certains intérêts généraux de l'état, l'a quelquefois entraînée à négliger cette population maritime, dont le développement devrait être l'objet de sa plus constante sollicitude. Ce qui éloigne le plus d'hommes de la profession de matelot, c'est la perspective d'une vieillesse oisive et misérable. Les grandes fatigues de la mer, les hautes manœuvres du navire, ne sont point faites pour un âge où les membres de l'homme ont perdu leur souplesse, et le préparent mal à d'autres moyens de gagner sa vie. La création d'une vétérance de la marine serait donc un puissant encouragement à l'entrée dans ses cadres. Cette vétérance s'offrirait naturellement dans l'organisation de la défense des ports et des rades, tant en France que dans les colonies. Où trouver des hommes plus propres à l'armement et à la garde des batteries de côte que ceux auxquels la mer a servi d'école de canonnage? A qui confier plus justement qu'à des marins fatigués au service de l'état des travaux sédentaires, séparés par de longs intervalles de repos, et dans lesquels un grand courage est la principale condition de succès? Au lieu de recourir à de tels hommes, on a créé un régiment d'artillerie de la marine, aujourd'hui composé de 3,354 hommes sur le pied de paix, de 4,418 sur le pied de guerre (1). Ces hommes n'ont ni chevaux, ni attelages, et ne sont point instruits à coordonner leurs manœuvres avec celles des autres armes de l'armée de terre; ces prétendus canonniers de la marine sont exclus des vaisseaux, où ils ne seraient qu'un embarras. Jeunes et vigoureux, capables des plus grandes choses, ils ne sont en réalité que des gardes-côtes, et c'est pour un service de vétérance que l'on appauvrit l'armée de terre et de la valeur personnelle de 3 à 4,000 hommes d'élite, et de celle plus grande encore

(1) Ordonnance du 30 avril 1844. Dans cet effectif ne sont pas compris 953 hommes répartis en six compagnies d'ouvriers d'artillerie, dont l'existence est un peu moins difficile à justifier que celle des régimens. Ces compagnies n'ont cependant qu'une assez faible analogie avec les douze compagnies d'ouvriers qui suffisent à l'artillerie de terre. Celles-ci sont indispensables, parce qu'accompagnant le matériel en campagne, elles doivent savoir le construire pour être en état de le réparer. Les compagnies de la marine ne suivent pas les pièces à bord des vaisseaux; sauf la fraction de l'une d'entre elles qui dessert les colonies, elles ne sortent pas des arsenaux, et il n'y a pas plus de raison de les maintenir qu'il n'y en aurait à convertir en soldats les ouvriers de la manufacture d'armes de guerre de Saint-Étienne.

de l'influence qu'ils exerceraient, dans les rangs, sur leurs voisins. De l'aveu de tous les marins, la mesure qui recommande le plus le ministère de l'amiral de Rigny est celle par laquelle les matelots ont été exclusivement chargés du service de l'artillerie des navires; il reste à la compléter en leur confiant les batteries de côte. Ce n'est pas à Toulon et sous l'impression des souvenirs du siége de 1707 qu'il serait permis de craindre qu'une artillerie destinée à battre la mer fût mollement servie par des matelots. Les mêmes vues d'extension du personnel naval conduiraient à préposer, comme en Angleterre, à la garde des arsenaux, des escouades d'anciens sous-officiers de la flotte qui seraient infiniment plus propres à cette surveillance que nos 16,000 hommes d'infanterie de la marine. Une économie considérable serait ainsi réalisée, et, ce qui vaut mieux, une classe d'excellens serviteurs de l'état, privée de l'avancement auquel ont droit les sous-officiers de l'armée de terre, recevrait un encouragement mérité. L'état actuel des choses est encore plus contraire aux intérêts de la marine qu'à ceux du trésor et de l'armée de terre; il multiplie des frottemens stériles, il transplante dans une terre ingrate ce qui serait ailleurs plein de séve et de vigueur, il énerve en réalité ce qu'il fortifie en apparence, et les régimens de la marine doubleraient de valeur en passant dans l'armée de terre. Ce ne sont cependant point là des raisons suffisantes pour amener une réforme utile, et la conséquence de la création d'une infanterie et d'une artillerie de la marine qui ne servent qu'à terre serait l'adjonction d'une cavalerie de marine, dont l'existence serait tout aussi facile à justifier, plutôt que l'adoption de mesures favorables à l'accroissement du personnel naval.

Ce serait considérer les intérêts maritimes sous un jour bien étroit et bien faux que de ne les croire affectés que par les mesures qui s'y rapportent directement. Il est bon de creuser des ports, de perfectionner et de fortifier des rades, mais c'est aux provinces adjacentes qu'il appartient d'en alimenter le mouvement, et la force ou la faiblesse navale d'un pays n'est jamais que la conséquence de sa force ou de sa faiblesse territoriale. La Grèce et la Sardaigne sont en possession des plus magnifiques abris de la Méditerranée, et les eaux en sont à peine sillonnées par quelques barques de pêcheurs, tandis que la culture de la vigne entretient dans l'atterrage inhospitalier de Cette une circulation de plus de trois mille navires; les forêts de sapins de la Suède sont la source de la prospérité de sa marine; le jour où les mines de houille de New-Castle seront épuisées, l'Angleterre perdra sa meilleure école de matelots, et le développement de notre établissement maritime sur la Méditerranée est essentiellement subordonné à celui de l'agriculture, de l'industrie et des communications dans les vingt départemens dont

les eaux descendent vers cette mer; il réclame donc le concours de toutes les branches de l'administration publique.

De toutes les industries, celle dont la prospérité est la plus nécessaire à celle de la marine est incontestablement l'industrie agricole; les travaux d'aucune autre ne s'allient d'ailleurs aussi bien à ceux de la navigation. Le marin provençal, moins constant et moins sévère que celui du Nord, a besoin de faire alterner le calme des champs et les joies de la famille avec les fatigues et les périls de la mer. Cette disposition de son esprit trouve à se satisfaire dans la succession des labeurs que comportent tour à tour ces deux occupations de sa vie. Dans un pays sec, montueux, pauvre en fourrage et par conséquent en fumier, sous un soleil ardent, la culture des fruits de branche est préférable à la culture alterne, et la vigne, le figuier, le mûrier, l'olivier, doivent garnir la plus grande partie possible du sol; des intervalles assez longs séparent, dans ce système, les préparations du sol et les récoltes, et l'on peut les remplir, tantôt par une campagne de pêche, tantôt par des voyages, auxquels les limites étroites de la Méditerranée assignent un terme assez court. La côte de Ligurie, dont les légères embarcations se rencontrent partout, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au fond de la mer Noire, n'a point de chaumières où l'on ne soit à la fois cultivateur et matelot. Il devrait en être de même sur celle de Provence : lorsque la nature du sol se prête à l'intermittence des travaux, les ressources de la culture et celles de la navigation se complètent mutuellement, et c'est favoriser l'une que d'élargir le champ de l'autre.

Ces observations ne s'appliquent point aux débouchés des vallées, dans lesquelles il est possible, je devrais dire facile, d'établir de vastes irrigations. Sous le soleil de la Méditerranée, la terre arrosée ne prend aucun repos; la succession pressée des récoltes entraîne la continuité des labeurs; la charrue marche derrière la faucille; la main du cultivateur n'abandonne la bèche que pour saisir le plantoir, et, dans la révolution de l'année, sa famille n'a pas de temps à dépenser hors de son champ. Les irrigations pratiquées sur le rivage sont-elles pour cela indifférentes à la navigation? Ces villes maritimes qui grandissent comme par enchantement, ce Toulon, ce Marseille, dans les murs desquels accourent tant de nouveaux habitans, ne réclament-ils pas un surcroît d'alimentation? La cherté progressive des subsistances sur tout le littoral n'avertit-elle pas de l'urgence du rétablissement de l'équilibre entre les ressources du sol et les besoins croissans des populations qui s'agglomèrent? Ces navires qui partent tous les jours plus nombreux de nos ports n'ont-ils pas des provisions de bord à faire? La *vie à bon marché*, dont sir Robert Peel ne craint pas de placer les bases en dehors des limites de son pays, importe-t-elle moins aux progrès de la

marine de la Provence qu'à ceux des manufactures de l'Angleterre? Qui transportera d'ailleurs les produits des terrains arrosés, si ce ne sont les caboteurs du voisinage, et la richesse agricole de la contrée n'est-elle pas la meilleure base à donner à son commerce?

L'on n'a pas oublié quelle heureuse transformation l'action combinée des atterrissemens et des irrigations du Rhône et de la Durance peuvent faire subir au territoire dominé par des cours d'eau si puissans. Des expériences commencées dans les terrains bas de la Camargue, et dont jusqu'à présent tout fait présumer le succès, nous apprendront bientôt si la culture du riz y serait profitable. La diffusion et le séjour d'une grande quantité d'eau douce sur le sol lui tiennent lieu d'engrais; il lui faut des champs environnés de levées, pourvus de portes à ventelles, de canaux d'amenée et d'émission; les travaux préparatoires qu'elle exige, les opérations journalières qu'elle comporte sont précisément celles qui seraient nécessaires pour colmater et dessaler le sol, et la naturalisation de cette culture aurait pour effet d'attacher immédiatement un revenu très considérable à une immobilisation de capital devant laquelle on n'a jusqu'à présent reculé qu'à cause du long ajournement de produits qu'elle semblait entraîner. Les eaux et la température de la Provence valent celles de la Lombardie, et le riz réussira probablement dans les alluvions du Rhône aussi bien que dans celles du Pô. En fût-il autrement, il n'en dépendrait pas moins de nous de faire disparaître, dans l'arrondissement d'Arles, cent mille hectares de marais infects et de cailloux arides, sous une épaisse couche du plus fertile limon. Il ne faut pas se plaindre de ce qu'aucune entreprise de cette étendue n'est praticable dans le département du Var; mais tous les terrains susceptibles d'être assainis et colmatés ne sont pas réunis à l'embouchure de l'Argens, à celle du Gapeau, et peu de pays réclament d'aussi nombreuses améliorations. Sur une superficie totale de 726,866 hectares, le département en possède 7,766 de prairies naturelles, et 194,356 de terres labourables (1), ce qui établit entre la surface des prés et celle des terres le rapport de 1 à 25. Ce rapprochement suffit pour faire juger de la rareté du bétail et de la pénurie de l'engrais dans un pays où 54,787 hectares d'oliviers et 59,943 de vignes le disputent aux céréales. Dans un travail comme il serait à désirer qu'on en fît un pour chacun de nos départemens (2), M. Bosc, géomètre en chef du cadastre du Var, a établi que, sur trente-quatre cours d'eau permanens dont il a donné l'hydrographie, 69 mètres cubes par seconde sont disponibles; que, sur cette quantité, 13 seule-

(1) *Statistique de la France publiée par le ministre de l'agriculture et du commerce. — Agriculture.* I. R., 1840, in-4°.

(2) *Rapport à M. Teisseire, préfet du Var, sur les cours d'eau du département du Var et sur les moyens d'augmenter les irrigations.* Draguignan, 1845, in-8°.

ment sont employés à l'irrigation; que l'aménagement en est si mauvais, que les dérivations actuelles pourraient arroser 13,000 hectares de plus qu'elles ne font; que les eaux qui se perdent à la mer subviendraient à l'arrosement de 27,000 hectares de prés : d'où il suit que la quantité de bétail et d'engrais produite dans le département pourrait être au moins sextuplée, et que la fécondation des terres arables s'accroîtrait dans cette proportion. Dans les Pyrénées orientales et dans les parties de l'Espagne qui ont été fécondées par le génie arabe, la culture des prairies ne passe pas pour le meilleur moyen de tirer parti des eaux d'irrigation; en appliquant celles-ci aux céréales et même à certains arbres, en promenant successivement sur un sol trop étendu pour être arrosé à la fois des prairies qu'on livre à la charrue après quelques années (1), on croit obtenir une beaucoup plus grande masse de subsistances, et le maximum de produit ne devrait être nulle part aussi soigneusement recherché que dans le département de France où le déficit est le plus considérable.

Les avantages du bon aménagement des eaux conduiraient inévitablement au reboisement des montagnes dont elles descendent. Quand nos pères plaçaient les eaux et les forêts sous la même surveillance et les confondaient dans les mêmes soins, ils ne faisaient que transporter dans la législation une connexité consacrée par la nature, et déduire les conséquences de ce fait, qu'il ne sort des montagnes dépouillées que des torrens alternativement débordés et desséchés, tandis que les eaux des bassins boisés s'écoulent toujours en ruisseaux réguliers. Je ne serais pas embarrassé de signaler, dans les Alpes et les Pyrénées, de nombreux exemples de gorges adjacentes, à l'issue desquelles la plaine est, suivant l'état forestier de la région supérieure, ici fécondée par un arrosage constant, là périodiquement désolée par la sécheresse ou par l'inondation. Reboiser les hauteurs, c'est étendre les irrigations à leur pied. Le bois est d'ailleurs par lui-même, soit comme élément de matériel naval, soit comme objet d'exportation, une des plus précieuses richesses d'un pays baigné par la mer, et la Provence doit, à ces divers titres, des soins particuliers à sa reproduction.

S'il y est aujourd'hui rare, la faute en est à l'incurie des hommes et non à l'ingratitude du sol. Ces pentes que nous trouvons si nues ont été jadis ombragées, et les nombreuses touffes d'arbres qui s'y montrent

(1) Ces combinaisons, qui peuvent paraître nouvelles dans le département du Var, ne le sont pas partout; elles sont décrites, et cette description n'a pas vieilli, par l'Olivier de Serres de l'agriculture arabe, Ebn-el-Awam, qui écrivait à Séville au VIe siècle de l'hégire ou au XIIe de l'ère chrétienne. Son *Traité d'Agriculture*, dont la bibliothèque de l'Escurial possède un manuscrit complet, a été traduit en 1802 par don José Banqueri pour l'instruction des cultivateurs espagnols, et nos compatriotes des départemens du midi auraient beaucoup à gagner à cette lecture.

éparses semblent être restées debout pour attester la facilité du rétablissement des forêts dont elles sont les débris. Le sol forestier d'un pays peut, en effet, toujours se reconstituer, et, pour savoir si des futaies croîtraient en Provence, il ne faut que se demander s'il y en existait autrefois. Les témoignages historiques ne laissent à cet égard aucun doute, et il doit être permis de remonter jusqu'à ceux des anciens, quand il s'agit des longues générations des grands végétaux. Il fallait que les lieutenans de César n'eussent pas à chercher les bois bien loin, pour que les douze galères qu'ils construisaient à Arles, pour le siége de Marseille, fussent armées trente jours après celui où les arbres étaient abattus (1). La preuve que les montagnes des environs de Marseille étaient alors couvertes de futaies ressort des détails que César donne avec la précision d'un ingénieur (2), et Lucain, dans le langage d'un poète (3), sur la profusion de bois employée aux circonvallations de la ville par Trebonius, qui en commandait le siége. Nous voyons au moyen-âge la Ciotat atteindre, par l'activité de ses chantiers de construction, une population double de celle d'aujourd'hui. Les montagnes qui l'entourent étaient alors couvertes de futaies magnifiques; on n'y voit plus que des pins rabougris, et un poète classique serait en droit de comparer la ville appauvrie à ces dryades dont la vie était attachée à celle de l'arbre qui leur servait de demeure. Sous Louis XIII, le président de Séguiran trouve un commerce de bois et de charbon organisé pour l'approvisionnement de Marseille et de Gênes à Cassis, à la Ciotat même, à Bandol, à Sixfours, à la Seyne, dans la rade d'Hyères, à Bormes (4), et l'influence de cet élément de tonnage peut seule expliquer la quantité de navires et de marins dont il constate en divers lieux l'existence. Des soins intelligens, appuyés sur une répression énergique des délits forestiers, peuvent faire revivre cet état de choses. L'on n'a point à craindre aujourd'hui que l'avilissement de la valeur des bois soit un obstacle à cette sorte d'amélioration, et, si l'on veut savoir quel champ

(1) « Quibus effectis armatisque diebus triginta, a quâ die materia cæsa est, adductisque Massiliam, his D. Brutum præficit. » (*De Bello civili*, I, 36.)

(2) *De Bello civili*, II, 1, 2, 9, 10, 11, 14.

(3) Lucus erat, longo mumquam violatus ab ævo,
Obscurum cingens connexis aera ramis,
Et gelidas altè submotis solibus umbras.
. . . . . Tunc omnia latè
Procumbunt nemora, et spoliantur robore silvæ;
Ut, quum terra levis mediam virgultaque molem
Suspendant, structâ laterum compage ligatam
Arctet humum, pressus ne cedat turribus agger.
(*Phars.*, L. III.)

(4) *Procès-verbal de l'état des affaires de la côte maritime de Provence en 1633.*

lui serait ouvert, un document officiel (1) répondra : Les deux départemens du Var et des Bouches-du-Rhône présentent une étendue de bois de 343,502 hectares, appartenant à l'état, aux particuliers, aux communes, et la plupart aussi négligés que ceux de la Ciotat; ils contiennent en outre, déduction faite du territoire de la Crau, dont on peut faire quelque chose de mieux, 247,772 hectares de landes, de bruyères et de pâtis. Ces surfaces sont désertes : réunies, elles égalent, à 16,611 hectares près, celles des départemens de la Seine et de Seine-et-Oise; le terrain n'en est pas plus mauvais que celui de la forêt de Fontainebleau, et, si elles rendaient proportionnellement autant de bois de chauffage et de construction, il n'en faudrait pas davantage pour doubler notre navigation sur la Méditerranée.

De semblables résultats ne s'obtiennent qu'avec une persévérance qui, s'il faut le dire, se concilie encore moins avec l'esprit de nos institutions politiques qu'elle n'est dans le caractère de notre nation. Les entreprises susceptibles de s'exécuter rapidement sont en France les seules sur le succès desquelles il soit toujours permis de compter, et il est prudent de demander au développement des communications une partie des avantages que le reboisement nous ferait long-temps attendre. Ouvrir des routes, c'est condenser l'espace sur les territoires qu'elles traversent; rapprocher les ressources des pays éloignés, c'est presque en créer sur les lieux qu'il s'agit d'approvisionner. On voit, dans la correspondance relative au siége de Toulon en 1707 (2), que deux difficultés capitales entravèrent toutes les opérations du maréchal de Tessé; c'étaient celle de faire arriver en ligne, au travers de montagnes impraticables, les troupes qui se trouvaient dans le haut Dauphiné, et celle de les alimenter. Si des routes parallèles aux Alpes étaient descendues des bassins du Drac, de la Durance et du Verdon vers la côte, il est probable que l'armée du prince Eugène eût été coupée et détruite, ou plutôt ce grand capitaine, ne sentant pas ses mouvemens couverts sur sa droite, eût renoncé d'avance à son entreprise. La route, aujourd'hui fort avancée, de Grenoble à Antibes par Sisteron, Digne et Grasse eût délivré le maréchal de Tessé de bien des inquiétudes; mais elle ne répond pas à tous les besoins de la défense et de l'approvisionnement de la côte, et le service devrait en être complété par deux nouvelles lignes se dirigeant, l'une de Toulon vers l'embouchure du Verdon dans la Durance et Manosque, l'autre de Draguignan vers Castellane et le haut de la vallée du Verdon.

La dernière agrandirait beaucoup l'aire territoriale du port de Fréjus et mettrait en valeur la partie la plus reculée des Basses-Alpes; elle

(1) *Statistique de la France publiée par le ministère du commerce.* I. R. 1840.
(2) *Collection de Provence, année* 1707. (B. R. Mss.)

apporterait même un contingent assez considérable de menues denrées sur le marché de Toulon, et des bois aux chantiers de construction de la côte.

Celle de Toulon à Manosque serait d'une tout autre importance; elle réduirait de 25 kilomètres sur 108, c'est-à-dire d'une marche sur quatre, la distance entre ces deux villes, qui ne communiquent aujourd'hui que par Aix; elle couperait la ligne d'opérations d'un ennemi qui marcherait sur Toulon, sur Aix ou sur Marseille, et l'obligerait à diviser ses forces. Considérée sous un autre point de vue, elle fortifierait l'impulsion que reçoit aujourd'hui l'agriculture dans la vallée de la Durance, et qui vient de déterminer l'achèvement du canal d'arrosage de la Brillanne à Corbières; elle ouvrirait des sources nouvelles à l'approvisionnement si mal assuré de Toulon. Le pays qu'elle traverserait ne le cède à aucune autre partie de la Provence pour la qualité des céréales, et les blés qui en proviennent sont les plus propres de France à la fabrication des farines d'armement (1). Le percement de la route déterminerait sur cette direction un mouvement analogue à celui qui s'opère autour des minoteries de Marseille, qui affectent à leurs expéditions lointaines les blés fins des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, et les remplacent dans la consommation intérieure par des blés exotiques d'une moindre valeur; la marine a double profit à la multiplication de ces échanges.

Il ne reste plus rien à dire sur le concours qui s'établira entre l'activité de la navigation et celle de la circulation desservie par les chemins de fer; elles croîtront l'une par l'autre. Hâtons-nous cependant de les mettre en contact, et, si nous ne voulons pas être devancés, mettons la main à l'œuvre. Le port de Marseille a, dans ceux de Gênes et de Trieste, des concurrens qu'il serait imprudent de dédaigner. L'Autriche presse la construction du chemin de fer de Vienne à Trieste, par lequel elle espère s'emparer de tout le commerce de l'Europe centrale avec la Méditerranée. Le roi de Sardaigne, dans la bonne administration duquel nous devrions plus souvent chercher des exemples, entreprend le chemin de Gênes à Alexandrie et à Pavie (2). Il exécutera ce travail sur les fonds de l'état sans recourir à l'emprunt, sans rien ajouter aux contributions de son pays. Les études du prolongement de ce chemin au travers des Alpes Lépontines sont achevées; elles démontrent la possibilité de s'élever sur des rails jusqu'au sommet de ces gigantesques

(1) On sait que les farines fabriquées avec des blés de qualité inférieure se conservent mal à la mer, et ne supportent pas la température des régions équinoxiales.

(2) *Progetto di via a regoli di ferro da Genova ad Alessandria ed a Pavia compilato da* J. Porro, *maggiore negl' ingegneri militari, all' indicazioni delle varianti proposte d'all' ingegnere* J.-K. Brunel, *in seguito a visita praticata sulla faccia de' luoghi nel' aprile* 1843. Torino, 1843.

barrières et d'en redescendre au travers de la Suisse jusqu'aux bords du Rhin. La manière dont on emploie à côté de nous le temps que nous perdons en discussions oiseuses ajoute à l'urgence de la jonction de la Méditerranée à l'Océan par le chemin de fer de Marseille à Paris. Les avantages commerciaux de cette ligne ne sont pas les seuls qui la recommandent. En cas de guerre maritime, elle transporterait, en moins de jours qu'il ne faut de mois pour faire par mer le trajet correspondant, le personnel d'une flotte entière de la Méditerranée à la Manche ou de la Manche à la Méditerranée. Les mêmes équipages pourraient combattre aujourd'hui sur les vaisseaux de Cherbourg, dans huit jours sur ceux de Toulon, et compenser par leur mobilité l'infériorité du nombre; le sort d'une guerre peut dépendre de la prompte réalisation de cette nouvelle stratégie.

Les limites de l'avenir promis aux chemins de fer qui partent de la Méditerranée sont peut-être à la veille d'être reculées par une révolution plus vaste qu'aucune de celles qu'ait subies le commerce de cette mer. Le percement de l'isthme de Suez placerait les Indes orientales plus près de Marseille que ne le sont les Antilles; nos colonies de Pondichéry, de Bourbon, de Madagascar, ne seraient plus qu'au quart de la distance qui les sépare aujourd'hui de la métropole; les navires d'Europe arriveraient dans la mer des Indes et sur la côte orientale d'Afrique en moins de temps qu'il ne leur en faut pour gagner la relâche de Rio-Janeïro. Les ingénieurs français qui suivaient Napoléon en Égypte ont déterminé toutes les conditions d'établissement du canal maritime qui mariera l'Europe au monde indien (1). Le niveau de la mer Rouge est de 9 mètres 908 millimètres supérieur à celui de la Méditerranée; d'Alexandrie à Suez, en passant par le Caire, la distance est de 300 kilomètres, c'est-à-dire la même que celle de Paris à Cherbourg. Le jour où cet espace sera franchi par un navire, la moitié du commerce de l'Océan prendra son cours à travers la Méditerranée, et celui de l'Asie et de l'Afrique avec l'Europe décuplera. Ce ne sera point à la France, maîtresse de Marseille, de Toulon, de la Corse et de l'Algérie, à se plaindre de cette révolution; aucun pays après l'Égypte n'y gagnera plus que le nôtre.

Le monde civilisé, disions-nous au début de cette course, gravite tout entier vers la Méditerranée. C'est autour de ce lac européen que s'enfantèrent dans l'antiquité les plus grands chefs-d'œuvre de l'esprit humain, et, depuis le commencement de ce siècle, que d'événemens accomplis! que de semences fécondes jetées sur ses bords! L'Angleterre,

(1) *Description de l'Égypte*, t. Ier. *Mémoire sur la communication de la mer des Indes à la Méditerranée par la mer Rouge et l'isthme de Soueys*, par M. Lepère, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées attaché à l'expédition d'Égypte.

déjà maîtresse de Gibraltar, s'empare de Malte et de Corfou, elle ouvre vers les Indes, par l'Euphrate et la mer Rouge, de nouvelles voies à son commerce; mais, plus soucieuse d'exploiter le monde que de le policer, elle ne se mêle aux peuples barbares qu'autant qu'il convient à ses intérêts. Les réformes du sultan Mahmoud et de Méhémet-Ali sapent par la base l'établissement politique du prophète. La Russie s'avance sur l'empire ottoman et ne lui laisse d'autre alternative que de s'approprier les forces de la civilisation moderne, ou de devenir la conquête d'un peuple capable d'en doter son territoire. La mer qui séparait jadis le monde musulman du monde chrétien sert à les unir dans des relations que chaque jour resserre et multiplie. En trois années de séjour en Égypte, les armées françaises sèment sur les tombeaux des Pharaons des germes qui éclosent au bout de trente ans; elles labourent de leur puissante épée le sol de l'Italie et de l'Espagne, mais elles transportent au sein des peuples qu'elles arrachent violemment à leur repos ces principes de la révolution qui doivent faire le tour du globe : abattues un moment sous l'Europe coalisée, elles se relèvent pour rallumer en Grèce le flambeau où s'éclaira le genre humain; à peine délassées, elles écrasent en Afrique la piraterie barbaresque et jettent sur une côte ensevelie depuis quinze cents ans dans de sanglantes ténèbres les fondemens d'un empire fraternel. Voilà dans la Méditerranée l'œuvre de la première moitié du XIXe siècle! Que sera celle de la seconde, assise sur une bien plus large base, édifiée avec de bien plus puissans moyens?

Puisse la part de la France ne pas être moindre dans les événemens qui s'accompliront que dans ceux qui les ont préparés! Puisse-t-elle s'élever en même temps que tous les peuples à la régénération desquels elle a tendu la main! La nature a placé sur la côte de Provence le foyer de notre influence sur cette mer où s'entrelacent les relations du monde entier : sachons le consolider, l'étendre, et transmettre à nos neveux un héritage digne de celui que nous avons reçu de nos pères.

J.-J. Baude.

ÉTUDES SUR L'ANTIQUITÉ.

LES DERNIERS JOURS

DE LA TRAGÉDIE GRECQUE.

Bibliothèque grecque. — Fragmenta Euripidis et perditorum tragicorum omnium.

Trois noms représentent la tragédie grecque, Eschyle, Sophocle, Euripide; trois noms en marquent les commencemens, Thespis, Phrynichos, Chœrilos; trois noms en marquent le déclin, Agathon, Ion, Achæos. Ainsi l'atteste le *Canon alexandrin*, c'est-à-dire la liste officielle et classique des écrivains les plus considérables, qui fut dressée par les grammairiens d'Alexandrie et close par le fameux Aristarque; mais, outre ces noms principaux, l'histoire nous a transmis ceux d'un grand nombre d'autres poètes : une quinzaine avant Thespis, une centaine après Achæos, d'autres contemporains des trois grands maîtres. Combien d'œuvres se produisirent, admirables ou curieuses! Et presque toutes ont péri! Même de celles des trois grands poètes, une bien faible partie seulement nous est parvenue. D'Eschyle, les critiques anciens reconnaissaient soixante-quinze ouvrages authentiques : il en reste sept

et des fragmens; — de Sophocle, soixante-dix: il en reste sept et des fragmens; — d'Euripide, soixante-quinze : il en reste dix-neuf et des fragmens. De tous les autres poètes, pas une seule œuvre n'a survécu. Un assez grand nombre de fragmens très courts, tels sont les seuls monumens que nous possédions des derniers temps de cette tragédie. On y peut joindre une sorte de drame chrétien de plus de deux mille six cents vers, composé avec des centons d'Euripide, ayant pour titre *la Passion du Christ*, et trois autres morceaux dramatiques d'un genre analogue, mais moins étendus (1). Quelle perte que celle de tant de pièces, dans lesquelles on aurait pu suivre la décadence de cette grande tragédie! Dans l'espace d'un siècle à peine, le ve avant notre ère, elle naît, grandit, atteint la perfection, et décline; bientôt elle est à l'agonie, mais cette agonie dure plusieurs siècles. Et que d'aperçus nouveaux sur les chefs-d'œuvre mêmes l'étude de ces œuvres inférieures eût pu présenter! car c'est surtout à travers sa décadence qu'il faut regarder une littérature pour la bien voir. Chez nous, par exemple, apercevrait-on aussi clairement combien le système tragique du XVIIe siècle est artificiel et abstrait, s'il fallait le juger uniquement d'après les œuvres des deux grands poètes dont le génie a su l'animer? Non; pour l'apprécier à sa juste valeur, c'est dans les tragédies du siècle suivant qu'il faut l'étudier, dans Campistron, dans Châteaubrun, dans La Harpe, dans Voltaire même; alors il est jugé. Quel regret de ne pouvoir contrôler de la même manière le système tragique des Grecs! Combien ces dernières œuvres nous eussent-elles peut-être offert d'analogies inattendues avec le théâtre moderne! Qui sait enfin combien d'horizons imprévus au-delà de l'horizon déjà si nouveau d'Euripide! Interrogeons du moins les fragmens qui nous restent; cherchons à préciser comment se fit cette décadence, dont les ruines seules sont sous nos yeux.

Dès que les trois grands poètes, Eschyle, Sophocle, Euripide, sont morts, la tragédie elle-même commence de mourir. Dans l'année même, on la juge et on règle ses comptes : Phrynichos d'abord (2), dans sa comédie des *Muses*, fait comparaître Euripide et Sophocle à leur tribunal; Aristophane ensuite, dans sa comédie des *Grenouilles*, instruit le procès d'Eschyle et d'Euripide. La première de ces deux pièces est perdue; mais nous avons la seconde. En voici quelques vers :

XANTHIAS. — Que va-t-il donc se passer?

ÉACQUE. — Par Jupiter! tout à l'heure, en ce lieu même, un étrange combat va s'émouvoir. On va peser la poésie dans la balance.

(1) Le dernier volume de la *Bibliothèque grecque*, éditée par Firmin Didot, contient ces précieux débris. Ce n'est pas l'un des moins intéressans de cette belle collection.

(2) Qu'il ne faut pas confondre avec le vieux poète tragique Phrynichos, nommé plus haut.

Xanthias. — Quoi! vont-ils peser la tragédie comme la viande des victimes?

Éaque. — Oui, ils vont appliquer aux vers toises, coudées, équerres et fil-à-plomb. Euripide jure de faire passer tous les vers un à un à la pierre de touche.

Xanthias. — Voilà qui ne doit pas plaire à Eschyle!

Éaque. — Non, déjà il baisse la tête et fait des yeux de taureau.

Le chœur. — Certes, ce lion rugissant sentira dans son cœur une terrible colère, lorsqu'il verra son adversaire aiguiser ses dents avec un bruit aigu. Alors il roulera des yeux pleins de fureur.

Alors on entendra un cliquetis terrible : d'un côté (Eschyle), la haute poésie empanachée; de l'autre (Euripide), un feu roulant d'éclats de vers et de bribes de tragédie! Un mortel s'attaquant au puissant poète monté fièrement sur ses grands mots!

Celui-ci, hérissant sur son cou son épaisse crinière, fronçant un sourcil redoutable, lancera avec son souffle de géant, comme des ais arrachés tout d'une pièce, ses mots largement charpentés.

L'autre, poète des lèvres, habile ouvrier de syllabes, roulera sa langue déliée, lâchant les rênes à sa jalousie. Vous le verrez hacher menu les vers de son rival, et mettre en poussière tout le travail de ces puissans poumons (1). »

On prévoit déjà qu'Euripide aura le dessous, et en effet il est fort maltraité dans la lutte. Eschyle cependant n'est pas trop épargné; mais le dessein du poète est clair, c'est à Euripide qu'il en veut. Seulement, comme un panégyrique messiérait en face d'une satire, il esquisse la critique d'Eschyle pour mieux faire celle d'Euripide; l'une sert de contre-poids à l'autre; cette balance est plus favorable à la comédie, l'antithèse est plus dramatique. C'est une des raisons pour lesquelles il laisse Sophocle dans le demi-jour, au lieu de le mêler au débat. Ce n'est pas seulement qu'il l'admire au point de n'oser pas même l'effleurer en passant; on sent que son admiration pour Eschyle, au fond, n'est pas moins vive : c'est que le parallèle et la discussion plaisante sont plus commodes entre les deux extrêmes, peut-être aussi sa critique ne se sent-elle pas assez forte pour se décider au sujet d'un poète dont les qualités sont plus égales et qui donne moins de prise à la parodie; mais il sait bien comment attaquer Euripide, et il sait bien pourquoi il l'attaque, car il va jusqu'à lui imputer la décadence de la tragédie.

La tragédie d'Euripide, suivant lui, est immorale quant au fond, et décousue quant à la forme. Elle est immorale, parce qu'il n'est pas permis d'exciter la pitié par tous les moyens ni de l'exciter sans mesure; d'étaler les misères du corps aussi bien que les douleurs de l'ame; de chercher toujours dans la peinture de la passion l'expression familière et pénétrante qui remue, qui trouble, qui séduit les ames sans les élever, qui, au contraire, les amollit et les énerve, et qui devient con-

(1) Aristoph., *Grenouilles*, vers 804 à 840.

tagieuse à force de réalité; d'analyser curieusement des nouveautés basses ou périlleuses, et quelquefois des monstres, sans dédaigner même les ressources matérielles et l'appareil des haillons pour émouvoir à tout prix. Elle est décousue, parce que, poète agile, grand improvisateur, inspiré et sceptique, homme de fantaisie et de caprice, le génie d'Euripide est plein de hasard, et ses compositions pleines d'inégalité. Il néglige ses plans plus qu'il n'est permis même à un Grec, et, quand il a traité les scènes à effet, il laisse à son collaborateur le soin d'achever ce qui l'ennuie. Subissant en outre l'influence de la révolution intellectuelle, morale et sociale, qui s'accomplissait alors, et réagissant sur elle à son tour, mêlant à ce pathétique trop vif des déclamations hardies et toutes les saillies turbulentes de l'esprit nouveau, ses œuvres manquent de calme et d'ordre; on y remarque déjà çà et là le trouble et l'agitation des œuvres modernes. L'ordre intime, qu'une conception lente et désintéressée peut seule produire, y fait défaut. Et voilà pourquoi elles ont en somme plus de variété que d'unité. Aristophane n'a donc pas tort, quoiqu'il ne montre que les défauts d'Euripide, et, dès Euripide en effet, la tragédie avait déjà décliné.

Quand il fut mort après Eschyle, et que Sophocle les eut suivis tous les deux, elle descendit rapidement sur cette pente où il l'avait placée. Agathon, son ami et son imitateur, exagéra encore, en les copiant, des défauts qui réussissaient, et sut partager avec lui les bonnes graces du roi Archélaüs et la faveur de tous les Grecs. Plus rapidement encore qu'Euripide, il achemina la tragédie vers la comédie nouvelle. Par là il plaisait à ses contemporains, et il avait pour amis les plus aimables. C'est chez Agathon, après sa première victoire dramatique, que Platon a placé la scène de son *Banquet*, où les convives sont, entre autres, Socrate et Aristophane, auxquels vient se joindre Alcibiade. Nous avons d'Agathon une vingtaine de fragmens, dont le plus long, qui a six vers, donne une idée des tristes jeux d'esprit que ne dédaignait pas dès-lors la tragédie. Un berger qui ne sait pas lire, mais qui rapporte ce qu'il a vu, y décrit lettre par lettre le nom de Thésée (ΘΗCΕΥC) : « Parmi ces caractères, on voyait d'abord un rond avec un point au milieu; puis deux lignes debout, jointes ensemble (par une autre); la troisième figure ressemblait à un arc de Scythie; puis c'était un trident couché; ensuite deux lignes se réunissant au sommet d'une troisième, et la troisième figure se retrouvait à la fin encore. » Croirait-on qu'Euripide avait donné le modèle de ce singulier détail littéraire, et que Théodecte le renouvela après Agathon?

D'abord le fonds de la tragédie était épuisé. Elle était née du croisement de la poésie chorique avec la poésie épique dans les chants des fêtes de Bacchus. Or, la partie chorique était tombée bientôt, en même temps que l'esprit religieux, qui d'abord l'avait animée. Le chœur, qui

a le rôle principal dans Eschyle, n'a plus que le second dans Sophocle; dans Euripide, il ne tient plus guère à l'action; dans Agathon, il acheva de s'en détacher. Plus tard, on en vint jusqu'à supprimer quelquefois les chœurs des tragédies qu'on représentait. La partie épique, au contraire, s'était développée, et l'action, d'abord admise comme par grace, avait fini par être toute la tragédie; mais ces légendes, homériques et hésiodiques, qui la défrayaient, s'épuisèrent enfin. Ces familles tragiques des Pélopides et des Labdacides avaient fourni tout ce qu'elles pouvaient fournir de meurtres, d'incestes, d'adultères et d'horreurs de toute sorte; il n'y avait plus à en espérer, à moins de fausser les traditions. Ainsi, par ses deux élémens, épique et chorique, la tragédie dépérissait; elle avait fait son temps. « Cette mythologie, sur laquelle elle vivait depuis plus d'un siècle, avait été enfin épuisée par tant d'écrivains empressés de reproduire incessamment les mêmes sujets dans des drames qui se comptaient par centaines; en outre, une infatigable parodie tendait, depuis bien des années, à la chasser du théâtre, comme une audacieuse philosophie à l'exiler du monde réel. L'histoire, à laquelle la tragédie avait, par exception, touché deux ou trois fois, eût pu renouveler heureusement les tableaux de la scène; mais Athènes, abaissée plus encore par elle-même que par sa fortune, ne suffisait plus à une tâche trop forte pour son patriotisme expirant, et que lui eussent d'ailleurs prudemment interdite les ombrages de tant de tyrannies diverses, aristocratiques et démocratiques, lacédémoniennes et macédoniennes, qui se la disputaient (1). »

Fallait-il donc recourir à la fantaisie, imaginer soit des héros nouveaux, soit des aventures nouvelles? Euripide, dans quelques-unes de ses pièces, l'avait essayé : il avait modifié plusieurs légendes pour les rajeunir et pour en tirer des effets inconnus. Il avait préludé au genre romanesque, qui cependant n'était pas né encore. Agathon exploita cette veine nouvelle, et, par exemple, dans sa pièce intitulée *la Fleur*, les personnages, les noms, les choses, il inventa tout. Il suppléa par la variété des mœurs à celle des passions, et à l'intérêt par la curiosité. Dès-lors, en effet, ce fut la fantaisie qui devint la muse du théâtre. Aristote lui-même, loin de condamner ce procédé nouveau, l'approuva; mais ce n'est pas sans danger qu'on est réduit à repousser du pied le sol ferme et sûr de la tradition ou de l'histoire pour s'élancer d'une aile aventureuse dans les espaces de l'invention pure : entreprise icarienne, vol périlleux, entre les feux brûlans du soleil et les vapeurs humides de la mer. Comparez Shakespeare, soutenu par la tradition et par la légende populaire, créant *Othello*, et Voltaire, sans la tradition, tirant de son cerveau *Zaïre* : même sujet, et pourtant, d'un côté, quelle œuvre

(1) Patin, *Tragiques grecs*, tome Ier.

vivante et profonde, de l'autre, quelle œuvre artificielle et légère! C'est, à part la différence de génie, que l'un s'appuie sur la tradition, qui n'est autre que le fonds de la nature humaine elle-même, qu'il s'y établit puissamment, et qu'il y jette les fondemens d'une œuvre éternelle; l'autre imagine au gré de son caprice, et improvise en vingt jours une œuvre de fantaisie. Or, plus il y a de fantaisie, soit dans la composition, soit dans les détails d'une œuvre tragique, moins elle est durable, parce que la fantaisie, de sa nature, est arbitraire, et que l'arbitraire est passager. C'est le lieu commun qui dure et qui est éternel. La fantaisie, comme la plaisanterie, est locale et contemporaine. Quand les esprits blasés n'admettent plus autre chose, les poètes sont bien forcés d'y recourir; alors la tragédie est perdue. La fantaisie, comme son nom l'exprime, c'est ce qui paraît et disparaît. Le lieu commun, donné par la tradition ou par l'histoire, c'est ce qui est et ce qui reste; c'est le fonds humain, qui toujours subsiste, dans tous les pays et dans tous les temps. — Par conséquent, la fantaisie, à vrai dire, ne pouvait non plus renouveler la tragédie grecque.

Ainsi donc le fonds manquait, mais surtout le génie. Quatre-vingt-douze petits auteurs tragiques que l'on compte font-ils la monnaie d'un bon poète?

En effet, aux trois grands tragiques succédaient leurs familles et leurs écoles. L'existence de ces sortes d'écoles est un fait considérable qui domine toute la littérature grecque. Tout grand poète naissait d'une école, ou une école naissait de lui; d'une façon ou d'une autre, il en était le couronnement ou le chef, et c'était de son nom qu'elle tirait le sien. Telle la caste des prêtres-poètes, qu'on appela l'école orphique; telle la famille de chanteurs qu'on appela les homérides; telles les écoles des lyriques; telles enfin les familles tragiques d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, et de plusieurs autres encore. Ces écoles étaient fécondes ou funestes. D'une part, cette initiation vivante, cette foi commune, cette adoration et cette poursuite du même idéal multipliaient les forces de chacun par celles de tous (1). De là, quelle sûreté et quelle richesse dans les procédés et dans les vues, surtout quelle assurance dans l'inspiration! Avec l'autorité pour point d'appui, la liberté du génie s'élançait toute-puissante et intrépide, et on pouvait tout, parce que l'on croyait tout pouvoir. Sans cette assurance, sans cette foi, point d'enthousiasme, point de poésie naturelle et vraie. Aujourd'hui le poète isolé se défie, son inspiration est pleine d'inquiétude, sa force est distraite; il cherche sa voie, et, lorsqu'il la trouve, au milieu du premier essor, il s'arrête, il songe à ce que dira la critique. Il hésite, le moment

(1) Rapprochez les écoles des prophètes chez les Hébreux, celles des bardes, des druides et des scaldes chez les peuples du Nord; enfin et surtout, dans le monde moderne, les écoles et familles des peintres italiens.

de foi est passé; il faut attendre que le génie revienne, et l'esprit souffle quand il veut. Heureux ces poètes qui ne doutaient pas, qui s'excitaient les uns les autres, qui s'enhardissaient, qui s'élevaient! Tous ces génies divers poussaient ensemble; c'était une seule moisson, semée en même temps, germant du même sol, dorée par le même soleil, abreuvée des mêmes rosées! Dans cette atmosphère favorable, qui donc n'eût pas été poète? ou qui n'eût été philosophe dans les jardins d'Académus? — Cependant, d'un autre côté, ces écoles ne donnaient pas l'inspiration, elles la favorisaient seulement; elles développaient le métier autant que l'art. Fécondes tant qu'il y eut du génie, dès que le génie manqua, elles devinrent funestes. En effet, quelle source d'œuvres communes! quel foyer de médiocrités! L'imitation morte succède à l'initiation vivante. Soulevés par les procédés qu'on leur prête, mille esprits impuissans croient tout pouvoir. Sans s'avouer que l'inspiration personnelle leur manque, ils essaient de se faire, si l'on peut parler ainsi, une sorte d'inspiration extérieure; ils la demandent aux œuvres des maîtres; ils copient ces œuvres, ils les retournent, ils les manient et les remanient, espérant peut-être vaguement que l'originalité se communique par le contact. Aussi ne composent-ils eux-mêmes que des œuvres ou plutôt des produits inanimés, uniformes et monotones, que des pastiches brillans çà et là, mais par reflet. Alors, chose déplorable, il y a des milliers de littérateurs et pas un poète. Alors, chose périlleuse même et dissolvante, il y a des milliers de formes au service de pas une idée. — Mais les écoles tragiques surtout furent plus funestes que fécondes, car non-seulement elles ne créèrent point, mais elles détruisirent, et voici comment.

Une tragédie, dans le principe, était destinée à n'être jouée qu'une fois, à l'une des fêtes de Bacchus. Les représentations dramatiques n'avaient lieu qu'à ces fêtes; quelquefois seulement la pièce était reprise, quand elle avait été bien accueillie. Dans l'intervalle d'une représentation à l'autre, elle était retouchée ou remaniée. Ainsi le furent *la Médée* d'Euripide, et peut-être *les Nuées* d'Aristophane, etc. Il arrivait très rarement qu'on reprît la pièce sans y rien changer; c'était la marque d'un succès complet : ce fut le cas des *Grenouilles*. Si le poète était absent ou mort, ses collaborateurs ou ses élèves, ses parens ou ses amis, sa famille ou son école, se chargeaient de la *diascève*, c'est-à-dire du remaniement. Que d'altérations arbitraires, surtout pour accommoder l'ouvrage aux nouvelles circonstances politiques, pour en refaire une œuvre actuelle, une réalité, ce que devait toujours être chacune de ces pièces avant d'être une œuvre d'art! En outre, la famille ou l'école héritait des pièces inédites du poète, et ce n'était pas sans y avoir mis la main qu'elle les faisait représenter. Euphorion, fils d'Eschyle, remporta quatre fois le prix en faisant jouer des pièces que son père n'avait

pas encore données, et il est probable que Philoclès, neveu du même Eschyle, avait présenté au concours quelque ouvrage posthume de son oncle, lorsqu'il remporta la victoire sur l'*Œdipe roi* de Sophocle. Eschyle, pendant sa retraite en Sicile, écrivit sans doute un certain nombre de pièces qui ne furent représentées qu'après sa mort, et sous d'autres noms que le sien. Il est attesté que le fils de Sophocle, Iophon, donna sous son nom plusieurs ouvrages de son père, et Euripide laissa trois fils qui firent de même. Ce fut un de ces fils, ou plutôt son neveu, nommé comme lui Euripide, qui fit représenter après sa mort *Iphigénie à Aulis*, *Alcméon* et *les Bacchantes*, et qui, par ces trois pièces, remporta le prix. C'était donc vraiment un droit d'héritage reconnu : on en usa et abusa.

Ce ne furent pas seulement les parens et les amis qui s'approprièrent les œuvres des trois grands tragiques. Néophron de Sycione, sous Alexandre-le-Grand, interpola d'un bout à l'autre la *Médée* d'Euripide, et la publia comme une tragédie nouvelle de sa façon. Heureusement c'est bien la seconde édition d'Euripide, et non pas celle de Néophron, qui nous est parvenue. Ce Néophron avait, dit-on, composé cent vingt tragédies. Avant l'imprimerie, ces fraudes étaient faciles; elles étaient d'ailleurs autorisées. Ce qui était d'abord droit d'héritage fut bientôt regardé comme droit commun. La propriété des ouvrages de l'esprit était inconnue alors. Toutes ces admirables tragédies, dont chacune est pour nous un monument sacré, étaient à la merci de tous les petits poètes à qui il pouvait prendre fantaisie d'en faire usage. Une fois données au public, elles n'appartenaient plus à personne, mais à tout le monde. Il y eut, quoiqu'à un moindre degré, quelque chose de semblable chez les modernes, jusqu'à Molière. Depuis, et ce n'est pas un mal, nous avons changé tout cela. Chez les Grecs, la poésie ni les œuvres poétiques n'étaient chose individuelle, comme chez nous, mais chose commune, tout comme le soleil et comme l'air. Ainsi le premier venu put corrompre impunément ces chefs-d'œuvre, qui étaient la propriété de tous; c'était une sorte de communisme littéraire : au point que les poèmes homériques, transmis pendant environ quatre cents ans par la mémoire et la parole seules, puis rédigés d'abord partiellement, réunis ensuite en un corps, revus, refondus, recensés, interpolés de mille sortes, n'ont peut-être pas été plus corrompus que les ouvrages des tragiques. Ce n'était pas le style seul qui se trouvait remanié, mais la fable même. On bouleversait tout.

Que voulait-on en effet? Faire des pièces nouvelles avec les anciennes; car, par un phénomène curieux, mais naturel, la production diminuant et la curiosité croissant toujours, on remettait à neuf les vieux chefs-d'œuvre. On y mêlait parfois un appareil pompeux et une mise en scène éclatante, qui les relevait ou qui les effaçait, mais qui les renouvelait et les faisait accepter. C'était surtout Euripide et Sophocle que

l'on accommodait ainsi. Quant à Eschyle, l'entreprise était moins facile : comment démolir ces grands blocs pélasgiques pour en faire des constructions modernes? et l'on y touchait beaucoup moins. Aussi bien les deux autres plaisaient davantage. Euripide surtout était adoré : Aristophane déjà s'était moqué de cette passion excessive :

BACCHUS. — N'as-tu jamais eu une envie soudaine de purée?
HERCULE (qui était le dieu goinfre.) — De purée? Oh! oh! mille fois dans ma vie.
BACCHUS. — Me fais-je assez comprendre? Faut-il en dire davantage?
HERCULE. — Pour ce qui est de la purée, c'est inutile; je comprends fort bien.
BACCHUS. — Tel est le désir qui me consume pour Euripide.

Il va sans dire qu'outre les chefs-d'œuvre remaniés on faisait paraître des tragédies nouvelles, mais comment nouvelles? La plupart étaient composées de lambeaux pillés çà et là; c'étaient des bigarrures ou des redites. Voici donc quelles étaient les deux opérations inverses, mais analogues, de ces *rapiéceurs* (1) : ou bien ils cousaient des vers de leur façon dans les tragédies des grands maîtres, ou bien ils inséraient des morceaux des grands maîtres dans de mauvaises pièces de leur façon; la falsification ou le plagiat, l'interpolation ou le centon, procédés analogues, également misérables, ou plutôt pitoyables manipulations. Toutefois il y eut encore çà et là, jusqu'à l'époque d'Aristote, quelques poètes qui n'étaient point méprisables, puisqu'il a daigné les citer : c'étaient, par exemple, Chærémon, les deux Astydamas, descendans d'Eschyle, les deux Carcinos, qui eurent leur école à part, ce Théodecte dont nous avons parlé, Dicæogène, et deux Sophocle, outre le grand. Les fragmens de ces poètes sont très courts et n'ont pas beaucoup de valeur. Il y en a une cinquantaine de Chærémon : il paraît qu'il excellait dans les descriptions, ce qui n'est pas directement tragique, et on peut ajouter, d'après quelques-uns des traits qui sont sous nos yeux, que ces descriptions n'étaient pas exemptes d'affectation et de mignardise. Il y a onze fragmens du second Carcinos, huit sous le nom des Astydamas, dix-neuf de Théodecte, dont nous avons cité le plus long, presque rien de Dicæogène, rien des deux Sophocle. D'un certain Moschion, qu'il faut nommer aussi, on a vingt-trois fragmens, dont un d'une trentaine de vers sur ce thème éternel, la vie sauvage et la naissance des sociétés. Au reste, il est étonnant à quel point les fragmens si peu nombreux de tous ces poètes se répètent les uns les autres; à chaque pas, on rencontre les mêmes pensées et quelquefois les mêmes expressions à peine retournées. Cela confirme ce qu'on sait d'ailleurs sur les procédés employés dans ces écoles grecques, par suite de cette sorte de communisme dont nous parlions. C'est que, par

(1) Nom donné par Aristophane à Euripide, qui était loin de le mériter comme tous ceux dont nous parlons.

exemple dans l'école des homérides et dans celle des tragiques, il y avait une collection de lieux-communs tout faits, de maximes et d'antithèses, de vers même et de morceaux qu'on se transmettait; c'était comme un répertoire où chacun puisait à son gré, ou bien, qu'on nous pardonne la comparaison, une espèce de trésor poétique, à peu près comme ceux que l'on fait aujourd'hui pour les écoliers sous forme de dictionnaires, si ce n'est que ceux-là n'étaient pas écrits, mais se transmettaient de vive voix, et qu'ils étaient aussi à l'usage des maîtres. C'était dans la mémoire qu'on gardait tout cela; on sait que la mémoire alors était plus vive qu'aujourd'hui, parce qu'elle était plus exercée. Si les bons poètes eux-mêmes ne se faisaient pas faute de puiser dans ce fonds commun qu'ils enrichissaient en retour, à plus forte raison les poètes inférieurs et les *diascevastes*, soit épiques, soit dramatiques, y prenaient-ils à pleines mains de quoi replâtrer leurs reconstructions. C'étaient des matériaux tout prêts, et une sorte de ciment poétique, propre à rajuster tout. Et cela explique très bien comment, même chez les bons poètes grecs, le style ne tient pas toujours à la pensée. Le style existe jusqu'à un certain point en dehors d'elle et en lui-même. Il y a un certain nombre de belles draperies qui peuvent s'attacher ici ou là sur telle ou telle idée. Pour l'esprit grec, artiste et rhéteur, amoureux des finesses jusqu'à la rouerie, subtil jusqu'à la malhonnêteté, la forme importe presque plus que le fond; un beau détail, une expression brillante, un heureux tour, une formule bien aiguisée, ont leur prix en eux-mêmes, indépendamment de la pensée. Aussi voit-on que le même moule sert à vingt idées différentes, que la même antithèse reparaît cent fois, les deux termes diversement balancés montant ou descendant tour à tour, selon l'argument : procédé littéraire que nous constatons sans le trouver légitime, et qui ne satisferait pas des esprits moins artistes et plus consciencieux. — D'ailleurs, à ne considérer même que l'art littéraire, où cette voie les conduisait-elle? Précisément à ces misères auxquelles nous les voyons réduits : à l'interpolation en règle et au centon systématique, dont *la Passion du Christ* va tout à l'heure nous présenter le dernier excès.

Mais, si le talent poétique s'affaiblissait, le goût des représentations dramatiques croissait toujours; et ce n'était plus seulement à Athènes qu'on se passionnait pour les tragédies, des théâtres s'élevaient partout. En 420, on en bâtit un grand nombre dans le Péloponnèse. Polyclète, architecte, sculpteur et peintre, construisit celui d'Épidaure; Épaminondas, celui de Mégalopolis. Celui des Tégéates, restauré par le roi Antiochus, était tout en marbre. Chaque ville importante avait le sien. Nous ne parlons pas de la Sicile et du théâtre de Syracuse, pour lequel Denys lui-même composait ces pièces qui faisaient conduire aux car-

rières le railleur Philoxène : Denys pourtant écrivait sur les tablettes d'Eschyle, qu'il avait achetées à grand prix dans l'espoir qu'elles l'inspireraient. Les Béotiens eux-mêmes eurent leurs jeux scéniques, comme le prouve une inscription rapportée par Bœckh; les Thessaliens pareillement, puisque Alexandre, tyran de Phères, le plus cruel des hommes, fondait en larmes lorsqu'il voyait jouer *Mérope* par le fameux Théodore. On sait ce que raconte plaisamment Lucien de l'enthousiasme des Abdéritains pour Euripide : sous le règne de Lysimaque, s'il l'en faut croire, une épidémie les tourmenta; un comédien célèbre leur avait joué l'*Andromède*, et voilà qu'ils couraient tous par les rues, maigres et pâles, et déclamant comme lui :

« O amour! ô tyran des hommes et des dieux! »

Les rois macédoniens poussèrent jusqu'à la passion le goût de la tragédie : Euripide et Agathon avaient passé leurs dernières années à la cour d'Archélaüs. Philippe, son successeur, ne fêta pas moins les poètes, et traita les acteurs avec beaucoup de munificence et de bonté; on le voyait souvent au théâtre, et c'est même dans un théâtre qu'il fut tué. Alexandre, non content de traiter magnifiquement les comédiens, eut toujours auprès de lui deux poètes, c'étaient Néophron et Antiphane, et il déclamait lui-même souvent de longs morceaux de tragédies qu'il savait par cœur. Une troupe dramatique suivait son camp dans toutes ses conquêtes; c'était peut-être un moyen de civilisation en même temps que de divertissement. Nous voyons que Bonaparte en usait de même. Dans une note autographe datée d'Égypte, outre des fournitures d'artillerie, il demande : « 1° une troupe de comédiens; 2° une troupe de ballarines; 3° des marchands de marionnettes pour le peuple, au moins trois ou quatre; 4° une centaine de femmes françaises. » Alexandre, à Ecbatane, où se célébrèrent des jeux funèbres en l'honneur d'Héphestion, fit venir de Grèce trois mille comédiens. Ses successeurs l'imitèrent. Antigone, entre autres, proposa de grands prix pour les artistes dramatiques. Les rois de Pergame les favorisèrent également; mais ce fut surtout en Égypte, à la cour des Ptolémées, princes lettrés et amis des arts, que le théâtre fut en honneur. Pline parle de la magnifique ambassade qu'ils envoyèrent au-devant des deux poètes comiques Philémon et Ménandre. Ils traitèrent avec autant de largesse les poètes tragiques, et consacrèrent aux représentations théâtrales des sommes immenses. — En Judée même, tant c'était un goût universel, Hérode avait fait bâtir deux théâtres, l'un à Césarée, l'autre à Jérusalem.

C'est ainsi que, partie d'Athènes, la tragédie grecque, quoique dégénérée et mourante, se répandait partout. Les Romains la rencontrèrent à chaque pas, lorsqu'ils s'emparèrent de l'Asie. Lucullus, qui, en allant combattre Tigrane, « enchantait les villes sur son passage par des spec-

tacles, des fêtes triomphales, des combats d'athlètes et de gladiateurs, » ayant enfin pris d'assaut Tigranocertes, « y trouva une foule d'artistes *dionysiaques* que Tigrane avait rassemblés de toutes parts pour faire l'inauguration du théâtre de cette ville, et jugea à propos de s'en servir dans les spectacles qu'il donna pour célébrer sa victoire (1). » Plus tard, lorsque le Suréna des Parthes envoya la tête et la main de Crassus à Hyrodès, en Arménie, celui-ci donnait une fête dans laquelle on jouait une tragédie d'Euripide.

« Lorsqu'on apporta la tête de Crassus à la porte de la salle, un acteur tragique, nommé Jason, de Tralles, jouait le rôle d'Agavé dans *les Bacchantes*, au moment où elle vient d'égorger son fils. Sillacès se présenta à l'entrée de la salle, et, après s'être prosterné, il jeta aux pieds d'Hyrodès la tête de Crassus. Les Parthes applaudirent en poussant des cris de joie, et les officiers de service firent asseoir à table Sillacès par ordre du roi. Jason passa à un personnage du chœur la fausse tête de Penthée qu'il tenait à la main (2), puis, prenant la tête de Crassus, avec le délire d'une bacchante et saisi d'un enthousiasme réel, il se mit à chanter ces vers : « Nous apportons des montagnes ce cerf qui vient d'être tué, nous allons au palais, applaudissez à notre chasse! » Cette saillie plut fort à tout le monde; mais, lorsqu'il continua le dialogue avec le chœur : « Qui l'a tué? — Moi, c'est à moi qu'en revient l'honneur, » Promaxéthrès, celui qui avait coupé la tête et la main de Crassus, s'élança de la table où il était assis, et, arrachant à l'acteur cette tête, il s'écria : « C'est à moi de dire cela plutôt qu'à lui! » Le roi, charmé de cet incident, lui donna la récompense d'usage, et fit don d'un talent à Jason. Telle fut l'issue de l'expédition de Crassus, et la petite pièce après la tragédie. »

Sans suivre la tragédie grecque à Rome, nous voyons comment le goût du théâtre était encore très vif, quand le génie poétique était déjà mort; voici un autre trait caractéristique de cette décadence, c'est que les comédiens célèbres remplacèrent les grands poètes, et devinrent les maîtres du théâtre.

Dans l'origine, c'étaient les poètes eux-mêmes qui étaient acteurs. Sous le régime démocratique, le théâtre et les représentations dramatiques s'étaient organisés démocratiquement. Lorsqu'un poète voulait faire jouer une tragédie, il allait trouver l'archonte et lui demandait de mettre un chœur à sa disposition. L'archonte assignait au poète un chorége. Le chorége était un riche citoyen auquel on décernait la fonction onéreuse et honorable de former un chœur, de le nourrir, de le faire instruire, de l'équiper, en un mot de le mettre en état de jouer une pièce. Le poète, ayant obtenu ce chœur, lui récitait sa pièce morceau par morceau, et les choristes répétaient après lui autant de fois qu'il était nécessaire pour que la pièce fût bien sue. Le poète se réservait le per-

(1) Plutarque, *Vie de Lucullus*, 29.
(2) Tel est le sens de ce passage de Plutarque, *Vie de Crassus*.

sonnage, d'abord unique, qui avait été ajouté au chœur pour constituer la tragédie. Même quand il y eut deux et trois personnages, il continua quelque temps à se charger d'un rôle. C'est ainsi que Sophocle remplit ceux de l'aveugle Thamyris et de la jeune Nausicaa qui jouait à la paume avec ses compagnes. Le poète s'adjoignait peut-être deux de ses collaborateurs ou de ses amis; mais il arriva sans doute que ce moyen manqua. Alors ce ne fut plus le poète, ce fut l'état qui se chargea du soin de faire représenter les pièces. Le chorége payait les choristes, l'état paya les acteurs. Ces acteurs prirent naturellement le nom d'*artistes dionysiaques,* c'est-à-dire consacrés à Bacchus (*Dionysos*), en l'honneur de qui ces fêtes dramatiques se célébraient. On les faisait instruire, et bientôt on institua des concours d'acteurs, parallèlement en quelque sorte aux concours de poètes. Comme les représentations dramatiques faisaient partie du culte, c'était un devoir pour les citoyens d'y assister : de là vient que l'état encore distribuait de l'argent à ceux qui n'avaient pas de quoi payer leur place au théâtre, et une loi prononçait la peine capitale contre l'orateur qui eût proposé de prendre l'argent destiné à cet usage pour l'employer à soutenir la guerre.

Ces artistes dionysiaques étaient classés en protagonistes, deutéragonistes et tritagonistes, c'est-à-dire acteurs des premiers, des seconds et des troisièmes rôles. Quelques-uns des protagonistes devinrent célèbres: entre autres, Timothée, ce Théodore, qui jouait si pathétiquement Mérope, Molon, Satyros, qui donna des conseils à Démosthène, Aristodème, et surtout ce Polos d'Égine, qui, pour mieux jouer le rôle d'Électre pleurant sur l'urne de son frère, pleura des larmes véritables sur l'urne même qui contenait les restes de son fils. — Quoiqu'ils menassent pour la plupart une vie assez débauchée, non-seulement ils étaient honorés à ce point qu'on leur élevait quelquefois des statues, mais, ce qui paraît plus étrange, plusieurs, Néoptolème et Thessalos par exemple, furent assez considérés même pour qu'on les chargeât de missions diplomatiques, lorsqu'ils allaient en représentations à l'étranger.

En effet, pendant leurs congés, c'est-à-dire dans l'intervalle des diverses fêtes de Bacchus, prenant sous leur direction et à leur solde d'autres comédiens de moindre talent, ils allaient jouer de ville en ville, moyennant des sommes considérables. Ils étaient engagés d'avance pour un certain nombre de représentations par les magistrats des villes, et ils étaient passibles d'un dédit très fort en cas de retard au jour fixé. C'est ce qu'atteste une inscription découverte en 1844 par M. Le Bas sur les murs d'un théâtre antique, dans les ruines d'Iasos, en Carie. Elle donne aussi la liste d'une troupe dramatique composée ainsi qu'il suit :

Joueurs de flûte.	Timoclès et Phœtas.
Tragédiens.	Posidonios et Sosipâtre.

Comédiens.	Agatharque et Mœrias.
Citharède.	Zénothée.
Cithariste.	Apollonios.

Il est probable qu'au lieu de retourner à Athènes, quelques-unes de ces troupes dramatiques se fixèrent dans telle ou telle ville, et donnèrent naissance aux associations dionysiaques. La plus remarquable de ces associations s'était établie à Téos, puis à Lébédos, vers le temps d'Alexandre. Ces corporations étaient si favorisées, qu'elles obtenaient des immunités et des exemptions d'impôts pour les villes où elle faisaient leur séjour. C'était donc, pour peu qu'on eût de talent, une excellente profession que celle de comédien, puisqu'on y trouvait à la fois honneur et profit; mais autant les acteurs distingués étaient bien traités par les villes, autant ils maltraitaient eux-mêmes les acteurs médiocres qu'ils dirigeaient. C'étaient ordinairement ceux-ci qui remplissaient les rôles de dieux, et, dit Lucien, « lorsqu'ils avaient mal joué Minerve, Neptune ou Jupiter, on leur donnait le fouet. »

Il va sans dire que ces grands acteurs continuaient l'œuvre de destruction qu'avaient commencée les petits poètes. L'héritage des tragédies ayant passé dans leurs mains, à leur tour ils les remanièrent, retranchant, ajoutant, accommodant les rôles à leurs moyens. A quoi avait-il servi que l'orateur Lycurgue portât une loi pour prévenir ces interpolations? — A constater le mal sans y remédier, ou à le prédire sans le prévenir. Ces acteurs eurent quelquefois d'illustres spectateurs et d'illustres rivaux. Antoine, à Athènes et à Samos, essayait d'en amuser Cléopâtre. Néron, poète, acteur et citharède, courait les scènes des petites villes grecques pour y disputer des prix : outre les rôles de l'incestueuse Canacé, d'Œdipe aveuglé, du despote Créon, d'Alcméon, d'Hercule, il jouait celui d'Oreste tuant sa mère.

Les représentations tragiques et comiques duraient encore au temps de saint Jean-Chrysostôme et de Théodose. Saint Augustin, à l'âge de dix-sept ans, assistait à celles que l'on donnait sur le théâtre de Carthage (Bossuet, vers le même âge, était fort assidu aux pièces de Corneille). Ce fut, au VIe siècle, l'empereur Justinien qui supprima ces représentations. Quant à la tragédie elle-même, depuis long-temps déjà elle n'existait plus. C'était à la cour des Ptolémées, dans cette atmosphère philologique, qu'elle avait achevé de mourir. La faveur des grammairiens l'avait étouffée.

Désormais, simple exercice littéraire, destinée à la lecture et non plus à la scène, elle ne conserve de la tragédie que le nom. Les chrétiens adoptent cette forme ancienne pour répandre la foi nouvelle; car, ainsi qu'on l'a très bien remarqué, tandis que l'église d'une part frappait le théâtre d'anathème, de l'autre « elle faisait appel à l'imagination

dramatique, elle instituait des cérémonies figuratives, multipliait les processions et les translations de reliques, et composait enfin ces offices qui sont de véritables drames : celui du *Præsepe* ou de la crèche à Noël; celui de *l'Étoile* et des trois rois à l'Épiphanie; celui du sépulcre et des trois Maries à Pâques, où les trois saintes femmes étaient représentées par trois chanoines, la tête voilée de leur aumusse, *ad similitudinem mulierum*, comme dit le Rituel; celui de l'Ascension, où l'on voyait, quelquefois sur le jubé, quelquefois sur la galerie extérieure, au-dessus du portail, un prêtre représenter l'ascension du Christ (1). » — En même temps donc l'église essayait, avec des morceaux des tragédies profanes, de composer des tragédies chrétiennes. C'est une de ces œuvres singulières qui nous est parvenue sous le titre de *la Passion du Christ*. On croit que cette pièce est du IVe siècle, et on l'attribue généralement à saint Grégoire de Nazianze, quoiqu'il paraisse difficile, après l'avoir lue, de l'imputer à un si savant écrivain.

Au reste, ce monument vaut la peine d'être analysé, ne fût-ce que pour sa bizarrerie. C'est un long centon, tiré notamment de six tragédies d'Euripide, savoir, *Hippolyte, Médée, les Bacchantes, Rhésos, les Troyennes, Oreste*. Aussi a-t-il été fort utile pour la récension de ces pièces. Le sujet est non-seulement la passion du Christ, mais la descente de croix, l'ensevelissement, la résurrection, et enfin l'établissement du christianisme. C'est même ceci qni est évidemment la raison et le sens du drame tout entier. Ce dessein ne manque pas de grandeur; mais l'exécution y répond-elle?

La pièce est précédée d'un prologue, comme les tragédies d'Euripide. Les personnages principaux sont : Le Christ, la Mère de Dieu, Joseph, un chœur de femmes (parmi lesquelles Magdeleine), Nicodème, et deux autres personnages, dont l'un appelé *Théologos*, le théologien, doit être saint Jean (2), et l'autre est un jeune disciple.

L'exposition se fait par un couplet de quatre-vingt-dix vers que prononce la Mère de Dieu. Les trente premiers, imités du début de la *Médée*, sont raisonnables; les voici en abrégé : « Plût au ciel que jamais le serpent n'eût rampé dans le jardin et n'eût épié en embuscade sous ces ombrages; le traître! » Ève n'eût point péché et n'eût point fait pécher Adam; le genre humain n'eût point été damné, et n'eût pas eu besoin d'un rédempteur; et moi je n'eusse pas été, vierge-mère, réduite à pleurer sur mon fils qu'on traîne en justice aujourd'hui. Le vieillard Siméon l'avait bien prédit.... — Au moyen de cette transition du vieillard Siméon, arrive une autre trentaine de vers moins raison-

(1) C. Magnin, *Origines du théâtre moderne*.

(2) Comme saint Grégoire de Nazianze est le seul père qui porte un titre par lequel on distingue l'évangéliste saint Jean, c'est peut-être une des raisons qui lui ont fait attribuer cet ouvrage.

nables; c'est un chapelet de maximes de tragédies, qui ne se tiennent pas mieux entre elles une à une que le morceau entier ne tient au sujet. Enfin, dans la troisième trentaine, l'esprit grec fournit à la Mère de Dieu toute sorte d'antithèses et de pointes sur sa virginité rendue féconde. Elle s'approprie les paroles où Hippolyte exprime sa chasteté. Elle se rappelle l'heureux moment où il lui fut annoncé qu'elle allait être mère et où son sein virginal tressaillit de joie, et ce sein est déchiré maintenant par des traits de douleur. « Toute cette nuit, dit-elle, je voulais courir pour voir quels maux souffre mon fils; mais celles-ci m'ont persuadé d'attendre le jour. » Elle désigne par ce mot le chœur, qui, à ce moment, prend la parole :

« Maîtresse, enveloppez-vous vite. Voilà des hommes qui courent vers la ville.

La Mère de Dieu. — Qu'est-ce donc? Vient-on d'apprendre que l'ennemi la menace dans l'ombre?

Le chœur. — C'est une foule nocturne qui roule bruyamment. J'aperçois dans l'espace obscur une armée nombreuse qui porte des torches et des glaives.

La Mère de Dieu. — Quelqu'un vient vers nous à pas pressés nous apportant sans doute quelque nouvelle.

Le chœur. — Je vais voir ce qu'il veut et ce qu'il vient vous annoncer. Ah! ah! hélas! hélas! auguste mère et chaste vierge, quel est votre malheur, vous qu'on appelait bienheureuse!

La Mère de Dieu. — Quoi donc! Veut-on me tuer?

Le chœur. — Non, c'est votre fils qui périt par des mains impies.

La Mère de Dieu. — Ah! que dis-tu? tu me fais mourir.

Le chœur. — Regarde ton fils comme perdu. »

L'avant-dernière réplique est précisément celle de la nourrice à Phèdre dans Euripide, à la suite de ce vers célèbre : « Hippolyte? grands dieux! c'est toi qui l'as nommé. — Ah! que dis-tu? tu me fais mourir! » Il semblerait que le premier cri de la Mère de Dieu dût être pour son fils et non pour elle-même; on n'aime pas que sa première pensée soit celle-ci : « Quoi donc! Veut-on me tuer? » Cela est peut-être plus réel, mais certainement moins idéal, et le personnage de la Mère de Dieu doit être plus près de l'idéal que du réel.

Le chœur lui apprend avec plus de détail qu'au point du jour son fils mourra, que pendant toute cette nuit on le juge. — Survient un second messager : il annonce qu'un disciple perfide a trahi le Maître pour de l'argent. Il raconte comment celui-ci, après la cène et le lavement des pieds, était allé au Jardin des Oliviers prier son père, et comment, dans ce jardin même, le traître, avec une troupe de gens armés, est venu le surprendre et le livrer en l'embrassant. — Les mots du récit de l'Évangile sont conservés çà et là, et des expressions empruntées au polythéisme viennent s'y mêler bizarrement : « Le traître! avoir livré le *chef de nos mystères* (*le mystagogue*)!... L'illustre Pierre aussi a renié le maître;

seul le disciple qui a coutume de poser la tête sur son sein l'a suivi sans trembler, et il m'a semblé que j'entendais une voix (celle d'un homme ou celle d'un ange, on ne sait) dire lentement, comme si elle s'adressait tout bas au scélérat qui a vendu le Maître : Crime impie! O misérable! ne crains-tu pas Dieu?.... » Par cette transition fantastique, le messager se lance dans une prosopopée, ou long discours indirect, d'environ soixante-quinze vers. La pendaison de Judas y est prédite; des morceaux du *Credo* y sont enchâssés dans des formules du vocabulaire tragique; on y parle de l'enfer avec des périphrases faites pour le Phlégéton. — Et cependant ce damné pourra être sauvé encore, s'il se repent : — idée remarquable au IVe siècle.

La Mère de Dieu répond, si tant est qu'il y ait à répondre, car ce sont plutôt des monologues qui se succèdent sans s'inquiéter l'un de l'autre qu'un dialogue véritable; sa réponse n'a pas moins d'une centaine de vers; elle commence sur un ton parfaitement païen : « O terre, mère de toutes choses, ô voûtes du ciel radieux, quel discours viens-je d'entendre!.... » A son tour, elle parle longuement à Judas toujours absent, et maudit sa scélératesse. Entre beaucoup d'autres pièces de rapport qui composent cette mosaïque, on retrouve vers la fin les paroles que prononce Thésée dans *Hippolyte :*

> Quoi! ne devrait-on pas à des signes certains
> Reconnaître le cœur des perfides humains!

Elle veut se rendre auprès de son fils, le chœur la retient : « Ah! ah! ah! ah! Tais-toi, tais-toi, tu ne pourras plus voir ton fils vivant. — Hélas! quel nouveau malheur m'annoncent tes larmes? — Je ne sais, mais voici qui va nous instruire du sort de ton fils. » Survient un troisième messager. — Le procédé est peu varié, et l'auteur ne cherche pas assez à dissimuler qu'au lieu de se passer en action, toute la pièce se passe en récits. Seulement celui-là n'est pas un messager si abstrait que les autres, c'est un aveugle à qui le Christ a rendu la vue. — Le messager: « Ton fils doit mourir en ce jour; tel est l'arrêt des scribes et des prêtres. » Il raconte l'acharnement des Juifs, semblables, autour de l'accusé, à des chiens furieux; le juge faible, étonné de ses réponses, et n'osant le déclarer innocent : « Allons, parlez, dit-il au peuple; faut-il que Jésus meure ou non? Lequel vaut-il mieux relâcher, lui ou l'un de ces brigands qui sont en prison? » Ils répondent avec de grands cris que c'est Jésus qui doit mourir en croix, et qu'il faut relâcher le brigand. Le juge essaie de leur persuader le contraire, mais il n'y peut réussir. Voilà le jour qui paraît; on va traîner l'accusé hors des portes. La Mère de Dieu répond à ce récit par de belles métaphores très déplacées qu'elle aurait dû laisser où elle les a prises; mais bientôt elle pousse des cris de douleur en apercevant son fils traîné et enchaîné. Elle veut

s'élancer vers lui. Le peuple la menace. Le chœur exhorte la Mère de Dieu à se tenir à l'écart : « D'ici on aperçoit tout au loin, regardons. » Serait-ce que le cortége tout entier de la passion était supprimé ainsi? Je ne le crois pas; en admettant que la pièce fût destinée à être représentée, la procession devait être le principal de la fête.

La Mère de Dieu gémit et souhaite de mourir, puis elle recommence ses antithèses et ses périphrases sur sa virginité féconde, qui font pendant d'une manière trop évidente aux périphrases et aux antithèses des Jocaste et des Œdipe sur leur hymen incestueux; mais celles-ci sont suivant l'esprit grec, et celles-là sont on ne peut plus déplacées dans un sujet chrétien. Elle entre dans de tels détails que les citer en français serait impossible; elle y revient encore plus loin (aux vers 1550 et suivans) en des termes inimaginables; après cela, elle explique au chœur le péché originel qui a rendu la rédemption nécessaire, et elle lui annonce la résurrection qui doit suivre la rédemption. Tout cela est décousu et froid comme un catéchisme; puis elle finit comme elle a commencé, et reprend sa douleur. — Le chœur ne veut pas être en reste de métaphores, et à son tour il en accomplit une très laborieuse pour exprimer son désespoir. — Un quatrième messager vient annoncer que le Christ est crucifié et mourant. Aucune des précautions oratoires et des circonlocutions raffinées qu'emploient en pareille circonstance les poètes grecs n'est omise. Enfin commence le récit; mais, dès le quatrième vers, le principal est dit: Jésus est crucifié. Les vers suivans ne viennent que pour décrire les autres détails de la passion; c'est justement ce qui devait être développé qui ne l'est pas. Ce récit est très mal fait, il n'y a pas d'écolier de rhétorique qui ne le composât infiniment mieux.

« La Mère de Dieu. — Venez, mes filles, venez! plus de crainte! que pouvons-nous craindre maintenant? Allons! je veux voir les souffrances de mon fils. Ah! ah! hélas! hélas! (Ici la scène change et représente le Calvaire). O femmes! comme le visage de mon fils a perdu son éclat, sa couleur et sa beauté! » Alors elle adresse la parole à son fils agonisant; son fils lui répond du haut de la croix et la console doucement. — Pierre vient à passer, pleurant sa trahison : elle demande et obtient le pardon de Pierre. Enfin le Christ expire; elle recommence à se lamenter en plus de quatre-vingts vers. Saint Jean vient, pour adoucir sa douleur, lui débiter des lieux communs, qu'elle sait bien, puisqu'elle les a déjà dits elle-même.

A partir de là, l'action, si action il y a, marche plus lentement encore qu'elle n'a marché jusqu'ici. Un soldat perce d'une lance le côté du Christ; de la blessure jaillissent deux ruisseaux, l'un de sang, l'autre d'eau limpide. Le soldat, converti par ce miracle, se purifie avec cette eau. — Survient Joseph, et l'on opère la descente de croix. En recevant dans ses bras le corps de son fils, la Mère de Dieu dit une litanie de cent

vingt vers, et remaudit Judas. Joseph, pour couper court, lui annonce qu'on l'a vu pendu. On ensevelit le Christ. La nuit tombe. La Mère de Dieu adresse à son fils, qui est dans le tombeau, un nouveau couplet de cent trente vers, tout rempli de bigarrures et dans lequel les mots de la légende chrétienne : « Tu as vaincu l'enfer, le serpent et la mort, » se détachent bizarrement sur des lambeaux d'*Antigone* ou d'*Alceste :* « Tu descends dans ces cavernes sombres, etc. » La même idée est toujours exprimée au moins par dix formes différentes, quelquefois par trente, l'auteur voulant employer absolument toutes les périphrases qu'il a recueillies. La Mère de Dieu en dit, je crois, en somme, plus d'une centaine sur sa virginité. Enfin elle propose aux femmes du chœur de se retirer toutes avec elle « dans la maison du nouveau fils que son fils unique lui a légué. » Et elles se retirent en effet (1). Quelques-unes cependant restent aux alentours du tombeau pour observer ce qui se passe. La scène demeure occupée par Joseph, qui converse avec le Théologien très longuement; il prédit la punition des Juifs, prédiction dont la Mère de Dieu avait déjà touché quelques mots : ils seront dispersés par tout l'univers. Au bout de cette conversation paraît enfin l'aube du troisième jour, ce qui n'est pas, pour le lecteur consciencieux, si invraisemblable qu'on pourrait croire.

Pendant ce temps, si la pièce était représentée, on devait voir, par un double décor, la Mère de Dieu et le chœur dans l'intérieur de la maison. Elle songe à son fils, et sa douleur la prive de sommeil.

« Hélas! hélas! quand donc le sommeil descendra-t-il sur mes yeux?

Premier demi-chœur. — Pour nous, ô maîtresse, étendues à terre, nous avons reposé, laissant aller nos corps, et toutes, vieilles, jeunes ou vierges, appuyant nos têtes contre le dos les unes des autres, ou bien plaçant nos mains sous nos joues, nous avons pris un peu de sommeil; mais toi, tu n'as ni dormi ni étendu ton corps, et tu as passé toute la nuit à gémir. Voici l'aurore....

Deuxième demi-chœur. — Pour moi, agitée aussi d'inquiétude, je suis étendue à terre, mais sans sommeil ni repos, écoutant, ô Vierge, tes violens soupirs et tes sanglots.

La Mère de Dieu. — Debout! debout! Qu'attendez-vous, femmes? Sortez, allez du côté de la ville. Approchez-vous autant que cela vous sera possible, vous apprendrez peut-être quelque chose de nouveau. »

Un cinquième messager arrive :

« Où pourrais-je trouver la mère de Jésus? Est-elle dans cette maison?

Le chœur. — Tu la vois, c'est elle qui est là. »

(1) Je crois qu'après le vers 1,796, malgré ce vers et le précédent, qui ont pu induire en erreur, c'est toujours Joseph qui parle et non pas la Mère de Dieu. Celle-ci est dans la maison, comme on le voit bientôt après. C'est donc à tort, je pense, qu'on lui fait dire les vers 1,797, 1,798, 1,799.

Il lui annonce qu'une nombreuse cohorte marche vers le tombeau pour le garder, de peur que les disciples ne dérobent le corps.

« La Mère de Dieu. — Va! va! cohorte impie, veille bien alentour. Tu serviras peut-être de témoin à sa résurrection. »

La nuit marche (comme on vient de le voir, c'est la deuxième nuit depuis le commencement de la pièce). Une des femmes, Magdeleine, se propose de sortir pour aller épier autour du tombeau; elle y rencontrera peut-être celles qui y sont restées. — La Mère de Dieu veut partir avec elle. Elles réveillent les femmes qui se sont endormies. « Allons! allons! ouvrez vos yeux. Ne voyez-vous pas la lune qui brille? L'aurore, l'aurore va paraître! Voici déjà l'étoile du matin. » Ici la scène changeant de nouveau, ou le décor étant double, ainsi que nous avons dit, Magdeleine et la Mère de Dieu rencontrent les autres femmes qui veillaient à quelque distance du sépulcre. — Enfin elles arrivent au sépulcre même. — Plus de gardes! Embaumons le corps; mais qui soulèvera la pierre? La pierre a roulé loin du tombeau. Le tombeau est vide; le corps a été enlevé! — Elles sont saisies d'effroi. Tout à coup un ange, vêtu de lumière et de blancheur, éblouissant comme la neige, leur annonce la résurrection du Christ. Bientôt le Christ lui-même leur apparaît, et leur ordonne d'aller annoncer aux disciples la bonne nouvelle. Puis vient un sixième messager, et, selon les habitudes du théâtre grec, la narration en forme succède au récit sommaire de l'événement. Le messager raconte aussi les inquiétudes que ce miracle inspire aux prêtres; mais ce qui est curieux, et ce qui prouverait que cette pièce n'était pas faite pour être représentée, c'est un dialogue entre les gardes du tombeau et les prêtres incrédules, qui s'intercale ici dans le récit même, et qui forme une scène dans une autre scène. Les noms des interlocuteurs sont indiqués hors du texte, comme dans le courant de la pièce proprement dite. Les prêtres engagent les gardes à dire à Pilate qu'ils se sont endormis, et qu'on a volé le corps pendant leur sommeil. Pilate hésite à croire les gardes; ils vont peut-être avouer la vérité, quand les prêtres se hâtent de prendre la parole pour brouiller tout. Cette scène est, à notre avis, la plus intéressante de la pièce, et c'est une scène par parenthèse. C'est le messager qui raconte tout cela, de sorte que ce dialogue direct nous arrive indirectement. Magdeleine, à son tour, sur l'invitation de la Mère de Dieu, recommence le récit de tout ce qu'on sait déjà, la résurrection, l'ange vêtu de blanc, et du reste lui fait observer par deux fois qu'elle sait tout cela aussi bien qu'elle. C'est pour le messager qu'elle parle apparemment.

La scène change une dernière fois. Toutes les femmes se rendent à la maison où les disciples sont rassemblés. On ferme les portes, et, malgré les portes fermées, voilà que le Christ apparaît au milieu d'eux.

Il leur adresse à peu près les mêmes paroles que dans l'Évangile pour exhorter les apôtres à aller prêcher par toute la terre, liant et déliant en son nom. Tout se termine par une longue prière au Christ et à la Vierge.

Tel est ce drame singulier, qui contient quelques passages assez beaux parmi des longueurs infinies. C'est en quelque façon un *mystère* destiné peut-être à une sorte de demi-représentation, c'est-à-dire de récitation sans mise en scène et sans décors, mais plus vraisemblablement à la lecture seule, dans quelque école chrétienne ou dans quelque cloître; car, outre cette scène intercalée dans un récit, il faut songer que, sur deux mille six cents vers et plus dont la pièce se compose, et qui à entendre réciter eussent lassé la patience d'un saint, la Mère de Dieu pour sa part en dit mille ou douze cents, qui à réciter eussent lassé les poumons d'un moine. La lecture permet quelques haltes. Maintenant il y a tant de maladresse et quelquefois tant d'inconvenance dans ce centon, sans parler des fautes de métrique, qu'il me paraît difficile de l'imputer à Grégoire de Nazianze, un saint et un littérateur si distingué. Ce qui s'adresse à Vénus dans Euripide, le chœur ici l'adresse à Marie. Cela rappelle cet épisode d'un poème anti-religieux publié à la fin du dernier siècle, dans lequel la vierge Marie s'accommode de la ceinture de Vénus. Vraiment, à qui vient de lire cette tragédie de *la Passion du Christ*, l'auteur paraît avoir fait la même chose, involontairement, que voulut faire l'empereur Adrien, lorsque pour détruire la religion chrétienne, en profanant les saints lieux où elle a pris naissance, il fit mettre la statue de Jupiter sur le Calvaire, et celle de Vénus à Bethléem. — Ce drame dure trois jours; le chœur va deux fois se coucher et se relève deux fois. — L'épilogue, que rappelle un peu le prologue d'*Esther*, mérite attention. Il est conçu en ces termes: « Je t'adresse ce drame de vérité, et non de fiction, non souillé de la fange des fables insensées; reçois-le, toi qui aimes les pieux discours. Maintenant, si tu veux, je prendrai le ton de Lycophron (esprit de loup), reconnu dorénavant pour avoir en vérité l'esprit de l'agneau (1), et je chanterai dans son style la plupart des autres vérités que tu veux apprendre de moi. » L'auteur chrétien, après avoir fait un centon d'Euripide, offre de faire encore sur un sujet sacré un centon de Lycophron. On croit cependant que cet épilogue est de Tzetzès, célèbre grammairien et mauvais poète de Constantinople, à la fin du XIIe siècle.

Sur les trois autres morceaux dramatiques qui se trouvent réunis à celui-là avec les fragmens des petits tragiques dans le dernier volume de la *Bibliothèque grecque*, quelques mots suffiront. Le premier est d'une

(1) Nous avons mis *l'esprit de l'agneau* au lieu de *l'esprit de douceur*, pour rendre le jeu de mots entre Λυκόφρονος et γλυκόφρονος, qui sans cela est intraduisible en français.

date antérieure à *la Passion du Christ*. L'auteur est un poète juif appelé Ézéchiel, qui vivait un ou deux siècles avant notre ère. Ce sont plusieurs fragmens d'une pièce tirée de l'ancien Testament, intitulée à peu près *la Sortie d'Égypte*. C'était l'Exode paraphrasé. — Le second est un dialogue dont voici les personnages : un paysan, un sage, la Fortune, les Muses, le chœur. La Fortune est entrée chez le paysan. Le prétendu sage en conçoit de la jalousie. Les Muses essaient en vain de le consoler. L'auteur est Plochiros Michaël, la date inconnue. — Le troisième est de Théodoros Prodromos, savant littérateur du XIIe siècle, auteur de plusieurs poèmes. Celui-ci est intitulé *l'Amitié bannie*. Répudiée par son époux, le Monde, qui, par les conseils de sa servante, la Sottise, prend pour concubine la Méchanceté, l'Amitié raconte son malheur à un homme charitable qui lui a donné l'hospitalité. Elle finit même par le prendre pour second mari, quoiqu'on ne dise pas qu'elle soit veuve du premier, mais apparemment selon cette maxime tragique : « Il me rend mes sermens lorsqu'il trahit les siens. » Au reste, outre que l'Amitié, dans son discours de deux cent trente vers, semble toute confite en dévotion, ce mariage a bien la mine d'être purement allégorique et parfaitement innocent.

Voilà donc où aboutit la tragédie grecque après sa longue décadence. Cette décadence, nous l'avons vue se produire et se consommer. Le grand fait qui la domine, après l'extinction du génie, c'est l'interpolation des œuvres, d'abord par les petits poètes dans les écoles tragiques, ensuite par les comédiens, ensuite par les rhéteurs, ensuite par les Juifs, puis par les chrétiens, et, parallèlement à l'interpolation, le centon, qui en est la contre-partie. L'interpolation et le centon commencent par faire brèche dans la tragédie grecque et finissent par la dissoudre et par l'absorber tout entière. L'interpolation, c'est l'agonie; le centon, c'est la mort. Le dernier mot de l'un et de l'autre, le dernier excès du genre et la dernière forme très informe de la tragédie grecque au tombeau, c'est *la Passion du Christ*, ce drame interminable, où tout se passe en récits faits de pièces et de morceaux, cette vaste mosaïque, cette énorme marqueterie, cette éternelle litanie, qui nous rappelle un drame indien, en dix actes, assez ennuyeux aussi, à la fin duquel un des personnages, la prêtresse Camandaki, dit aux autres : « Notre intéressante histoire, si pleine d'incidens variés, est terminée maintenant; nous n'avons plus qu'à nous féliciter mutuellement. »

ÉMILE DESCHANEL.

L'ILE DE CUBA

ET LA

LIBERTÉ COMMERCIALE AUX COLONIES.

I. — *Informe fiscal sobre fomento de la poblacion blanca y emancipacion progresiva de la esclava en la isla de Cuba.* Madrid, 1845.

II. — *La Supresion del trafico de esclavos Africanos.* Paris, 1845.

III. — *Carta de un Cubano à un amigo suyo.* Séville, 1847.

La législation coloniale des principaux états européens a reposé pendant long-temps et repose encore aujourd'hui, en ce qui touche aux intérêts commerciaux, sur une base à peu près commune : la prohibition. Le moment n'est-il pas venu d'examiner si cette législation, qui a dû prévaloir à une époque où la loi était avant tout l'expression de la force, se concilie encore avec les intérêts bien entendus des sociétés, avec les principes nouveaux de la science économique? Alors que l'on n'avait pas découvert les véritables sources de la prospérité des nations, les métropoles ont pu croire fermement qu'il n'y avait de salut pour leur marine et pour leur commerce que dans l'asservissement de leurs colonies. Il ne faut pas s'en étonner. Quand les grands états européens fondèrent leurs premiers établissemens au-delà des mers, l'industrie de l'Europe était encore dans l'enfance. Les relations maritimes entre les puissances étaient bornées, et chacune d'elles croyait avoir trouvé dans

le système prohibitif appliqué aux colonies le meilleur moyen de développer sa marine marchande. D'un autre côté, le nombre fort réduit, la production limitée des colonies intertropicales, pouvaient faire craindre aux métropoles de se voir privées, par la libre exportation, de denrées dont elles n'auraient pu se pourvoir ailleurs. Aujourd'hui, les mêmes raisons ne sauraient justifier un régime contre lequel protestent hautement les leçons de l'expérience. Il existe des colonies où le système restrictif a depuis long-temps cessé d'être appliqué; ces colonies, autrefois sans importance, ont acquis en quelques années une prospérité telle qu'elles peuvent consacrer l'excédant de leurs finances à secourir leur métropole et se montrent en tout supérieures à elle. Un tel fait nous a paru mériter l'attention de la France : il y a là pour elle de précieux enseignemens à recueillir, une situation curieuse à étudier, un exemple à suivre peut-être. Qu'on ne se figure pas d'ailleurs que l'initiative en cette grave matière soit partie de la Hollande ou de l'Angleterre; qu'on ne s'attende pas non plus à trouver dans l'exemple que nous allons citer une application raisonnée des principes du libre échange. Non, le mot même n'était pas encore inventé chez nous que la chose était depuis long-temps au-delà des mers en pleine voie d'exécution. En 1818, une colonie reçut de sa métropole le droit d'exporter ses produits partout où bon lui semblerait et d'ouvrir ses ports aux étrangers. Cette colonie était l'île de Cuba, et le gouvernement qui faisait le premier cette concession était le gouvernement espagnol.

Ce fait est-il passé inaperçu au milieu de la multitude des événemens qui marquent la première moitié du XIXe siècle, ou n'a-t-on pas jugé qu'il ait eu des conséquences assez remarquables? Nous ne saurions le dire; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en a jamais été parlé. La France, on ne le sait que trop, est volontiers indifférente à ce qui se passe un peu loin d'elle. A moins qu'un engouement passager ne nous porte à imiter un peuple voisin, c'est de nous seuls que nous prenons d'ordinaire exemple et conseil. Bien des choses nous échappent ainsi que nous aurions intérêt à connaître, et, dans la question qui nous occupe surtout, cette indifférence a déjà eu, elle peut avoir encore des suites funestes. Combien de fois en effet nos lois coloniales n'ont-elles pas été modifiées sans succès depuis un demi-siècle! combien de fois n'avons-nous pas manié et remanié vainement ce code vermoulu des colonies, si peu digne d'un peuple libre, et par les principes odieux qu'il consacre, et par les sentimens qui l'ont maintenu, malgré nos mœurs et nos lumières! Sans doute les sages mesures et les fautes de la politique espagnole à l'égard de l'île de Cuba eussent heureusement servi nos législateurs; guidé par ce précédent, instruit par ces leçons, il n'y a pas à douter que notre gouvernement n'eût fait pour le moins aussi bien que le gouvernement despotique de Ferdinand VII.

Le plus sûr moyen de combattre cette indifférence est de lui opposer les faits mêmes qu'elle néglige. En présence des difficultés que nous créent la situation de nos anciennes colonies et la fondation d'un nouvel établissement en Afrique, il importe d'interroger plus assidûment que jamais l'histoire coloniale des états européens. Plus d'une fois, ici même, on a étudié les procédés qui ont fait grandir et prospérer les lointains établissemens de la Grande-Bretagne (1). Cette fois, l'Espagne et l'île de Cuba nous offriront un spectacle non moins digne d'attention que celui des colonies anglaises. On verra comment trente années de commerce libre ont fait d'une île presque déserte et improductive le plus ferme appui de la richesse et de la puissance péninsulaires. On verra comment la colonie a sauvé de la banqueroute les finances de sa métropole, épuisée par les révolutions, comment elle a garanti sa marine militaire d'une ruine imminente, en se chargeant à peu près seule d'en entretenir les restes (2). La marine marchande et le commerce espagnols ne sont pas moins redevables que l'état à la reine des Antilles. Alors que les colonies du continent américain, secouant le joug des rois de Castille, ouvraient leurs ports aux marines étrangères et portaient un coup mortel à l'activité des spéculateurs de la Péninsule, l'île de Cuba leur offrait chez elle une opulente compensation; elle seule conjurait l'orage, elle seule rendait presque insensible pour les négocians espagnols la perte des Indes occidentales. Que de richesses, que de prospérité, que de bienfaits en échange d'une simple loi de douane! Hâtons-nous d'ajouter que, par une modestie intéressée peut-être, l'Espagne refuse de croire à son œuvre. Il n'est pas d'efforts que le cabinet de Madrid n'ait tentés pour reprendre ce qu'il avait donné : on a tour à tour gêné, contesté, restreint le fécond principe de 1818; mais quelques années de liberté avaient fait un peuple de ces colons isolés, timides, ignorans sous le régime du monopole; ils avaient trop grandi pour être arrêtés par les obstacles qu'on essayait d'opposer à leurs progrès; la jouissance d'un seul de leurs droits leur avait révélé tous les autres. Il est curieux de voir par quelle initiation rapide ils sont passés de la liberté du commerce à la liberté de l'homme, comment ils poursuivent aujourd'hui de leur propre mouvement, avec leurs seules ressources et contre la volonté de la métropole, cette grande œuvre de l'abolition de l'esclavage, qui tient encore aujourd'hui la France indécise, malgré ses millions et sa puissance, devant le mauvais vouloir de quelques colons.

(1) Voyez, dans la série intitulée *Politique coloniale de l'Angleterre*, 15 septembre 1842, 15 mai 1846, 15 février 1847, les articles sur *le Canada*, sur *Bornéo*, sur *l'Australie*.

(2) L'Espagne a toujours eu soin, depuis 1818, de laisser dans les ports de Cuba et de Puerto-Rico la plus grande partie de ses vaisseaux de guerre, afin de se soulager des dépenses que lui aurait coûtées l'entretien de ces bâtimens.

I.

Avant 1818, l'attention de l'Espagne, exclusivement absorbée par les mines d'or et d'argent de ses possessions continentales, ne s'était guère arrêtée qu'à de longs intervalles sur les Antilles. On s'obstinait à ne voir dans ces colonies que des entrepôts ou des stations militaires, nullement des provinces capables d'enrichir un jour la métropole. Cette indifférence du gouvernement espagnol à l'égard des îles est écrite à toutes les pages de ce fameux code des Indes qui les régit, informe compilation de lois hétérogènes, décrets incohérens, que l'Espagne appliquait indifféremment à toutes ses colonies ultra-atlantiques, sans tenir compte des différences de climats, de mœurs et de populations. Le nom des Antilles en général, pas plus que celui de Cuba, ne se lit nulle part dans ce code étrange dont ces îles étaient les premières victimes. Basées sur le monopole, de telles lois pouvaient ne pas trop entraver les progrès des provinces minières du continent américain, lesquelles, n'ayant à exporter que des métaux précieux, dont le placement est toujours sûr, s'inquiétaient peu que leurs produits allassent à l'Espagne ou à toute autre nation; mais, si la prohibition ne contrariait en rien le développement de ces colonies, elle devait avoir une tout autre influence sur le développement des colonies purement agricoles, telles que l'île de Cuba.

Aussi, de 1511, époque à laquelle commence la colonisation de Cuba, à 1774, date du premier recensement opéré dans l'île, c'est-à-dire dans un espace de deux cent soixante-trois années, la population blanche atteignit à peine le chiffre de quatre-vingt-seize mille habitans. Cuba languissait, pauvre et déshéritée du gouvernement, tributaire à la fois de l'Amérique et de l'Europe, obligée d'emprunter à l'une l'or de ses mines, à l'autre le grain de ses campagnes, la farine de ses moulins. Chaque année, les galions venus du Mexique, du Chili et du Pérou, qui apportaient à la colonie l'argent nécessaire au paiement de l'armée et de l'administration, à l'entretien des citadelles, des arsenaux et des ports, se croisaient dans la rade de la Havane avec les navires espagnols qui y déposaient les denrées indispensables aux habitans. Tant que l'Espagne avait conservé la suprématie maritime, les approvisionnemens de l'île avaient été assurés, la petite population de Cuba s'était maintenue calme et heureuse; mais, depuis que le pavillon des rois de Castille ne régnait plus en maître sur les océans, la colonie s'était vue soumise à de cruelles vicissitudes. Au premier coup de canon tiré par les puissances européennes, des flottes ennemies avaient traversé les mers, des corsaires sortant de Saint-Thomas et de toutes les îles du voisinage avaient bloqué les ports, intercepté les routes d'Espagne et des Indes. Les galions n'arrivaient plus, les fariniers de la Péninsule avaient

cessé d'expédier aux colons leur pain quotidien; les sucres et les tabacs s'entassaient vainement, sans pouvoir être échangés, dans les magasins de la Havane; toute valeur était morte, tout commerce anéanti; le règne du dénûment et de la famine commençait.

Durant les guerres de l'indépendance américaine surtout, les colonies transatlantiques de l'Espagne en général et celle de Cuba en particulier avaient essuyé des privations tellement intolérables, par suite du blocus de leurs ports, que le gouvernement de Madrid s'était vu dans l'obligation forcée de déroger en partie aux anciennes lois du monopole. Une ordonnance de Charles III, rendue en 1778, annulant le privilége de Cadix et de Séville, étendit à treize ports de l'Espagne le droit de commercer avec les Amériques. Si faible, si insignifiante que puisse paraître en elle-même cette concession, elle n'en eut pas moins pour l'île de Cuba d'assez heureuses conséquences. En effet, en temps de paix, la concurrence créée par un plus grand nombre d'arrivages amenait nécessairement une baisse dans le prix des marchandises importées, tandis qu'un plus grand nombre de demandes causait une hausse dans celui des denrées destinées à l'exportation. En temps de guerre, il fallait bloquer treize ports au lieu d'un seul, prendre deux cents navires au lieu de trente ou quarante : un blocus rigoureux devenait donc impossible. Aussi est-ce à dater de ce décret que l'on commence à signaler les premiers progrès de la colonie cubane. Dans les quatorze ans qui s'écoulèrent, de 1778 à 1792, la population blanche s'accrut de 37,000 habitans. C'était plus qu'il ne s'en était établi en cent ans, sous le régime du monopole absolu.

Telle était la situation de la colonie au moment où la révolution française, traversant les mers, vint souffler sur Saint-Domingue, et jeter à Cuba, avec un débris de la population de notre colonie, un nouvel élément de richesse. Un colon français échappé du Cap et recueilli par un pêcheur de Cuba acclimata dans l'île le café, ce précieux végétal qui, par un préjugé incompréhensible, avait été regardé jusqu'alors comme une plante de curiosité et d'agrément. Tout le monde se mit dès-lors à le cultiver. De nouvelles concessions furent demandées et faites par le fisc à des conditions favorables pour l'agriculture. La *Vuelta arriba* (1), encore couverte en grande partie de forêts vierges ou de marécages, vit de distance en distance ses arbres séculaires tomber sous la cognée pour faire place à des plantations artificielles, moins vigoureuses, mais plus utiles et plus lucratives. L'eau de ses sources abondantes, habilement détournée, porta de sillon en sillon la fertilité et la vie. Une ère nouvelle s'ouvrait. La fortune des uns naissait de la ruine et du naufrage des autres.

(1) Versant septentrional de l'île de Cuba.

Cuba cependant n'était pas au bout de ses épreuves. Que lui servait de triompher de la nature, d'imposer de nouveaux produits à son sol, si des lois absurdes l'empêchaient de convertir ces produits en richesses positives, si les navires de l'Espagne n'en pouvaient charger qu'une faible portion, si la moindre hostilité entre la métropole et toute autre puissance maritime les refoulait dans ses magasins et obligeait la population à mourir de misère à côté des témoignages entassés d'une opulence inutile? A ces maux qui l'avaient éprouvée lorsqu'elle était moins peuplée et moins riche, à ces désastres qui la menaçaient encore dans l'avenir, quel devait être le remède? C'est là ce que personne encore ne savait, ni en Espagne ni à la Havane; c'est là ce que les colons ne devaient apprendre qu'au prix d'une longue et douloureuse expérience.

La révolution française ébranlait l'Europe. L'Espagne, comme les autres puissances du continent, s'en était émue; mais les obligations que lui imposait le pacte de famille, la crainte de compromettre le sort de Louis XVI par des hostilités prématurées, la retenaient encore dans une neutralité prudente. Délivrée à la fois, en 93, de ses engagemens et de ses appréhensions, elle lança ses soldats sur la crête des Pyrénées et jusque dans les provinces méridionales de la France. Cuba ne tarda pas à ressentir les cruels effets de cette guerre. Sur toutes ses côtes, des navires français armés en course promenèrent le pavillon tricolore, enlevant les approvisionnemens qui lui arrivaient d'Espagne en même temps que l'argent qui lui venait du continent voisin. Jamais l'île n'avait été si étroitement bloquée; jamais elle ne s'était vue entourée par des ennemis aussi actifs, aussi audacieux, aussi intrépides. L'accroissement de sa population, dont elle était si fière, devint pour elle un nouveau sujet de deuil et de terreurs; elle n'en fut que plus promptement affamée. En peu de mois, l'île fut livrée à toutes les horreurs de la disette. Le manque de numéraire se fit aussi cruellement sentir : les capitalistes cachaient leur argent; les employés civils et militaires, ne touchant plus de solde, se voyaient réduits à vivre d'emprunts et de réquisitions; il était aussi difficile à la Havane de se procurer une piastre qu'une livre de pain. Les blancs étaient réduits à partager la cassave et les bananes boucanées de leurs esclaves. Cependant les campagnes n'en produisaient pas moins, les fruits de plusieurs récoltes encombraient les magasins des ports, attendant en vain les navires qui devaient les charger. Dans cet état de choses, l'anarchie se manifesta chez les Cubanes; les mutins parlèrent de soulèvement et de révoltes; les inconstans s'apprêtèrent à émigrer; les superstitieux prédirent la fin du monde; l'abattement et la consternation étaient partout. Pressée par ces tristes alternatives, l'administration coloniale crut devoir prendre un parti décisif, et, sans attendre les ordres de la métropole, le gouverneur ouvrit, par un arrêté d'urgence, les ports de l'île aux navires

neutres qui viendraient y déposer des vivres en échange des produits agricoles. Des pêcheurs catalans se chargèrent d'aller répandre des copies imprimées de ce décret sur les côtes des États-Unis. Il n'en fallait pas davantage; au bout de quelques jours, cent navires de tous tonnages, arrivant de l'Amérique du Nord, jetaient l'ancre dans la baie de la Havane, apportant l'abondance et l'espoir aux lieux où régnaient la consternation et la disette. C'était toute une révélation. Cuba s'aperçut qu'elle pouvait être riche et puissante par elle-même, que la fécondité de son sol et le bonheur de sa position lui permettaient de se passer de tout le monde, pour peu qu'on laissât quelque liberté à son commerce. L'enivrement fut aussi grand que le désespoir avait été profond. On se remit avec ardeur aux travaux des champs, de nouvelles forêts furent livrées à l'exploitation, et les moissons de l'année suivante donnèrent des résultats tels qu'on n'en avait pas encore vu de semblables.

Cette année-là, une nouvelle décision du gouvernement local redoubla l'activité du commerce. Les vêtemens des colons s'étaient usés, et l'épuisement des magasins empêchait qu'on pût les renouveler. L'importation fut ouverte à la navigation neutre pour les tissus, comme elle l'avait été pour les subsistances. Cuba vécut ainsi dans une indépendance forcée de l'Espagne jusqu'en 1801. A cette époque, un ordre du roi Charles IV rappela en vain les Cubanes à la lettre du vieux code des Indes et du monopole; l'essor était pris; la révocation des décrets coloniaux de 1793 et 1794 n'eut aucun effet. D'ailleurs le gouvernement espagnol, menacé par des révolutions intérieures et par des invasions du dehors, n'avait plus ni le temps ni la force de ramener ses colonies lointaines à l'obéissance. Préoccupé de son existence propre, il les laissa libres de se gouverner à leur fantaisie, et, n'ayant plus à leur donner ni troupes, ni trésors, il dut s'estimer heureux qu'elles voulussent bien consentir à vivre par elles-mêmes, sans secouer entièrement son joug.

Peu à peu le système de liberté commerciale, favorisé par la faiblesse de la métropole, se consolida, se compléta, se naturalisa sur le sol cubane. Les étrangers purent s'établir et fonder dans les ports de l'île des maisons de commerce sous la protection de la faveur publique, si ce n'était sous les auspices des autorités locales. Les gouverneurs successivement envoyés de la Péninsule à la Havane trouvaient en arrivant les choses établies sur ce pied : ils s'efforçaient bien d'entraver, autant qu'il était en eux, la marche des idées et des événemens, par suite de ce patriotisme exclusif qui distingue la race espagnole d'Europe; mais l'île de Cuba avait gagné à ce système cent mille habitans en vingt ans. Près d'elle, tout autour du golfe, sur la presqu'île voisine du Yucatan, dans les profondeurs de l'Amérique du Sud, grondait une formidable tempête d'indépendance. Il n'eût fallu qu'une décision maladroite, un décret intempestif, un ordre trop sévère, pour attirer cette

tempête sur Cuba et compléter au-delà de l'Atlantique le naufrage de la puissance espagnole. Quel gouverneur eût osé prendre vis-à-vis de la métropole la responsabilité d'une pareille catastrophe?

Ce n'était là cependant qu'un régime provisoire, et les affaires s'en ressentaient. Il fallait que la sanction de la loi vînt consolider un ordre de choses que les circonstances seules avaient établi, mais que les circonstances aussi pouvaient détruire. Ce n'était pas chose facile à obtenir que la consécration légale du principe de la liberté commerciale. La prospérité de Cuba n'avait pas affaire à de médiocres ennemis. Il lui fallait vaincre l'entêtement d'une monarchie d'autant plus jalouse de son autorité absolue, qu'elle était de toutes parts aux prises avec la révolte et l'insurrection; il lui fallait triompher de préjugés que les provinces lointaines devaient trouver d'autant plus tenaces, que les provinces placées au cœur même de l'Espagne les avaient plus ouvertement, plus vigoureusement bravés. Ici encore, les événemens vinrent à propos servir les Cubanes. Le parti libéral, sorti victorieux de l'invasion, se relevait en Espagne. Ferdinand VII avait été obligé d'accepter la constitution de 1812, et les colonies assimilées, quant au droit de représentation, aux provinces continentales, venaient d'être invitées à envoyer des députés aux cortès. La Havane se fit représenter par don Francisco Arango, homme de cœur et d'intelligence, observateur profond, à qui l'expérience avait tenu lieu d'étude, et dont la science positive se fondait sur des faits et sur des chiffres bien plus encore que sur des théories.

Le nouveau député vint à Madrid plein de confiance dans ces doctrines de la liberté du commerce auxquelles Cuba devait sa prospérité, et qu'il se plaisait à résumer en quelques mots significatifs : « Quatre-vingt-seize mille habitans en deux cent soixante-trois ans, — cent cinquante mille en vingt-quatre! » Il s'occupa, dès son arrivée, d'agir directement sur l'esprit du roi. Du premier coup d'œil, il comprit que, dans des temps de troubles, où les finances ne fonctionnent que très imparfaitement, il faut moins s'appliquer à agir sur les opinions que sur les intérêts. Par des sacrifices opportuns, faits tant de ses deniers que de ceux de l'île, il sut gagner l'affection du roi, et finit par obtenir de la reconnaissance ce qu'il n'aurait jamais arraché des convictions. Grace au désintéressement du député cubane, en 1818, un décret royal abolit pour l'île de Cuba le système restrictif. Le droit ancien fut abrogé quant au commerce. Cuba avait désormais sa charte comme l'Espagne : seulement la constitution espagnole était politique et révocable; la charte cubane, tout entière commerciale, était moins sujette aux révolutions. Aussi, dès 1823, la Péninsule, après n'avoir recueilli du régime constitutionnel que des troubles et des désordres, retombait-elle

sous le joug de l'absolutisme, tandis que la liberté de Cuba survivait au système sous lequel elle était née.

Ainsi, l'œuvre capitale de la période révolutionnaire, qui finit pour l'Espagne à la campagne du duc d'Angoulême et à la restauration du roi absolu, fut l'émancipation commerciale de l'île de Cuba. Il était temps que le gouvernement de la Péninsule songeât à se créer des colonies productives ailleurs que sur le continent. L'Amérique du Sud lui avait échappé, un aventurier venait de lui ravir le Mexique; de ces immenses vice-royautés des Indes, il n'allait plus lui rester qu'un débris tellement insignifiant, tellement inapprécié, qu'on avait cru pouvoir, sans inconvéniens graves, lui accorder, en échange de quelque argent, cette liberté commerciale que le Pérou, le Chili, le Mexique, n'avaient pu acquérir ni au prix de l'or de leurs mines, ni par la longue menace de leur émancipation. Cuba mit à profit les instans; il semblait qu'elle eût hâte de repousser par le travail les injustes mépris du gouvernement espagnol. Ce qu'elle avait fait jusqu'alors n'était rien auprès de ce qu'elle allait faire, maintenant que sa position était devenue fixe et régulière. Dix ans ne s'étaient pas écoulés, que sa population comptait déjà 100,000 ames de plus. Les plantations de café étaient au nombre de 2,067, dont la moindre se composait de 50,000 arbres. Cuba exportait 400,000 caisses de sucre (1). En échange de ces produits qu'elle livrait aux navires de toutes les nations d'Amérique et d'Europe, elle consommait pour plus de 100 millions de francs de marchandises étrangères.

Un jour, Cadix s'étonna de voir arriver d'Amérique un navire chargé de piastres. On crut les Indes reconquises, les mines du Nouveau-Monde rouvertes à l'Espagne, le temps des galions revenu : c'était Cuba, la petite colonie, l'île si long-temps méprisée, qui envoyait à la métropole son premier tribut en récompense de la liberté commerciale qu'elle en avait reçue dix années auparavant. Le fait était incompréhensible pour les gens qui ne savaient pas (et le nombre en était grand en Espagne) ce que l'indépendance du commerce peut apporter d'activité et d'opulence dans une colonie agricole. On se rappela alors que, depuis 1818, l'Espagne se chargeait d'envoyer à Cuba des gouverneurs, des juges, des administrateurs de toute espèce, des vaisseaux et des marins en grand nombre, des généraux et vingt-cinq mille soldats à peine vêtus; mais on ne se souvenait pas que tous ces hommes envoyés si loin eussent, durant leur séjour à Cuba, coûté un denier à la métropole, ni en entretien, ni en traitement. Ils revenaient toutefois pour la plupart avec des économies considérables. Qui avait

(1) La caisse de sucre pèse 200 kilogrammes.

pourvu à leurs besoins? qui les avait payés? qui les avait enrichis? La colonie même qui jetait en ce moment à la Péninsule le superflu de ses rentes. Le trésor de la Havane devint, dès 1830, le fonds de secours, la caisse de réserve de la monarchie espagnole; c'est là que puisait la reine Christine, lorsque, l'insurrection dévorant les ressources financières de la Péninsule, elle se trouvait sans liste civile. Des tributs payés à diverses époques par la colonie s'était formé le capital légué par Ferdinand VII à ses filles et à sa veuve. L'île avait fait tous les frais de la malheureuse expédition de Barradas destinée à reconquérir le Mexique, et de plus, de 1832 à 1841, elle avait échangé 36 millions de piastres fortes contre une égale valeur en traites royales, — plus de 185 millions de francs (1)! A cette même époque, sa population blanche comptait plus de cinq cent mille ames. Cuba entretenait avec toutes les nations du monde un commerce actif et florissant; les États-Unis introduisaient annuellement dans ses ports pour plus de 11 millions de piastres de marchandises, l'Angleterre pour 5 millions; la France, l'Allemagne, la Russie et le Brésil, pour 4 millions et demi. La somme totale de ses exportations s'élevait à plus de 150 millions de francs : c'était plus de quatre fois ce que Cuba exportait en 1818. L'Espagne recevait sur le total de cette exportation pour environ 25 millions de produits qui, taxés en douane suivant un tarif modéré, ne laissaient pas de rapporter au trésor des sommes considérables, outre le tribut directement prélevé sur la colonie. De plus, le pavillon national, qui n'importait à Cuba, en 1828, que pour 700,000 piastres fortes de marchandises, et qui n'en exportait que pour 600,000, figurait, en 1841, dans l'importation pour 14 millions de piastres, et dans l'exportation pour 7. L'Espagne prenait ainsi sa large part de la prospérité qu'elle avait créée; elle recueillait directement et indirectement des fruits abondans de la loi libérale rendue par Ferdinand VII en 1818. La possession de l'île de Cuba représentait pour ses finances un revenu net de 75 millions de francs; elle suffisait à l'entretien de la presque totalité de sa marine militaire, d'un bon tiers de sa marine marchande; elle alimentait un cinquième de son commerce, elle servait de garantie à tous les marchés de son gouvernement soit avec les sujets espagnols, soit avec les banquiers étrangers (2).

A peu près vers le même temps, quels avantages rapportait à la France et à l'Angleterre la conservation de leur système colonial? L'une sacrifiait à ce système son importante industrie saccarine indi-

(1) L'année dernière, le trésor de Cuba a payé encore les frais de la propagande monarchique que l'Espagne faisait au Mexique, dans l'espoir de relever le trône d'Iturbide en faveur d'un des princes de sa maison.

(2) Les banquiers qui traitent avec le gouvernement espagnol ont toujours soin de faire stipuler dans leurs contrats qu'ils seront remboursés par des traites sur le trésor de l'île de Cuba.

gène; l'autre, pour maintenir sur ses marchés le haut prix du sucre et permettre à ses colonies de vendre le leur sans perte, frappait les sucres étrangers d'une surtaxe qui lui enlevait en dix ans 300 millions de numéraire. Cependant ni l'une ni l'autre ne comptent dans ces sacrifices l'entretien de leur administration, de leurs flottes et de leurs armées coloniales, les indemnités à payer par suite des révoltes d'esclaves, les frais ordinaires et extraordinaires, les dépenses de toutes sortes que le maintien de ce régime de plus en plus onéreux leur impose chaque année.

II.

On ferait cependant au gouvernement de l'Espagne plus d'honneur qu'il n'en mérite, si l'on supposait qu'éclairé par de pareils faits, il ne s'écarta plus désormais, à l'égard de sa colonie, de la ligne tracée par le décret de 1818. Malheureusement pour Cuba, les efforts de l'Espagne, à partir de cette époque, furent dirigés dans un sens tout contraire. On ne renonce pas d'un coup à des préjugés de trois siècles. A l'enivrement causé par la première remise de fonds de la Havane succéda bientôt chez les hommes d'état de l'Espagne le désir de s'assurer un plus riche tribut. D'abord on s'étonna de trouver aussi productive une île qu'on avait jusqu'alors dédaignée comme stérile, et puis on finit par se demander pourquoi, produisant déjà beaucoup, elle ne produirait pas davantage. Au lieu de lui tenir compte de ce qu'elle faisait, on se plaignit qu'elle fît trop peu. C'est une tendance commune aux gouvernemens et aux propriétaires inexpérimentés, que de trouver que leurs domaines ne rendent jamais d'assez fortes rentes. A peine ont-ils obtenu leurs premières moissons, qu'impatiens d'en arracher au sol de plus riches, ils tourmentent, pressurent, épuisent les terres ou les peuples. Voilà précisément ce qui arriva dans la Péninsule. On était parti en 1818 du principe inconnu de la liberté absolue du commerce; on raisonna sur les résultats de ce principe d'après les idées connues du système restrictif : le raisonnement était faux, et les conséquences furent déplorables.

Si l'île de Cuba produit annuellement de 5 à 6 millions de piastres, alors que les marchandises importées et exportées ne sont frappées que d'un droit minime, que ne produirait-elle pas si nous augmentions seulement à l'importation les droits de certaines denrées, par exemple des denrées les plus nécessaires à la vie! Ainsi raisonna le gouvernement espagnol. Il faut le dire, il était encouragé dans cette funeste argumentation par les obsessions des provinces agricoles de la Péninsule, qui s'indignaient de voir les États-Unis faire concurrence à leurs farines sur les marchés de Cuba. Que les agriculteurs de la Manche et de la Castille trouvassent mauvais que l'on consommât à la Havane le

pain provenant des États-Unis de préférence à celui qui venait de leurs champs, rien de plus simple; mais ce point de vue étroit ne devait point être celui du gouvernement, qui, au lieu d'agir dans l'intérêt de quelques propriétaires, devait agir dans l'intérêt général et concilier tous les droits. Par malheur, l'égoïsme des hommes d'état espagnols ne le cédait en rien à celui des producteurs de farines. Le gouvernement voulait, lui aussi, augmenter ses revenus, et, tout en ayant l'air de faire droit aux réclamations des provinces agricoles, il ne consulta réellement que sa cupidité.

Ce n'est pas que la législation de 1818 eût entièrement destitué de protection les produits de l'agriculture espagnole. Tout en donnant libre entrée dans les ports de Cuba aux marchandises des autres nations, quelles qu'en fussent la nature et la provenance, la loi avait fait une exception pour les farines étrangères, qu'elle frappait d'un droit élevé, destiné à protéger les farines nationales; mais l'éloignement de la Péninsule, le défaut de communications faciles des provinces agricoles à la mer, le peu de développement de la marine marchande espagnole et la cherté de ses transports avaient rendu cette mesure illusoire : les farines des États-Unis n'en continuaient pas moins, malgré ce droit, à jouir dans la colonie d'une préférence marquée. Les tableaux de la douane sur cet article représentent, par le chiffre de 71,000 barils, l'importation des États-Unis pour 1826, tandis que l'importation espagnole ne s'élève pas au-dessus de 36,000, c'est-à-dire à la moitié. Encore ne faut-il pas comprendre dans le premier chiffre les barils importés par contrebande sur les côtes de l'île, qu'il n'est pas permis d'estimer à moins de 20,000. L'occasion était belle pour le gouvernement de réaliser les rêves de sa cupidité en paraissant prendre la défense des intérêts de l'agriculture nationale. On éleva le droit protecteur des farines espagnoles. Qu'arriva-t-il alors? Comme on n'avait stipulé de droit différentiel que sur la marchandise et non point sur les pavillons, les commerçans de l'Union, ne trouvant plus autant d'avantage à introduire leurs propres farines, envoyèrent leurs navires charger à Santander et à la Corogne des farines espagnoles; leur concurrence fit naturellement baisser le prix des transports entre ces ports et la colonie, et cette baisse tourna tout entière au bénéfice de la marine américaine. Le pavillon de la Péninsule désapprit tellement le chemin de l'île de Cuba, que, durant l'année 1828, sur 86,000 barils de farine importés d'Espagne, 83,000 le furent par des bâtimens américains, 3,000 seulement par des nationaux. En 1829, la proportion, quoique moins défavorable au pavillon espagnol, n'en fut pas beaucoup plus rassurante. Les navires étrangers transportèrent 76,000 barils, la marine de la Péninsule 14,000 seulement.

Ainsi l'augmentation du droit différentiel sur les farines parut d'a-

bord produire un bien; mais ce bien n'était-il pas plus apparent que réel, compensé par la diminution sensible qu'en éprouvait la marine marchande? N'était-ce pas là une véritable perte, qui pesait également sur tout le pays et menaçait à la fois dans une de leurs sources les plus abondantes la puissance et la prospérité nationales? Tels furent les résultats de la première restriction faite au système de commerce libre en faveur des farines de Castille : pour réparer un mal qui n'atteignait qu'une classe, on produisait un malaise général dont la nation entière allait se ressentir. L'Espagne s'était évidemment engagée dans une fausse voie en dérogeant au décret de 1818; il ne lui restait plus que deux partis à prendre : ou revenir franchement au sens du décret, à la lettre des franchises de douane, sans restriction, sans arrière-pensée, ou persister dans le système du droit restrictif en étendant la protection au-delà des limites où elle s'était jusqu'alors tenue. La première de ces mesures était la plus sage, la plus prudente; malheureusement il n'en fut pas jugé ainsi dans le conseil du roi Ferdinand. Une loi rendue à la fin de 1829, exécutée vers les premiers jours de 1830, soumit le pavillon étranger à des droits excessifs de tonnage dans les ports de l'île de Cuba. Cette loi n'atteignit qu'à moitié le but que s'était proposé le gouvernement. L'importation des farines espagnoles par navires étrangers s'abaissa tout à coup en 1830 à 3,000 barils, fut presque nulle en 1831, disparut complétement en 1832, sans que pour cela l'agriculture péninsulaire eût gagné un pouce de terrain. La marine, il est vrai, se releva un peu à ses dépens, elle eut à faire seule les transports qu'elle partageait autrefois avec le pavillon des États-Unis; mais ce fut un faible avantage, et le commerce des farines espagnoles diminua sensiblement. De 85,000 barils, il tomba en 1831 à 39,000, puis à 28,000, puis à 25,000.

Les choses en étaient là lorsque Ferdinand VII vint à mourir, et avec lui la monarchie absolue. L'avénement d'Isabelle II amenait en Espagne le régime constitutionnel avec l'incertitude et l'instabilité qui marchent à la suite de l'inexpérience parlementaire. De plus, la constitution de 1833, plus française que celle de 1812, n'appelait pas les colonies à la représentation nationale. C'est dire assez que les intérêts des Cubanes, se trouvant sans défense en présence de tant d'intérêts contraires, devaient succomber, et que toutes choses dans les colonies, comme dans la métropole, seraient remises en question à chaque nouvelle session des cortès. Ces tristes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser : si les dernières années du despotisme avaient été fatales à l'île de Cuba, les premiers jours du système constitutionnel lui furent bien autrement funestes. Jusqu'alors, en effet, on n'avait porté à sa prospérité que des atteintes indirectes, on l'avait gênée par des mesures intempestives, mais sans arrêter ses développemens, sans entraver son

rapide essor. Il était réservé à la liberté de se montrer pour elle moins libérale que l'absolutisme, de se prendre corps à corps avec son commerce, de méconnaître et de lui ravir les plus sacrés de ses droits.

Depuis 1818, la colonie, favorisée par sa position géographique, ses côtes naturellement découpées, riche de rades abritées, d'anses profondes et sûres, opulente en forêts peuplées de bois de construction et de mâture (1), s'était créé une marine que chaque année voyait grandir. Stimulées par l'exemple des États-Unis, par les besoins d'une population toujours croissante, encouragées par les bénéfices que procurait aux armateurs l'échange de leurs sucres et de leurs cafés contre les subsistances tirées du continent de l'Amérique, ses goëlettes, chaque jour plus nombreuses, glissaient d'un port à l'autre, cherchant des cargaisons, sillonnaient le vieux canal pour faire participer l'archipel rocailleux des Bahamas à la fécondité de leur île, ou, fendant le dangereux courant du golfe des Florides, volaient vers New-York et Philadelphie, vers la Balise et la Nouvelle-Orléans. Toujours cependant elles revenaient chargées de farines et de viandes sèches, pleines au retour comme au départ. Dans ce commerce d'échange, si favorable à la vie maritime, la colonie trouvait un nouvel élément de prospérité, sa flotte marchande augmentait, et sur ces mers, depuis long-temps rebelles, c'était encore le pavillon espagnol qu'elle relevait.

Les cortès de 1834 n'en jugèrent cependant pas ainsi; furieuses de voir le commerce des farines échapper aux propriétaires espagnols et la marine marchande de Cuba grandir en proportion décuple de la marine péninsulaire, elles résolurent d'atteindre à la fois l'Union et la colonie, oubliant que frapper la fille, c'était aussi frapper la mère, et que l'Espagne devait être la première à souffrir des désastres suscités à la prospérité cubane. Le 4 juillet 1834, une loi partie de Madrid alla foudroyer, au-delà de l'Atlantique, cette jeune flotte qu'avaient épargnée les ouragans des Antilles et les coups de vent du golfe du Mexique. Cette loi portait à 10 piastres le droit protecteur des farines, sous quelque bannière qu'elles fussent importées, et de plus assimilait presque les navires de Cuba, quant à l'ancrage et au tonnage, aux navires étrangers. C'était la ruine de la marine marchande de Cuba. L'intention des cortès n'était pas, il est vrai, d'aller aussi loin: elles ne voulaient que tourner vers l'Espagne les spéculations des colons armateurs et les obliger à venir charger à Santander les farines qu'ils allaient

(1) L'île de Cuba renferme de magnifiques forêts de bois de construction; ces forêts ont autrefois rendu de grands services à la marine militaire espagnole. Jusqu'en 1798, on avait construit dans l'arsenal de la Havane, avec les bois de l'île, 125 bâtimens de forts échantillons, parmi lesquels 53 vaisseaux, dont 6 à trois ponts. Depuis cette époque, les bois de la Havane passent à l'étranger par l'exportation; de 1825 à 1840, l'île a expédié en Angleterre, par le seul port de Jagua, le matériel nécessaire pour la construction de 30 frégates, ou 1,337,333 pieds cubes de bois.

chercher à Philadelphie ou à la Nouvelle-Orléans; mais comment pouvait-on supposer que des bâtimens aussi légers que ceux dont se composait généralement la marine insulaire se hasarderaient à traverser l'Océan? N'était-il pas tout simple de prévoir en outre que, la fréquence des traversées constituant seule les bénéfices de l'armateur, il aimerait mieux vendre ses bâtimens que de les envoyer en Espagne pour ne faire que deux voyages au plus chaque année? D'ailleurs, à quinze cents lieues de distance, comment asseoir des opérations assurées? comment calculer quatre mois d'avance l'état de la place au moment des arrivages? Si la loi eût arrêté complétement l'importation des États-Unis, les chances devenant égales pour tous, on aurait peut-être essayé d'une lutte; mais aux États-Unis les grandes voies de communication sont si fréquentes et si peu coûteuses, que, malgré les 10 piastres de différence, des farines récoltées à cinq et à six cents lieues de distance de la Nouvelle-Orléans pouvaient se vendre encore sur les marchés de Cuba à plus bas prix que des farines espagnoles recueillies à quarante lieues seulement de la Corogne ou de Santander. D'ailleurs, la qualité de celles de l'Union est tellement supérieure, qu'on leur donne la préférence sur celles de la Péninsule, lors même qu'elles sont plus chères de 4 piastres.

On ne tarda pas à acquérir la triste preuve de l'inutilité de cette funeste mesure en ce qui touchait le commerce espagnol; depuis l'année 1835, où la loi fut mise à exécution, l'importation des farines a toujours été à peu près partagée par moitié entre l'Espagne et l'Amérique, seulement celle-ci a transporté ses produits par sa propre marine. Quant à la marine de Cuba, elle a à peu près disparu ou s'est depuis bornée à caboter sur les côtes de l'île. Voilà le glorieux avantage, voilà le beau triomphe que l'Espagne a retiré de ce déplorable décret du 4 juillet 1834! la ruine de la marine cubane, qui était aussi la sienne, qui portait le même pavillon, sans augmentation de sa propre flotte marchande, — la ruine de la marine cubane au profit de celle des États-Unis! Si le gouvernement de la Péninsule eût été confié à des mains plus sages, à des hommes qui ne fussent pas à la fois juges et parties, comme les députés des provinces agricoles, n'aurait-on pas trouvé au mal un remède plus efficace dans la création de communications commodes et peu dispendieuses? Lorsqu'on songe qu'entre les plaines de Campos, qui produisent en Espagne la plus grande quantité des céréales destinées à l'exportation, et le port de Santander, lieu ordinaire d'embarquement, les transports s'opèrent encore à dos de mulets, on ne peut trouver assez de blâme pour un gouvernement qui n'hésite point entre le sacrifice complet de la marine d'une colonie et la dépense que lui aurait coûtée l'ouverture d'une simple route carrossable. La Péninsule ne pouvait-elle donc suivre le noble exemple que donnait déjà l'île de Cuba en s'occupant du tracé de son premier che-

min de fer? ou plutôt ne pouvait-elle achever ce canal de Campos qui attend vainement depuis tant d'années un prolongement vers le nord?

Les calamités qu'entraîna pour l'île de Cuba la loi du 4 juillet ne se bornèrent point à la perte de sa flotte marchande, d'autres désastres devaient encore s'abattre sur elle et montrer au gouvernement espagnol combien il avait été imprévoyant et léger. Fidèle aux leçons de son ancienne métropole, l'Union de Washington n'a jamais perdu l'occasion de développer son commerce et d'accroître sa prépondérance maritime aux dépens des nations rivales. Tous les décrets restrictifs lancés par l'Espagne depuis 1818 étaient évidemment dirigés contre elle : elle seule importait des farines à la Havane, elle seule avait eu à souffrir de l'augmentation successive des droits qui frappaient les denrées alimentaires. Attaquée plus vivement et plus directement encore en 1834, elle répondit au décret par d'impitoyables représailles. Un acte du parlement américain rendu la même année stipula que tous les navires provenant de Cuba paieraient pour leur cargaison, en sus des droits auxquels étaient soumis les navires étrangers arrivant dans un port des états, un droit égal à la différence de celui qui existait dans les ports de Cuba entre le pavillon national et les pavillons étrangers. Pour bien comprendre ce que cette décision avait de rigoureux, il faut savoir que les bâtimens espagnols payaient dans les ports de Cuba de 17 un quart à 21 un quart pour 100 sur l'évaluation de leur cargaison; les navires américains étaient tenus d'un droit de 24 un quart à 30 un quart. La différence était donc de 7 à 9 pour 100, soit, en terme moyen, 8 pour 100. Aux États-Unis, un navire américain paie 20 pour 100 du prix de son chargement, tout navire étranger acquitte en outre un droit additionnel de 10 pour 100, soit 30 pour 100, auquel est soumis le pavillon étranger. Maintenant, si l'on ajoute au droit payé par les navires étrangers 8 pour 100, ou la différence qui existe entre le droit payé dans les ports de Cuba par les bâtimens du commerce américain et le droit payé par les bâtimens espagnols, on aura 38 pour 100 pour les navires provenant de Cuba. C'étaient, comme on le voit, d'injustes représailles; le pavillon américain n'était soumis dans l'île qu'à la moitié de cette taxe; cette mesure constituait presque une violation du droit des gens. On pense bien qu'une telle loi était le coup de mort pour la flotte commerçante de la Havane.

Si la marine de la Péninsule fut exemptée de ce droit excessif, spécialement établi pour le commerce cubane, elle n'échappa pas entièrement aux dispositions du congrès de 1834. Un article additionnel soumit tout bâtiment espagnol en charge dans un port des États-Unis à l'obligation humiliante de déposer un cautionnement égal au double du prix de sa cargaison, jusqu'à ce que le certificat officiel de son arrivée dans un port d'Europe prouvât qu'il n'avait été destiné ni directement ni indirectement à l'île de Cuba. Ces cruelles représailles eurent deux ré-

sultats : elles écrasèrent la marine marchande de Cuba en lui fermant les ports de l'Union, les seuls à peu près avec lesquels cette marine eût des relations fréquentes et avantageuses; de plus, elles favorisèrent dans les états méridionaux de l'Union la renaissance de l'industrie saccarine, qui était presque entièrement tombée en désuétude depuis que les introductions de Cuba et de Puerto-Rico sur le continent américain avaient réduit le prix des sucres. Les sucres de la Louisiane et de la Floride, en effet, ne pouvaient en aucune façon soutenir la concurrence de ceux des Antilles. Sur ce sol brûlant pendant les chaleurs de l'été, les rigueurs de l'hiver se font cruellement sentir, elles obligent les cultivateurs à ressemer annuellement la canne; le sucre qu'on tire ainsi de la plante mûrie trop promptement est inférieur et très coûteux. Il lui fallait pour se produire sur les marchés une protection exorbitante; il la trouva dans la loi de 1834.

Comme on le voit, le parlement espagnol n'était pas heureux dans ses essais de retour vers le système restrictif aboli en 1818. Dans l'intention de protéger la marine marchande et l'agriculture péninsulaire, il tuait la marine de Cuba, qui était aussi la sienne, exposait son pavillon à subir aux États-Unis l'humiliation d'un cautionnement, fermait à la colonie son principal marché, et jetait dans la consommation une nouvelle quantité de sucre, dont la concurrence devait inévitablement contribuer à avilir le prix de cette denrée. Sur qui devaient retomber en dernière analyse ces déplorables conséquences? Sur l'avide métropole, qui, ayant voulu tout attirer à elle, s'exposait à voir diminuer la production de la colonie, et ses rentes décroître dans une proportion égale. Dans le premier moment, la gêne qui devait résulter de la décision du congrès de l'Union ne se fit que faiblement sentir. Les sucres de Cuba luttèrent contre toutes ces difficultés : exportés par des navires américains, ils soutinrent quelques années encore la concurrence sur les marchés des États-Unis; mais, lorsqu'en 1843 la production de la Louisiane eut pris une importance sérieuse, lorsque le gouvernement de Washington, jugeant le temps venu de la protéger plus efficacement encore, imposa aux sucres et aux tabacs de l'île espagnole des droits excessifs, alors le prix de ces denrées baissa tout à coup, la production s'arrêta un instant, et, si de nouveaux débouchés n'étaient pas venus s'ouvrir devant elle, il était évident que la prospérité de la plus belle colonie du monde allait souffrir de graves, d'irréparables atteintes (1).

Le gouvernement de la Péninsule n'en continuait pas moins ses expériences et ses fautes. Après s'être attaqué à l'importation, après avoir détruit la marine, il menaçait à son tour l'agriculture, en entravant l'exportation. Guerres intestines, révolutions de palais, changemens de

(1) L'abaissement des tarifs anglais a ouvert, depuis ce temps, les marchés de la Grande-Bretagne aux sucres de Cuba.

ministère, vicissitudes politiques auxquelles la population de Cuba restait plus étrangère que toute autre population espagnole, il semblait que l'île dût tout payer, tout subir, tout expier. C'est elle qui solda les troupes envoyées contre les carlistes; le subside de guerre grève encore les produits de la colonie; c'est elle qui servit d'hypothèque à tous les emprunts, à tous les marchés. Chaque nouvelle législature arrivait à Madrid, chargée des réclamations des agriculteurs, des négocians ou des marins espagnols; tous les ans, c'étaient pour les malheureux Cubanes de nouvelles taxes, des impôts extraordinaires. Les sucres, les cafés, les tabacs, toutes les marchandises d'exportation, devenaient tour à tour l'objet d'une loi ou d'une taxe, d'un appendice ou d'un changement dans le tarif des douanes. En vain la junte directoriale de l'île prenait-elle sur elle de suspendre pendant six mois l'exécution des ordres de Madrid, afin de transmettre les résultats de ces intermittences de libre échange au gouvernement de la métropole, et de lui prouver en chiffres officiels que l'exemption de tous droits extraordinaires profitait plus à la marine, à l'agriculture de la colonie et au trésor de l'Espagne que la perception de ces mêmes droits (1). Elle ne recueillait de sa bonne volonté que des réprimandes. Les députés ne voulaient rien entendre; chaque année, ils proposaient de nouvelles lois fiscales et remettaient en question la richesse et l'existence même de la colonie.

En ce moment, on parle encore d'une pétition signée par les propriétaires des mines de charbon des Asturies, tendant à faire prohiber l'exportation du minerai de cuivre de l'île de Cuba pour toute autre destination que la Péninsule (2). Le parlement de Madrid va bientôt être saisi de cette demande; nous n'osons espérer que sa décision ne portera pas un nouveau coup à la prospérité de l'île. Cependant les houillères du nord de l'Espagne commencent à peine à être exploitées, les diverses qualités de leurs produits n'ont été qu'imparfaitement étudiées, et seulement au point de vue théorique; nulle part n'existent ni chemins de fer ni canaux pour transporter les houilles sur les lieux où débarquerait le minerai. D'ailleurs, dans un pays où les choses sont encore aussi peu stables, où l'industrie commence à peine à être connue, est-il opportun de prendre des mesures qui n'auraient d'autre résultat que d'interrompre les travaux des mines de la colonie, et de priver pour un long temps le commerce cubane et les finances espagnoles des sommes énormes que cette exploitation leur livre chaque année? Nous le répé-

(1) Une expérience de ce genre, en 1844, donna pour résultat une augmentation de 1,160 tonneaux dans l'exportation par navires espagnols, et de 10,074 par bâtimens étrangers. C'était pour le pavillon national 4 pour 100, et pour les pavillons étrangers 22 pour 100 d'augmentation sur l'année précédente.

(2) Jusqu'ici le minerai de cuivre de Cuba s'est exporté en Angleterre. L'exportation annuelle se monte à 40,000 tonneaux.

tons, nous n'espérons pas que ces considérations puissantes soient de nature à suspendre la décision du gouvernement espagnol; les propriétaires qui forment la grande majorité des cortès nous ont prouvé que l'île avait tout à redouter de leur jalousie et rien à attendre de leur prévoyance ou de leur justice. Tels sont les obstacles contre lesquels l'île de Cuba a toujours eu à lutter depuis son premier envoi de fonds à la métropole; telle a été pour cette généreuse colonie la reconnaissance de la Péninsule.

Après ce tableau des nombreuses atteintes portées à la prospérité de Cuba par l'égoïsme imprudent de l'Espagne, on pourrait croire que cette île languit aujourd'hui frappée d'une irremédiable torpeur. Il n'en est rien cependant, et là est encore le signe le plus certain des avantages de la liberté commerciale appliquée aux colonies. Sans doute cette application, dans l'acception illimitée du mot, n'a été pour Cuba que passagère; si le décret de 1818 n'a pas été tout-à-fait abrogé, il a été l'objet de nombreuses et funestes restrictions. Néanmoins cette seule période (de 1818 à 1829), pendant laquelle Cuba jouit de franchises si rares et si complètes, suffit pour développer dans sa population une activité, une énergie qui lui permirent non-seulement de lutter sans désavantage contre le mauvais vouloir de l'Espagne, mais de la dépasser encore dans la voie du progrès moral et du progrès matériel. Pour faire ressortir ce qu'un régime vraiment libéral peut avoir de fécond pour les colonies, il nous reste à montrer ce que Cuba, fortifiée par quelques années de liberté commerciale, a pu faire même quand cette liberté lui a été en partie retirée.

III.

Ce n'est pas seulement, comme on pourrait le croire, à la fertilité d'un sol privilégié que l'île de Cuba dut de pouvoir lutter contre les difficultés que lui suscitaient de toutes parts les hésitations de la métropole et l'inexpérience gouvernementale du parlement de Madrid. Autour de Mexico, de Guatemala, de Lima, s'étend un territoire non moins fertile que celui de Cuba, et cependant la prospérité des colonies dont ces villes étaient les capitales n'a pas survécu aux mesures imprévoyantes dictées par des gouvernemens dans l'enfance. La fermeté, l'activité, l'intelligence, voilà ce qui manqua à des populations si favorisées d'ailleurs pour tirer parti des ressources de leur territoire, voilà précisément les armes qu'opposèrent les colons de Cuba aux lois émanées de la Péninsule.

Appelée fortuitement, pendant les guerres de l'indépendance américaine et de la révolution française, et plus tard par le décret de 1818, aux bénéfices des franchises commerciales, la population créole se

sentit tout à coup grandir. Jusqu'alors elle n'avait pour ainsi dire vécu que d'une vie étrangère, n'étant pour elle-même que ce qu'elle était pour l'Espagne et pour les Indes, un peuple parasite oublié au sein de l'Océan, sur une île insignifiante, uniquement destinée à servir de point de ralliement aux flottes et de tête de pont sur l'Amérique. Pendant cette première période de l'histoire de Cuba, rien n'avait distingué sa population de celle des autres colonies espagnoles. Les Cubanes vivaient dans cette indolence routinière que le voyageur retrouve encore également à deux mille lieues de distance, dans les plaines de l'Andalousie ou sur les plateaux du Mexique. Semer et récolter comme on semait, comme on récoltait depuis trois cents ans, moudre la canne entre les cylindres mal arrondis d'un moulin semblable à ceux dont se servaient les ancêtres, cristalliser le sucre dans des chaudières profondes où il s'en perdait une grande partie et sur des fourneaux sans ventilateur, sans tirage, qui dévoraient une forêt à chaque cuite, c'est à quoi se réduisaient l'agriculture et l'industrie cubane au commencement du XIXe siècle comme au XVIe. Tout changea avec la liberté : les esclaves devinrent des hommes, la civilisation moderne leur apparut, et ils la comprirent; l'orgueil de ne plus rien devoir qu'à eux-mêmes les avait mis d'emblée à son niveau.

Dès-lors les colons de Cuba travaillèrent sans relâche, afin de ne compromettre ni les droits acquis, ni ceux qu'ils espéraient encore et dont ils voulaient se rendre dignes. Le contact presque continuel qui s'établit à cette époque entre Cuba et les négocians des États-Unis aida puissamment les colons et fit passer en eux quelque chose de l'activité des Américains. Ils comprirent qu'il y avait autant à gagner dans l'échange des marchandises que dans celui des idées avec les citoyens de l'Union, et, faisant aussitôt bonne et prompte justice des préjugés nationaux, ils devancèrent les lois, en accueillant, contrairement à des prescriptions surannées, les commerçans de l'Union qui voulurent bien venir s'établir parmi eux. Les autorités de l'île, achetées ou indifférentes, fermèrent les yeux sur cette infraction au vieux droit des colonies castillanes, se jugeant d'ailleurs assez autorisées dans leur indulgence par la part active que l'Espagne avait prise à l'émancipation de l'Union. La république de Washington avait pendant long-temps été l'objet marqué de la prédilection du gouvernement espagnol; un décret, rendu en 1779, autorisait les Américains seuls, entre les négocians de tous les autres pays, à recevoir de l'argent en échange de leurs marchandises, dans le cas où les produits de l'agriculture cubane seraient chers ou rares. Les capitaines-généraux gouverneurs de Cuba feignirent de voir dans ce décret une sorte de naturalisation pour les Américains, et ne voulurent point, en expulsant les citoyens d'un pays si spécialement protégé par la Péninsule, s'attirer l'animadversion générale des habi-

tans de la colonie. Il résulta de cette tolérance un fait inoui dans les fastes des nations modernes : c'est que, les lois anciennes se taisant complétement sur la position des étrangers, puisque nul étranger ne pouvait être admis dans la colonie, et ces lois n'ayant point été abrégées, les étrangers ne furent soumis dans l'île à aucune des charges qui pesaient sur les sujets espagnols de Cuba; ils ne payaient ni impôts, ni patente, ni contributions personnelles, et furent, par le fait, beaucoup plus favorablement traités que les nationaux. Cette espèce d'immunité dont jouissaient les étrangers à l'île de Cuba les attira en grand nombre. Avec eux s'introduisirent dans l'île les procédés nouveaux dont elle avait précisément besoin. L'agriculture fit un premier pas : la charrue remplaça la pioche, la fonte et le fer battu prirent la place du bois dans les moulins à sucre. Les colons apprirent à ménager la force des animaux et des hommes, à doubler par l'économie les produits de la terre, à équilibrer ces produits avec l'augmentation des droits. Les moyens de transport furent aussi perfectionnés. Des chemins commodes, bien que grossièrement tracés, permirent de substituer les charrettes aux mules de charge. Bientôt même le concours de la marine vint épargner aux colons une partie de leurs frais de transport. La conformation de l'île est telle que, pour atteindre les principaux ports, la plupart des maîtres d'*ingenios* (sucreries) sont obligés de franchir, par terre, de longues distances, quoiqu'ils se trouvent partout à proximité de la mer. Des capitalistes conçurent la pensée de faire construire un certain nombre de navires qui, passant à jour fixe en face de chacune des habitations de l'île, s'arrêteraient dans les criques les plus favorables et les plus rapprochées pour y prendre les denrées d'exploitation que les colons auraient soin d'y faire déposer à l'avance. La route par terre se trouva ainsi abrégée. D'abord ces voyages furent effectués par des goëlettes; puis, la vapeur étant venue remplacer la voile, les transports s'opérèrent encore avec plus de rapidité et d'économie. Chacune de ces améliorations effrayait l'Espagne. La métropole, tremblant qu'un progrès si rapide n'amenât un jour la colonie à désirer son émancipation, redoublait à son égard de sévérité et d'arbitraire. On a vu comment, n'osant reprendre ouvertement ce qu'elle avait donné, elle avait essayé du moins de le ressaisir en détail; mais elle avait beau faire, elle ne pouvait arracher les germes de vie intellectuelle déposés au sein de la population cubane par la réforme de 1818. A travers les protestations de l'autorité et des lois, cette population continuait sa marche forcée vers la richesse. Ainsi, lorsque le gouvernement de Madrid eut attenté à la marine de Cuba par la loi de 1834, lorsque le prix des transports maritimes eut augmenté par suite du droit imposé à ses navires, l'île songea à combattre le mal par un remède héroïque; elle appela des ingénieurs étrangers et s'occupa sans balancer de tracer partout des voies de fer. La

France inaugurait à peine sa courte ligne de Saint-Étienne, que déjà des locomotives, venues des États-Unis, franchissaient la distance de Güines à la Havane (1837), remorquant des milliers de quintaux de café et de sucre. Ce premier essai ayant réussi, on ne songea plus qu'à en tenter d'autres; des compagnies s'offrirent de toutes parts pour soumissionner l'entreprise de différentes lignes jugées faciles et productives. L'île de Cuba possède aujourd'hui dix chemins ou embranchemens principaux en pleine exploitation. L'Espagne n'a pas même encore ouvert les études de ses premiers tracés.

Ces travaux faits dans un pays neuf en industrie, dépourvu de mines et d'usines, sur une côte accidentée, furent conduits avec tant de tact et d'économie, que le prix moyen du mille anglais prêt pour l'exploitation ne dépassa jamais 17,000 piastres, tandis que la même distance aux États-Unis, où les travaux de ce genre s'exécutent au meilleur marché, ne coûte pas moins de 20,000 dollars (plus de 100,000 francs) (1). Ainsi, pendant que les pays les plus civilisés de l'ancien monde discutaient encore l'exécution de leurs *rail-ways*, l'île de Cuba avait déjà les siens, et préparait activement cette vaste ceinture qui doit entourer l'île entière de cinq cents lieues de fer (2). Un mouvement analogue s'opérait dans l'industrie agricole. Cuba fut une des premières colonies qui appliquèrent les procédés ingénieux de MM. Desrone et Cail à la fabrication des sucres.

C'est par de tels progrès, réalisés tour à tour dans l'agriculture, dans la fabrication et dans les transports, que les Cubanes sont parvenus à maintenir le bas prix de leurs produits, à résister à la concurrence étrangère, à s'ouvrir même de nouveaux marchés. Leurs navires, chassés des États-Unis, ont pris la route du Yucatan, de Carthagène et du Mexique. A Vera-Cruz, à Tampico, à Campêche, leurs sucres et leurs cafés luttent avantageusement, malgré le trajet parcouru et les droits de douane, contre les cafés et les sucres indigènes produits aux environs de ces villes. Ce qui étonne plus encore que ce déploiement admirable d'intelligence et d'activité, c'est la fidélité scrupuleuse avec laquelle l'île paya toujours à sa métropole le tribut qu'elle s'était imposé. Malgré le surcroît de dépenses nécessité par l'exécution des chemins de fer, l'armée, les employés de toute sorte, les juges des divers tribunaux, les marins de la station, recevaient toujours leur traitement intégral. Les recettes du fisc suffisaient à tout, et chaque année 30 à 35 millions de francs en argent monnayé partaient, à la demande de la reine, pour Cadix ou pour la Corogne.

(1) En Belgique, le mille coûte en moyenne 210,000 fr., et en Allemagne, 200,000.

(2) On prépare en ce moment à Cuba l'essai d'un chemin de fer atmosphérique. Ce système rendrait faciles les communications avec le centre de l'île, où les accidens de terrain ne permettent pas l'usage de la traction par locomotives.

La population de Cuba avait deviné toutefois que la politique de l'Espagne tendait à la replacer un jour sous le joug odieux du monopole. Aussi, avertie par les restrictions de plus en plus menaçantes de la métropole, et sachant qu'il faut à une liberté la garantie de toutes les autres, elle poursuivait la conquête des droits qui devaient compléter la réforme limitée en 1818 au commerce. Les Cubanes firent pour la liberté de la presse, pour la liberté de l'enseignement, ce qu'ils avaient fait pour les franchises commerciales; ils voulurent prendre ces libertés malgré les lois, sauf à forcer la métropole de les ratifier plus tard. Une ou deux feuilles périodiques se hasardèrent furtivement; tout le monde s'y abonna, afin de s'instruire du mouvement des ports et du commerce. Bientôt des articles de polémique se glissèrent entre les bulletins de la marée et le relevé des entrées en douane; enfin la politique s'empara presque entièrement des nouvelles feuilles, et le gouvernement ne s'était pas encore éveillé, qu'il était déjà trop tard. Il se publie aujourd'hui dans la seule ville de la Havane six journaux quotidiens, parmi lesquels nous citerons le *Faro industrial*, la plus grande de toutes les feuilles imprimées dans les états de sa majesté catholique; puis un recueil politique, industriel et littéraire, paraissant tous les mois sous ce titre : *Memorias de la Sociedad*. Tous les journaux quotidiens publient dans l'après-midi un supplément consacré au mouvement des ports et aux nouvelles commerciales. En outre, dans l'intérieur de l'île, il n'est pas de petit bourg qui ne possède aussi sa feuille périodique, interprète des besoins, des sentimens, des vœux de sa population. L'autorité sévit bien quelquefois contre les rédacteurs de ces journaux; mais, comme elle ne poursuit guère que lorsqu'elle se voit directement attaquée, on a soin de la laisser tranquille, et ses rares caprices ne ralentissent pas l'ardeur des publicistes insulaires.

Même chose arriva pour l'enseignement : à côté de l'université se fondèrent, timidement d'abord, des institutions particulières. Le silence du pouvoir ayant consacré le privilége de ces institutions, il surgit de tous côtés des établissemens analogues, parmi lesquels ceux de Carajuao et de San-Fernando peuvent rivaliser avec les écoles les plus justement célèbres de l'Europe. De Carajuao sont sortis des hommes dont la littérature et la philosophie espagnole s'honorent à bon droit. La renommée de ces établissemens ne tarda pas à y attirer des élèves de l'île entière, et même de toutes les parties du continent de l'Amérique. Le gouvernement s'aperçut bientôt qu'on désertait l'université pour ces nouveaux colléges. Il s'en vengea en élevant le prix des examens et des diplômes, que l'université conservait seule le droit de délivrer. Il comptait ainsi fermer à un plus grand nombre de jeunes gens l'entrée des professions libérales et empêcher les lumières de se répandre ailleurs que dans le commerce, où il les jugeait peu redoutables. Le diplôme seul, le simple

titre d'avocat, en dehors des études, des examens et de la thèse, coûte 500 piastres (2,500 fr.) à la Havane. Cette rigueur n'arrêta pas l'élan national; un vaste institut, établi sur les plus larges bases, se forma des souscriptions réunies des principaux habitans de l'île. Trente chaires, embrassant toutes les branches des connaissances humaines, furent ouvertes aux jeunes gens de Cuba. Il y eut dans l'école des amphithéâtres de dissection et des ateliers de peinture, un conservatoire de musique et des conférences de droit national et étranger. On adjoignit à l'établissement un cabinet d'histoire naturelle, un salon de lecture, une salle de concert. La Havane eut enfin son *orphéon* et son *cercle littéraire*, qui réunissaient une fois par mois l'élite de la société créole pour lui faire juger les progrès de l'art et les productions de la littérature indigène.

Ces encouragemens donnés aux arts et aux lettres ne restèrent pas long-temps stériles. La littérature cubane, née d'hier, commence à rivaliser avec la littérature actuelle de la métropole. Il semble même que la langue espagnole, si riche déjà dans la Péninsule, se soit enrichie encore en traversant les mers. Une nature plus opulente que celle de l'opulente Andalousie se révèle dans la poésie havanaise. En lisant les pages harmonieuses de Valdes, de Palma, surtout celles de l'infortuné Placido (1), on ne peut s'empêcher de regretter qu'un plus grand nombre d'insulaires ne s'abandonne pas à ces rêveries qui reflètent si mélancoliquement le ciel et l'océan doré des tropiques; mais les Cubanes préfèrent le drame à l'élégie. La muse havanaise aime à se produire sur le théâtre; elle excelle à peindre les mœurs, à stigmatiser les ridicules, à rendre les habitudes et le langage pittoresque des diverses classes de la société. Le catalogue des comédies et des saynètes indigènes est déjà fort long, et, parmi les maîtres de cette école naissante, plusieurs l'emportent peut-être en originalité et en verve comique sur les auteurs modernes les plus admirés de l'Espagne. A côté du *Pelo de la Dehesa*, on peut encore applaudir *el Tio ciego*, cette charmante satire des mœurs des colons. On setrom perait toutefois si l'on croyait que le génie cubane n'enfante que des œuvres légères, destinées tout au plus à charmer quelques heures d'oisiveté. La pente de l'esprit créole l'entraîne plus naturellement vers les études sérieuses de la jurisprudence, de la philosophie et de l'économie politique. Chacune de ces branches des connaissances humaines a dans l'île des représentans et des organes que ne renieraient point les nations les plus civilisées de l'Europe. Les Armas, les Saco et plusieurs autres ont assez montré qu'en fait de science politique la colonie pouvait au besoin donner des leçons à la métropole.

(1) Placido était un mulâtre; il fut impliqué dans la conjuration de 1843, et condamné à mort par un conseil de guerre. L'île entière intercéda vainement en sa faveur. Ce n'est qu'avec attendrissement que les Cubanes prononcent le nom du plus original de leurs poètes.

Toutes les libertés qu'il est possible aux peuples d'arracher par surprise à l'indolence d'une autorité plus inerte encore que rétrograde, les Cubanes les ont emportées successivement d'assaut. La liberté civile et la liberté politique seules leur manquent encore. Celles-là, lorsqu'elles ne sont point octroyées par les gouvernemens, ne viennent qu'à la suite des révolutions. Or, la population de Cuba ne peut pas faire de révolution; le désordre serait sa perte; un danger continuel la menace, danger que les développemens de son opulence n'ont fait qu'accroître, que les dissensions intestines rendraient plus imminent et plus terrible, et contre lequel l'ordre et la tranquillité peuvent seuls lutter avec avantage. Nous voulons parler de cette immense population d'esclaves, que la traite n'a cessé d'augmenter que depuis peu, malgré les récriminations de l'Angleterre, les sermens hypocrites de l'Espagne et les protestations de ceux même qui les achetaient à Cuba. Les Cubanes furent, en effet, les premiers dans les domaines de l'Espagne à protester contre la traite. Ce qui les y poussait, c'étaient autant les sentimens d'humanité développés en eux par le progrès des lumières que ce désir qu'ils nourrissent d'arracher un jour à l'Espagne les libertés qui manquent encore à la consécration de leurs franchises commerciales. C'est l'esclavage, nous l'avons dit, qui leur défend de songer à la conquête violente de la liberté civile et politique. Le gouvernement espagnol sent, comme eux, que l'émancipation complète de sa colonie rencontre là son plus sérieux obstacle. Avant ces dernières années, malgré ses traités formels avec la Grande-Bretagne, il n'a jamais défendu la traite que par des ordres à double sens que ses agens interprétaient toujours de la manière la plus favorable à leurs intérêts. Le tarif promulgué clandestinement par les capitaines-généraux pour l'introduction des esclaves noirs n'est aujourd'hui un secret pour personne.

On vient de voir par quelle série de raisons les Cubanes furent conduits à déplorer le commerce des esclaves et à désirer l'extinction de l'esclavage; voyons comment ils s'y sont pris pour préparer sans danger l'émancipation des nègres et pour encourager la colonisation blanche. Dans l'île de Cuba, les chaînes de l'esclavage sont trop légères pour qu'on puisse admettre que les noirs cherchent d'eux-mêmes à les secouer. Il faut rendre cette justice au caractère des colons espagnols, aucun peuple d'origine européenne ne s'est montré si doux et si humain envers la race noire. Peut-être l'Espagnol doit-il à son contact prolongé avec les Maures les coutumes patriarcales qui font chez lui de l'esclavage une extension du lien de famille. Pour le colon de Cuba, le nègre est bien plus le serviteur biblique que le prisonnier de guerre des Romains; mais, s'il n'est pas à redouter que les nègres de Cuba puisent dans le désespoir qui naît des mauvais traitemens le courage de la révolte, il y a tout à craindre de la jalousie de l'Angleterre et de

l'ambition des États-Unis. C'est là le levain qui doit tôt ou tard, si l'on n'y porte remède, fermenter au sein de la population esclave et causer à la colonie de cruelles, de sanglantes épreuves. C'est aussi à prévenir une telle catastrophe que se sont appliqués depuis long-temps les Cubanes.

La presse havanaise n'a pas craint d'aborder à diverses reprises la question de l'esclavage. Quand cette question fut pour la première fois discutée par elle, l'absolutisme, attaqué dans son avarice, s'émut et protesta pour la première fois aussi contre cette quasi-liberté dont avaient joui jusqu'alors les journaux de l'île. Les écrivains généreux qui osaient démontrer la nécessité de substituer la colonisation libre à la colonisation esclave furent persécutés par les gouverneurs, plusieurs même allèrent expier dans l'exil leur attachement à de sages et libérales théories; mais, pendant qu'ils promenaient en Europe les preuves vivantes du développement intellectuel et moral de la population cubane, leurs idées germaient dans l'île, et leurs plans se réalisaient.

C'est à la sollicitude du gouvernement de la métropole, à sa prévoyance et surtout à ses finances, que les colonies françaises doivent l'initiative de l'introduction sur leur territoire de cultivateurs d'Europe; encore cette sage pensée n'a-t-elle reçu sa première exécution qu'à dater de la loi du 19 juillet 1845, qui accorde des crédits à cet effet. A cette époque, l'île de Cuba était déjà, depuis long-temps, entrée dans la voie de la colonisation libre; déjà elle comptait plusieurs établissemens agricoles exclusivement exploités par des ouvriers blancs. Parmi ces établissemens, plusieurs, tels que celui de Cienfuegos, composé, à l'origine, de cent familles ou foyers, formaient des bourgs florissans et commençaient à payer leur part des impôts et des charges publiques. Qui avait conçu la pensée de ce premier pas vers l'abolition de l'esclavage? qui en avait fait les principaux frais? Les particuliers et les finances de l'île. L'Espagne, entraînée par le mouvement de sa colonie, avait bien autorisé ses ambassadeurs et ses consuls à accorder le passage gratuit sur les navires de l'état à tous les ouvriers blancs qui voudraient se rendre à Cuba; elle avait bien consenti à se défaire en faveur des nouveaux venus de quelques *realengos* (1), terrains vagues et improductifs qui n'étaient qu'un sujet perpétuel de contestations entre l'état et les colons, mais elle n'avait fait rien de plus. L'île seule avait pourvu à tout, soit par des associations, soit par des dons particuliers, car on ne doit compter pour rien ce droit de 4 pour 100, prélevé, par ordre du gouvernement en faveur de la colonisation libre, sur les frais de procédure : la colonisation blanche n'en a jamais rien touché.

(1) C'est l'espace compris entre les diverses concessions de terres faites aux premiers colons de l'île de Cuba. Ces concessions se faisaient en cercle; l'espace inoccupé que laissaient en s'écartant les circonférences tracées par le cadastre restait propriété de l'état, et s'appelait *realengo*.

Une société d'encouragement, constituée pour favoriser l'immigration des ouvriers libres dans l'île de Cuba, proposait en même temps les prix suivans : une prime de 12,000 piastres aux trois premiers propriétaires qui établiraient sur leurs terres des villages de cinquante familles blanches, composées chacune au moins d'un ménage; un prix de 20,000 piastres à celui qui produirait 45,000 arrobes de sucre raffiné, sans employer un seul noir ni dans la culture ni dans la fabrication; un de 6,000 piastres à celui qui construirait dans le pays un appareil à cuire dans le vide; un de 1,000 piastres au premier cultivateur qui créerait une prairie artificielle de deux *caballerias* (1). D'autres primes étaient promises à ceux qui amélioreraient la race des bestiaux, qui introduiraient des animaux ou des industries utiles, à tout innovateur enfin dont les efforts heureux, tendant à remplacer la force par l'intelligence, assureraient à la main libre la préférence sur les bras esclaves (30 août 1844). Ces diverses récompenses ont été décernées dans le courant des années 1844, 45 et 46.

D'un autre côté, tout ce qui se fait dans nos colonies, en vertu d'ordonnances ou de règlemens pour l'amélioration du sort des noirs et leur émancipation progressive, s'accomplissait à Cuba, sans l'intervention du gouvernement, par le simple zèle des colons. On assainissait le logement des noirs, on leur bâtissait des infirmeries où les femmes et les filles de leurs maîtres ne dédaignaient pas de venir elles-mêmes les soigner; on élevait dans les champs de cannes, dans les plantations de café éloignées des habitations, des hangars spacieux où les travailleurs pouvaient s'abriter des rayons perpendiculaires du soleil pendant le temps des fortes chaleurs, et se mettre à couvert de ces torrens de pluie que verse le ciel orageux des équinoxes. Un jour par semaine était laissé à l'esclave pour cultiver son champ, semer ses légumes, moissonner son maïs, ou cueillir ses bananes. Il pouvait amasser son pécule et se racheter de ses propres fonds. Bien plus, une coutume touchante s'est établie, à laquelle personne n'oserait se soustraire, tant l'usage est souvent plus impératif que la loi : chaque particulier, au moment de sa mort, émancipe les noirs spécialement attachés au service de sa maison ou de sa personne; une petite rente ou un lopin de terre est assigné à chacun; ils restent libres et à l'abri du besoin pour tout le reste de leurs jours. Trente, quarante nègres et négresses, selon la fortune du testateur, sont souvent affranchis à la fois, sans que les liens qui les unissent aux héritiers de leur ancien maître soient entièrement rompus par la manumission; ceux-ci exercent toujours sur eux une espèce de patronage, les dirigent dans leurs affaires et les secourent au besoin de leurs conseils et de leur bourse : ils ne les ont plus pour esclaves, ils les gar-

(1) La *caballeria* équivaut à peu près à 50 hectares de terre.

dent encore comme cliens. C'est ainsi que, dans le cours de ces dernières années, le nombre des hommes libres de couleur s'est augmenté dans une très forte proportion. En 1841, on en comptait cent cinquante mille de plus qu'en 1827; il est probable que le prochain recensement donnera une augmentation plus considérable encore. Cependant la paix et la tranquillité de l'île n'ont éprouvé aucun danger sérieux de cet accroissement continu du chiffre des affranchis. Il est à remarquer que pas un nègre libéré ne prit part à l'insurrection de 1843; tout se passa entre quelques blancs et les esclaves.

Voilà comment les Cubanes grandissaient en humanité aussi bien qu'en prudence et en richesse; voilà comment, malgré l'activité de la traite, dont les importations successives élevèrent le nombre des esclaves à cinq cent mille, malgré les efforts réunis de la rivalité anglaise et de l'ambition américaine, l'île, par le bon esprit de ses habitans, a su se maintenir à l'abri de ces soulèvemens dangereux qui ont plusieurs fois ensanglanté les Antilles anglaises elles-mêmes, toutes gardées qu'elles étaient par de formidables garnisons. Qu'est-ce en effet que la révolte de 1843 auprès de ces cinq levées de boucliers dont la dernière coûta, en 1832, à la Jamaïque plus de sept cents victimes de toutes couleurs et 6 millions et demi de dollars, à l'Angleterre une indemnité de 500,000 livres sterling que le gouvernement fut obligé de répartir entre les colons ruinés? Et répétons-le à la gloire des Cubanes, les nègres de la Jamaïque ne furent poussés à la révolte que par les mauvais traitemens qu'on leur faisait subir chez leurs maîtres; or, il est prouvé que, sans les intrigues étrangères, l'échauffourée de 1843 n'aurait pas eu lieu à Cuba.

Tels sont les résultats qui, en dépit du mauvais vouloir de l'Espagne, constatent encore aujourd'hui la salutaire influence du décret de 1818. Non-seulement cet acte de justice accrut les richesses de l'Espagne en lui créant une colonie capable de la dédommager des pertes qu'elle subissait à la même époque sur le continent de l'Amérique, mais encore il fit faire à la civilisation un pas immense, il lui conquit une terre de plus dans ce monde transatlantique dont la moitié semblait ne secouer le joug de l'Europe que pour mieux reculer vers la barbarie. Que n'eût pas fait l'île de Cuba, si l'Espagne, persistant dans la voie de l'affranchissement, l'avait dotée de toutes les libertés qui lui manquent, au lieu d'essayer de lui ravir la seule qui lui eût été donnée!

IV.

On sait quelle fut, pour les destinées de l'île de Cuba, l'influence des franchises commerciales, comment le décret de 1818 devint la base de sa fortune, comment se développèrent à la fois son agriculture et

son industrie, comment enfin l'intelligence des colons, éveillée par la liberté, s'ouvrit aux doctrines nouvelles de la civilisation, aux sciences politiques et morales. Il faut se demander maintenant si un tel spectacle doit être perdu pour la France, s'il n'y a pas pour elle une conclusion utile à tirer de ces faits trop peu connus.

De tous nos établissemens d'outre-mer, les révolutions et les guerres ne nous ont laissé que quelques îles éparses, qui ne parviennent pas à défrayer la métropole des charges de leur mince budget; leur gouvernement, leur administration, leurs soldats, sont payés par la mère-patrie. Chaque année, 25 millions sortent de nos ports pour aller solder au loin les frais que ces établissemens nous imposent. Depuis vingt-cinq ans, nous payons le sucre beaucoup plus cher que ne le paient l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre. Malgré tous ces sacrifices, nos colonies, aux deux tiers incultes, ne peuvent fournir à notre consommation; nous sommes forcés de tirer une partie de nos approvisionnemens des entrepôts étrangers. L'agriculture et l'industrie de nos îles n'avancent pas, leur population reste stationnaire, leur richesse décroît. De plus elles se plaignent de la concurrence que leur fait la betterave, et nous avons reconnu nous-mêmes la justice de leur réclamation. Il y a quelques années, il nous a fallu sacrifier le plus grand nombre de nos sucreries indigènes pour donner une satisfaction à nos planteurs. Toutefois la difficulté n'a été qu'ajournée, le problème n'a pas été définitivement résolu. Le droit décroissant qui frappait le sucre français avait pour objet d'amener dans nos colonies un surcroît de production qui fît baisser le prix du sucre de canne et le mît désormais hors des atteintes de la concurrence de l'industrie nationale; cependant le sucre indigène se relève de jour en jour en proportion de l'abaissement du droit, sans que les fabriques coloniales aient augmenté leur production, et la querelle recommencera bientôt.

Quelles sont les raisons qui nous forcent à rester fidèles aux erremens de notre ancienne politique? On assure que notre principal but est de protéger notre marine marchande. Ouvrons le compte-rendu du ministère du commerce : nous verrons comment notre marine a été protégée, et combien le système colonial a contribué à l'accroître. Depuis vingt-cinq ans, le nombre de nos navires a constamment suivi une progression décroissante. Du chiffre de 14,352 qu'il atteignait en 1829, il est graduellement tombé en 1846 à 13,825 (1), et cependant, durant cette longue période de dix-sept années, nous ne nous sommes pas écartés en

(1) La perte est plus sensible encore, si l'on compare les chiffres de notre navigation au long cours à différentes époques. En 1836, nous avions 861 bâtimens de 200 à 800 tonneaux; en 1844, il n'en restait plus que 652 de 200 à 600 tonneaux : c'est donc en moins de neuf ans 209 des plus grands navires qui ont été retirés du commerce par nos armateurs. La plupart de ces bâtimens étaient employés à l'intercourse avec les colonies.

un seul point du système colonial. Au point de vue de notre industrie et de notre commerce, n'est-ce pas une erreur bien déplorable que celle qui consiste à offrir à quelques îles un marché de trente-cinq millions d'habitans en échange des faibles débouchés qu'elles présentent (1)?

Au point de vue moral, le contraste entre nos colonies et Cuba n'est pas moins frappant qu'au point de vue matériel. Le créole de Cuba se montre doux et humain vis-à-vis de son esclave : est-ce par de telles qualités que se distingue le planteur de nos colonies? Les discussions récentes qui se sont engagées dans les chambres à propos des pétitions pour l'abolition de l'esclavage ne nous ont que trop révélé les odieux mystères de cette vie créole, qui s'efforce en vain de se couvrir des brumes de deux mille lieues d'océan; nous n'essaierons pas de soulever une seconde fois le voile qui la couvre.—A Cuba, les habitans sollicitent inutilement le gouvernement espagnol de leur venir en aide dans leurs projets d'affranchissement; ils implantent de leurs propres deniers dans l'île une population blanche et libre; ils améliorent d'eux-mêmes le sort de l'esclave, et lui ouvrent par leurs concessions les voies de la liberté. Notre gouvernement ne rencontre aux Antilles, à Bourbon, à Cayenne, qu'opposition et résistance à ses philanthropiques desseins. Magistrats et propriétaires se liguent pour déjouer ses efforts et combattre ses projets.—A Cuba, on compte déjà des villes entières d'ouvriers libres, créées sans la participation de l'autorité. Veut-on savoir combien le gouvernement français a établi de colons européens à la Martinique et à la Guadeloupe pendant le cours de l'année dernière avec le fonds de 120,000 francs créé en 1845 à cet effet? Trois pour la première île et

(1) Qu'on nous permette de citer à ce sujet quelques lignes d'un homme qui a fait de cette question une étude spéciale. « Sans doute qu'en renonçant à notre régime colonial, nous perdrions tout d'abord une bonne partie des débouchés que nous offrent en ce moment les colonies; mais il faut remarquer que ces débouchés sont fort restreints, et que, dans tous les cas, leur importance ne saurait augmenter, tandis que, si nous supprimions les droits différentiels établis sur les denrées coloniales, nous pourrions entrer en relations d'affaires avec toutes les contrées qui ont des produits de cette nature à échanger contre nos marchandises; nous y trouverions de nombreux consommateurs, et notre commerce y prendrait chaque jour un accroissement que nous ne pouvons pas espérer voir se produire dans nos rapports avec nos colonies. Au point de vue de la marine, en réservant à notre pavillon, par l'effet de droits protecteurs, le monopole du transport des denrées coloniales, quelle que fût leur provenance, nous donnerions à nos bâtimens les moyens de se procurer à l'étranger des chargemens de retour, ce qui leur permettrait d'établir leur fret à un taux raisonnable. Ils pourraient alors prendre une meilleure part dans l'exportation de nos marchandises, tandis qu'aujourd'hui nous voyons souvent le tiers-pavillon venir s'emparer chez nous de chargemens qui, naturellement, devraient appartenir à nos navires. Ainsi, par exemple, qui transporte au Brésil nos vins du midi? Ce sont les Sardes, qui, certains de pouvoir prendre au retour un chargement de sucre et de café, viennent à Cette offrir un fret beaucoup moins élevé que le nôtre. » — *Réflexions sur la situation faite en France à l'industrie de la marine*, par M. H. Magnier de Maisonneuve.

cinquante pour la seconde; encore M. le ministre de la marine est-il obligé d'avouer dans son compte-rendu que la plupart de ces travailleurs sont revenus la même année dans leur patrie, tant ils ont trouvé chez les habitans peu d'encouragement et de sympathie. A qui s'en prendre de ces résultats? A la métropole ou à la colonie? Les colons sont-ils seuls coupables, ou les prétentions nouvelles de la France sont-elles injustes? Ni l'un ni l'autre; la faute est tout entière au système colonial. Il est impossible de trancher la question de l'esclavage dans les limites du vieux droit des colonies. Le monopole et l'esclavage se tiennent, ils sont l'un à l'autre ce que l'ombre est à la lumière, leur conséquence forcée, leur complément réciproque. Essayer de détruire celui-ci sans abolir celui-là, c'est rêver l'impossible. Le monopole empêche le développement de la production, il assure au planteur des débouchés plus ou moins avantageux, mais certains, de ses produits; il le garantit plus ou moins de la concurrence étrangère; par là même il le détourne de rechercher dans la culture, dans la fabrication, ces améliorations que la main intelligente de l'ouvrier libre pourrait seule appliquer. L'influence morale du monopole est plus fâcheuse encore; elle paralyse, elle égare l'esprit créole. Comment celui dont les droits sont méconnus ne méconnaîtrait-il pas les droits de ses semblables? Le système colonial enlace pour ainsi dire dans une triple servitude la métropole, le planteur et l'esclave.

Si nous portons les yeux plus près de nous, sur nos établissemens de l'Afrique septentrionale, nous trouvons encore des entraves exceptionnelles, là où précisément il faudrait le plus de franchises et le plus de garanties légales. Quels sont, au point de vue matériel, les résultats d'une telle organisation? La méfiance éloigne les capitaux et les colons. Ceux-ci, vainement appelés, refusent d'accourir; ceux-là, établis par force et par conséquent dans des conditions mauvaises, languissent ou meurent. Des postes militaires et pas d'habitations, des camps immenses, mais pas de culture, voilà le spectacle que présente le vaste champ de nos conquêtes. Une espèce de prospérité avait salué les premières années de notre domination: notre commerce était libre, toutes les nations étaient admises à des droits égaux dans nos ports; mais il s'importait dans nos possessions africaines plus de marchandises étrangères que de marchandises de la métropole. Nos fabricans s'émurent de cette différence. S'ils avaient pris la peine d'étudier de près la question, ils se seraient assurés que la plus grande partie des tissus anglais contre lesquels portaient surtout leurs réclamations étaient réexportés en Portugal, en Espagne, au Maroc, et faisaient à Gibraltar une rude concurrence. Il y avait là pour le commerce de l'Algérie un bel élément de prospérité, et c'était moins la fabrique nationale que le commerce anglais de Gibraltar qui était menacé par les franchises de nos ports d'Afrique. Nos

manufacturiers ne virent absolument que le chiffre des importations étrangères, ils réclamèrent, et le gouvernement crut devoir céder à leurs instances. Maintenant nous ne recevons plus de marchandises étrangères franches de droits, mais nous avons perdu le commerce de l'Espagne et du Portugal, que nous commencions à faire en 1840; l'importation s'est accrue à cause de l'accroissement de la population, mais la réexportation a presque disparu, et le cabotage étranger ne fréquente plus que fort peu les ports de l'Algérie, sans que pour cela notre navigation ait augmenté en proportion des pertes de notre commerce. Cependant, dans une colonie où l'agriculture d'exportation est pour le moment impossible, à cause de l'absence des grandes voies naturelles de communication, n'est-il pas nécessaire que le commerce soit appelé à former des centres où puissent s'écouler les produits des campagnes? La première nécessité de l'Algérie est donc de s'emparer du commerce de la Méditerranée; c'est autour de ses villes commerçantes que la colonisation viendra d'abord se grouper pour rayonner ensuite sur tout le pays. Il faut que la culture de consommation précède la culture d'exportation. Or, le commerce peut-il exister sans garanties? peut-il naître sans libertés?

Toutes ces difficultés existaient à Cuba. On a vu comment cette colonie en a eu raison par le décret de 1818. On a vu aussi quels ont été les résultats des efforts tentés depuis par le gouvernement espagnol pour rendre sa concession illusoire. Il importe que ce double exemple profite à la France, et que, si elle écoute à son tour les conseils d'une politique plus libérale, elle ne compromette pas, comme l'Espagne, le système nouveau par de funestes retours vers le système ancien. En promulguant cette année une loi qui ouvre la libre entrée dans nos ports aux fers, fontes, cuivres, chanvres étrangers et autres matières destinées aux constructions navales, le gouvernement français a levé un des véritables obstacles qui s'opposaient au développement de notre marine marchande, il a répondu dès-lors au principal argument sur lequel s'appuient les partisans des vieilles institutions coloniales. C'est un premier pas vers un régime plus conforme aux intérêts, aux tendances des sociétés nouvelles, et qui, en épargnant à nos finances des sacrifices sans nombre, sera pour nos colonies, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, la source d'inappréciables bienfaits.

FÉLIX CLAVÉ.

DES

FORCES ALIMENTAIRES

DES ÉTATS

ET DE LA CRISE ACTUELLE.

I.

La France tout entière donne en ce moment un remarquable exemple de philosophie, et nous voilà réhabilités tous, gouvernés et gouvernans, de la pétulance et de la précipitation de nos ancêtres. Nous nous trouvons en pleine disette, et non-seulement les populations restent paisibles, ce qui est déjà un beau sujet d'éloges, mais, non contentes de ne pas s'emporter, de ne pas s'émouvoir, elles gardent le silence, n'émettent aucun vœu, ne formulent aucune requête. Elles attendent dans une attitude respectueuse les immanquables effets de la sympathique sollicitude du gouvernement et du patriotisme vigilant des orateurs qui font profession d'un dévouement particulier à la cause populaire. Jamais les pouvoirs constitués de l'état et les chefs de parti, qui sont bien aussi, dans l'état, un pouvoir fort réel, ne reçurent un témoignage aussi flatteur de confiance en leur capacité, en leurs généreux sentimens, en leur amour pour la classe la plus nombreuse. Il est donc convenable d'examiner ce qui se fait pour justifier cette confiance et pour écarter le danger qui, malgré le calme dont nous jouissons, est à nos portes, car les circonstances présentes sont de celles où l'on voit les po-

pulations s'agiter, où une inquiétude ardente s'empare d'elles et les pousse au désordre; la faim a été justement appelée par le poète une *mauvaise conseillère*. Et cette fois la modicité de la récolte dernière en céréales se complique d'un autre déficit. La pomme de terre, qui a pris une grande place dans l'alimentation publique, a été atteinte d'une désespérante maladie dont on n'entrevoit pas la fin. Ce n'est pas seulement chez nous, c'est dans le reste de l'Europe; ce n'est pas seulement en Europe, c'est dans l'autre continent même qui nous l'avait donnée. Voilà une denrée dont la production, de 1815 à 1845, avait été portée de 17 millions d'hectolitres à 100, qui menace de nous faire défaut. L'alimentation populaire est même atteinte par là de plusieurs côtés. L'ouvrier sera forcé de remplacer la pomme de terre par d'autres farineux plus chers; il va de plus, du même coup, être privé de l'infiniment petit de viande qu'il consommait. On sait que plusieurs millions de Français n'en mangent pas d'autre qu'un atome de salé, qu'ils mettent dans leur soupe. Le vœu de la poule au pot du bon roi Henri, à travers toutes nos révolutions, dont le mobile cependant a été un sentiment populaire, n'a été accompli encore que sous cette figure-là. Ce porc salé sur lequel vivait une famille, c'est avec des pommes de terre qu'on l'avait nourri. Comment faire, si l'on ne peut plus compter sur la pomme de terre à bas prix?

Nous avons ainsi devant nous de l'inconnu, qui, hier, était fort sombre, qui l'est aujourd'hui encore, malgré la saison propice que nous tenons enfin. La Providence dissipera sans doute ces nuages qui pèsent sur nous et nous voilent le ciel serein sur lequel nous avions pris l'habitude d'arrêter nos regards. Elle nous a été visiblement bienveillante depuis quinze ans; elle a apaisé bien des orages qui grondaient sur nos têtes. Il est vrai que les hommes l'y ont aidée; mais nous pouvons compter sur elle à la même condition.

Nous ne sommes pas, disons-le, en présence d'une cherté passagère. Cet hiver, le blé est monté à un taux qui était sans exemple depuis trente années, et, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, la prudence commande de se préparer tout comme si les subsistances devaient rester au-dessus du prix moyen pendant quelques années. Or, pour y remédier, quels moyens? Dans la sphère administrative, il en est deux qui ne s'excluent pas, et qui, au contraire, se complètent l'un l'autre. Le premier consiste à prendre toutes les mesures qui par elles-mêmes sont propres à abaisser le prix des denrées alimentaires, le second à développer les travaux extraordinaires. Mettons en usage tout ce qui tendra à empêcher la vie d'être trop coûteuse, et en même temps maintenons le travail, qui est le gagne-pain des masses populaires.

Les travaux extraordinaires d'une part et la suppression des taxes qui

pèsent sur les subsistances, particulièrement des droits de douane sur les céréales, la viande sur pied ou la viande salée d'autre part, tel est l'arsenal dont dispose l'autorité pour combattre positivement et directement la disette. Cette double action est indispensable; c'est comme le double mouvement de la pompe. On l'a justement remarqué, la cherté des subsistances est nécessairement accompagnée d'un manque de travail, et c'est ce qui condamne un système qu'on vient de ressusciter ou d'inventer, suivant lequel les amis sincères et éclairés des classes populaires devraient ne pas attacher beaucoup de prix à la vie à bon marché. Quand la vie devient chère, les salaires sont absorbés presque en entier par la nourriture. Ce besoin une fois satisfait plus ou moins grossièrement, l'ouvrier n'a presque rien, et par conséquent il suspend ses autres consommations de tout genre; il porte ses habits râpés ou en haillons; il ne renouvelle pas son petit mobilier ni son linge. La consommation diminuant, il faut bien que la production se resserre; il y a donc moins de travail dans les fabriques de tout genre. On file moins, on tisse et on broche moins; on forge, on coule, on étire moins; on fait moins toute sorte de choses. Or, le travail est le patrimoine du pauvre; c'est son revenu, son capital, son grenier, son trésor. Voilà comment, lorsqu'une disette se déclare, il devient indispensable à un gouvernement paternel, à un gouvernement prudent, d'ouvrir des travaux extraordinaires où se réfugient les bras inoccupés.

On peut, par une approximation fort imparfaite, se faire quelque idée de l'influence que la disette exerce sur l'industrie manufacturière et sur le travail des populations. La consommation de la France est évaluée à 100 millions d'hectolitres de froment ou à l'équivalent en grains de toute sorte. Il y a une portion de ces grains dont le prix, haut ou bas, n'a pas d'effet sensible sur le commerce et sur l'industrie en général; c'est celle qui est consommée par le producteur lui-même. Tout se passe entre la terre qui donne la moisson et la famille du cultivateur, le reste du monde n'a rien à y voir; mais la proportion qui est mise dans le commerce, et qui est consommée par des gens qui ont dû l'acheter, met l'acheteur dans l'aisance relative ou dans la gêne, selon qu'elle est à bon marché ou qu'elle est chère. Le salaire étant représenté par *deux*, l'ouvrier consacrera, en temps ordinaire, *un* à sa nourriture; il lui reste *un* pour se vêtir, se loger, se chauffer. Si les subsistances enchérissent, il faut qu'il débourse pour ses alimens *un et demi* ou *un et trois quarts* : il amoindrit donc ou supprime, comme nous venons de le dire, tous les achats qu'il aurait faits en temps ordinaire. Les fabriques sont réduites d'autant dans leur activité. Jusqu'où peut aller ce resserrement du travail? Les relevés du recrutement attribuent à l'agriculture la moitié de la population totale, de la population mâle du moins; mais, dans la po-

pulation agricole, il y a beaucoup de gens qui ne récoltent pas leur blé et qui l'achètent : tels sont la plupart des jardiniers et maraîchers, tels sont les innombrables travailleurs des vignobles. Le prix habituel de l'hectolitre de blé est à peine de 20 francs; les 100 millions d'hectolitres de froment que représente en puissance alimentaire et en valeur vénale la consommation en grains de la France représentent, année commune, 2 milliards. La quantité de grains qui est mise dans le commerce, et que par conséquent le consommateur se procure en livrant en retour le produit de son travail, doit excéder la moitié de la masse totale. Disons cependant la moitié seulement. Ce sera, en temps ordinaire, une somme d'un milliard qu'auront à débourser les familles qui ne récoltent pas leur blé. Si l'hectolitre monte de 5 francs, ces familles subissent une surtaxe de 250 millions qu'elles acquittent en diminuant d'autant leur demande d'autres produits. Voilà donc un débouché de 250 millions fermé aux manufactures principalement. Qu'est-ce si le blé monte de 10 fr. ou de 20! Avec une hausse de 20 fr., la production manufacturière éprouve une atteinte de près d'un milliard. On peut dire que la perte ne va pas jusque-là, parce que les populations ont quelques épargnes à ajouter à leurs salaires, qu'elles obtiennent quelque peu de crédit, et qu'en pareil cas la charité privée fait de grands efforts. Il faut reconnaître aussi que les consommations du riche, que nous avons compté tout comme le pauvre dans la masse de la population, sont peu affectées de la cherté du pain; mais il convient de tenir compte aussi de ce que les grains ne sont pas seuls à enchérir. La pomme de terre, cette année, a monté dans une proportion plus forte encore; les légumineuses les plus nourrissantes ont été entraînées dans le mouvement; la viande de porc, qui est celle que préfère le pauvre, a cédé à la même impulsion. La cherté de tous ces articles nous ramène vers le chiffre d'un milliard comme indiquant le déboursé supplémentaire, qu'en une année telle que celle-ci peut exiger l'alimentation publique, et par conséquent comme donnant la mesure de la réduction qu'éprouvent les autres consommations. C'est en grande partie à prendre sur le débouché habituel des manufactures. Un milliard de moins sur une production manufacturière qui représente seulement deux et demi à trois milliards serait un désastre. Sur 1 milliard en produits manufacturés, les salaires font probablement plus de la moitié; c'est ainsi une réduction de 500 millions que la disette fait subir à la rétribution des classes ouvrières, alors que, pour vivre selon leur habitude, il leur aurait été nécessaire d'avoir un milliard de plus à se partager. De ces sommes retranchez un quart, un tiers, la moitié même: ce sera encore une calamité. Ainsi, en de pareils temps, le malheur s'accumule sur la tête des nations, et la misère engendre inexorablement la misère. Une disette,

lorsqu'elle dure, est donc un de ces fléaux dont les nations sont longtemps à se relever. Elle ouvre un gouffre où les capitaux s'engloutissent, dans les profondeurs duquel les économies disparaissent. Il n'y a pas de devoir plus impérieux pour les pouvoirs de l'état que de s'efforcer d'en adoucir les rigueurs. De ce point de vue, notre parlement offre depuis quelques mois un spectacle bien peu édifiant; à le voir délibérer, on ne soupçonnerait pas qu'il y ait de souffrance publique.

Il était naturel de s'attendre à ce que, la disette une fois déclarée et la vanité des circulaires ministérielles reconnue, une double action s'organisât pour l'abaissement du prix des subsistances et pour le développement des travaux publics. Le gouvernement de 1830 se pique de sagesse; il a fait la preuve de son amour de l'ordre; il a témoigné plus d'une fois de sa sollicitude pour les intérêts de la classe laborieuse; il a montré qu'il appréciait tout ce que le travail recèle en soi de puissance pour le bien-être des populations et la tranquillité des états. Une loi a été en effet présentée et votée pour l'entrée provisoire en franchise des céréales et des autres farineux (1), et à deux reprises une loi propre à exciter les travaux d'utilité communale est venue offrir un débouché aux travailleurs sans emploi.

A cette double opération le gouvernement a apporté une réserve excessive. L'introduction en franchise des céréales n'a été consentie que jusqu'au 31 juillet, époque à laquelle certainement on n'aura pas eu le temps de battre et de moudre une partie appréciable de la moisson. La proposition émise par voie d'amendement d'étendre la même immunité à la viande a excité, c'est pénible à dire, dans le sein de la chambre des députés une clameur violente à laquelle les généreux auteurs de l'amendement ont cédé. On peut regretter qu'ils n'aient pas insisté davantage. Quand on soutient une cause juste, une cause sacrée, quand on a plus de talent qu'il n'en faut pour la faire triompher, on a tort de reculer devant du tapage. On doit forcer au moins ses adversaires à produire leurs argumens au grand jour de la tribune, et il y a des argumens qui ne supportent pas le grand jour. Malheureusement cette proposition toute d'humanité n'avait trouvé aucun appui dans le gouvernement. Les subsides aux travaux d'utilité communale ont dû déterminer des entreprises d'un montant total de 32 millions de francs; dans un pays qui compte 35 millions de population, c'est peu. Le gouvernement, à la vérité, a pensé que tout ne devait pas venir de lui, que d'autres ressources extraordinaires seraient offertes aux populations. Il a compté sur l'empressement des communes à limiter en faveur des

(1) Nous disons l'entrée en franchise, quoiqu'on ait laissé subsister un droit de 25 centimes par hectolitre; mais ce droit ne sert qu'à constater les quantités qui entrent.

classes pauvres la hausse du prix du pain par le système des *bons*. A cet égard, il ne s'est pas trompé. La plupart des communes urbaines ont suivi en cela l'exemple que leur donne sur une si grande échelle la ville de Paris, et la charité privée s'est mise à l'œuvre de très bonne grace.

II.

Pour l'avenir, car la crise n'est pas terminée, y a-t-il lieu de s'attendre à plus de résolution de la part de nos hommes d'état, à plus de chaleur de la part des chambres? Il est permis d'en douter. Le projet de loi nouveau sur les subsistances, dont nous aurons à parler bientôt, n'est pas conçu de manière à inspirer beaucoup d'espoir. Dans les circonstances difficiles cependant, c'est un devoir pour chacun d'exprimer son opinion. J'exposerai donc ici quelques aperçus sur les denrées alimentaires et sur les travaux publics extraordinaires. En premier lieu, étudions la question des subsistances dans ses rapports avec le commerce général du monde; occupons-nous d'abord des céréales, du blé-froment, qui est de tous les grains incomparablement celui qui se transporte le plus d'un état à un autre. Passons rapidement en revue les différens pays producteurs; rendons-nous compte de leur capacité productive et des prix auxquels ils pourraient livrer leurs réserves. Ces pays se réduisent à peu près au bassin de la Baltique, à celui de la mer Noire et aux États-Unis.

La question de savoir combien de blé on pourrait retirer de ces contrées diverses, et quel en serait le prix, a été étudiée minutieusement et sans relâche depuis près de trente ans. Dès le rétablissement de la paix, le gouvernement anglais, intéressé plus que tout autre à se bien éclairer sur ce sujet, se mit à réunir tous les renseignemens qu'il put, par ses consuls, par des agens spéciaux. De là particulièrement le rapport célèbre de M. Jacob, en 1826, que tous les documens sont depuis venus confirmer. Après avoir parcouru le bassin de la Baltique, qui est le mieux situé pour approvisionner le marché de Londres et en général tout le littoral de la mer du Nord et de la Manche, M. Jacob rentra dans sa patrie avec cette conclusion, que les excédans qu'on en pouvait retirer étaient limités, que les prix, indépendamment de ce que les qualités laissent souvent à désirer, n'étaient point aussi bas que l'avaient prétendu les partisans d'une protection effrénée. C'est de la Pologne plus spécialement que viennent par Dantzig les blés qu'exporte la Baltique; les grains de Dantzig sont les plus recherchés d'ailleurs, parce qu'ils sont d'une belle espèce. Recueillis péniblement au bord des fleuves dans ces régions dépourvues de routes, ils descendent la Vistule, lorsque la saison des pluies la gonfle, dans des barques grossières où

rien ne les protége contre les intempéries de l'air, ni contre l'action combinée de l'humidité et du soleil qui y développe la germination. Ils arrivent ainsi après plusieurs mois jusqu'à Varsovie et à Dantzig, qui est le port d'embarquement pour l'Europe. La couche supérieure germe avec une telle vigueur, que les barques font l'effet de beaux jardins flottans, pareils aux *Chinampas* qui émerveillèrent Cortez et ses Espagnols, quand ils furent arrivés aux bords des lacs de Mexico. Ce qui reste de la production d'une terre pauvre, livrée à une culture barbare ou arriérée, une fois que les populations ont prélevé leur nourriture, est assez peu de chose. Ce qu'on peut habituellement amener sur le marché de Dantzig, avec les imparfaits moyens de transport dont on dispose, est moindre encore. Il faut lire dans la vaste publication de M. Mac-Grégor (1), qui a eu une montagne de documens entre les mains, ce que c'est que la puissance productive de ces provinces polonaises et moscovites, comparée à ce qu'une renommée mensongère en avait raconté. « Il avait, dit-il, été déclaré officiellement à plusieurs reprises, imprimé et réimprimé que le gouvernement de Tamboff (province intérieure de l'empire russe) produisait 39 millions de quarters de blé (113 millions d'hect.). » En y regardant de plus près, on trouve que la production ordinaire en céréales de toute espèce n'est que du sixième, et que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de cette production sont du seigle, ou de l'avoine, ou du sarrasin, toute autre chose enfin que du froment. En 1833, année d'abondance, la province ne put fournir que 1,512,000 hectolitres de grains de toute nature aux marchés de Saint-Pétersbourg et de Moscou. C'est sur cette proportion qu'on avait exagéré la production du bassin de la Baltique. Tous ces fantômes dont on avait effrayé l'imagination des cultivateurs anglais se sont évanouis quand on les a serrés de près. Il s'est trouvé que toute l'exportation de la Baltique à destination de l'Occident, en y joignant le bassin de l'Elbe qui débouche à Hambourg, et y compris même une portion de ce qui se rend d'un parage à l'autre de cette mer, ne pourrait communément s'élever, en fait de froment, qu'à 5,050,000 hectolitres.

A quel prix, s'est-on demandé ensuite, ce blé pourrait-il être livré? M. Jacob, en s'entourant des meilleurs renseignemens commerciaux, est arrivé à 20 francs 70 centimes comme représentant le prix coûtant de l'hectolitre rendu à Londres. Il faudrait encore y ajouter les frais qui correspondent à la détérioration des grains par échauffement pendant le voyage, ainsi que le profit du marchand, et on tombe ainsi sur un prix de 23 à 24 francs l'hectolitre. M. Jacob cependant calculait sur un prix d'achat à Varsovie de 12 francs 7 centimes par hectolitre, qui est presque constamment dépassé. La moyenne des prix à Dantzig, de

(1) *Commercial Statistics*, tomes I et II, *passim*.

1830 à 1843, est de 13 francs 50 centimes. Il mettait de même les frais de transport au plus bas, et il faisait remarquer qu'une demande plus forte ferait monter et la cote du marché de Varsovie et les prétentions des bateliers. C'est également à 23 et 24 francs que reviendaient les blés de la Baltique au Hâvre et à Dunkerque. Les propriétaires de la Grande-Bretagne qui demandaient, en 1815, qu'on leur garantît un minimum de 38 à 40 francs, et qui se contentaient à peine de la loi des céréales de la même année, qu'on avait rédigée avec l'intention de leur assurer 34 fr. 50 cent., pouvaient prendre ombrage de ces prix de 23 ou 24 fr.; mais qu'en pourraient dire nos cultivateurs, eux qui sont satisfaits du cours ordinaire de 20 francs?

Si donc nous laissions entrer librement les blés de la Baltique, ils ne pourraient rien pour ruiner notre agriculture. C'est contraire à l'opinion reçue en France, mais c'est positif. Aussi les adversaires de la liberté du commerce des grains parlent-ils peu de la Baltique. C'est la mer Noire, disent-ils, qui nous portera le coup fatal. C'est de là que viendra l'importation de blé à 6 francs l'hectolitre, dont l'effet sera de mettre nos terres en friche et de couvrir de nouveau le sol des Gaules des impénétrables forêts qu'y rencontra Jules César. S'il est vrai que le blé est à Odessa à meilleur marché qu'en Pologne, il l'est de peu. Il ne s'agit pas de savoir quel est le prix du blé dans l'intérieur de la Russie, loin des ports et de toute voie de communication; c'est presque aussi indifférent au commerce que de connaître ce que se vendent les grains ou les racines dont se nourrit un Africain aux sources du Niger. A Odessa, le prix commun des dernières années, quand l'occident de l'Europe fait peu de demandes, est de 10 à 11 francs mis à bord. En magasin à Marseille, l'hectolitre revient à 15 francs au moins, sans profit pour le commerce; avec les bénéfices du commerçant, les chances d'avaries, les déchets et les pertes d'intérêts, il faut dire 18 francs. Mais les blés dits *touselles* que produit la Provence sont d'une qualité fort supérieure. Le blé d'Odessa à 18 francs répond à plus de 23 pour les touselles, et les prix de 18 ou de 23 francs à Marseille supposent 20 et 25 francs à une petite distance dans l'intérieur. Nous ne parlons pas du moment actuel où les prix d'Odessa sont montés à plus du double de la cote ordinaire. Lorsque la Provence aurait du mauvais grain à 18 ou 20 francs et du très beau à 23 ou 25, elle serait à peine dans la situation du Nord; elle ne serait donc pas privilégiée, elle ne se rendrait pas coupable du crime de lèse-agriculture. Cependant, pour ne pas se faire d'idée fausse, il faut se rappeler que l'hectolitre de blé vaut plus de 10 ou 11 francs à bord du navire dans le port d'Odessa, dès que la demande est un peu active. Alors donc le blé d'Odessa reviendrait à Marseille à plus de 18 francs. Quel est donc l'avilissement des prix que l'agriculture aurait à craindre?

Quant à la quantité que la mer Noire peut jeter sur le marché, on l'a outrée presque autant que celle de la Baltique. Odessa peut livrer communément 1,600,000 hectolitres, les ports de la mer d'Azof 600,000, les principautés du bas Danube fournissent un contingent d'environ 800,000, total : 3 millions d'hectolitres. Avec les 5 millions d'hectolitres de la Baltique, voilà une réserve de 8 millions. Il n'est cependant pas inutile d'ajouter que l'agriculture peu avancée des bords de la mer Noire lutte contre une extrême inégalité des saisons, et une année sur trois la récolte est très faible, presque nulle. A cette évaluation des approvisionnemens à attendre des deux mers qui baignent, celle-ci au midi, celle-là au nord, le vaste empire des czars, on peut opposer avec un semblant de raison les quantités qu'en retire cette année le commerce. Au lieu de 8 millions d'hectolitres, on en aura fait venir, du 1er juillet 1846 au 1er juillet 1847, beaucoup plus, peut-être le double; mais ce n'est pas leur réserve moyenne que ces contrées vendent cette fois à l'Europe : ce sont leurs réserves accumulées de plusieurs années, elles vident leurs greniers. Et puis et surtout ce n'est pas du rayon accoutumé où puise le commerce que proviennent les blés livrés cette année à l'Europe affamée. Les prix s'étant élevés à Odessa, à Taganrog, à Dantzig, à Riga, dans tous les ports de la Baltique et de la mer Noire, en proportion de la hausse dans l'Europe occidentale, les négocians ont trouvé profit à faire venir des blés de cantons éloignés auxquels ordinairement ils ont garde de s'adresser. De 11 francs environ, le blé à Odessa est monté à 20 et 25 francs. On a donc pu y vendre du blé grevé de 14 francs de transport de plus, ce qui montre comment l'aggravation des prix, si elle soumet les populations à une dure gêne, les empêche pourtant de mourir de faim.

C'est donc par l'effet d'une illusion que beaucoup de personnes, en France, admettent que l'anéantissement de l'agriculture serait la conséquence nécessaire de la libre entrée du blé étranger. On s'apitoie sur nos terres qui seraient abandonnées; on dépeint nos cultivateurs comme incapables de soutenir la concurrence des serfs de la Russie, qui exploitent pour le plus misérable salaire un sol étalé devant eux en surfaces indéfinies, et sur lequel il n'y a presque pas d'impôts. Pour ce qui est de la modicité des salaires, qu'on n'en parle pas. Si l'argument était bon absolument, il nous donnerait trop d'avantages. Je ne sache pas de serfs, russes ou polonais, qui habitent des tanières plus incommodes, et qui aient une pire nourriture que les paysans de plusieurs de nos départemens. Celles de nos provinces où le cultivateur est le plus misérable sont aussi celles qui produisent le plus chèrement; la modicité des salaires n'est donc pas une raison suffisante de bon marché pour les produits. Quant aux impôts, ce n'est pas toujours un mal d'en payer; c'est même un bien, lorsqu'une partie de cet impôt sert à ouvrir des

chemins, à creuser des canaux, à améliorer le matériel et le moral de la civilisation. Enfin, si la terre coûte peu en Pologne, en Russie et en Moldavie, elle y coûte tout ce qu'elle vaut, et le prix est probablement en raison des facilités qu'on a pour la rendre féconde, ou pour en écouler les produits, une fois qu'on les a ramassés péniblement. C'est une question qu'il ne faut pas se hâter de résoudre contre nos pays de l'Europe occidentale, que celle de savoir si une civilisation naissante ou barbare, à population clairsemée, donne nécessairement le blé à plus bas prix qu'une civilisation avancée, à population dense. A moins que la nation ancienne et populeuse, dont nous supposons que l'agriculture soit savante, n'ait été poussée, par une législation restrictive, à la mise en céréales d'une très grande quantité de mauvaises terres, où les frais de production régleraient la moyenne générale du prix de vente, on trouvera que, eu égard aux ressources et aux facilités de tout genre qu'offrent une civilisation perfectionnée et une population nombreuse, ce ne sont pas peut-être les vastes champs des pays arriérés ou les terres vierges des pays neufs qui ont décidément l'avantage. On a soutenu, en s'appuyant plutôt sur de vagues propos que sur des renseignemens précis, que tel seigneur de la Russie méridionale pouvait vendre son blé sur place à 4 francs. Je ne pense pas que le cas se soit présenté sur des proportions sérieuses, si ce n'est peut-être de la part des seigneurs obérés, forcés de vendre à tout prix : admettons pourtant que ce ne soit ni une vanterie de propriétaire ni une exécution de débiteur; mais déjà, si, sur trois récoltes, il y en a une d'à peu près nulle, le prix de 4 francs est porté à 6. Or, j'ouvre le *Cours d'Agriculture* de M. de Gasparin, qui est un praticien consommé, et j'y lis qu'en France, avec une culture qui serait parfaite et dont le succès serait complet, en tenant compte de la rente de la terre (moyennant laquelle le propriétaire paierait l'impôt), le prix de revient de l'hectolitre serait à peine de 7 francs (exactement 6 francs 95 cent.) (1). Nos meilleurs cultivateurs n'atteignent pas ce degré d'économie, mais ils en approchent à 3 ou 4 francs près. Si donc on cultivait très bien en France, le blé s'y tiendrait à un prix qui défierait le prix courant d'Odessa même, puisque ce prix courant est de 10 à 11 francs au moins. Il est vrai qu'avec la culture imparfaite que reçoit notre sol, presque partout le blé revient beaucoup plus cher que 10 ou 11 francs; mais, si nos cultivateurs et nos propriétaires veulent avoir du soin, s'ils obéissent au précepte :

Travaillez, prenez de la peine,

l'excédant des frais de production du blé en France sera bien plus que compensé par les frais de transport, les déchets, les commissions, le

(1) *Cours d'Agriculture*, tome III, page 665.

magasinage, l'intérêt du capital et toutes les mauvaises chances que supporte le blé étranger; et, s'ils ne voulaient pas faire des efforts pour améliorer leur culture, ne serions-nous pas fondés à chercher les moyens de les y contraindre, en leur faisant sentir l'aiguillon de la concurrence? On vient de le voir pour la Baltique et la mer Noire, on va le voir pour les États-Unis : c'est un aiguillon qui ne peut causer de mortelle blessure, qui même est fort émoussé.

On a cité, pour les grains de la Baltique et de la mer Noire, des prix de vente dans nos ports qui sont inférieurs à ceux que j'ai indiqués tout à l'heure. C'est qu'il y a des momens où l'industrie livre ses marchandises sans profit ou même à perte. On aime mieux vendre ses produits à vil prix que de ne pas les vendre du tout. Alors que le blé étranger était repoussé du marché anglais et qu'il était frappé en France et sur les autres grands marchés d'une interdiction presque aussi rigoureuse, des circonstances ont dû se présenter où, pour faire argent d'excédans peu considérables, on souscrivait à toute condition. Ces prix excessifs en baisse ne prouvent rien pour un avenir où l'accès de quelques-uns des grands marchés serait libre. Des excédans bien plus considérables que ceux qui ont été ainsi quelquefois abandonnés à vil prix seraient alors comme perdus dans l'approvisionnement général. Versez dans l'île Pomègue ou dans la tour de Cordouan 500,000 hectolitres de blé, et édifiez ensuite tout autour une muraille de la Chine, le blé y tombera peut-être à 50 centimes l'hectolitre, à cause de l'impossibilité de l'en faire sortir. Une muraille de la Chine qui exclut les blés de la mer Noire des marchés de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Autriche, peut produire un effet du même genre. Renversez la barrière dont vous aviez entouré l'île Pomègue ou le château de Cordouan, et le blé aussitôt y reprendra le prix du département des Bouches-du-Rhône ou de la Gironde. Même chose se passerait par rapport aux excédans de la mer Noire, si on les laissait entrer librement. Les prix s'équilibreraient tout comme ferait le niveau de deux réservoirs, jusque-là séparés par une digue, qui viendraient à communiquer. Si l'un des deux est petit et l'autre grand, le premier comme le bassin des Tuileries, le second comme le lit de la Seine, c'est le niveau du plus vaste qui deviendrait le niveau commun.

Il n'en serait point ainsi assurément, si les pays producteurs de blé pouvaient indéfiniment accroître leur excédant disponible; mais pour le blé en particulier, je dis le blé-froment, la céréale qu'on recherche le plus, celle qui donne lieu au plus grand mouvement commercial, à juger de l'avenir par le passé, on serait en droit d'affirmer que cette puissance d'accroissement indéfini n'existe pas. Un pays à son début peut être exclusivement agricole et avoir un excédant de subsistances assez fort. Pendant un certain laps de temps, si ce pays jouit de la paix,

s'il est peuplé d'hommes industrieux, et que le sol s'adapte bien aux céréales, le surplus des grains disponibles devra aller en augmentant. Lorsque la population et le capital se sont élevés à un certain niveau, cette progression se ralentit; c'est que de grandes villes se forment, l'industrie manufacturière s'organise, et des classes ouvrières se mettent à pulluler, qui absorbent presque tout ce que l'agriculture nationale peut produire en sus de la subsistance des cultivateurs. Pour bien nous en rendre compte, au lieu de raisonner sur des élémens abstraits, nous tâcherons de prendre la nature sur le fait; recherchons ce qui se sera passé avec la suite des temps dans quelque pays facile à étudier, et notamment aux États-Unis.

III.

C'est un fait attesté par l'histoire, que toutes les fois qu'un peuple qui est en croissance a atteint un certain point, la division du travail s'établit dans son sein à la faveur du capital amassé par l'agriculture. On avait commencé par se vouer exclusivement à travailler le sol; on devient commerçant et manufacturier. Le progrès de la richesse porte au raffinement des mœurs; on a plus de loisir, on s'est cultivé davantage soi-même. Les relations sociales acquièrent plus de charme; on les recherche d'autant plus, on se réunit dans des cités qui acquièrent peu à peu les proportions de métropoles. Insensiblement la population agricole domine de moins en moins par le nombre. Le perfectionnement de l'agriculture et l'emploi des machines permettent à une moindre quantité de bras de retirer du sol une plus grande quantité de produits, ou avec le même nombre de bras on a, toutes choses égales d'ailleurs, une production plus vaste; puis la population étrangère à l'agriculture se développe plus vite encore que la puissance productive moyenne du cultivateur. On s'achemine ainsi, avec lenteur sans doute, vers un balancement des professions qui a de l'analogie avec celui que présente la société anglaise, où les cultivateurs ne forment plus que le quart, pendant qu'en France ils vont actuellement à la moitié, et qu'aux États-Unis, il y a quarante ans, ils faisaient plus des neuf dixièmes. En même temps le pays, s'il a un territoire limité, réduit ses exportations en blé, puis il les cesse, et à la longue il finit par être forcé d'en importer, à moins qu'il ne consente à les payer un prix exagéré. Telle a été l'histoire de l'Angleterre, qui, il y a moins d'un siècle, était l'un des pays du monde d'où le froment s'exportait le plus régulièrement, qui ensuite, de 1770 à 1790, se suffisait à peu près, balançant les importations d'une année par les exportations d'une autre, et qui aujourd'hui est devenue le principal centre vers lequel de toutes parts on dirige les excédans qu'on a de cette denrée. L'histoire des

États-Unis se déroule comme si elle devait offrir jusqu'à un certain point une gradation analogue. Si l'on se bornait à envisager les anciens états, les treize ci-devant colonies qui proclamèrent l'indépendance, on y retrouverait nettement dessinée la succession des trois phases du commerce des grains, l'exportation, l'équilibre, puis l'importation qui caractérise la situation présente de la Grande-Bretagne.

Aux États-Unis, autrefois, chaque état se nourrissait par ses propres ressources en grains, et produisait à peu près son propre froment en particulier. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les anciens états qui bordent l'Océan Atlantique, depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'à la pointe de la Floride, ont dans leur ensemble cessé de subvenir à leur propre alimentation. Les états de la Nouvelle-Angleterre, qui sont les plus septentrionaux de cette belle chaîne, se sont couverts de manufactures; New-York, justement nommé l'état-empire, à cause de la puissance de son commerce et de ses capitaux, a fait de même. La Pensylvanie, profitant des beaux gisemens de charbon et de fer et des innombrables chutes d'eau dont l'a dotée la nature, a ouvert aussi de nombreux ateliers. Le Maryland, son voisin, est devenu pareillement manufacturier. Dans les états du sud, on est resté beaucoup plus agriculteur, mais on a cessé de l'être aussi exclusivement, et surtout on s'est livré aux cultures qu'on peut appeler commerciales, tandis qu'à l'origine l'ambition de chaque famille se bornait à peu près à vivre sur son domaine. L'exploitation du sol a été tournée, autant qu'on l'a pu, vers la production du tabac, et bien plus encore vers celle du coton ou même du sucre (1). Dans toutes les parties de l'Union, la population urbaine a été en croissance plus que la population des campagnes. En 1790, plusieurs années après l'indépendance, il n'y avait dans toute l'Union que trois villes de plus de 20,000 ames, et Philadelphie, qui avait le premier rang, était à 44,000 seulement. On y compte aujourd'hui cinq villes de plus de 100,000 ames, et New-York, avec les communes attenantes de Brooklyn et de Jersey-City, doit présentement approcher de 500,000. En 1790, la population totale était un peu au-dessous de 4 millions; celle des six plus grandes villes du littoral, réunies aux huit principaux centres de l'intérieur, ne montait qu'à 135,000; c'était la proportion du trentième. En 1840, sur un total de 17 millions d'ames, les mêmes quatorze localités allaient à 1 million 50,000; c'est environ le quatorzième. Si l'on prend l'ensemble des villes, on trouve que, dans la période décennale de 1830 à 1840, la population urbaine est passée de la proportion du quatorzième à celle du huitième. Dans les six états de la Nouvelle-Angleterre pris isolément, la proportion, en 1840, était du tiers.

(1) La culture de la canne est resserrée dans la Louisiane; si ailleurs on fait du sucre, c'est avec le suc de l'érable, et on n'en produit ainsi que de petites quantités.

Dans les états du littoral compris entre la Nouvelle-Angleterre et le Potomac, c'est-à-dire dans New-York, le New-Jersey, la Pensylvanie, le Maryland, elle était du cinquième (1).

Ce progrès de la population urbaine et celui de l'industrie manufacturière, qui s'est développée parallèlement dans les états du littoral, a amené naturellement et sans secousse, aux États-Unis, le changement contre lequel l'Angleterre se débattait depuis 1815, et que sir Robert Peel a eu le bon esprit de consacrer définitivement par sa grande loi de la réforme douanière. Le littoral a reçu des grains de l'intérieur non-seulement pour commercer avec l'étranger, mais pour sa propre consommation. La farine qui de New-York est expédiée en barils au dehors n'est pas la seule qui y ait été envoyée des états de l'ouest; une partie de la farine même qu'on mange à New-York a désormais cette origine extérieure à l'état. Il en est ainsi, à bien plus forte raison, de la farine qui fait le pain des habitans de Boston. Dès 1840, on calculait que les six états du nord-est, qu'on désigne collectivement sous le nom de la Nouvelle-Angleterre, absorbaient 2 millions d'hectolitres du froment produit dans les états de l'ouest, contre 725,000 qu'ils récoltaient eux-mêmes (2). Le groupe des états du sud, où l'on consomme moins de froment, parce qu'il y a une nombreuse population esclave ne mangeant que du maïs, puisait à la même source une plus forte quantité de froment. Pris en bloc, les états intermédiaires entre la Nouvelle-Angleterre et le sud, New-York, la Pensylvanie, le Maryland, et avec ceux-ci la Virginie, qui, parmi les états situés au midi du Potomac, se distingue par une plus forte production de froment, avaient cessé d'être en position d'en exporter. Aujourd'hui, année moyenne, l'ensemble de ces états en tire de l'ouest pour sa consommation.

En 1836, la quantité de blé-froment et de farine que les états de l'ouest amenaient au canal Érié, afin de gagner le marché de New-York, était de 22,894,000 kilogrammes. En 1843, elle était plus que sextuplée, soit de 142,810,000 kilogrammes. C'est quatre fois l'exportation dirigée de New-York vers les pays étrangers et à peu près moitié en sus de l'exportation totale des États-Unis. Ainsi ce sont bien les jeunes états de l'ouest qui subviennent aux expéditions à l'étranger et qui sustentent en partie les états du littoral. Une autre portion de la production de l'ouest se dirige sur la Nouvelle-Orléans, qui remplit le même rôle que New-York. Elle distribue entre les autres états de la confédération les productions de l'intérieur, et elle envoie à l'étranger.

Comme la culture, dans les régions de l'ouest, empiète sans cesse sur les forêts primitives, et que de nouveaux états s'y forment conti-

(1) Tucker, *Progress of the United States*, page 132.
(2) Mac-Gregor, *Commercial Tariffs and Regulations*, volume des États-Unis, p. 588.

nuellement remplis de séve et de vigueur, la production en froment augmente toujours. Elle était de 6,200,000 hectolitres en 1790. Dix ans après, elle était passée à 8,000,000. A la fin des périodes décennales suivantes, elle était de 11 millions, de 13, de 18. En 1840, elle s'élevait à 29; elle est aujourd'hui d'environ 40 millions. Les excédans exportés ne suivent pas, à beaucoup près, la même marche. C'est à peine s'ils croissent, absolument parlant; comparativement à la récolte, ils vont donc en diminuant. Ils en représentaient les 28 centièmes en 1790; à l'expiration de la période décennale suivante, c'est 15 pour 100; dix ans après, on tombe à 12. En 1840, on est remonté à 14, parce que la récolte de 1839 avait été exceptionnellement abondante; mais ensuite la proportion s'est abaissée à 7 et à 6 pour 100.

Il faut prendre en considération, lorsqu'on veut se rendre compte de la puissance d'exportation des États-Unis en froment, que ce n'est pas la totalité de ce vaste pays qui est propre à cette production. Il y a un demi-siècle que Washington en avait fait l'observation : dans une lettre à Arthur Young, écrite en 1791, il disait fort justement qu'au nord de l'état de New-York le climat était inhospitalier à cette graminée, dont cependant le tempérament est fort élastique, et que pareillement, au midi de la Virginie, le sol de la confédération ne se prêtait pas à cette culture, et s'en accommodait d'autant moins que l'on s'éloignait davantage de la zone tempérée. On ne cultive en effet le froment que très modérément par-delà les deux limites qu'il avait tracées, et qui répondent à 45 et à 35 degrés de latitude : c'est donc sur une largeur de 1,100 kilomètres seulement que la nature encourage l'homme à produire le froment aux États-Unis, et le pays occupe du midi au nord une étendue double. On a calculé que la portion du sol de l'Union dont les circonstances naturelles générales se prêtent à la culture du froment n'était pas du quart de la totalité (1). Or, de plus en plus, au contraire, les populations veulent en consommer. C'est ainsi que, dans la Nouvelle-Angleterre, le froment prend sans cesse la place du maïs, dont une partie de la population se contentait autrefois. Si les Anglo-Américains en réclamaient tous la ration de 3 hectolitres environ, qui est celle des Français des villes, la production actuelle du pays ne leur suffirait guère qu'à moitié. Ils seraient même en déficit, s'ils prenaient la ration des Anglais proprement dite, qui est de 2 et demi.

En résumé, les États-Unis sont placés dans des conditions de culture sans pareilles; des terres fertiles s'y offrent indéfiniment au premier occupant; une population intrépide en même temps qu'ingénieuse au travail s'y multiplie avec une rapidité sans exemple, et l'on y voit ac-

(1) Mac-Gregor, *Commercial Tariffs*, etc. États-Unis, p. 584. — Citation de documens de Philadelphie.

courir d'Europe des nuées d'émigrans choisis parmi ce que l'ancien continent a de cultivateurs le plus animés de la louable ambition de conquérir un patrimoine à la sueur de leur front. S'il est au monde un pays d'où l'on pût attendre pour l'exportation une production de grains énorme, c'est celui-là. On sait ce qu'il a fait pour le coton. Il n'en donnait pas une balle en 1780; dix ans après, il n'en était encore qu'à 100,000 kilog. En 1800, il était parvenu à 8 millions de kilog.; en 1820, à 42; actuellement il en est à 400 (1), sans compter 50 ou 60 millions que le pays emploie dans ses propres manufactures. Rien de semblable cependant ne s'est passé pour le blé, quant à l'exportation; l'excédant disponible est borné. La sortie du blé a été moyennement, pendant les quatorze années, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1845, de 2,001,000 hectolitres (2); mais, déduction faite des importations, car pendant cette période l'Amérique a été une fois dans la nécessité de tirer du blé du dehors (3), la prétendue *inondation* de l'univers par les blés d'Amérique se réduit à une moyenne de 1,840,000 hectolitres. Le maximum a été de 4,070,606 hect. en 1840. Les quatre premières années de cette période présentent une moyenne de 2,078,000 hectolitres. Les quatre dernières ne vont, l'une portant l'autre, qu'à 2,539,000. Ce n'est guère qu'un cinquième de plus. Ainsi, pendant cet intervalle de quatorze ans, la progression est très lente. Elle le serait bien plus, si l'on comparait aux quatorze années que nous venons d'embrasser un égal laps de temps à partir de 1790. On trouverait que les moyennes des deux périodes se ressemblent à 375,000 hectol. près (4). Quant au prix, les cultivateurs d'Europe ont de ce côté-là moins à craindre que de tout autre endroit. Les prix courans de New-York accusent une cote constamment supérieure à 1 dollar le *bushel*, et moyennement, de 1830 à 1844, de 1 dollar 25. C'est, par hectolitre, un minimum de 15 fr. et une moyenne de 18 fr. 75 cent. Joignez-y le fret d'au moins 3 fr. par hectolitre, les déchets, les droits de commission, les frais d'embarquement et de débarquement, et vous verrez qu'il faudra des circonstances particulièrement

(1) Voir la statistique de M. Pitkin, page 111, et celle de M. Putnam, intitulée *American Facts*, page 197.

(2) Nous réduisons ici en hectolitres de grains la farine qui compose la presque totalité de l'exportation. La farine qui correspond à 2,001,000 hectolitres, d'après les procédés de mouture employés en Amérique, pèse environ 100 millions de kilogrammes.

(3) En 1837, il y eut une importation de 1,454,000 hectolitres contre une exportation de 585,561 hectolitres, ce qui donne pour l'importation une balance de 868,439 hectol. En 1838, l'Amérique du nord continua d'importer des blés, mais en moindre proportion, et l'exportation dépassa l'importation de beaucoup. L'importation des blés d'Europe en Amérique pendant les années 1835-36-37-38 est montée en tout à 2,140,652 hectolitres.

(4) La moyenne de l'exportation de la période de quatorze ans, du 1er janvier 1790 au 1er janvier 1805, est de 1,627,000 hectolitres. Voir la statistique de Pitkin, page 96.

heureuses pour que l'hectolitre de blé des États-Unis puisse être livré au Havre, à Nantes ou à Bordeaux, au prix de 20 fr. Arrêtons-nous un instant sur les élémens dont se compose ce prix.

Du moment que ce sont les états de l'ouest qui fournissent à l'Europe le blé que celle-ci peut retirer des États-Unis, la preuve est acquise, par cela même, que le blé de ce pays ne peut arriver chez nous à bas prix. Voici, en effet, les frais de transport qu'il subit : il faut de la ferme le voiturer jusqu'à un canal qui se décharge dans le lac Érié : ce sera le canal d'Ohio ou le canal de la Wabash, peu importe. Une fois là, il faut descendre le canal et atteindre le lac. A Cleveland ou à Tolède, où le canal se termine, on transborde la marchandise et on traverse le lac en bateau à vapeur; c'est un voyage de 300 kilomètres. A Buffalo, de l'autre côté du lac, nouveau transbordement, afin d'entrer dans le canal Érié. Ce canal a 586 kilomètres. Il faut le parcourir dans toute son étendue, puis descendre 219 kilom. du cours de l'Hudson pour arriver à New-York. Ce sera en tout un voyage de 1,200 kilom. environ, avec des transbordemens et des commissions à payer avant d'être au port d'embarquement. On estime que tous ces frais réunis vont à 7 ou 8 fr. l'hect. Joignez-y la traversée de l'Atlantique, le débarquement, le magasinage, de nouvelles commissions, des chances d'avarie à couvrir; vous arrivez à ce résultat que l'hectolitre est grevé de 12 à 13 fr. au moins, en sus du prix de vente sur le lieu de production, lequel est au moins de 7 à 9 fr., et sans compter le bénéfice du marchand. Par la voie de la Nouvelle-Orléans, ce serait un peu moins, parce qu'il n'y a pas de droit de péage sur l'Ohio et sur le Mississipi ni sur les fleuves leurs tributaires; mais la diminution serait à peu près balancée pour le blé ou la farine par un surplus de fret et par l'accroissement des chances d'avarie qui résulterait du séjour dans un climat chaud et humide comme celui de la Louisiane. Et enfin New-York est le principal marché de froment. C'est pour le maïs que la Nouvelle-Orléans aurait l'avantage, parce qu'on peut l'y faire venir de moins loin que le blé. On diminue les frais de transport du blé, aux États-Unis, en opérant la mouture dans l'état producteur ou dans quelqu'un des grands moulins qui sont épars le long du canal Érié dans l'état de New-York; mais c'est en ayant égard à cette économie qu'a été fait le calcul précédent, et il n'en reste pas moins acquis que rarement l'hectolitre de blé des États-Unis, ou l'équivalent en farine, pourra être rendu dans nos ports à 20 fr. l'hect. L'Amérique ne pourrait concourir à alimenter de blé la France, dans une proportion digne d'être citée, que dans les années de cherté. Elle nous enverrait du blé à peu près en tout temps, je le crois, mais seulement de petites quantités pour compléter des chargemens, et ainsi les Américains contracteraient l'habitude de nous fournir régulière-

ment du grain sans pouvoir jamais avilir les prix. Dès qu'une hausse se prononcerait, ils en profiteraient pour écouler plus de grains; par conséquent, leur intervention aurait pour effet de la modérer.

Ces faits s'appliquent à plus forte raison aux grains des espèces inférieures; mais, à l'exception du maïs, l'Amérique en produit peu. L'alimentation de l'homme y roule, en fait de céréales, sur le blé ou froment et le maïs. On ne récolte en seigle que le cinquième du froment, et en orge que le quart du seigle, et cette orge sert pour le bétail ou pour la fabrication de la bière. En sarrasin, la récolte ne monte qu'au douzième du blé. Chez nous, le seigle avec le méteil représente en hectolitres plus de la moitié du froment, l'orge à peu près la moitié du seigle et du méteil, et le sarrasin le huitième environ du blé. Le seigle, l'orge, le sarrasin, ne figurent pas dans les exportations des États-Unis. Il n'en est pas de même du maïs. Ce grain, qui s'adapte admirablement au climat du Nouveau-Monde et qui y est indigène, donne aux États-Unis une récolte qu'on peut en ce moment évaluer à 200 millions d'hectolitres. Cependant, à cause des frais de transport qui, étant les mêmes pour toute espèce de grains, grèvent dans une plus forte proportion les grains inférieurs, la Nouvelle-Orléans, où le maïs abondera prodigieusement dès qu'on le voudra, aurait en temps ordinaire beaucoup de peine à nous en fournir au prix de nos marchés : je raisonne toujours dans l'hypothèse de l'abolition des droits d'entrée. Les circonstances où l'on a vu le maïs à vil prix dans cette métropole étaient accidentelles; il y avait grand encombrement du produit et peu de débouchés. Habituellement, sous le régime de la liberté commerciale, les Américains nous expédieront leur maïs sous une autre forme beaucoup plus avantageuse pour eux et pour nous-mêmes. Ils en feront de la viande qu'ils saleront pour nous, comme ils le font déjà pour d'autres peuples. La viande ayant une valeur triple du blé, et bien plus forte encore relativement au maïs, il lui est plus facile de supporter des frais de transport. Nous pourrons ainsi nous procurer les denrées animales qui nous manquent à un degré si déplorable. C'est un important service que nous avons à attendre des Américains, et par là devront s'organiser de grands échanges lorsque nous leur aurons donné le temps de s'y préparer. L'Angleterre en ressent le bienfait maintenant. L'importation des viandes salées, qui avait été, en 1844, de 5,200 quintaux métriques, et en 1845, de 4,500, est montée à 133,000 en 1846, où cependant le régime de la liberté n'a été en vigueur que pendant les six derniers mois. Que ne sera-ce pas lorsque les éleveurs de l'Ohio, de l'Indiana et du Michigan auront pu organiser leur production en vue de la consommation britannique! Les pays neufs où les terrains disponibles sont presque sans limites se prêtent admirablement à l'élève du bétail; on peut y développer presque indéfiniment cette

production. Voici un simple rapprochement qui fera apprécier l'étendue des ressources des États-Unis en ce genre et les facilités qu'ils auraient d'en faire commerce avec nous s'ils y étaient provoqués. Ils avaient, en 1840, 15 millions de bêtes à cornes pour une population de 17 millions, soit 882 par mille habitans. La France n'en a pas 300. La Bavière et le Wurtemberg, qui, de tous les pays à notre proximité, sont les plus riches, en ont, selon M. Moll, 550 et 490. En 1847, la proportion paraît être montée, en Amérique, à 1,000 têtes de gros bétail par mille habitans. Pour les porcs, la progression a été plus rapide encore. En 1840, les Américains en possédaient 1,550 par mille habitans; en ce moment, on évalue qu'ils sont à 1,750. Telle est la vigueur avec laquelle le progrès s'accomplit aux États-Unis, lorsqu'on le cherche dans une direction conforme à la nature des choses. En France, nous sommes, pour cet article, au-dessous de 150 têtes par mille habitans. En prenant 300 kilogrammes de viande telle que celle que l'on sale pour l'équivalent d'une tête de bœuf, l'importation des salaisons américaines dans la Grande-Bretagne répond à 44,000 bœufs. C'est beaucoup plus que la France ne reçoit de bêtes à cornes.

IV.

Dans cette revue des foyers de production, nous n'avons nommé ni la Sicile ni l'Égypte, qui furent autrefois si renommées pour l'exubérance de leurs moissons. C'est que ces pays ont en effet cessé de fournir régulièrement des quantités considérables de blés au marché général du monde. Le royaume des Deux-Siciles pourrait en livrer 1 million d'hectolitres, moitié des provinces continentales, moitié de la Sicile proprement dite. Cependant il n'envoie vers nos régions qu'une fraction de cet excédant, lorsqu'il l'exporte tout entier; il s'en consomme une partie dans le bassin de la Méditerranée. L'Égypte n'expédie des blés à l'Europe occidentale que d'une manière intermittente et par accident; c'est Constantinople, ce sont les îles de l'Archipel qu'elle approvisionne. On dit cependant que cette année la récolte y est magnifique, et que notre Europe pourra en profiter; mais la qualité justement vantée du terroir de la Sicile ou de Naples et l'incomparable fertilité de la vallée du Nil ne doivent ni donner de l'ombrage aux hommes qui regarderaient la réduction permanente du prix du pain comme un événement fâcheux, ni faire concevoir de grandes espérances à ceux qui, se plaçant à un point de vue tout différent, appellent de leurs vœux un vaste développement de la production et du commerce des céréales. Bien des choses sont changées en Égypte depuis le temps des Pharaons ou depuis les Romains. Je ne veux pas dire seulement que la population de l'Égypte est bien diminuée, et que la production, qui, toutes choses

égales d'ailleurs, est proportionnelle au nombre des cultivateurs, s'en trouve atténuée. Depuis le temps des patriarches ou depuis la chute des Césars, des cultures commerciales se sont répandues, qui ont pris la place autrefois donnée au blé et continueront de l'occuper, parce qu'elles sont d'un meilleur revenu. Dans les pays chauds, c'est la canne à sucre, c'est le coton; dans les contrées moins ardentes, c'est le tabac, l'olivier, c'est la soie, la garance. Méhémet-Ali a introduit le coton sur une très grande échelle en Égypte. En Sicile et dans le royaume de Naples, l'agriculture n'est pas en progrès; elle a été constamment opprimée, et aujourd'hui encore elle est soumise à un système politique, administratif et fiscal qui l'écrase. Elle ne fait donc rendre à la terre qu'une parcelle de ce que celle-ci offrirait en retour d'un travail intelligent et soutenu. Néanmoins, si la Sicile et Naples se relevaient de leur abaissement et de leur misère, et on est fondé maintenant à l'espérer, les cultures commerciales s'y étendraient de préférence au blé. On y ferait, je le crois, plus de céréales; mais le progrès se manifesterait surtout par une grande production de l'huile et de la soie, par la culture du coton et même de la canne à sucre. On sait que déjà le royaume de Naples produit du coton en quantité assez importante (1); on se souvient que la canne à sucre fut jadis cultivée avec succès dans la Sicile, où elle avait été introduite par les Sarrasins, et d'où elle se répandit dans l'Andalousie, qui à son tour la fournit aux Antilles.

Voilà donc à quoi se réduit présentement la quantité des blés disponibles, un total de 11 millions d'hectolitres, savoir, en nombres ronds : de la Baltique 5 millions, de la mer Noire 3, des États-Unis 2, des Deux-Siciles 1. Si l'on en distrait ce que la Baltique livre à la Baltique même, ce que la mer Noire expédie à Malte, à Alger, à la Grèce, à la Turquie, à la Toscane, à l'Adriatique, et ce qui des États-Unis se répand sur les marchés de Cuba, des Antilles anglaises, du Brésil, de l'Amérique espagnole, ce chiffre sera réduit de plus du tiers. Joignez-y même, en le considérant comme une ressource permanente, le blé que l'Égypte, dans les bonnes années, peut accidentellement fournir à nos contrées en sus de ce qu'elle livre à Constantinople, à l'Archipel, à la Grèce, et portez-le à 1 million d'hectolitres; vous trouverez que, année commune, l'Europe occidentale, réduite même à la France, l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, ne peut compter que sur 8 ou 9 millions d'hectolitres de froment étranger, pour 75 millions environ de population. A 3 hectolitres par tête, ce qui est un peu au-dessous de l'évaluation communément admise en France, on n'en aurait que pour la vingt-cinquième partie de la population, dans l'hypothèse où l'Allemagne et les

(1) D'après M. Fulchiron (*Voyage dans l'Italie méridionale*, tome II, page 104), la production excéderait 20,000 balles.

deux péninsules ne revendiqueraient rien. Ainsi les réserves de la civilisation, au lieu d'être en assez grande masse pour produire l'*inondation* qu'on a prédite inconsidérément, sont effrayantes de modicité. A 3 hectolitres par tête, l'Irlande, depuis que les pommes de terre lui font défaut, absorberait, si elle se nourrissait de froment, plus que la totalité de cet excédant. Aussi, on l'a bien vu cette année, il a fallu, pour subvenir à la pénurie qu'éprouvait l'Europe, pour l'empêcher de mourir de faim, que les prix s'élevassent au point de justifier les frais de transport de blés qu'autrement on n'aurait jamais songé à faire paraître sur nos marchés. Il a fallu qu'au lieu de blé on fît venir du maïs, qui n'a pas toujours résisté aux épreuves de la traversée, et qu'on a dû payer un prix exorbitant. Abstraction faite même de la disette actuelle, et dans la supposition qu'un miracle de la bonté divine guérisse tout d'un coup la maladie de la pomme de terre, on verra un peu plus loin que l'excédant de 8 à 9 millions d'hectolitres tout entier serait dévoré désormais par une seule des nations de l'Europe occidentale.

V.

Tous les argumens qui recommandent la libre entrée des céréales militent à plus forte raison en faveur de la libre introduction du bétail. La France ne produit de viande qu'en insuffisante quantité, et, ce qui est plus grave, elle semble en avoir de moins en moins. Tous les relevés fiscaux constatent qu'à Paris, en 1789, la consommation de la viande était par tête de moitié plus forte qu'aujourd'hui, que depuis lors la diminution a été à peu près continue dans cette capitale. L'ensemble des villes à octroi subit un abaissement pareil. On estime qu'en moyenne la ration de viande d'un Français n'est que le tiers de celle d'un Anglais, le cinquième ou le sixième de celle d'un Américain du nord. Soit qu'on essaie de se rendre compte du nombre de cuirs livrés à la tannerie, soit qu'on s'informe auprès des syndicats des bouchers de l'âge moyen des bêtes livrées à la consommation, la même conclusion revient toujours : nous sommes, sous ce rapport, dans une affligeante pénurie. Et cependant, la science de l'hygiène l'a de plus en plus démontré, la viande est le plus substantiel des alimens. Elle est nécessaire à l'homme qui travaille, afin qu'il rende tout son effet utile. Lorsqu'une population est privée de viande, elle dépérit : la force musculaire s'amortit, la taille se raccourcit; les hommes sont dans l'atelier des travailleurs médiocres, partout où il faut de la vigueur; à la guerre, la fatigue les écrase, et la maladie fait plus de ravages que le fer ou le feu de l'ennemi. Nos régimens, décimés à Alger, ne le montrent que trop. L'introduction d'une certaine proportion de viande dans le régime quotidien des masses populaires est réclamée par les plus simples senti-

mens d'humanité. C'est commandé par la bonne, la vraie, la grande politique, celle qui a la santé publique à cœur, celle qui prend en considération la nécessité d'accroître la puissance productive de l'industrie nationale, celle qui recherche les meilleurs moyens d'avoir de solides armées en prévision des sinistres momens où il faut en venir à la fatale extrémité de la guerre.

A l'égard de la viande, le pays est, répétons-le, dans une disette véritable. C'eût été le cas, il y a déjà long-temps, de mettre à exécution tout ce qu'il peut y avoir de pratique dans divers projets de législation favorables aux irrigations, dans des idées émises plus d'une fois sur le remaniement intelligent des tarifs des octrois, sur la convenance qu'il y aurait d'affranchir autant que possible cet article de toute taxe municipale, comme on l'a fait pour le pain, sur l'opportunité de substituer, à l'entrée du royaume et à l'entrée des villes, le droit au poids au droit par tête, sur la nécessité d'accorder dans les grandes villes, surtout à Paris, à l'industrie de la boucherie, la liberté, qu'on lui refuse sans motifs valables depuis qu'on a des abattoirs pour exercer une bonne surveillance. On a procédé tout différemment.

L'ancien régime avait presque toujours évité de frapper la viande d'un droit de douane. La constituante avait trop le sentiment de l'intérêt public pour ne pas persévérer dans cette voie. La république et l'empire restèrent fidèles à ces sages précédens. En 1816, alors qu'on cherchait à créer au trésor des ressources extraordinaires, on se détermina à taxer les bœufs à 3 fr. 30 cent., les vaches à 1 fr. 10 cent., les veaux à 27 cent. Ainsi que l'a dit, dans son exposé des motifs de 1832, le ministre du commerce d'alors, *ce ne fut pas sans répugnance* que le gouvernement proposa et que les chambres adoptèrent ce nouveau genre d'impôt. Cependant une autre pensée pénétra bientôt dans l'administration du royaume. En 1822, la chambre des députés était fort ardente pour le système prohibitif en tout genre. Le gouvernement, cédant à ces tendances, proposa de décupler, par manière de protection, les droits de 1816. C'était mettre la taxe des bœufs à 33 fr. La chambre aggrava le projet de loi et vota 55 fr., et le reste en proportion. Telle est l'origine des droits qui subsistent encore. C'est cependant avec cette inconséquence que se mènent les affaires vitales d'un grand peuple. La viande, aliment indispensable, est à un prix trop élevé; elle manque. Pour parer au mal, on s'applique à la renchérir, à la raréfier. Des états nous entourent, beaucoup mieux pourvus de pâturages, qui nous envoyaient une quantité médiocre de bétail qu'avec plus d'intelligence commerciale de part et d'autre on aurait pu accroître : c'est Bade, le Luxembourg, la Belgique, le Wurtemberg et la Bavière plus encore, la Prusse rhénane, la Suisse, le Piémont. A partir de 1819, l'importation n'avait jamais excédé 18,000 bœufs, excepté en 1821, où une cir-

constance fortuite la fit monter à 27,137 têtes. En outre, il entrait un nombre de vaches à peu près égal à celui des bœufs, et 10 à 12,000 veaux. Pour se faire une idée de ce que signifie cette importation, il suffit de se rappeler que la seule ville de Paris consommait, en 1821, 73,428 bœufs, 7,727 vaches et 70,081 veaux. En échange, nous donnions nos vins, les produits de notre industrie manufacturière, nos incomparables articles de goût. C'était une bonne division du travail : chacun faisait ce que comportait son climat, son territoire, son aptitude; les besoins de tous étaient satisfaits. Cet état de choses se recommandait par les meilleures raisons de politique intérieure et extérieure. Quand nous avons eu fermé la porte à leur bétail, nos voisins, par représailles, ont mis des droits prohibitifs sur nos vins, sur nos produits fabriqués. Ils ont élevé eux-mêmes des manufactures, ou se sont associés à des états manufacturiers; ils ont eu ainsi à desservir des agglomérations de populations non agricoles, qui ont consommé plus que le bétail jusqu'alors destiné à la France. Nos lois de douane restrictives de 1821 et 1822 ont eu pour résultat de provoquer l'agrandissement du *Zollverein*, de le faire arriver jusqu'à nos frontières tout le long du Rhin, et même sur la rive gauche du fleuve, où il s'étend sur les provinces rhénanes de la Bavière et dans le Luxembourg, tout comme dans les provinces prussiennes. Elles ont enchéri la vie à un degré vexatoire à Strasbourg, à Lyon et dans les départemens voisins des Alpes. Aujourd'hui, lors même que nous abaisserions complétement la barrière des douanes pour laisser entrer sans droits le bétail de l'étranger, les contrées de la rive droite du Rhin et la Suisse ne pourraient nous livrer beaucoup de bétail, ni nous le donner au même prix. Elles ont pris l'habitude de consommer elles-mêmes ou ont trouvé d'autres acheteurs mieux à leur convenance. La population et l'aisance moyenne se sont accrues dans une plus forte proportion que les existences en bétail. Sur plusieurs points, la production a diminué, dans les montagnes de la Suisse, par exemple, ainsi que l'a constaté M. Moll dans un voyage qu'il a fait par ordre de M. le ministre du commerce. Le défrichement ou le morcellement du sol ont provoqué cette diminution. En somme, le prix du bétail diffère peu aujourd'hui, dans les pays qui nous environnent, du prix habituel de la France. M. Moll, en 1842, évaluait la différence à *un cinquième ou un sixième à peine* (1); depuis le voyage de M. Moll, le nivellement s'est continué. La libre introduction du bétail ne bouleverserait donc pas les prix de vente sur nos marchés, elle n'aurait même aucun effet sur la plupart des quatre-vingt-six départemens; mais l'Alsace, Lyon, la Provence surtout, qui est la plus maltraitée, éprouveraient un soulagement. Pour cet article de consommation, notre principale ressource

(1) *Journal d'Agriculture pratique*, mai 1842.

extérieure réside dans des pays lointains, dans le nouveau continent, malgré la largeur de l'Atlantique, que les approvisionnemens auraient à traverser pour se rendre sur notre marché, et c'est sous la forme de salaisons qu'ils nous arriveraient. Les États-Unis pourraient nous en fournir de grandes quantités. Un jour à venir, lorsqu'il y aura de l'ordre et de la sécurité sur les bords de la Plata et que l'industrie européenne pourra tenter de s'y établir, les innombrables troupeaux de bœufs qui errent dans les pampas seront utilisés peut-être pour la consommation de l'Europe. L'industrie de la salaison aurait là un immense champ à exploiter. Il serait possible, dit-on, d'abattre parmi ces myriades d'animaux, tous les ans, un demi-million au moins de têtes, sans que ce capital vivant, aujourd'hui stérile, fût compromis dans sa reproduction. On tue bien dans les grands ateliers d'abattage de la vallée de l'Ohio 500,000 porcs aujourd'hui; la capacité de production des pampas en bêtes à cornes doit être plus grande encore. On sait qu'actuellement c'est pour le cuir seulement qu'on exploite les vastes troupeaux de bêtes à cornes des bords de la Plata. A peine fait-on sécher au soleil une parcelle de la viande, qu'on envoie sans autre préparation dans les Antilles pour la nourriture des esclaves. De là le *tasajo*, dont les navires se reconnaissent au loin à l'odeur infecte qu'ils répandent. Nous n'indiquons d'ailleurs ici que pour mémoire la ressource des steppes de l'Amérique du sud. Il faut à nos populations quelque chose de plus immédiat et de moins problématique. Procurons-nous donc par l'abolition des droits de douane la médiocre quantité de bétail que pourront nous livrer les états limitrophes, et surtout hâtons-nous d'appeler les salaisons des États-Unis, qui seront beaucoup plus abondantes.

VI.

Cette question de la liberté du commerce, des subsistances en général, des céréales en particulier, pouvait faire hésiter les gouvernemens modernes de l'Europe occidentale, à cet égard oublieux des traditions éminemment libérales de notre ancien régime, alors qu'aucun des grands états n'en avait donné l'exemple. On avait vu quelques petits états l'adopter sans que les populations agricoles en éprouvassent le moindre inconvénient. Ainsi la Toscane jouit de la liberté du commerce des grains depuis long-temps, et on ne voit pas que les terres y soient tombées en friche; au contraire, les campagnes y sont mieux cultivées qu'ailleurs, et les paysans toscans non *protégés* y jouissent d'une aisance qu'aucune autre contrée n'égale en Italie. C'était une induction pour des nations plus puissantes possédant un plus vaste territoire; mais l'expérience faite sur une petite échelle pouvait être représentée comme n'étant pas suffisamment probante. Une grande nation a été enfin

poussée par les circonstances à arborer le drapeau de la liberté du commerce des grains. De ce moment, la question change entièrement de face pour les autres peuples; le chemin qui pouvait paraître bien scabreux devient tout uni. Sir Robert Peel, en déterminant le parlement à voter la libre introduction des céréales dans le royaume-uni, a par cela même dissipé les dangers plus imaginaires que réels, mais fort redoutés par quelques personnes, aux yeux desquelles cette liberté semblait exposer les intérêts de l'industrie agricole dans les autres états.

J'admire le courage avec lequel sir Robert Peel a soutenu une pensée qu'il considérait justement comme favorable à l'avancement de sa patrie, de la civilisation tout entière. Son inébranlable fermeté devant les exigences de son propre parti est une leçon qui devrait n'être pas perdue pour les hommes politiques de tous les pays. En faisant rentrer dans la pratique des gouvernemens le principe de la vie à bon marché, il a bien mérité de l'humanité. En ébranlant les barrières élevées primitivement entre les nations par de furieuses passions de guerre (1), maintenues ensuite par les intérêts qui vivent de l'hostilité des peuples, par l'égoïsme aveugle de quelques-uns ou par les préjugés d'un plus grand nombre, il a servi la cause de la paix, qui est celle de la liberté des hommes. Ainsi on ne peut croire que je songe à diminuer la gloire de sir Robert Peel, si je fais remarquer qu'en ce qui concerne les subsistances il n'a fait qu'exécuter ce qui était devenu absolument inévitable pour la Grande-Bretagne. Il a eu le mérite de distinguer de son coup d'œil d'homme d'état ce que les circonstances indiquaient nettement sans que les autres chefs de parti voulussent l'apercevoir. L'Angleterre en était venue au point d'être alarmée sur sa subsistance. Sa population, que développait sans cesse le progrès manufacturier du pays, cessait d'avoir sa nourriture assurée, si on s'obstinait à la faire vivre sur la production des îles britanniques. Il fallait le reconnaître, le proclamer et en tirer hardiment la conséquence toute naturelle, que l'Angleterre n'avait plus le choix, et qu'à moins de l'exposer à des famines périodiques, il fallait laisser librement entrer les subsistances. L'Angleterre est, on le sait, de tous les pays d'Europe celui dont la population s'accroît le plus. De 1831 à 1841, la Grande-Bretagne, sans compter l'Irlande, a vu sa population augmenter de

(1) On ne sait pas assez en France que les rigueurs du système prohibitif ont été instituées chez nous comme des mesures de guerre contre l'Angleterre, et non comme une protection pour le travail national. Le régime prohibitif a été fondé par deux décrets de la convention, dont l'un, celui du 18 vendémiaire an II, est intitulé décret *qui proscrit du sol de la république toutes marchandises fabriquees ou manufacturées dans les pays soumis au gouvernement britannique*. Ce dernier décret, qui n'a pas été encore expressément abrogé, prononce la peine de vingt ans de fers contre une multitude de délits dont l'un serait de porter un gilet de piqué anglais.

2,300,000 habitans; c'est la proportion ordinaire. Pour les faire vivre de la façon accoutumée, il fallait, à raison de 2 hectolitres 1 quart, ce qui est la plus faible ration pour un Anglais, 5,175,000 hectolitres de plus. Comme cette quantité de grains doit être nette de la semence, et que les fabriques usent, pour l'encollage par exemple, une certaine quantité de farine, dont l'accroissement doit être pris en considération, c'est un surcroît de production de 6 millions d'hectolitres qu'il faudrait tous les dix ans à la Grande-Bretagne. Si elle avait la prétention de se suffire, à chaque période décennale elle devrait ensemencer en froment une superficie de 260,000 hectares de plus; en tenant compte du reste de l'alimentation, de l'orge pour la bière, des légumes, du bétail, ce serait la mise en rapport de 1 million d'hectares de plus qu'il lui faudrait organiser. Dans un pays aussi bien cultivé déjà, c'est tout simplement impossible. Il n'y a plus à défricher rien qui vaille dans la Grande-Bretagne. On y a déjà mis en céréales trop de mauvaises terres, ce qui a eu pour effet, ainsi que Ricardo l'a si bien exposé, de hausser le prix des grains au-delà du raisonnable. Sans doute en Angleterre, comme partout, il est possible d'améliorer encore la culture de quelques domaines, de perfectionner même celle du pays tout entier, car, malgré la prodigieuse supériorité de l'agriculture britannique sur celle du reste du monde, il y a place encore pour des progrès nouveaux, la perfectibilité des arts n'a pas de bornes; mais il serait insensé d'attendre du seul perfectionnement de l'agriculture nationale en Angleterre la nourriture de la population supplémentaire qui vient s'y presser. L'Angleterre était donc forcée de s'adresser franchement à l'étranger. Une partie des propriétaires, appréciant sainement la situation et cédant à l'ascendant du ministre, y a donné son assentiment. Le reste a résisté; mais avec l'appui que lui donnait l'opinion publique, admirablement préparée par M. Cobden et ses dignes émules de la ligue, sir Robert Peel les a vaincus.

Voilà donc la liberté du commerce des grains instituée en Angleterre. La conséquence est que la culture des céréales dans les îles britanniques cessera de s'étendre à des terrains qui n'y étaient pas propres, et qui, donnant des récoltes très variables parce qu'ils s'affectaient davantage des hasards des saisons, causaient dans les prix une fluctuation fâcheuse. La Grande-Bretagne continuera de produire des céréales en grande quantité; cependant ce sera par l'importation qu'elle subviendra aux besoins de son surcroît de population. La moyenne de l'importation de l'Angleterre en froment a été, pendant les sept années closes au 1er janvier 1845, de plus de 6 millions d'hectolitres. Passons par-dessus la disette actuelle, supposons-la terminée. L'Angleterre importera alors non plus 6 millions d'hectolitres, mais, selon toute apparence, dix ou douze, autant qu'elle pourra les trouver, et puis tou-

jours davantage à mesure qu'on pourra lui en livrer. Dans une dizaine d'années, elle devra approcher de 20 millions d'hectolitres. Tout ce que pourront ajouter à leur production les espaces compris dans le rayon ordinaire d'approvisionnement des ports de la Baltique et de la mer Noire ira donc s'y engloutir. Comme ce ne sont pas des pays en voie d'amélioration rapide, on est fondé à dire qu'ils auront de la peine à suivre les progrès de la population et de l'aisance dans la Grande-Bretagne, plutôt que la Grande-Bretagne ne soit exposée à un trop plein de leur part. Pour que des contrées qui mettent dans le commerce tous les ans 12 à 13 millions d'hectolitres y ajoutent immédiatement plusieurs millions, et puis 550,000 à 600,000 hectolitres de supplément chaque année, à moins d'une hausse des prix qui appelle sur le marché la récolte de cantons plus éloignés que ceux qui exportent habituellement, il leur faudra faire un énergique effort, et, à l'exception des États-Unis, l'homme de ces contrées à blé n'a pas l'habitude de déployer une grande énergie; car c'est ici que vient à sa place l'observation que ce sont des populations asservies.

Ainsi l'ouverture franche du marché anglais au blé de tous les pays est une garantie contre la baisse, que d'autres nomment l'avilissement des prix, sur tous les autres marchés, indépendamment de toute cause spéciale plus ou moins temporaire d'enchérissement. Et qui ne le voit? une pareille cause existe et fera pendant plusieurs années sentir son action. Qui ne sait l'influence désastreuse qu'exerce aujourd'hui la maladie des pommes de terre sur les ressources alimentaires des nations? A superficie égale, un champ planté en pommes de terre nourrit environ deux fois et demie autant d'hommes que si on le mettait en céréales. Là où vous subveniez à l'alimentation d'un million d'hommes, vous n'en nourrissez plus que 400,000 si vous substituez des céréales à la pomme de terre. Depuis quelque temps, la pomme de terre jouait un très grand rôle dans l'alimentation de l'Europe. En Irlande, c'était la presque unique nourriture des deux tiers de la population. Aussi, pendant quelques années au moins, plusieurs contrées de l'Europe, et l'Irlande plus que tout le reste, auront besoin qu'on les aide à se nourrir. En Irlande, le déficit semble devoir être égal à la subsistance de plusieurs millions d'hommes. On est autorisé à croire que dans l'Irlande, qui est mal cultivée, et dans quelques autres pays continentaux où la culture n'est guère meilleure, le perfectionnement agricole finira par combler le déficit; mais ce ne sera pas l'œuvre d'une saison, il y faudra des années. En Irlande particulièrement, la bonne volonté des populations n'y suffirait pas; il ne faudrait rien moins qu'un changement radical dans les lois sur la propriété, ce qui n'est pas facile. Pendant quelques années donc, l'Irlande devra tirer du dehors la subsistance de 2 ou 3 millions d'hommes peut-être, à moins que la Providence ne

la favorise régulièrement de récoltes sans pareilles, ce qu'elle fait une année et ne renouvelle pas. Comme, à cause des frais de transport et de manutention qui sont les mêmes pour tous les grains, il y a un certain intérêt à importer du froment de préférence, on doit croire que l'absence des pommes de terre entraînera une importation toute spéciale de froment en Irlande, comme dans les états de l'Europe continentale. Ainsi, pendant une série d'années, il doit y avoir une demande extraordinaire de froment qui s'élèvera à plusieurs millions d'hectolitres. La crainte qu'on a semée dans le public de voir tomber cette denrée à vil prix d'ici à quelque temps n'a donc aucun fondement; c'est une de ces fantastiques terreurs qu'accréditent la cupidité de celui-ci, l'ignorance profonde de celui-là, la légèreté d'un troisième. L'appréhension contraire, celle d'une constante cherté pendant une certaine période, est la seule qui soit malheureusement légitime.

Pour la France plus que pour toute autre nation, l'adoption de la liberté du commerce des subsistances par l'Angleterre donne à la question un tout autre caractère. Cette mesure du gouvernement anglais va diminuer nos ressources alimentaires, car nous allons exporter beaucoup de nos productions dans la Grande-Bretagne. Nous sommes les plus proches voisins des Anglais. Toutes les denrées usuelles que leur tarif ne frappait pas d'exclusion allaient déjà en grande quantité de Bretagne et de Normandie à Londres : c'étaient des fruits, c'étaient des œufs surtout. La valeur des œufs de France expédiés en Angleterre était presque aussi forte (1) que celle de nos vins consommés par les Anglais, parce que, de ces deux commerces, l'un était libre et que l'autre est enchaîné. Désormais ce sera du bétail, ce sera du blé. J'ai tort de parler au futur : nous sommes maintenant au nombre des principaux fournisseurs de l'Angleterre pour le bétail, les premiers probablement. Déjà, avant qu'elle eût fait sa réforme douanière, nous lui envoyions à peu près autant de bœufs que nous en recevions nous-mêmes. En 1845, par exemple, nous avions pris au dehors 5,046 bœufs, et nous en avions expédié en Angleterre 4,812, sur 6,512 dont se composait notre exportation totale. Désormais nos herbagers de la Basse-Normandie doivent adresser leurs bêtes au marché de Smithfield tout aussi volontiers qu'à celui de Poissy. Le premier voyage ne sera pas plus cher que le second. Il en sera de même infailliblement d'une partie du blé des départemens que baigne la Manche, dès que la crise actuelle sera passée, à moins que notre échelle mobile ne se mette en travers. Non-seulement nous perdrons les alimens que nos cultivateurs expédieront en Angleterre, mais encore nous devrons cesser de compter sur certains appro-

(1) En 1845, la valeur officielle des vins de France expédiés en Angleterre a été de 5,365,000 fr., celle des œufs de 4,480,000 fr.

visionnemens étrangers qui, jusqu'à présent, nous étaient réservés. Nous tirions de la Belgique des bœufs et beaucoup de vaches, dont une partie provenait des provinces hollandaises; maintenant la Belgique et la Hollande dirigent leur bétail sur le marché britannique, où les prix sont plus élevés. C'est ainsi que l'Angleterre a reçu, en 1846, 17,121 bœufs, 22,994 vaches et 2,447 veaux, tandis qu'en 1844 elle n'avait tiré de l'étranger que 3,710 bœufs, 1,156 vaches et 55 veaux; de même pour les moutons et les porcs. J'applaudis de tout mon cœur à ce que notre agriculture trouve de l'autre côté du détroit un débouché avantageux pour ses productions, mais je m'inquiète de voir diminuer ainsi les ressources alimentaires de la France, déjà trop exiguës, si l'on ne nous ménage en même temps le moyen de les remplacer. Laissons à l'exportation la liberté dont elle jouit, rendons-la plus libre même par la suppression des droits de sortie, mais en revanche appelons l'importation, provoquons-la par l'abolition des droits. Dans l'intérêt de l'hygiène publique, qui réclame impérieusement qu'au lieu de restreindre sa consommation de viande, la France l'augmente, il faut de deux choses l'une : ou mettre un droit élevé sur le bétail à la sortie, ou bien ouvrir au bétail étranger la porte à deux battans. De ces deux solutions, entre lesquelles il faut absolument choisir, la seconde certainement est la seule possible, quelque puissans que soient les prohibitionnistes dans l'état.

Il résulte de ce qui précède que dès aujourd'hui l'établissement de la liberté du commerce des céréales n'aurait aucun inconvénient et ne produirait que des avantages. Je parle de la liberté définitive, permanente, telle que l'avaient nos pères quant à l'entrée. A cause de la disette, on a reconnu déjà le besoin d'un régime de franchise provisoire, qui expirera au 31 juillet. Il est nécessaire de maintenir la suppression des droits sur le blé pendant une année, à partir de la récolte prochaine. C'est la détermination à laquelle sont arrivés les gouvernemens les plus éclairés de l'Europe occidentale, le gouvernement anglais et le gouvernement belge notamment. Le gouvernement anglais, qui avait aboli définitivement, par la loi de 1846, les droits sur les subsistances du règne animal, et qui s'était contenté d'abaisser dans une très forte proportion les droits sur les céréales de manière à ne laisser commencer la liberté qu'au 1er février 1849, a, au commencement de l'année courante, institué provisoirement une entière liberté du commerce des grains jusqu'en septembre; il vient d'annoncer l'intention de la proroger d'un an. Le gouvernement belge a pris le même parti; il recule même le terme de la liberté provisoire jusqu'au 31 décembre 1848. Chez nous, on s'est refusé à rien changer aux lois qui règlent l'entrée des denrées animales. On consent en ce moment à une prorogation de l'exemption pour les céréales, mais on ne la veut que de trois mois.

On se réserverait cependant la faculté d'extension successive par ordonnance; on craint que l'avilissement des prix ne suive tout à coup l'excessive cherté de cette année. Avant d'essayer d'apprécier cette crainte en tant que sentiment politique, tâchons de savoir exactement ce qu'elle vaut comme prévision administrative; examinons jusqu'à quel point il serait possible que, dans les circonstances où nous sommes, les grains baissassent subitement, par le cours naturel des choses, après la récolte. Consultons l'histoire des disettes précédentes.

Nous avons eu de ces tristes visitations de la Providence plusieurs fois déjà depuis le commencement du siècle, en 1811-12, en 1816-17. A chaque fois, on peut voir que le blé est demeuré cher même après la récolte suivante, qui s'est trouvée bonne. En 1811, mauvaise récolte : l'effet s'en fait sentir aussitôt; le prix moyen de 1811 est élevé, la statistique officielle le fixe à 26 fr. 13 cent. En 1812, la récolte est au-delà de l'ordinaire : le prix moyen est cependant de 34 francs 34 centimes pour la France entière, et le prix même de 1813 est encore haut : il est de 22 fr. 51 cent., tandis que les trois années qui avaient précédé la crise avaient vu le blé à 16 fr. 54 cent. (1808), 14 fr. 86 cent. (1809), 19 fr. 61 cent. (1810), et, en 1814, il retombe à 17 fr. 73 cent. En 1816, la récolte est détestable : le prix moyen de l'année est de 28 fr. 31 cent. L'année suivante, qui fut comme toujours le moment de la grande souffrance, le prix moyen fut de 36 fr. 16 cent. En 1818, malgré les ressources qu'avait données la moisson de 1817, il fut de 24 fr. 65 cent., et c'est seulement en 1819 qu'il retombe à un taux modique, 18 francs 42 cent. Dans l'une et l'autre de ces crises, les blés de la récolte postérieure à celle qui avait causé la disette se sont vendus cher malgré la liberté du commerce des grains, dont on jouissait alors, et qui, en 1817 et en 1818 du moins, fut complète par terre et par mer, tandis qu'en 1813 la France avait ses ports bloqués, et même, à la fin de l'année, ses frontières de terre fermées par la guerre. Si l'on veut acquérir la preuve de la lenteur avec laquelle la nouvelle récolte fait sentir son influence modératrice des prix élevés, empruntons à la statistique officielle les cotes successives mois par mois. Pour 1812, les *Archives Statistiques* ne donnent rien; mais, pour 1813, leur indication est complète, et elle est concluante. En janvier 1813, malgré la récolte favorable de 1812, le blé est encore au taux excessif de 29 fr. 65 cent. Il descend les mois suivans, mais peu à peu. La cote officielle est comme il suit :

Février.. . . .	28 fr. 94 cent.	Mai..	24 fr. » cent.
Mars..	26 fr. 92 cent.	Juin..	21 fr. 58 cent.
Avril..	25 fr. 13 cent.		

En juin 1813, malgré les apparences d'une très bonne récolte, le blé

restait donc encore au-dessus du cours habituel; en octobre seulement, il fut à 19 fr.

Pour la crise suivante, nous avons des renseignemens plus étendus. En 1816, la récolte est très mauvaise, comparable à celle de 1846. On savait, avant qu'elle eût été ramassée, combien elle serait insuffisante; toutes les apparences avaient été contraires, et l'administration d'alors ne publia pas de circulaire optimiste. Dès l'automne de 1816, les prix furent élevés; mais le premier semestre de 1817 fut, comme celui de 1847, le moment le plus rude. Voici les prix de 1817, mois par mois :

COTE MOYENNE DU BLÉ, MOIS PAR MOIS, EN 1817.

Janvier.	34 fr. 96 cent.	Juillet.	36 fr. 19 cent.
Février.	36 fr. 46 cent.	Août.	32 fr. 32 cent.
Mars.	37 fr. 29 cent.	Septembre. . .	31 fr. 03 cent.
Avril.	39 fr. 60 cent.	Octobre. . . .	31 fr. 67 cent.
Mai.	44 fr. 94 cent.	Novembre. . .	31 fr. 62 cent.
Juin.	45 fr. 46 cent.	Décembre. . . .	32 fr. 38 cent.

Passons à l'année 1818, qui fut dans le cours de la crise d'alors placée comme le sera 1848 dans celle-ci. On la voit s'ouvrir aussi par des prix élevés qui ne s'abaissent que lentement. En voici la série :

COTE MOYENNE DU BLÉ, MOIS PAR MOIS, EN 1818.

Janvier.	30 fr. 37 cent.	Juillet.	24 fr. 78 cent.
Février.	28 fr. 02 cent.	Août.	24 fr. 87 cent.
Mars.	26 fr. 28 cent.	Septembre. . .	23 fr. 80 cent.
Avril.	25 fr. 21 cent.	Octobre. . . .	22 fr. 98 cent.
Mai.	22 fr. 68 cent.	Novembre. . .	21 fr. 90 cent.
Juin.	23 fr. 57 cent.	Décembre. . .	21 fr. 39 cent.

Ainsi, à la fin même de l'année, le blé est au-dessus de la moyenne, quoiqu'on fût séparé alors de la récolte désastreuse de 1816 par deux moissons, et l'année 1819 seule rentre dans les prix moyens. Voilà comment se comportèrent les grains alors, selon la statistique publiée par les soins du ministre du commerce. Voilà comment l'influence d'une mauvaise récolte se fait cruellement sentir long-temps après. On se l'explique facilement. Une récolte qui est insuffisante à ce point oblige le pays à épuiser tous les grains qui restaient des années précédentes. On entre dans la saison nouvelle sans la moindre réserve, et il n'en faut pas davantage pour que les prix soient élevés. Les propriétaires, ou, ce qui est la même chose vis-à-vis du public, les commerçans en grains, ayant eu plus de profits de la mauvaise récolte que d'une qui aurait été bonne, sont en fonds et maintiennent les prix.

Tel fut le cours que suivirent les choses après les insuffisantes ré-

coltes de 1811 et de 1816; telle doit être la marche des événemens sous l'influence de 1846. Dans les crises passées, une mauvaise récolte a élevé les prix pendant deux années. Elle doit en faire autant cette fois. Sur quoi se fonderait-on pour contester la similitude? Par conséquent, comment qualifier le projet de loi qui vient d'être présenté? Dira-t-on que c'est de la réserve et de la prudence? L'homme réservé est celui qui ne fait rien que ce qu'il faut, mais aussi qui fait tout ce qu'il faut. On est prudent lorsqu'on mesure d'un regard sûr les chances de l'avenir, et non pas lorsqu'on ferme les yeux pour ne le pas voir. Le projet de loi me semble d'une imprudence extrême, parce qu'il compromet de la manière la plus grave la popularité du gouvernement, et semble fait tout exprès pour donner désormais un argument à ceux qui lui ont injustement reproché de manquer de sympathie pour les classes ouvrières.

En 1817, on eut la ressource des pommes de terre. Jusqu'alors on les avait cultivées médiocrement; on se mit à en planter avec ardeur, et on eut ainsi, dès la fin de 1817, un supplément de nourriture. Cette année, au contraire, la pomme de terre nous manquera. Nos cultivateurs en ont moins planté en 1847 qu'en 1846, par beaucoup de raisons : ils s'en sont méfiés, ou bien ils n'en avaient pas parce qu'elle s'était pourrie, ou encore ils ne pouvaient en acheter qu'à un taux excessif. Les céréales de printemps par lesquelles on les a remplacées rendent et valent moins que les céréales d'automne, et cependant le calcul le plus favorable n'attribue à celles-ci, pour une même superficie en culture, que la moitié ou les deux cinquièmes de la puissance nutritive de la pomme de terre. On peut estimer qu'habituellement, depuis quelques années, nous avions de ce tubercule précieux assez pour nourrir une population de quatre à cinq millions, indépendamment de ce qu'en consomment les animaux. Supposez que, tout balancé, le déficit sur cet article soit égal à la ration d'un million d'hommes : la supposition n'a rien d'exagéré, les cultivateurs le reconnaîtront; il faudra, pour en tenir lieu, au moins 3 millions d'hectolitres de blé. Cette lacune suffirait presque, en temps ordinaire, pour occasionner une hausse. Dans la circonstance actuelle, elle doit retarder le jour où les prix auront retrouvé le niveau commun, à moins que la Providence ne nous gratifie d'une récolte en grains tout-à-fait prodigieuse : or, serait-il sage d'y compter? On agit pourtant comme si l'on ne pouvait manquer de l'avoir, lorsqu'on s'obstine à ne rien faire ou qu'on se borne à des expédiens sans portée.

Pour quiconque observe avec soin, une fois écartée l'hypothèse d'une récolte merveilleuse, à laquelle il ne faut jamais croire avant de l'avoir dans le grenier, il n'y a pas d'incertitude sur la question de savoir si, pendant la saison prochaine, qui s'ouvrira en juillet et se terminera à

la moisson de 1848, le blé sera cher ou à bon marché. Tout porte à croire sans doute qu'il sera bien moins cher qu'aujourd'hui; mais le prix actuel est une calamité: il n'existe pas d'ordre social qui pût le supporter long-temps. Tant que le blé n'aura pas repris son taux habituel de 20 fr., les bons citoyens, les hommes qui ont quelque sentiment généreux dans l'ame, devront ne pas se tenir pour satisfaits. Lors même que le gouvernement, au lieu de faire les plus grands efforts, s'enfermerait dans une inaction complète, il y a lieu de penser que nous nous rapprocherions assez vite de la cote de 30 fr. l'hectolitre, de même que dans la saison comprise entre juillet 1817 et juillet 1818; mais les prix de 30 à 35 fr. et même de 25 à 30 sont pénibles pour les populations, nuisibles à l'industrie. Ils enfantent toujours et nécessairement des crises commerciales. Aussi un gouvernement habile, nous ne disons pas humain, doit, quand il prévoit des prix pareils, donner toutes les facilités à l'importation des alimens de toute nature. Mais il se pourrait, dira-t-on, qu'alors l'hectolitre de blé, dans la rapidité de son mouvement descendant, fût précipité au-dessous de la cote de 20 fr. Cette prévision ne s'appuie sur aucun précédent, n'a aucune probabilité, et, à aucune autre époque de disette, elle n'a moins mérité d'être sérieusement prise en considération. Cependant accordons que cette baisse subite soit possible. Au fait, rien n'est radicalement, mathématiquement impossible en ce monde, et, dans les choses humaines, les sages n'ont pour se conduire rien de plus que des probabilités; si les événemens des sociétés étaient absolument réglés par des formules algébriques, le mérite d'être sage se réduirait à celui de résoudre une équation, et ce serait fort mince. Soit donc : il n'est pas impossible que le blé tombe, en octobre ou en novembre, au-dessous de 20 fr., qu'il soit coté à 18 par exemple. Mais est-ce qu'il n'est pas dix fois plus possible qu'au lieu de 18 fr., il soit alors à 30? et quel est le moindre de ces deux maux, le prix de 30 fr., ou celui de 18, puisque la cote de 18 fr. s'appelle un mal? A mesurer seulement la probabilité de l'une ou de l'autre, quelle est, de ces deux chances, celle dont un homme d'état doit s'affecter?

La proposition ministérielle dénote, on vient de le voir, une connaissance médiocre des faits antérieurs. Le gouvernement, qui publie d'excellens documens et à qui l'on est redevable des *Archives Statistiques*, d'où nous avons tiré ce qui précède concernant les disettes de 1812 et de 1817 (1), devrait bien les lire pour son propre compte. Elle suppose aussi des notions commerciales peu exactes. Il semblerait que les pays producteurs de céréales soient à nos portes, qu'on puisse y puiser à discrétion et en un tour de main, ou encore que, pour trouver des navires prêts à partir en tel nombre qu'on voudra, il n'y ait qu'à frapper

(1) *Archives Statistiques*, pages 18 et 23.

la terre du pied. On accorde un délai de trois mois pour des entreprises qui exigeront moyennement, pour l'aller et le retour et pour le chargement, tout ce temps-là, quand il s'agira de nos ports les mieux situés et des pays producteurs les moins éloignés, mais qui absorberont quatre à cinq mois dans la plupart des circonstances. Trois mois suffiront en général pour envoyer du Hâvre un navire vers la Baltique et le faire rentrer chargé; mais de Bordeaux à Dantzig ce sera trop peu. Certainement trois mois ne sont pas assez pour une expédition de Marseille à Odessa, ou du Hâvre à New-York et à la Nouvelle-Orléans. Un armateur ne se chargera pas d'une opération pour la Nouvelle-Orléans à moins de cinq mois. A la vérité, si l'on tient compte de ce que la loi sera promulguée un mois environ avant le 31 juillet et de ce qu'un délai est accordé aux navires qui seraient partis du lieu de chargement avant le commencement d'octobre, on est fondé à soutenir que le délai est calculé de manière à permettre le voyage dans tous les cas. Calculons donc ce qu'il est possible d'attendre d'un voyage.

Les relevés de notre effectif maritime, tels qu'ils sont publiés par l'administration des douanes, constatent que tout ce que nous avons de navires en état de faire de longs trajets, c'est-à-dire de plus de 200 tonneaux, en confondant la voile et la vapeur, ne va qu'au nombre de 650, d'un tonnage total de 182,000 tonneaux (1). Admettons que tous ces bâtimens se consacrent à aller chercher des blés, qu'on renonce entièrement à la navigation coloniale, à la grande pêche, à nos relations avec la mer du Sud et avec le Brésil; ne faisons aucune déduction pour les bâtimens à vapeur, qui cependant ne sauraient recevoir cette destination. Admettons encore que les 182,000 tonneaux de jauge équivalent à 200,000 tonnes de charge réelle. A 75 kilogrammes l'hectolitre, ce sera une quantité de 2,660,000 hectolitres qu'on pourra nous amener ainsi en un voyage. 2,660,000 hectolitres, c'est moins probablement qu'il ne faudra pour combler le seul déficit en pommes de terre. Et puis, pour nous refaire des réserves dont la présence comprime la hausse, pour nous remettre enfin en situation régulière, une importation de deux fois au moins la même quantité serait indispensable. Or, moyennement, en tenant compte de toutes les circonstances, chaque navire en quête de blé ne pourrait faire que trois voyages dans l'année. Ainsi toute la marine française employée, pendant une année entière sans relâche, à aller nous chercher du blé dans les pays de production, sans qu'on en distraie une seule voile, subviendrait tout juste à nos besoins, en supposant que la récolte ne soit pas au-dessous de l'ordinaire. C'était pourtant une raison pour qu'on ne donnât pas au commerce moins de l'année entière.

(1) *Tableau du commerce de* 1845, page 655.

La proposition ministérielle laisse à désirer sous un autre point de vue. On a senti que la prorogation de trois mois ne serait pas suffisante, on a voulu se réserver une porte de derrière pour l'étendre. Il est donc dit expressément dans le projet de loi que des ordonnances pourront reculer le terme fatal. Ainsi le commerce aura devant lui la chance qu'un délai supplémentaire lui soit accordé, mais aussi bien la chance qu'on le lui refuse : on fait peser sur lui l'indéterminé, l'inconnu, ce qui rebute la spéculation légitime et honnête. On oublie donc que la législation provisoire inaugurée en janvier dernier a eu précisément pour objet de soustraire le commerce aux incertitudes de l'échelle mobile, et voici qu'après les avoir chassées par une porte, on les ferait rentrer par une autre. Vos ordonnances, en effet, sont pour le moins aussi aléatoires que l'échelle mobile. Quelle garantie a-t-on que l'administration ne se formera, au sujet des approvisionnemens de 1848, des idées du même genre que celles qui lui ont inspiré la circulaire de l'automne dernier? L'échelle mobile au moins n'avait pas de ces distractions-là. De grace, renonçons à ces complications, à cet arbitraire, car c'est le nom propre de ce système. Ayez une formule qui soit simple dans ses combinaisons comme l'objet à attendre, un programme large comme le besoin public auquel il faut satisfaire. En présence des populations affamées, n'écoutez d'autres conseils que ceux de votre cœur, qui est bon. Ne craignez pas de trop bien faire; craignez, au contraire, de ne pas faire assez; croyez fermement que vous ferez toujours trop peu. Que votre loi soit donc la liberté pendant un an et pour toutes les subsistances. Il n'y a que cela de vrai et de sage, d'efficace et d'humain.

Enfin le projet de loi a un grave défaut : il ne stipule rien pour la viande. Le bétail sur pied et même les salaisons resteraient frappés des droits actuels. L'administration devrait bien donner au public la clé de ses actes sur ce sujet. Jusqu'à explication, ils nous semblent fort contradictoires. Après la révolution de 1830, c'était une sorte d'idée fixe de supprimer les droits sur le bétail, qui avaient été votés en 1822 malgré le gouvernement de la restauration lui-même. Le 3 décembre 1832, un projet de loi est présenté qui aurait réduit le droit sur les bœufs de moitié. La chambre des députés eut le tort de le repousser. Le gouvernement ne se tient pas pour battu; il revient à la charge en 1834, atténuant sa première proposition de manière à abaisser le droit d'un tiers seulement. Le sentiment libéral et populaire du gouvernement fut encore une fois vaincu par l'esprit prohibitionniste de la chambre. Le gouvernement cependant ne se lasse pas. En 1837, le ministre du commerce adresse aux conseils-généraux une notice ambiguë dans sa rédaction, incertaine dans son raisonnement, mais qui, par les faits qu'elle cite, provoque à la modération des droits. En 1842, il publie un tableau

comparé de notre consommation en bétail pendant les années 1830 et 1839, et il arrive à cette conclusion, qui l'alarme, que nos ressources diminuent. Si à ce moment les conseils-généraux de l'industrie ne font pas une manifestation pour la baisse des droits, ce n'est pas de sa faute. Depuis lors, l'opinion s'est de plus en plus accréditée, et fort justement, qu'une population qui ne consomme pas de viande porte en elle-même une cause déplorable d'infériorité dans tous les travaux de force, et de mortalité par les maladies et l'épuisement au milieu des hasards de la guerre. Une clameur s'est élevée parmi les esprits éclairés afin que les intérêts de l'humanité et ceux d'une politique vraiment nationale obtinssent satisfaction; beaucoup de propositions plus ou moins mûries ont surgi. Chacun a présens à l'esprit différens documens et divers discours qui ont fait beaucoup d'impression au moment où ils se sont produits. Pour ne parler que de ce qui est le plus récent, je citerai MM. Payen, de l'Académie des Sciences, et de Vogué, propriétaire et maître de forges, qui, dans la dernière session du congrès agricole, ont montré, chacun d'un point de vue spécial, les services divers qu'il y avait à attendre de l'introduction de la viande dans l'alimentation populaire, et l'économie même qui pourrait en résulter pour les petites bourses. Je rappellerai encore l'excellent discours qu'a prononcé M. Daru à la chambre des pairs il y a quelques jours. L'espèce d'agitation qui a régné dans le pays au sujet des droits sur le bétail a été l'ouvrage du gouvernement plus que de personne; il devrait s'en applaudir, car c'est honorable pour lui. Cependant la disette s'avance sur nous, elle nous saisit, elle étreint les populations. L'instant semble arrivé où le gouvernement mettra à exécution une pensée qui lui était chère et qu'il semblait recéler au fond de son ame pour la faire paraître au grand jour dès que l'occasion se présenterait. Hélas! non; il ne veut plus de l'abaissement des droits ni comme mesure définitive, ni comme expédient provisoire. Une loi temporaire des subsistances est présentée; le bétail et les viandes salées n'y sont pas nommés. Une discussion sur ce sujet s'ouvre à la chambre des pairs à l'occasion d'une pétition envoyée du Hâvre; le ministre du commerce monte quatre ou cinq fois à la tribune pour combattre la commission, qui concluait à la suppression des droits pendant la crise, laissant indécise la question générale. On a remarqué combien le ministre, que personnellement chacun à la chambre des pairs aime et honore, avait eu peu de succès après un pareil effort. Quand on a été aux voix, deux mains seulement se sont levées pour appuyer ses conclusions. Ce vote cependant est un avertissement pour le cabinet.

Ces inconséquences et ces fausses mesures ont été inspirées par une même pensée. On s'est laissé dominer par la crainte que les subsistances ne tombassent à trop bas prix pendant l'année 1847-48. Surpre-

nant travers de chercher avant toute chose, quand on est en pleine disette, à se prémunir contre le bon marché, et, lorsque les populations sont affamées, de se donner pour principal souci qu'elles n'aient dans quelques mois et pour quelques mois la subsistance à trop bas prix. Il n'était pas à supposer qu'après l'éclat et la puissance qu'ont reçus des mains de la France les principes populaires, ce fût parmi les nations notre patrie qui donnât cet exemple au monde! Pénible contradiction, qu'on voudrait couvrir d'un voile, pour l'honneur de notre temps! Au sein de l'asile d'où ils nous contemplent et nous encouragent à poursuivre l'œuvre qu'ils avaient si noblement commencée, les hommes immortels de 89 doivent en éprouver une humiliation profonde. Ils ne sont pas les seuls à qui ce qui se passe parmi nous en ce moment remonte comme une vapeur offensante; car il faut rendre cette justice aux siècles passés, dès qu'il s'agissait des subsistances, l'ancien régime, tout imbu qu'il était de l'esprit de monopole, était peuple autant que les grands hommes de 1789, et on ne le surprit jamais à rechercher les moyens d'enchérir la vie. C'est un système nouveau d'économie nationale, une nouvelle notion de gouvernement patriotique, qui fait école de notre temps et qui a de chauds partisans même dans la fine fleur des amis du peuple. Au milieu de notre génération légataire du siècle des lumières, ces sophismes grossiers se sont fait jour et ont acquis l'empire. Plus d'une ame honnête et désintéressée les a salués comme des maximes d'état, comme une émanation de la sagesse éternelle. C'est ainsi que nous offrons aujourd'hui ce spectacle inoui, qu'au fort d'une disette à peu près sans exemple, le soin le plus empressé des pouvoirs publics soit de préserver la France de la calamité qui consisterait à avoir le pain et la viande à bas prix, dans l'intervalle qui séparera la moisson de 1847 de celle de 1848, après que toutes les économies des pauvres gens auront été dévorées, alors qu'une grande partie des populations se sera endettée pour traverser la crise, et que, le capital national ayant été amoindri par la disette, les moyens de travail seront devenus plus rares. Il est cependant démontré, nous le croyons, par l'exposé qui précède, que ce bon marché de la vie, qui serait un malheur dans la nouvelle langue française qu'on nous a faite, ne nous menace aucunement. Nous n'avons en perspective que la cherté, qui, à la vérité, dans ce nouveau vocabulaire, est peut-être un grand bien. C'est en prévision de la cherté que le gouvernement doit combiner tous ses actes.

IX.

Au sujet des travaux publics, les pouvoirs de l'état ont eu une double occasion de manifester leur prévoyance et leur appréciation éclairée de la situation.

La compagnie de Paris à Lyon s'est trouvée arrêtée dans son entreprise par une fâcheuse découverte. Après avoir commencé ses travaux avec activité et s'être mise en mesure d'ouvrir prochainement sa ligne entre Paris et Tonnerre, elle a reçu un rapport de son ingénieur en chef, homme d'une capacité et d'une loyauté éprouvées, annonçant que la dépense, estimée à 200 millions, s'élèverait à plus de 300. La panique s'est répandue parmi les actionnaires; un grand nombre aurait voulu l'abandon de l'entreprise; les plus modérés se sont accordés à solliciter du gouvernement la révision de l'acte de concession. La compagnie a demandé qu'on prolongeât la durée de sa jouissance, qui est de quarante-un ans, et qu'on l'affranchît de la traversée de Lyon, qui, telle qu'elle est indiquée dans la loi, serait infiniment onéreuse (1).

Le gouvernement a longuement réfléchi, et, à la fin, la transaction qui est intervenue et qui n'est que provisoire, est, de toutes celles dont il avait été question, celle qui garantit, pour la saison actuelle et pour l'hiver prochain, la moindre quantité de travail aux populations. La compagnie de Lyon s'engageait à porter, d'ici au mois de juillet 1848, à 120 millions le chiffre de ses dépenses calculées à partir de l'origine, ce qui supposait un nouvel appel de fonds de 40 millions et des travaux neufs pour pareille somme, mais c'était à condition que la confiscation qu'elle aurait eu à subir, dans le cas où l'on ne serait pas tombé définitivement d'accord, n'irait pas au-delà de son cautionnement ou de 16,800,000 fr. Les administrateurs de la compagnie craignaient que les actionnaires ne répondissent pas à l'appel de fonds, ou, réunis en assemblée générale, ne provoquassent la suspension des travaux, afin d'intimider à leur tour le gouvernement, dans le cas où il s'agirait pour eux de courir la chance d'une confiscation de 24 millions, telle que le gouvernement la voulait. A cette combinaison qui assurait l'établissement immédiat de nombreux chantiers, et qui avançait la construction d'un chemin de fer unanimement jugé indispensable, l'administration en a préféré une autre qui n'assure des travaux que jusqu'à concurrence de la somme de 10 millions, mais qui soumet éventuellement la compagnie à une pénalité de 24 millions. Il semble que l'administration ait eu, avant toute chose, le désir de montrer qu'elle savait faire acte d'autorité vis-à-vis des compagnies de chemins de fer. Ce n'était pas la question. Personne, parmi les hommes dont le gouvernement doit rechercher l'approbation, ne l'accuse sérieusement d'être dans la dépendance de compagnies de chemins de fer; mais tout le monde se plaint de ce que la France n'a pas encore ses voies de communication rapide pendant que l'Angleterre et l'Allemagne en sont couvertes, et on en a de l'hu-

(1) Cette traversée suppose l'établissement de trois gares complètes pour les voyageurs et pour les marchandises dans la seule ville de Lyon ou dans ses faubourgs.

meur contre le gouvernement. Le pays est impatient de jouir de la ligne de fer qui conduira de Paris aux deux villes les plus populeuses du royaume, qui mettra la Méditerranée à quinze heures de la capitale, Alger à deux jours et demi. Et il est actuellement d'intérêt public au premier chef que de vastes ateliers soient ouverts aux populations cet automne et l'hiver prochain. On atteignait ce double objet en adoptant le système que recommandait la compagnie. On y tourne le dos par l'autre système. L'administration est donc tombée dans une regrettable méprise; il reste cependant l'espérance que la chambre, saisie de la question par un projet de loi, réparera cette erreur.

La commission du budget, cédant à l'amour de l'économie qui doit, en effet, être sa règle, a l'idée de réduire les travaux publics extraordinaires dans une très forte proportion pour l'exercice 1848. Le ministre des travaux publics demandait pour cette destination un crédit de 133 millions, qui était en rapport avec les crédits des exercices précédens. La commission veut réduire la demande du gouvernement de plus de 90 millions. On ne se rendrait compte de cette disposition que si le désordre était dans nos finances; mais il n'en est rien. Nos revenus publics, il est vrai, n'ont pas continué cette année de suivre la marche ascendante qui a imperturbablement signalé notre patrie à l'étonnement de l'Europe depuis quinze ans. Prises dans leur ensemble, les recettes indirectes du premier trimestre de 1847 sont un peu en dessous de celles de 1846, la différence est de 4,361,000 francs; cependant elles sont de 9,435,000 francs au-dessus de celles de 1845, c'est-à-dire au-delà des prévisions du budget. Ce n'est donc pas une situation financière faite pour alarmer. On ne voit pas non plus que le crédit de l'état diminue? L'état n'a pas cessé d'inspirer la plus grande confiance aux capitalistes. Si les rentes françaises ont baissé, si l'intérêt des bons du trésor a du être haussé, le gouvernement français en cela subit la condition commune de tous les gouvernemens européens. Le capital est momentanément raréfié; quiconque a besoin de capital, individu ou état, en subit les conséquences. Le gouvernement, dit-on, va être forcé d'emprunter; il faut donc qu'il réduise ses dépenses au strict nécessaire. Il me semble que les travaux extraordinaires destinés à occuper les bras pendant que les subsistances sont chères font partie du nécessaire dans le sens le plus strict. Le gouvernement vient d'éprouver, à l'occasion des bons royaux, que, lorsqu'il faisait un appel aux capitalistes, les fonds ne lui manquaient pas, et il vaut mieux emprunter pour faire exécuter des travaux utiles, qui devraient être accomplis, dans tous les cas, d'ici à très peu de temps, que pour augmenter l'armée de vingt ou de trente mille hommes, afin de contenir les masses populaires. D'ailleurs, au point de vue financier, et toute question d'humanité ou d'ordre public à part, c'est une opération plus onéreuse d'ajour-

ner l'entrée en jouissance de voies de communications utiles, où de grands capitaux de l'état sont déjà engagés, que d'emprunter même à 5 pour en accélérer l'achèvement. On peut espérer, d'ailleurs, que le taux de 5 pour les bons royaux ne se maintiendra pas long-temps. Le meilleur symptôme à cet égard, c'est que la rente 5 pour 100 est à 116.

Les inflexibles partisans des économies ont encore une réponse : « Nous, diminuer les travaux publics! le ciel nous en garde! disent-ils. Nous maintenons cette ressource du pauvre. Les reports des exercices précédens laissent disponible une somme telle qu'en la joignant aux crédits votés pour 1847 et à ceux que nous laissons pour 1848, on aura pour les deux années une moyenne égale à la plus forte somme qui ait été jamais consacrée aux travaux extraordinaires. » Les hommes honorables et bien intentionnés qui tiennent ce langage sont dupes d'une illusion. Si constamment de chaque exercice il reste pour le suivant un excédant disponible, il faut croire qu'il y a dans notre mécanisme des travaux publics une cause qui empêche de dépenser rigoureusement chaque année le crédit alloué, et qui tantôt induit à l'excéder, tantôt force à rester en-deçà. Cette cause est connue, c'est la spécialité des chapitres. On ne dit point au ministre des travaux publics : Vous dépenserez cette année en bloc telle somme, cent millions par exemple; on lui morcelle ce total entre trente ou quarante chapitres, qui ne doivent point empiéter l'un sur l'autre. Avec cette méthode, qui peut, du point de vue du bon ordre des finances, offrir beaucoup d'avantages, il a été et il sera toujours impossible à un ministre des travaux publics de tirer bon parti des sommes qui lui sont confiées, s'il n'a pas la faculté des reports, et s'il n'en use point à l'aise. Les personnes les moins versées dans les travaux publics comprennent qu'il ne faut pas songer, pour chaque entreprise spéciale, à dépenser strictement une somme déterminée à chaque campagne. On peut être retardé par mille accidens tenant les uns à la saison, les autres à une fourniture espérée, mais non réalisée, celui-ci au régime des fleuves, celui-là à la tenue de la mer, d'autres enfin à cet imprévu que rencontrent toutes les œuvres des hommes; mais, avec la faculté de reporter d'un exercice au suivant les sommes votées, on compense les retards de certaines années par l'accélération des autres. Lors donc que la commission du budget considère comme devant être dépensées réellement à la fin de 1848 toutes les allocations accordées jusque-là, elle caresse une chimère. Autre observation : il ne restera à l'exercice 1848 une somme considérable, après la suppression projetée de 93 millions, qu'autant qu'en 1847, pendant le fort de la disette, le gouvernement se sera abstenu d'activer de toutes ses forces les travaux : ou bien l'on constate que le gouvernement, de lui-même, a commis cette impardonnable omis-

sion, et alors c'est un bien grave reproche qu'on lui adresse; ou bien on essaie de l'y contraindre, et, dans ce cas, on assume une bien lourde responsabilité.

Admettons que la nécessité de réduire les dépenses publiques soit parfaitement établie. Pourquoi s'attaque-t-on de préférence aux travaux extraordinaires? Il serait bon que l'on fît connaître au nom de quelles convenances et de quel principe on frappe avec cette prédilection les dépenses productives. Accordons que, depuis quelques années, il eût été bien qu'on mît plus de scrupule à autoriser les accroissemens de dépenses. Est-ce que c'est en faveur des travaux publics seulement qu'il y a eu des prodigalités? est-ce même sur ce point qu'on s'est réellement montré prodigue? Je vois qu'on met en bon état nos routes royales, qu'on achève une portion seulement de nos canaux, qu'on améliore nos principaux ports de mer, qui étaient trop resserrés et dont les dispositions étaient défectueuses. A l'égard des chemins de fer, qui de tous les chapitres du budget des travaux publics formaient le plus lourd, on a rejeté sur l'industrie privée la majeure partie du fardeau. S'il est vrai qu'on se soit trop pressé de commencer l'amélioration de quelques ports secondaires, la dépense en est bornée; ce n'est pas ce qui charge le budget. Dans nos dépenses en travaux publics donc, je ne vois rien qu'on doive regretter. Ce sont toutes dépenses qui tourneront à la prospérité du pays. Qui voudrait en dire autant de tous les autres chapitres du budget?

Depuis une dizaine d'années, nos dépenses militaires sur terre et sur mer ont pris un développement excessif. Je trouve dans des notes qu'a bien voulu me communiquer l'illustre et vénérable comte Mollien, ancien ministre du trésor, que dans les trois années qui suivirent la rupture de la paix d'Amiens et se terminèrent à Austerlitz, pendant une période où tout l'effort du gouvernement était dirigé vers la guerre, où, pour relever la marine afin qu'elle pût affronter Nelson, on faisait tous les sacrifices imaginables, la dépense du ministère de la guerre avait été de 809 millions, celle du ministère de la marine de 440. C'est en moyenne par année 270 millions à la guerre, et 146 à la marine. Nous qui avons adopté une politique diamétralement contraire à celle de Napoléon, qui avons le système de la paix, qui demandons à la paix notre force et notre lustre, dont le titre à l'estime de la postérité sera d'avoir sauvé la paix de toutes les embûches, de tous les guets-apens qu'on avait dressés contre elle, nous avons de plus fortes dépenses militaires que le gouvernement de Napoléon! Quant au ministère de la guerre, nous sommes à cent millions de plus. Il semble qu'on épie toutes les ocasions de le grossir. Du côté de la mer, nous avions eu le bon esprit, pendant les premières années qui suivirent 1830, de ne pas

accroître nos armemens. Les traditions du baron Portal, qui considérait 60 millions comme un budget normal de la marine, étaient respectées, et, à l'expiration de 1838, nous n'étions qu'à 72 millions. En 1839, nous sommes montés à 80; en 1840, à 98. 1841 et 1842 nous ont ramenés, à quelques millions près, aux budgets de 1803, 1804 et 1805. De ce chiffre élevé, nous étions un instant revenus à 120, au double du budget-type du baron Portal, mais actuellement nous voilà remontés au niveau de l'époque où Napoléon se préparait énergiquement à une action décisive dont le prix devait être l'empire des mers. Nous aurons dépensé en 1847 les 145 millions de la période close à Trafalgar. Nous sommes les seuls en Europe qui, depuis 1830, ayons fait subir de pareils accroissemens à notre état militaire.

Cependant voici qu'une circonstance se présente où l'amour de l'économie s'empare violemment des pouvoirs publics. La commission du budget prend la ferme détermination de réduire les dépenses de l'état. Sans doute on va porter la hache dans cet échafaudage élevé par l'esprit guerrier depuis qu'on l'avait laissé s'impatroniser au milieu de notre société pacifique. On va réduire le budget de la guerre au moins à la dépense de l'année d'Austerlitz. On signifiera au gouvernement que l'Algérie doit cesser d'être un chancre financier, et que, pour contenir une population de deux millions d'Arabes, sans rien faire pour la colonisation, il faut qu'il se contente de moins de 100,000 hommes et de 100 millions. Pour ce qui est de la marine, la commission du budget, d'une voix courageuse et ferme, va dominer les vaines clameurs de quelques patriotes fougueux qui se sont persuadés que la France pouvait reprendre l'empire des mers, et qui ont fait accroire à la multitude qu'il était possible d'être une grande puissance maritime quand on n'avait qu'une petite marine marchande. Assurément donc on va couper court à nos essais de colonie dans l'Océanie, réduire à la plus simple expression l'appareil dispendieux imaginé pour remplacer le droit de visite; de même on soumettra à un jugement nouveau la loi des 93 millions de supplément à la marine. De tout cela, il n'est pas question. Le grand mot d'économie a été prononcé, il est devenu le mot d'ordre. Nous n'en garderons pas moins, avec notre politique de paix, un budget de la guerre tel que pourrait le désirer une puissance à la veille d'entreprendre la conquête de l'Europe : nous n'en rabattrons pas même un seul des régimens ajoutés en 1840. L'Algérie ne cessera pas d'occuper cent mille hommes et de nous coûter 100 millions pour ne pas coloniser. Nous persévérerons dans notre judicieuse poursuite de ravir à Albion l'empire des mers, et de nous faire une marine militaire autrement qu'en instituant une bonne marine marchande. Nous conserverons religieusement nos possessions de l'Océanie, dussent-elles demain nous susciter, comme hier, un cas de rupture avec l'Angleterre. La

flotte spéciale que nous entretenons afin de nous soustraire au droit de visite qui humiliait notre pavillon, mais dont s'accommodait l'orgueil de l'Angleterre, quoiqu'elle le subît autant que nous, ne sera pas diminuée d'un navire. Au sujet de la loi des 93 millions, nous n'aurons qu'un regret, c'est de ne pas avoir voté une somme plus ronde. Tout ce qui coûte sans rien rapporter, tout ce qui obère inutilement les populations sera scrupuleusement respecté; l'emportement de notre zèle novice en faveur des économies s'exercera contre les travaux publics qui sont destinés à féconder le pays, qui en ce moment doivent occuper la population nécessiteuse, et à l'égard desquels on aurait dû poser en principe qu'il n'y fallait pas toucher. Le ministère s'est efforcé, au commencement de l'année, de faire exécuter par les communes des travaux extraordinaires. Il les y a excitées de toutes ses forces. Les communes s'y sont prêtées de fort bonne grace, quelquefois sans avoir des projets bien étudiés ou d'une utilité bien reconnue. Elles ont consacré à cet usage leurs économies, quand elles en avaient, et le produit d'emprunts, excessifs peut-être, qu'elles ont contractés, pour lesquels des projets de loi sont tous les jours présentés aux chambres. Il serait curieux que le lendemain de ses chaudes exhortations aux communes, alors que la plaie de la misère publique sera encore saignante, le gouvernement se mît à fermer ses propres chantiers. Le gouvernement ne peut accepter un pareil rôle; il est de son devoir de le repousser avec énergie.

X.

L'administration a donc été mal inspirée jusqu'à présent dans tout ce qui regarde la crise des subsistances. S'il fallait en citer des preuves de plus, je mentionnerais les ordonnances qui sont venues brusquement prohiber la sortie des grains inférieurs, des pommes de terre et des châtaignes, sans donner au commerce un seul jour pour remplir les engagemens qu'il avait pu contracter. Je mentionnerais ce qui s'est passé lorsque, à l'occasion de la crise, il s'est agi d'autoriser la Banque de France à émettre des billets en moindres coupures. C'était un expédient reconnu avantageux pour parer à la sortie d'une certaine quantité de numéraire métallique destinée à solder notre importation extraordinaire de blés. On devait rendre ainsi disponibles, en les remplaçant dans la circulation par des billets de banque, une certaine masse d'écus, et par conséquent la Banque eût été moins exposée aux demandes d'espèces pour l'exportation. On a eu à opter entre le minimum de 100 fr. et celui de 200 fr. : on avait les meilleures raisons pour préférer les billets de 100 fr. Quand des billets d'un thaler (3 fr. 76) circulent sans danger en Allemagne, où les populations ont moins que les nôtres le sens commercial, on peut croire que des billets de 100 fr., émis par une

banque qui est le contraire de la témérité, n'offriraient aucun péril. La Banque a été partagée dans son conseil; les membres les mieux informés sur le mécanisme des banques en général voulaient les billets de 100 fr.; mais ils étaient en minorité. Le gouvernement a tenu dans ses mains l'issue du débat. Au lieu de se prononcer avec les hommes les plus éclairés de la Banque et du public en faveur des billets de 100 fr., et d'en autoriser l'émission par toutes les banques du royaume, il a appuyé la limite de 200 francs et pour la seule Banque de France. On peut croire que le danger est dissipé. En ce moment du moins, la Banque de France voit son encaisse métallique s'accroître sans cesse. Cependant nos importations de grains ne s'arrêtent pas; elles sont même plus actives que jamais, et sur le pied de 1,600,000 hectolitres par mois. Nous avons donc pour achat de grains et pour le fret 50 à 60 millions à payer mensuellement à l'étranger, par extraordinaire. Il faut qu'en grande partie cette somme soit soldée en numéraire. Il n'est pas certain qu'il n'en résultera pas quelque embarras comparable à celui qu'a éprouvé la Banque au mois de janvier. Il y a peu de jours que l'exportation insolite du numéraire a occasionné en Angleterre une crise financière dont l'industrie britannique n'est pas encore sortie. L'Angleterre a pu se croire un instant à la veille d'une suspension des paiemens en espèces pareille à celle qui a mis ce puissant empire au régime du papier-monnaie de 1797 à 1821, et on y a agité la question de l'émission de billets d'une livre sterling au lieu du minimum actuel de 5 liv.

Il m'en coûte de blâmer ainsi de tout point, dans cette affaire des subsistances, la conduite d'une administration qui s'est créé des titres à la reconnaissance publique par la modération et la sagesse dont elle a donné des preuves multipliées, et qui a eu surtout le grand mérite de sauver la paix du monde deux fois depuis 1840; mais cette accumulation de fausses mesures ne peut passer inaperçue. Il est bon de les signaler publiquement, ne fût-ce que parce qu'un avertissement, s'il était répété par des voix plus puissantes que la mienne, pourrait empêcher ce qui n'est qu'une tendance encore de passer à l'état de faits accomplis; je supplie surtout le cabinet de s'interroger lui-même et de se demander si cette série de fautes ne provient pas de ce qu'il se serait laissé circonvenir par une intolérante coalition d'intérêts aveugles. Les prohibitionnistes, puissamment organisés, ne veulent pas qu'on laisse entrer en franchise les céréales et surtout la viande. L'entrée en franchise de quoi que ce soit leur fait horreur, même pour un jour. Il semble que la prohibition soit une arche sainte. Ils sont parvenus à enrôler beaucoup d'agriculteurs sous leur bannière en leur persuadant que la prétendue protection leur était avantageuse, tandis qu'en réalité elle fait peser sur l'agriculture beaucoup de charges et lui donne très peu de profits. Les prohibitionnistes craignent probablement que nos

agriculteurs ne s'aperçoivent, à la faveur d'une expérience passagère, combien peu est productive la protection que leur procure la douane, en comparaison de ce qu'elle leur coûte, et l'armée de la prohibition perdrait ainsi son plus gros bataillon. La disette même ne semble pas une raison suffisante au comité qui, dans une lettre officiellement adressée au conseil des ministres avant que la crise des subsistances fût déclarée, se targuait d'avoir *la responsabilité de l'existence de presque toute la nation* (1). Les chefs des coalisés ont donc déclaré qu'ils s'opposaient à ce que le tarif fût modifié, surtout à l'égard du bétail. Ils ont parlé avec l'assurance que leur inspirent leurs grandes victoires passées, celle de 1841 contre l'union commerciale avec la Belgique, qu'ils ont empêchée au mépris des plus grands intérêts politiques de la patrie, celle de 1845 contre la graine de sésame et contre le ministre du commerce lui-même, celle de cette année contre le projet modéré pour la révision du tarif que l'administration avait préparé, et auquel il a fallu substituer, parce que tel était leur bon plaisir, le ridicule plan de réforme douanière dont la chambre des députés est saisie. Ils ont parlé comme des hommes qui sont assez les maîtres pour avoir fait répéter, en 1847, à Paris même, avec un redoublement de rigueur contre les commerçans les plus honorables, en l'honneur de la prohibition, les visites domiciliaires et les autres vexations imaginées par la convention et par l'empire comme des mesures de guerre contre l'Angleterre. Pourquoi faut-il que nous ayons à dire qu'ils ont été écoutés, obéis! Les bonnes intentions dont le gouvernement était animé ont été comprimées; ses mesures ont été faussées, ses projets ont été mutilés ou mis au néant; on n'a touché à la question de la crise des subsistances que pour commettre des fautes. Il y avait pour le gouvernement une autre attitude à prendre en présence de cette audacieuse coalition. Les prétentions des prohibitionnistes n'auraient pas tenu devant la discussion publique. Ils osent beaucoup, mais ils n'auraient pas osé affronter le reproche lancé du haut de la tribune de se faire les complices de la famine. Lequel d'entre eux concevrait l'idée de tenir tête à l'homme éminent qui est le chef réel du cabinet dans une de ces luttes parlementaires où il est habitué à de si éclatans triomphes? En grande majorité, tous même, ils ont dans l'ame le sentiment des droits de l'humanité; il ne s'agirait que de l'y réveiller. Avec de la fermeté, on les eût déjà ramenés à la raison; on le pourrait encore.

Le gouvernement s'est dès l'abord laissé ravir sa liberté de jugement. Il faut le conjurer de reprendre l'empire de lui-même. Rien n'est périlleux pour un gouvernement comme de se laisser dominer par une

(1) Lettre du comité de l'association dite du *travail national*, publiée par lui-même sous la date du 10 novembre 1846.

coterie. Que la domination s'exerce au nom du ciel ou de la terre, que ce soit par une congrégation religieuse, par une faction politique ou par une coalition d'intérêts manufacturiers, le péril est le même, et il est immense : une pareille tentative d'asservir le gouvernement lui-même, libre émanation de la volonté nationale, heurte le sens public et soulève des orages. Dans les circonstances actuelles, c'est un fait monstrueux. Quoi! nous aurions, depuis soixante ans, bouleversé le royaume de France, l'Europe, le monde; nous aurions accompli deux révolutions, dont l'une au moins a été un travail d'Hercule, afin de faire triompher la liberté et l'égalité, et de nous placer à jamais au-dessus des atteintes du privilége et du monopole; dans cette gigantesque entreprise, nous aurions dépensé ou fait dépenser à l'Europe un capital de 50 milliards, fait périr sur les champs de bataille trois millions d'hommes, et le résultat final de tant de labeurs, de tant de sacrifices, serait qu'une disette étant survenue, le gouvernement de notre pays, rempli de sollicitude pour les populations souffrantes, aurait été empêché de suivre son penchant et d'imiter les gouvernemens voisins, parce qu'une coalition égoïste d'intérêts privés ne l'aurait pas permis, et il aurait rendu son épée aux coalisés sans combat! Cela ne saurait être; ce sont de ces choses auxquelles on ne croit que lorsqu'on les a vues s'accomplir. Espérons-le, nous ne sommes pas destinés à assister à un pareil spectacle. Le gouvernement, avant que tout soit consommé, prendra une attitude et un langage dignes de lui. C'est indispensable non-seulement pour l'affermissement du cabinet, mais aussi pour l'honneur de la France elle-même.

MICHEL CHEVALIER.

POÉSIES.[1]

I.

A MADAME ***.

— Je vous ai vue enfant, maintenant que j'y pense,
Fraîche comme une rose et le cœur dans les yeux.
— Je vous ai vu bambin, boudeur et paresseux;
Vous aimiez lord Byron, les grands vers et la danse.

Ainsi nous revenaient les jours de notre enfance,
Et nous parlions déjà le langage des vieux;
Ce jeune souvenir riait entre nous deux,
Léger comme un écho, gai comme l'espérance.

Le lâche craint le temps parce qu'il fait mourir.
Il croit son mur gâté lorsqu'une fleur y pousse.
O voyageur ami, père du souvenir,

C'est ta main consolante, et si vieille et si douce,
Qui consacre à jamais un pas fait sur la mousse,
Le hochet d'un enfant, un regard, un soupir.

Quand, par un jour de pluie, un oiseau de passage
Jette au hasard un cri, dans un chemin perdu,
Au fond des bois fleuris, dans son nid de feuillage,
Le rossignol pensif a parfois répondu.

(1) Les vers inédits qu'on va lire sont détachés du nouveau recueil des *Poésies complètes* de M. Alfred de Musset, qui doit faire partie de la Bibliothèque Charpentier.

Ainsi fut mon appel de votre ame entendu,
Et vous me répondez dans notre cher langage.
Ce charme triste et doux, tant aimé d'un autre âge,
Ce pur toucher du cœur, vous me l'avez rendu.

Était-ce donc bien vous? Si bonne et si jolie,
Vous parlez de regret et de mélancolie.
— Et moi, peut-être aussi j'avais un cœur blessé.

Aimer n'importe quoi, c'est un peu de folie.
Qui nous rapportera le bouquet d'Ophélie
De la rive inconnue où les flots l'ont laissé?

Mai 1843.

Vous les regrettiez presque en me les envoyant
Ces vers, beaux comme un rêve et purs comme l'aurore.
Ce malheureux garçon, disiez-vous en riant,
Va se croire obligé de me répondre encore.

Bonjour, ami sonnet, si doux, si bienveillant,
Poésie, amitié que le vulgaire ignore,
Gentil bouquet de fleurs, de larmes tout brillant,
Que dans un noble cœur un soupir fait éclore.

Oui, nous avons ensemble, à peu près, commencé
A songer ce grand songe où le monde est bercé.
J'ai perdu des procès très chers, et j'en appelle;

Mais en vous écoutant tout regret a cessé.
Meure mon triste cœur, quand ma pauvre cervelle
Ne saura plus sentir le charme du passé!

II.

A M. V. H...

Il faut dans ce bas monde aimer beaucoup de choses,
Pour savoir après tout ce qu'on aime le mieux :
Les bonbons, l'océan, le jeu, l'azur des cieux,
Les femmes, les chevaux, les lauriers et les roses.

Il faut fouler aux pieds des fleurs à peine écloses;
Il faut beaucoup pleurer, dire beaucoup d'adieux.
Puis le cœur s'aperçoit qu'il est devenu vieux,
Et l'effet qui s'en va nous découvre les causes.

De ces biens passagers que l'on goûte à demi,
Le meilleur qui nous reste est un ancien ami.
On se brouille, on se fuit. — Qu'un hasard nous rassemble,

On s'approche, on sourit, la main touche la main,
Et nous nous souvenons que nous marchions ensemble,
Que l'ame est immortelle, et qu'hier c'est demain.

III.

A M. A. T...

Ainsi, mon cher ami, vous allez donc partir!
Adieu; laissez les sots blâmer votre folie.
Quel que soit le chemin, quel que soit l'avenir,
Le seul guide en ce monde est la main d'une amie.

Vous me laissez pourtant bien seul, moi qui m'ennuie!
Mais qu'importe? l'espoir de vous voir revenir
Me donnera, malgré les dégoûts de la vie,
Ce courage d'enfant qui consiste à vieillir.

Quelquefois seulement, près de votre maîtresse,
Souvenez-vous d'un cœur qui prouva sa noblesse
Mieux que l'épervier d'or dont mon casque est armé;

Qui vous a tout de suite et librement aimé,
Dans la force et la fleur de la belle jeunesse,
Et qui dort maintenant, à tout jamais fermé.

IV.

A LYDIE.

TRADUIT D'HORACE.

HORACE.

Lorsque je t'avais pour amie,
Quand nul jeune garçon, plus robuste que moi,
N'entourait de ses bras ton épaule arrondie,
Auprès de toi, blanche Lydie,
J'ai vécu plus joyeux et plus heureux qu'un roi.

LYDIE.

Quand pour toi j'étais la plus chère,
Quand Chloé pâlissait auprès de Lydia,
Lydia qu'on vantait dans l'Italie entière
Vécut plus heureuse et plus fière
Que dans les bras d'un dieu la Romaine Ilia.

HORACE.

Chloé me gouverne à présent,
Chloé, savante au luth, habile en l'art du chant :
Le doux son de sa voix de volupté m'enivre;
Je suis prêt à cesser de vivre,
Si, pour la préserver, les dieux voulaient mon sang.

LYDIE.

Je me consume maintenant
D'une amoureuse ardeur que rien ne peut éteindre
Pour le fils d'Ornythus, ce bel adolescent.
Je mourrais deux fois sans me plaindre,
Si, pour le préserver, les dieux voulaient mon sang.

HORACE.

Eh quoi! si, dans notre pensée,
L'ancien amour se rallumait?
Si, la blonde Chloé de ma maison chassée,
Ma porte se rouvrait? si Vénus offensée
Au joug d'airain nous ramenait?

LYDIE.

Calaïs, ma richesse unique,
Est plus beau qu'un soleil levant,
Et toi plus léger que le vent,
Plus prompt à t'irriter que l'âpre Adriatique.
Et pourtant près de toi, si c'était ton plaisir,
Volontiers j'irais vivre, et volontiers mourir.

V.

PAR UN MAUVAIS TEMPS.

Avril 1847.

Elle a mis, depuis que je l'aime,
(Bien long-temps, peut-être toujours),
Bien des robes, jamais la même;
Palmire a dû compter les jours.

Mais, quand vous êtes revenue,
Votre bras léger sur le mien,
Il faisait, dans cette avenue,
Un froid de loup, un temps de chien.

Vous m'aimiez un peu, mon bel ange,
Et, tandis que vous bavardiez,
Dans cette pluie et cette fange
Se mouillaient vos chers petits pieds.

Songeait-elle, ta jambe fine,
Quand tu parlais de nos amours,
Qu'elle allait porter sous l'hermine
Le satin, l'or et le velours?

Si jamais mon cœur désavoue
Ce qu'il sentit en ce moment,
Puisse à mon front sauter la boue
Où tu marchais si bravement!

ALFRED DE MUSSET.

DE LA

CRISE DES CHEMINS DE FER.

Il y a moins de deux ans, l'engouement pour les chemins de fer avait créé une de ces situations où les peuples semblent atteints de démence. Les millions répondaient au premier appel des spéculateurs. Aujourd'hui, les entreprises encouragées à l'origine par des faveurs exceptionnelles et en pleine possession du succès conservent seules leur crédit. Pour les lignes inachevées, des titres excellens sont tombés au-dessous du pair : les versemens sont incertains; plusieurs compagnies, effrayées des engagemens qu'elles ont acceptés dans un moment de fièvre, menacent de se dissoudre et de retirer le pain à cent mille ouvriers, si l'on ne vient pas à leur aide par des modifications à leurs contrats ou par des secours effectifs. Dans des circonstances ordinaires, à une époque de calme et de prospérité réelle, on ne s'étonnerait pas de ce contraste. On n'y verrait qu'une réaction naturelle et inévitable après un entraînement désordonné, on approuverait que le gouvernement cherchât à conjurer la crise par des adoucissemens aux contrats passés avec les compagnies ou par des combinaisons empruntées à la science du crédit; mais le mal qui paralyse actuellement l'industrie des chemins de fer est un discrédit moral plutôt encore qu'un embarras financier. L'opinion publique s'obstine à voir dans les souffrances présentes une juste expiation de quelques excès déplorables. Cette disposition, que nous tenons à constater pour que les hommes consciencieux s'en défient, est un obstacle aux mesures que le gouvernement devrait et sans doute voudrait prendre pour relever le crédit industriel et hâter l'achèvement des travaux.

On a beaucoup déclamé contre l'agiotage; on n'a pas remarqué qu'il n'a profité à personne autant qu'à l'état, c'est-à-dire à tout le monde. Rappelons-nous les variations de l'esprit public en matière de chemins de fer. A l'origine, il semble naturel qu'une entreprise aussi audacieuse constitue une propriété absolue et imprescriptible, comme toutes les autres créations de l'industrie particulière. Deux ou trois petits chemins d'essai, faits sous la restauration, obtien-

nent sans obstacle des concessions à perpétuité. Après 1830, malgré l'exemple de l'Angleterre, où l'autorité n'intervient que pour sanctionner les droits perpétuels des grandes compagnies, on reconnaît qu'il y a danger à aliéner indéfiniment un des élémens principaux de la fortune publique, la viabilité intérieure. On pose en principe que les concessions ne seront plus que temporaires, et que la propriété définitive fera retour à l'état. Toutefois, on croit nécessaire d'offrir aux compagnies l'encouragement d'un très long privilége : la durée ordinaire des concessions, pendant cette première période, est de quatre-vingt-dix-neuf ans; les chemins d'Alais à Beaucaire, de Montpellier à Cette, de Paris à Saint-Germain et à Versailles, sont accordés dans ces termes. Une jouissance qui dépasse la durée ordinaire de la vie humaine est presque la perpétuité aux yeux des hommes, et pourtant, malgré cet attrait, la création des chemins de fer excède tellement les habitudes du commerce français, qu'on désespère de les obtenir par les seuls efforts des particuliers. En 1837, le gouvernement proclame la nécessité de concourir à la création des grandes lignes par des subventions, ou par des avances, ou par l'appui de son crédit. L'industrie privée ne répondant pas encore à cet appel, on imagine de faire exécuter provisoirement par l'état quatre lignes principales rayonnant de Paris à la frontière belge, au Hâvre, à Bordeaux, et dans la direction de Marseille. Les notions sont encore tellement confuses que, pour ces travaux divers auxquels 500 millions ne suffiront pas, le ministère demande un crédit de 157 millions. Convaincu d'imprévoyance, le gouvernement recule bientôt devant la responsabilité d'une œuvre écrasante. En 1838, l'opinion publique se prononce en faveur des compagnies : créer en France l'esprit d'association, telle est la formule en vogue. En conséquence, les deux meilleures lignes, celles de Rouen et d'Orléans, sont concédées avec un privilége de soixante-dix ans. A son tour, l'industrie particulière fait preuve d'impuissance; les capitaux découragés se retirent; il faut, pour les rappeler, écarter des concessions toutes les clauses onéreuses, prolonger la jouissance à quatre-vingt-dix-neuf ans, élever les tarifs, accorder à la ligne d'Orléans la garantie d'un minimum d'intérêt, à celle de Rouen un prêt de 14 millions à 3 pour 100. Ces avantages sont-ils assez évidens pour exciter l'envie des autres spéculateurs? Non; trois années se passent sans qu'une offre considérable soit faite pour les autres régions de la France. Cependant, on sent plus vivement de jour en jour que les communications économiques et rapides sont le premier besoin des peuples modernes. On imagine le système mixte de 1842, qui partage les sacrifices entre l'état, les localités desservies par le chemin et les compagnies. Les budgets publics ou communaux paieront les terrains, les terrassemens et les travaux d'art, c'est-à-dire les deux tiers de la dépense; le ferrement de la voie et le matériel de l'exploitation seront les seules charges de l'industrie privée. Sous la première influence de cette loi, l'excellente ligne d'Avignon à Marseille est concédée avec une jouissance de trente-trois ans et une subvention de 32 millions, somme représentative des travaux d'art. C'est alors que l'opinion commence à s'échauffer, au spectacle de quelques fortunes rapides. La supputation des profits à espérer devient le problème à l'ordre du jour; on établit les calculs sur des élémens incomplets, sur des moyennes trompeuses, puisque chaque opération a des conditions d'établissement et d'avenir qui lui sont propres. En 1844, l'industrie privée ne croit pas encore pouvoir se passer du concours de l'état,

mais elle s'étudie à réduire la durée de la possession; les deux lignes qui courent d'Orléans vers le centre et vers Bordeaux sont adjugées l'une pour quarante, l'autre pour vingt-huit ans. En 1845, toutes les têtes sont en incandescence : la spéculation se déplace; l'établissement des chemins de fer semble n'être plus qu'un accessoire; l'important, c'est le coup de bourse, c'est la prime à réaliser au plus vite. L'étude réfléchie des projets n'est plus possible. On s'en tient à cette formule : recettes toujours progressives, frais toujours décroissans. Les lignes de l'est et de l'ouest conservent seules les bénéfices du système mixte, avec une jouissance de quarante-quatre ans pour la première et de trente-quatre pour la seconde. Pour la direction du nord au midi, de Lille jusqu'à Avignon, on supprime toute coopération de l'état, on ajoute au contrat des clauses onéreuses, et, malgré tout, une concurrence aveugle réduit les termes de jouissance à trente-huit ans pour la ligne du Nord, à quarante-un ans pour Paris-Lyon, à quarante-cinq ans pour Lyon-Avignon.

Ce qui prouve qu'une grande partie des bénéfices de l'agiotage est revenue au budget, c'est que les entreprises ébranlées aujourd'hui sont précisément celles qui ont été formées en dehors de la loi de 1842. Une seule fait exception, parce que son crédit est soutenu par le prestige du plus grand nom de la finance; encore annonce-t-elle qu'elle aura bientôt des réclamations à exercer. Dira-t-on que, si les compagnies se sont trompées dans leurs calculs, elles en doivent porter la peine? que tout négociant est responsable de ses erreurs? Demandons-nous de bonne foi s'il était possible de calculer pendant cette fièvre dont les émotions sont à peine calmées. Le député qui demandait, dans un intérêt de localité, une inflexion au tracé, ou un embranchement ruineux, s'appuyait-il sur des études bien approfondies? Supposez une compagnie reformant les devis officiels et augmentant son capital de 50 pour 100; aurait-elle réuni des souscripteurs? aurait-elle pu entrer en lutte avec ses rivales au jour de l'adjudication? Les erreurs commises résultent de la fascination générale; la responsabilité n'en doit peser sur personne. Aujourd'hui même, l'on n'est pas encore de sang-froid; autrement rien ne paraîtrait plus simple que de reviser les contrats dans un sentiment d'équité, d'admettre les réclamations auxquelles on pourrait faire droit sans préjudice pour les intérêts généraux. Mais, nous l'avons dit, les capitalistes sont en état de prévention : toute mesure tendant à relever les cours exciterait de la défiance, et serait incriminée comme un acte de complicité dans quelque manœuvre de bourse. Il y a dans le pays, et même dans les chambres, des hommes éclairés et honnêtes, qui, condamnés à des fonctions plus honorables que lucratives, ne pardonnent pas aux spéculateurs ce qu'ils appellent le scandale des fortunes rapides. Dans leur ignorance du mouvement réel des affaires, ils se figurent que les pertes d'aujourd'hui sont subies par ces mêmes banquiers qui se gorgeaient hier de bénéfices, et ils ne voient là qu'une juste restitution. Rien n'est plus faux, rien n'est plus dangereux que cette idée. Si nous insistons pour qu'on avise aux moyens de conjurer la crise des chemins de fer, c'est que ceux qui en souffrent sont, non pas les banquiers, mais les spéculateurs du petit négoce, les travailleurs modestes qui ont placé leurs économies sur les chemins de fer. Dans la compagnie de Paris à Lyon, par exemple, sur un peu plus de 17,000 actionnaires, on en compte 15,284 qui possèdent moins de sept actions en moyenne. Voilà les gens pour qui nous demandons grace; voilà les vraies victimes en faveur desquelles

nous faisons appel à la conscience des députés. Quant aux *loups-cerviers* qu'on se figure atteindre, ils sont parfaitement à l'abri de la rancune impuissante des *avocats*. Les hommes qui ont l'argent en main, et dont le métier est de spéculer sur le mouvement des fonds, ont autant de chances de gain dans une panique que dans une veine de prospérité. Si l'on déprime systématiquement les chemins de fer, ils joueront à la baisse comme ils ont joué à la hausse, et ils trouveront moyen d'ajouter quelques millions aux millions déjà gagnés. Hélas! ce despotisme du capital, contre lequel nos hommes d'état s'insurgent par boutade, est la fatalité des temps modernes. On n'y eût pas plus échappé en faisant exécuter les chemins de fer par l'état qu'en les livrant aux compagnies, car l'état, qui ne peut rien entreprendre qu'au moyen des emprunts, aurait eu à compter également avec les puissances financières.

Dans les dispositions où se trouvent les esprits, un projet tendant à modifier essentiellement les contrats imposés aux compagnies eût sans doute été mal vu par les chambres : les hommes qui se font un mérite de leurs préjugés contre les gens d'affaires, unis à ceux dont la spécialité semble être de tout entraver, eussent composé à coup sûr une majorité opposante. Quoiqu'en général nous n'aimions pas les demi-mesures, nous ne pouvons en cette circonstance blâmer M. le ministre des travaux publics de ne s'être pas exposé à un échec presque certain. L'important était de prévenir la suspension imminente des travaux sur la ligne de Paris à Avignon, et ce but sera probablement atteint. Les spéculateurs paraissent avoir compris la position embarrassante du ministre; ils ont accepté comme un témoignage de son bon vouloir et une garantie pour l'avenir un adoucissement que le double projet soumis aux chambres apporte aux cahiers des charges. Il avait été stipulé que, dans le cas où une compagnie encourrait la déchéance, elle perdrait non-seulement son cautionnement, mais une partie ou même la totalité des dépenses faites en travaux. Aux termes des nouveaux projets, s'il arrivait que les compagnies renonçassent à leurs concessions avant un an, on confisquerait seulement leurs cautionnemens, mais on leur rembourserait toutes les sommes utilisées pour la confection du chemin. Ainsi les actionnaires sont garantis contre une ruine totale : ils n'ont plus à se plaindre que de la dépréciation de leurs titres que l'ajournement va prolonger; mais qu'y faire? Ne vaut-il pas mieux pour eux que leur cause ne soit pas débattue sous une influence peu bienveillante? N'est-il pas avantageux pour les compagnies que la solution définitive soit renvoyée à l'époque où on pourra, avec plus de chances de succès, éclairer la conscience du pays en éclairant les chambres, démêler avec une loyauté calme ce qui est équitable, et le soutenir en dépit des préventions et des rancunes?

Une des choses qui ont le plus ému le public dans les divers incidens qui ont compliqué la crise des chemins de fer a été l'annonce d'une erreur de 100 millions dans l'estimation des travaux. Le bon public ne sait pas que les mécomptes de ce genre sont, pour ainsi dire, un privilége de MM. les ingénieurs. Quand on leur en fait reproche, ils se justifient en citant leurs devanciers : les quatre canaux, disent-ils, évalués à 87 millions par la loi de 1842, en ont absorbé 155. Le réseau belge, pour lequel on avait demandé 56 millions, a nécessité un supplément de 71 millions, différence en plus, 128 pour 100. Pour les vingt-trois canaux de l'Angleterre, on entrevoyait une dépense de 98 millions de francs; on

ne s'est arrêté qu'au chiffre 246. Pour cent sept chemins de fer autorisés par le parlement anglais, le capital primitif donnait un total de 1,040,570,350 francs; mais il a fallu emprunter, pour arrondir cette somme, 404,140,750 francs. On voit par ces illustres exemples que les ingénieurs de la ligne de Lyon sont parfaitement en règle; il ne reste plus qu'à leur demander comment ils justifient leur légère augmentation de 50 pour 100.

Les documens administratifs qui ont servi de base aux rapporteurs désignés par les chambres, comme aux spéculateurs qui se disputaient la concession, attribuaient au chemin de Paris à Lyon un parcours de 509 kilomètres; dans cette étendue étaient compris les deux tiers seulement de la traversée de Lyon, le dernier tiers devant être laissé à la charge de la compagnie d'Avignon. Aujourd'hui les calculs définitifs donnent une étendue totale de 520 kilomètres : cette aggravation de charges a été déterminée par l'extension de la traversée de Lyon (1) et par la nécessité d'établir des voies supplémentaires pour dégager les approches de Châlons-sur-Saône. La différence la plus notable entre les comptes approximatifs du gouvernement et les derniers devis des ingénieurs porte sur les acquisitions de terrain et indemnités d'expropriation. Le rapport de M. Dufaure alloue pour ce double objet une somme de 20 millions en nombre rond; une somme double ne suffirait pas suivant les nouveaux calculs, qui attribuent 10 millions à l'achat des terrains nécessaires à l'établissement d'une gare monumentale à Paris, 21,300,000 francs à la voie de Paris à Lyon, et qui laissent entrevoir pour les travaux de cette dernière ville, où trois gares doivent être construites, une dépense si considérable, qu'on n'ose pas encore l'exprimer en chiffres. Nous devons dire que, si l'évaluation de M. Dufaure est trop faible, celle de M. l'ingénieur Jullien pèche évidemment par le défaut opposé. De la banlieue de Paris à celle de Lyon, le tracé donne 504 kilomètres : or, les acquisitions déjà faites jusqu'à Tonnerre, c'est-à-dire sur un développement d'environ 200 kilomètres, ont absorbé seulement 5,761,630 francs. C'est une moyenne de 28,800 francs par kilomètre. Ce résultat, correspondant à un achat d'un peu moins de 4 hectares par kilomètre, à raison de 7,709 francs l'hectare, y compris les propriétés bâties, indique que cet ordre d'opérations a été bien conduit. Les dépenses correspondantes pour la plupart des autres grandes lignes ont été beaucoup plus considérables (2). Toutefois nous ne concevons pas pourquoi on demande actuellement une moyenne de 42,262 francs (3) par kilomètre pour

(1) Les études de la traversée de Lyon n'étant pas suffisamment avancées lorsque la loi fut discutée dans les chambres, on laissa à l'administration le soin de marquer le point de jonction entre les deux lignes. Onze kilomètres au lieu de six furent imposés à la compagnie de Paris.

(2) Le prix moyen des acquisitions de Paris à Orléans a été de 10,032 fr. l'hectare; sur certaines parties des lignes du Nord, il a été de plus de 12,000 fr. Les chemins qui rayonnent dans le voisinage des grandes villes, comme ceux de Paris à Versailles, de Londres à Croydon, de Manchester à Bolton, exigeant l'achat et la destruction de plusieurs propriétés bâties, nécessitent un sacrifice de 40 à 50,000 fr. par hectare.

(3) Ce chiffre paraît avoir été pris sans vérification dans les devis des chemins de Rouen et d'Orléans, qui ont en effet payé plus de 42,000 fr. par kilomètre pour indemnités de terrains. La ligne de Marseille a payé 80,000 fr. en moyenne, et celle du Hâvre jusqu'à 110,526 fr. Mais on peut citer comme contraste le chemin de Dieppe, qui, traversant sur

les indemnités de terrains, puisque les transactions, déjà faites à moitié, n'ont absorbé que 28,800 francs. A ce compte, les derniers achats reviendraient à une somme presque double, c'est-à-dire à 50,986 francs. Rien ne justifie cette augmentation. Les terrains n'ont pas une valeur plus grande au-delà de Tonnerre qu'entre cette ville et Paris. Si les dernières sections ont à traverser les vignobles du Mâconnais, les premiers travaux ont été établis dans des localités non moins riches, dans les fertiles vallées de la Seine et de l'Yères, de l'Yonne et de l'Armançon; ils y touchent des centres de population nombreux et importans; ils ont exigé la dépossession de 5,723 propriétaires et l'achat de 12,674 parcelles; les maisons, les jardins qu'il a fallu détruire, couvriraient une superficie d'environ 24 hectares. Il n'est donc pas possible que les achats de terrains qui restent à faire exigent un surcroît de sacrifices, et il nous semble évident que l'estimation de M. Jullien, sur cet article, comporte une erreur d'au moins 6 millions.

On demande pour les terrassemens 36,500,000 fr., au lieu d'une dépense de 28,220,000 fr. annoncée dans les calculs soumis aux chambres. Cette augmentation semble parfaitement justifiée par la nécessité reconnue aujourd'hui d'établir des levées insubmersibles sur tous les points où la voie ferrée côtoie des cours d'eau. Que, pour les constructions et les travaux d'art, il y ait une énorme différence entre les premiers aperçus et les devis étudiés, ce ne doit pas être un sujet d'étonnement. Lorsqu'il s'agit de creuser un souterrain, peut-on calculer, même après des sondages, la résistance qu'opposera la constitution du sol, les efforts occasionnés par la rencontre des roches, les éboulemens, les infiltrations? Les plans provisoires roulent sur des moyennes que les hasards de l'exécution démentent toujours, soit en plus, soit en moins. Sur la ligne de Londres à Birmingham, on cite deux souterrains creusés par des entrepreneurs sur un prix moyen d'adjudication, et dont l'un ne revint en définitive qu'à 772 fr. le mètre courant, tandis que l'autre coûta 3,413 fr. Comment évaluer à l'avance des travaux tels que ceux qui s'exécutent actuellement à Blaisy, entre Tonnerre et Dijon? Quatre mille ouvriers, occupés nuit et jour à perforer une montagne, l'attaquent à la fois par les flancs, au sommet et au cœur. Déjà treize puits circulaires et solidement maçonnés, sur vingt et un qu'on doit creuser, permettent d'opérer simultanément sur un grand nombre de points; douze machines à vapeur, de la force de vingt chevaux chacune, facilitent les déblaiemens. C'est ainsi qu'une galerie souterraine, d'une étendue de 4,100 mètres, sera bientôt ouverte à une profondeur qui va parfois jusqu'à 200 mètres au-dessous du terrain naturel. Sur d'autres points de la ligne, neuf autres souterrains, ayant ensemble 2,720 mètres de développement; plusieurs viaducs, dont les hauteurs varient entre 11 et 43 mètres, et dont un seul, celui de Villefranche, aura 280 mètres d'étendue; vingt-trois ponts, dont quelques-uns dans de grandes proportions, treize grandes gares, sans compter les constructions monumentales des deux extrémités de la ligne, des bâtimens de stations innombrables, composeront un ensemble d'opérations, une œuvre multiple et gigantesque dont les détails n'ont pu être prévus avec certitude. Il y a toujours moyen, pour les con-

les deux tiers de sa longueur les plus riches parties des vallées de la Normandie, n'a coûté par kilomètre qu'environ 29,000 fr. Nous rapprochons ces chiffres pour faire sentir l'incertitude des devis approximatifs et provisoires.

structeurs sans conscience, de se rapprocher des devis qui leur ont été imposés; mais la compagnie de Lyon n'entend pas faire de ces économies ruineuses; elle a compris que la nation lui avait confié une œuvre d'avenir. Il faut lui savoir gré d'accepter cette responsabilité, même au prix d'un surcroît de dépense. On lui avait annoncé que les ouvrages d'art et les bâtimens de service ne coûteraient pas plus de 43 millions : elle reconnaît aujourd'hui, d'après les dépenses déjà faites, que 68 millions lui seront nécessaires. Son seul tort est de n'avoir pas laissé pressentir aux actionnaires la possibilité d'un tel mécompte.

En considérant que les dépenses que nous venons d'énumérer sont celles que l'état prenait à sa charge, dans le système de 1842, on comprendra tout ce que le pays a gagné à l'engouement qui a multiplié les compagnies, et on sentira en même temps que le bénéfice le plus clair de l'agiotage a été pour le trésor public. Les dépenses que la même loi laissait à la charge des spéculateurs, le ballastage, le ferrement de la voie, le matériel et le mobilier d'exploitation, avaient été évalués dans les débats du parlement à 150,000 francs par kilomètre. La compagnie de Lyon demande aujourd'hui 42,000 francs de plus, soit pour toute la ligne un supplément de 22 millions. Si la première estimation est trop faible, la seconde semble avoir été exagérée par prudence (1). Enfin une réserve de 20 millions, sans compter d'autres sommes à valoir, est destinée dans les nouveaux comptes à payer aux actionnaires l'intérêt des fonds versés pendant la durée des travaux. On trouvera encore cette réserve exorbitante, si l'on considère que l'intérêt des versemens doit être couvert en partie par le placement des fonds non employés et par l'ouverture successive des sections achevées, qui commenceront prochainement à donner des produits. En résumé, il nous semble à première vue que 260 millions au plus suffiraient pour achever la ligne, exception faite des abords et de la traversée de Lyon. Cette dernière partie des travaux, c'est l'inconnue du problème, c'est l'épouvantail des actionnaires. Qui peut prévoir ce que coûtera cette ligne de 11 kilomètres tracée au milieu des maisons de campagne, des propriétés urbaines, des établissemens industriels. Que de difficultés, que de sacrifices à subir pour élever un chemin solide sur les rives souvent inondées de la Saône; pour suspendre ce chemin dans les faubourgs à 6 mètres au-dessus du sol, de manière à ne pas entraver la circulation; pour percer en courbe, sous les hauteurs de Saint-Irénée, un souterrain d'environ 2,000 mètres; pour jeter un pont sur chacun des deux grands fleuves qui se réunissent à Lyon; pour établir trois gares monumentales dans les riches quartiers où les maisons et les terrains vont acquérir une valeur excessive! Quels ont été les plus irréfléchis, de ceux qui ont dicté de telles conditions ou de ceux qui les ont acceptées sans compter? Des travaux analogues, exécutés à Londres et dans sa banlieue pour les petits chemins de Greenwich et de Croydon, ont coûté de 2 à 3 millions par kilomètre. On s'attend à ce que la traversée de Lyon revienne au même prix, et beaucoup de personnes pensent que, si les prévisions

(1) On ne peut s'empêcher de remarquer, à l'occasion de cet article, que, si la compagnie avait été libre d'acheter ses fers à l'extérieur, elle eût réalisé une économie de plus de 30 millions. Il est regrettable que les entrepreneurs se soient pressés de conclure leurs marchés avec nos maîtres de forges. Autrement, il eût suffi, pour terminer la crise des chemins de fer, d'opérer sur les rails un dégrèvement exceptionnel, comme celui qu'on propose en faveur de notre marine marchande.

nouvelles de M. Jullien sont exagérées sur quelques points, la somme de 24 millions attribuée vaguement pour les travaux de Lyon sera insuffisante; de sorte qu'en dernière analyse, l'élévation du capital à 300 millions rentrerait dans les limites de la prudence. Nous avons déjà vu qu'une augmentation d'au moins 50 pour 100 sur les fonds primitifs semblait une loi en matière de travaux publics.

Si l'estimation de la dépense a été trop faible, le calcul des recettes reste, selon nous, au-dessous de la probabilité. Le rapporteur du projet de loi prévoyait un produit d'environ 14 millions et demi, ce qui eût donné entre 7 et 8 pour 100, dans l'hypothèse d'un capital de 200 millions. Ce que les actionnaires ne disent pas, ce qu'ils n'ont peut-être pas suffisamment entrevu, c'est que le produit net doit être considérablement augmenté par le bénéfice sur les bagages, les voitures et les animaux (1), par des économies faciles sur les frais d'exploitation, par le remaniement intelligent des tarifs, par divers produits accessoires (2), et surtout par la multiplication naturelle et progressive des transports. Nous estimons que, lorsque toute la ligne sera ouverte, le revenu net se balancera entre 17 et 18 millions. S'il en était ainsi, les espérances des actionnaires ne seraient pas beaucoup diminuées, même par un surcroît de 50 pour 100 sur la dépense. Mais, dira-t-on avec raison, l'augmentation des bénéfices n'est qu'une conjecture, tandis que la nécessité d'un emprunt est un mal certain, une réalité qui écrase le présent : la Bourse n'escompte pas l'avenir. La dépression des valeurs industrielles, réagissant sur le crédit tout entier, devient un malheur pour tous ceux qui vivent par le commerce : il y a donc justice, il y a donc urgence d'aviser aux moyens de relever les cours.

Les compagnies de Lyon et d'Avignon demandent une prolongation de leurs priviléges. En supposant que cette réparation fût reconnue légitime, il ne serait pas sans inconvénient de la leur accorder d'une manière absolue. Le gouvernement, qui s'est réservé le droit de racheter les lignes suivant le nombre des années restant à courir sur la durée de la concession, s'exposerait ainsi à les payer à un prix excessif. Mais n'y a-t-il pas un moyen de se mettre d'accord avec les compagnies sans compromettre les intérêts généraux? Plaçons-nous au point de vue des adversaires exclusifs de l'industrie privée. Supposons que l'état eût exécuté tous les chemins de fer, afin de s'en réserver le monopole. Nous demandons quels eussent été pour le public les avantages de ce système? Le gouvernement, dira-t-on, eût réalisé les bénéfices que vont faire les compagnies, et il eût abaissé les tarifs jusqu'à la limite extrême du bon marché. Ceux qui raisonnent ainsi

(1) L'évaluation des revenus a été faite approximativement sur le nombre moyen des voyageurs de toutes classes, et le poids en moyenne des grosses marchandises : « Nous ne comptons, a dit M. Dufaure au nom de la commission, ni les bestiaux, ni les voitures, ni les bagages, dont il nous a été impossible de calculer approximativement le produit. » Cette valeur négligée donne pourtant un produit considérable. D'après les comptes hebdomadaires du chemin d'Orléans, ces divers articles figurent dans la recette brute pour 16 à 17 pour 100, ce qui doit ajouter environ 9 pour 100 au produit net. Le budget des chemins belges confirme ces résultats inespérés : à ce compte, les prévisions pour la ligne de Lyon s'élèveraient de 12 à 1,400,000 fr.

(2) Vente des herbages, location de terrains, transports spéciaux pour les services de l'état, etc. — Dans le compte des chemins belges pour l'année 1844, on estime que ces accessoires divers élèvent le bénéfice net d'au moins 10 pour 100.

ne remarquent pas que les deux résultats se contredisent, qu'il n'est pas possible d'abaisser les prix sans amoindrir les recettes. Le seul argument sérieux à faire valoir en faveur de l'exécution des chemins de fer par l'état, c'est une garantie contre l'exagération des prix. Or, ce résultat peut être obtenu par le moyen de l'industrie particulière aussi bien que par les soins du pouvoir; il suffit d'introduire dans le cahier des charges une clause ainsi conçue : « Tous les dix ans, les tarifs pourront être modifiés par un acte législatif, sur une proposition émanée du ministère ou des chambres, ou sur la demande des compagnies elles-mêmes. » Avec ce procédé, qui est pratiqué par plusieurs états de l'Union américaine, il n'y a plus à craindre que les compagnies abusent de leur monopole : dès que les dividendes s'élèvent au-dessus du niveau des profits raisonnables, on promulgue un nouveau tarif, combiné de manière à ce que l'activité des relations tourne à l'avantage du public. Les spéculateurs n'auraient certes pas à se plaindre, si on leur laissait toujours une prime industrielle d'environ 2 pour 100 au-dessus du taux légal de l'argent, c'est-à-dire un revenu de 6 à 7 pour 100 sur le capital engagé (1). Ce principe de la révision des tarifs place le remède à côté du mal. Peu importe au public qu'une concession soit plus ou moins longue, pourvu qu'il soit sûr d'obtenir les transports faciles et à bas prix.

De ce principe appliqué à la compagnie de Lyon, il sortirait, ce nous semble, une solution équitable et féconde. Entre le pays représenté par les pouvoirs parlementaires et les actionnaires sérieux, c'est une affaire de loyauté : ceux-ci ont été amorcés, du haut de la tribune nationale, par l'appât d'un revenu d'environ 7 pour 100. Ce résultat, compromis par une erreur qui ne peut pas leur être imputée, doit être rétabli par une révision du contrat. Rien n'est plus facile heureusement que de faire tourner cette réparation à l'avantage du commerce français. La compagnie demande qu'une prolongation de jouissance lui permette de rétrécir la base de son amortissement, afin qu'il lui devienne possible de servir les intérêts de l'emprunt qu'elle est forcée de faire. Aux termes de la concession qui stipule une jouissance de quarante et un ans et trois mois, il faut un amortissement de 1 pour 100; de sorte qu'avec un capital porté à 300 millions, il y aurait à prélever annuellement 3 millions sur le revenu de 14 à 15, ce qui abaisserait la rente de l'actionnaire à 4 pour 100. Au contraire, si la durée de l'exploitation était prolongée, l'amortissement pourrait être réduit proportionnellement, et l'économie annuelle faite sur cet article servirait à payer l'intérêt de l'emprunt. Un prélèvement de 20 centimes pour 100 francs, à l'intérêt composé de 4, rembourserait un capital en soixante-dix-huit ans : ce terme suffirait à la rigueur pour que les actionnaires, après avoir pourvu à l'emprunt, retirassent un intérêt honnête de leur argent, si toutefois le tarif ordinaire était maintenu pen-

(1) Nous avons lieu de croire que les bonnes lignes françaises pourraient fournir à leurs actionnaires un revenu de 6 à 7 pour 100, même après un abaissement de prix au niveau des tarifs belges. Si le gouvernement belge ne retire que 4 pour 100 des chemins qu'il a fait construire, c'est que sa spéculation porte sur un réseau complet, comprenant de bonnes et de très mauvaises lignes. Des tableaux de parcours que nous avons sous les yeux nous prouvent que plusieurs sections, à peine utilisées, ne donnent sans doute que des pertes. La compensation doit donc être établie par le produit supérieur des lignes bien situées. En France, au contraire, les compagnies n'ont attaqué que les voies de grande communication, dont l'avenir est incalculable.

dant toute la durée de leur privilége. Une combinaison beaucoup plus avantageuse pour le pays serait de leur accorder les quatre-vingt-dix-neuf ans qu'ils sollicitent, sauf à se réserver le droit de reviser le tarif tous les cinq ou dix ans. Dans cette limite de quatre-vingt-dix-neuf ans, l'amortissement peut être réduit à 10 centimes pour 100 francs; avec 300,000 francs par année, on rembourserait le capital élevé même au chiffre de 300 millions. La règle d'équité que le gouvernement aurait à suivre, dans le remaniement décennal des tarifs, serait de maintenir le bénéfice net des actionnaires à un niveau d'au moins 6 pour 100, suivant les termes du contrat primitif. Or, l'élévation progressive des recettes permettant d'abaisser périodiquement les prix, on arriverait à la plus grande facilité de locomotion et d'échange que l'on puisse désirer dans l'intérêt du commerce. Ainsi serait réalisé sur la plus importante des lignes françaises l'unique bénéfice qu'on attendait de l'exécution par l'état, le transport au plus bas prix possible, idéal du système.

Concédé l'un des derniers, à une époque où les financiers habiles entrevoyaient déjà les symptômes de la crise, le chemin de Lyon à Avignon a été paralysé par des appréhensions, par une défaveur que rien ne semblait justifier. Aucun travail de construction n'a été entrepris. L'existence financière de la compagnie n'est pas même bien régularisée, puisqu'une partie de ses membres vient de protester contre l'autorisation de coter les actions à la Bourse. Une foule d'actionnaires timides, amenés par les petites compagnies qui entrèrent en fusion, poussent des cris d'alarme et y mêlent des réclamations tellement exagérées, qu'elles équivalent à une demande en dissolution. Les plus raisonnables réclament l'annulation de l'embranchement de Grenoble et une extension de privilége de quarante-cinq à soixante-quinze ans. Il y a même des trembleurs à qui ces conditions ne suffisent pas, et qui pétitionnent en leurs propres noms pour qu'on y ajoute une garantie d'intérêt de 4 et demi pour 100. Pour le moment, le ministre n'accueille ni ne rejette ces doléances. La décision qu'il provoque n'a qu'un seul but : lancer l'entreprise pour procurer du travail aux ouvriers, et hâter l'achèvement d'une communication importante. En conséquence, il propose d'accorder un an de plus, cinq ans au lieu de quatre, pour l'achèvement des travaux; de proroger à dix ans l'exécution de la ligne de Grenoble, et même d'en exonérer la compagnie, si les produits nets de la ligne principale n'excèdent pas 7 pour 100 sur le capital engagé. Dans le cas où la compagnie, renonçant à son marché avant le 1er juin 1848, aurait accompli pour 10 millions de travaux, elle ne perdrait que son cautionnement : les dépenses faites en achat de matériaux et en main-d'œuvre lui seraient intégralement remboursées. En n'acceptant cette proposition que comme un expédient transitoire, la compagnie s'en montre assez satisfaite. Après un an d'expérience pratique, il sera plus facile d'apprécier la légitimité de ses réclamations, lorsqu'elle sollicitera de nouveau la suppression absolue du ruineux embranchement et la prolongation de son privilége. Si la ligne secondaire de Grenoble ne rend pas naturellement l'intérêt des fonds qu'elle doit absorber, c'est que son utilité est au moins douteuse : on pourra la supprimer sans un préjudice marqué pour le pays. Quant à la prolongation du privilége, ce sera un procès à juger, non pas suivant la lettre du contrat, mais conformément à son esprit. Les débats de la tribune avaient fait espérer aux concessionnaires un placement

de 6 à 7 pour 100 au moins. Si l'entreprise ne peut pas donner le bénéfice promis, il est juste d'améliorer le cahier des charges; en revanche, si des chances imprévues constituaient plus tard un monopole abusif, il y aurait lieu à remanier les tarifs dans un sens favorable au public. En admettant ces principes, la solution doit sortir naturellement du simple examen des faits.

Les deux lignes qui courent de Paris à Avignon ayant été étudiées par une même commission, les frais de leur établissement furent calculés sur les mêmes bases. Les dépenses de la section avignonnaise ayant été portées à 317,347 fr. par kilomètre, nombre qui, multiplié par 233, donnait environ 75 millions, on crut satisfaire aux lois de la prudence en recommandant aux compagnies soumissionnaires d'élever leur fonds social à 80 millions. Dans ces limites, les bénéfices entrevus étaient assez beaux pour qu'on imposât aux adjudicataires l'obligation d'établir un embranchement onéreux. La ligne de Grenoble par Saint-Rambert, construite à simple voie sur une longueur de 90 kilomètres, devait engloutir 26 millions, dont on attendait moins de 3 pour 100 : mais, disait-on, en confondant cette construction accessoire avec l'œuvre principale, il n'en résultera qu'un abaissement de 1 pour 100 sur les bénéfices généraux de l'entreprise. Soit que les adjudicataires eussent reconnu l'insuffisance des devis officiels, soit que le besoin de satisfaire les innombrables prétendans de seize compagnies fusionnées aient provoqué la multiplication des titres, soit enfin qu'on voulût avoir des ressources disponibles pour accaparer la navigation du Rhône et monopoliser tous les transports de la contrée, le fonds social fut porté à 150 millions. Ainsi fut réalisée dès l'origine cette augmentation d'environ 50 pour 100 dont la compagnie de Paris à Lyon proclame la nécessité aujourd'hui. Mais ces mesures n'eurent d'autre effet que d'effrayer les petits porteurs d'actions. En comparant le chiffre du capital ainsi augmenté au produit net de 6,600,000 fr. annoncé par l'état, on calcula que le revenu probable dépasserait à peine 4 pour 100. On apprit en même temps que les bateliers du Rhône, au lieu de se laisser neutraliser, provoquaient des inventions mécaniques pour soutenir la concurrence des voies ferrées. Enfin, en appliquant à la ligne d'Avignon les calculs produits par M. l'ingénieur Jullien, on craignit de voir grossir le compte des dépenses. Cette situation explique et justifie la frayeur des petits spéculateurs, qui sont incapables de descendre dans les détails d'une opération. Nulle contagion n'est plus rapide que celle de la peur dans le monde financier : c'est un mal très réel, très dangereux, qui exige un remède héroïque, la bonne foi. Des engagemens ont été souscrits, un premier versement a été fait sur la promesse, autorisée par l'état, d'un revenu d'au moins 6 pour 100. Il faut modifier la lettre du contrat, de manière à en conserver l'esprit. La suppression absolue de l'embranchement de Grenoble nous semble désirable, ne dût-elle avoir pour effet que de réduire d'une trentaine de millions au moins le poids des valeurs offertes qui écrasent la place. Abaissé à 120 millions, le fonds de la ligne principale fournissant 520,000 fr. par kilomètre, laisserait, suivant les probabilités, un excédant applicable aux besoins imprévus. En ajoutant à la recette de 6 millions annoncée par l'état le produit non compté des bagages, des bestiaux et des voitures, on atteindrait, selon nous, un chiffre peu inférieur à 7 millions. Si le terme de jouissance était prolongé jusqu'à soixante-quinze ans, selon la requête des actionnaires, il suffirait d'un amortissement d'environ 25 cent. par 100 fr. A ce compte, la

somme de 7 millions à partager donnerait un revenu égal à 6 pour 100. En présentant ces chiffres, nous avouerons qu'ils sont purement hypothétiques; dans l'incertitude qui plane encore sur les entreprises de chemins de fer, il ne serait pas plus raisonnable de les garantir que de les contester. A notre avis, un chemin d'importance première, mieux placé qu'aucun autre pour envahir le monopole des transports, la grande route de l'Algérie, de l'Italie, qui sera un jour celle de tout l'Orient, doit constituer une spéculation si brillante, qu'il est juste, en lui portant secours aujourd'hui, d'introduire dans le cahier des charges le principe de la révision périodique des tarifs; sans cette réserve, faite dans l'intérêt public, il ne serait pas sans danger d'étendre le privilége. Bref, avec la suppression pure et simple du ruineux embranchement de Grenoble, une prolongation de jouissance calculée de manière à alléger le fardeau de l'amortissement, et la réduction du capital à 100 ou 120 millions, les actionnaires, retrouvant le revenu promis de 6 pour 100, reprendront courage. Cette perspective suffira pour déterminer les versemens et hâter l'achèvement d'une ligne qui doit être pour la France un instrument de prospérité politique et commerciale.

Au nombre des entreprises menacées, il en est deux qui sont particulièrement dignes d'intérêt : ce sont la ligne secondaire de Montereau à Troyes et le double embranchement qui doit aboutir à Dieppe et à Fécamp. Conçues avec une prudence rare, puisque les devis primitifs ne seront pas dépassés, exemptes des souillures de l'agiotage, recommandables surtout par les efforts qu'elles ont faits jusqu'à ce jour pour conserver le travail à leurs ouvriers, ces deux entreprises sont à la veille de succomber : si elles sont encore debout, c'est par l'espoir d'être promptement secourues. Leur discrédit est d'autant plus grand, qu'on sait qu'elles ne sont pas soutenues par les manœuvres de la spéculation, et les cours de la Bourse leur sont tellement défavorables, que les directeurs n'osent plus compter sur les derniers versemens. Laisser en souffrance des travaux qui touchent à leur terme, tarir la source d'un bénéfice prochain, ce serait déraisonnable : déposséder des compagnies, dont le seul tort est de fléchir momentanément sous l'influence d'un malaise général, ce serait une iniquité; il faut donc que le gouvernement accepte, comme une charge d'utilité publique, l'obligation de rendre leur valeur reproductive à des dépenses stériles aujourd'hui. Il ne suffit pas, pour soulager la compagnie de Montereau, d'un simple amendement à son cahier des charges : n'étant gênée dans l'accomplissement de son contrat que par la difficulté qu'elle éprouve à compléter son capital, elle sollicite un emprunt ou une caution. Si l'entreprise est bonne, comme tout le fait espérer, l'état ne risque rien à prêter; si elle doit être mauvaise, il accomplit, en quelque sorte, une restitution. Qu'on se souvienne, en effet, qu'en 1844 une loi déclarait que, si aucune compagnie ne se présentait pour contruire à ses risques et périls l'embranchement de Montereau à Troyes, cette ligne serait exécutée, suivant le régime de la loi du 11 juin 1842, avec une allocation de 15 millions. Aujourd'hui le chemin est fort avancé : une première section, celle de Troyes à Nogent, pourrait être ouverte avant trois mois. On demanderait moins d'un an pour livrer toute la ligne, si l'on trouvait le moyen de stimuler les souscripteurs retardataires : un modeste emprunt de 4 millions lèverait toutes les difficultés. Malgré la défaveur dont elle est frappée à la Bourse, la ligne de Montereau à Troyes deviendra excellente. Exécutée avec économie, elle pro-

met déjà un revenu net de 4 francs 82 centimes pour 100, à ne compter que la circulation actuelle; or, il est sans exemple qu'une voie ferrée n'ait pas augmenté du double au moins la locomotion et les transports. Un jour viendra où ces actions qui perdent aujourd'hui près de 50 pour 100 reprendront leur niveau naturel au-dessus du pair. Une simple démonstration de l'état en faveur de cette entreprise suffirait pour la relever immédiatement. Qu'au lieu de verser 4 millions dans les coffres de la compagnie, le gouvernement manifeste l'intention d'employer cette somme en acquisition de titres au cours de la Bourse, il est probable que cet acte de confiance déterminera les actionnaires craintifs à compléter leurs versemens; le but sera atteint sans un sacrifice effectif. Dans le cas même où le trésor serait obligé d'acheter les 8,000 actions que l'on suppose en de mauvaises mains, il les obtiendrait en profitant des bas prix. L'intérêt de 4 pour 100, attribué aux actions pendant le cours des travaux, garantirait le présent, et dans un an, lorsque la mise en exploitation aurait relevé les cours, l'état, revendant ses titres au pair, réaliserait un bénéfice, indemnité légitime des sacrifices qu'il est obligé de faire sur d'autres points.

En ce qui concerne le double chemin de Dieppe et Fécamp, le remède est plus facile encore, puisque la crise peut être simplifiée sans inconvénient par l'ajournement d'une partie des travaux. Formée au capital de 18 millions, pour rattacher deux ports de mer à la grande ligne de Paris au Hâvre, la compagnie a sagement concentré ses efforts sur une seule section, celle de Dieppe. Au prix des plus grands sacrifices pour retenir sur le terrain 2,800 ouvriers malgré la lenteur et l'inexactitude des versemens, on a poussé les travaux si vivement, que les 51 kilomètres qui séparent Dieppe de la route du Hâvre pourraient être livrés au parcours le 1er mars 1848. Mais 7 millions seulement ont été réalisés à grand'peine : les administrateurs avouent qu'ils n'osent plus compter sur les appels qui doivent suivre. Les actionnaires qui s'intéressent particulièrement à la ville de Fécamp ont sollicité la garantie d'un minimum de revenu, sans rien attendre d'une instance dont ils sentaient eux-mêmes l'inopportunité. Le seul parti raisonnable est donc d'ajourner à des temps meilleurs l'embranchement de Fécamp et de proportionner le fonds social aux seuls besoins de la ligne de Dieppe. En limitant les actions à 350 fr., sur lesquels 200 fr. ont été payés, on réduirait le déficit à 5 ou 6 millions. Le rachat des actions en retard, fait par le trésor, aurait la même efficacité et les mêmes avantages que pour le chemin de Montereau. On parle depuis quelques jours d'une autre combinaison. L'état procurerait un emprunt de 3 à 4 millions, remboursables par les actionnaires eux-mêmes au moyen d'appels de 25 fr., échelonnés de manière à faciliter le passage de la crise. Une demande si modérée et qui engage si peu la fortune publique sera favorablement accueillie, surtout si les deux villes qui ont lancé l'entreprise unissent cordialement leurs efforts. Les habitans de Fécamp auraient tort de se considérer comme sacrifiés. Il n'en est pas du chemin projeté en leur faveur comme de ces embranchemens ruineux dont on cherche à se débarrasser pour alléger une spéculation. Il est constaté que la section de Fécamp promet d'être plus lucrative que celle de Dieppe. Hâter l'achèvement de cette dernière, c'est assurer l'existence de celle qu'on est forcé de négliger aujourd'hui.

Il reste enfin une entreprise dont la situation et l'avenir soulèvent un doute pénible : c'est le chemin de Bordeaux à Cette. Classée, par la loi de 1842, au

rang des communications de première nécessité, cette ligne de 526 kilomètres eût coûté au trésor 93 millions, si elle avait été exécutée, conformément à la décision des chambres, par le concours de l'état et des compagnies. Des capitalistes se sont hardiment présentés en offrant de prendre à leur charge tous les frais de l'établissement, moyennant une indemnité de 15 millions et un privilége de soixante-six ans et six mois. Paralysés dès l'origine par la crise financière, ils n'ont pas encore mis la main à l'œuvre : les 28 millions qu'ils ont appelés sur un capital de 140 millions n'ont été entamés que pour les études définitives du chemin. La régularité des versemens étant fort douteuse dans l'état actuel du crédit, il y a urgence d'examiner s'il faut assurer le concours des actionnaires en améliorant le cahier des charges, ou s'il est préférable de laisser aller la société en dissolution : il y aurait encore à décider, dans ce dernier cas, s'il conviendrait de faciliter la liquidation en restituant le cautionnement, ou si l'on pourrait frapper d'une amende de 11 millions une société coupable de n'avoir pas fait l'impossible. Tous ceux qui pèseront consciencieusement de telles difficultés concevront les incertitudes et les temporisations du pouvoir. Si l'on considère l'utilité d'un chemin qui doit desservir vingt départemens, si l'on prête l'oreille aux plaintes de ces provinces méridionales qu'on néglige parce qu'elles sont pauvres, et qui ne sont pauvres que parce qu'elles ont presque toujours été sacrifiées aux influences du Nord, on hésite à neutraliser le bon vouloir d'une société financière aussi solide qu'elle est honorable. En pensant, au contraire, que la multiplicité des travaux commencés à la fois est la principale cause des souffrances publiques, il semble naturel d'amoindrir le mal en suspendant une spéculation qui n'est encore qu'un projet. Si l'existence de la compagnie de Bordeaux à Cette n'était pas un fait accompli, se formerait-elle dans les circonstances présentes? Les chambres favoriseraient-elles une opération de cette importance au milieu de nos embarras financiers? Non sans doute. Le plus sage parti serait donc de restituer le cautionnement de la compagnie et de la relever de ses engagemens, ou bien de lui réserver ses droits pour des jours meilleurs en conservant son gage dans les coffres de l'état. Telles ne sont pas les vues de la compagnie : elle existe, elle est impatiente de donner signe de vie. Elle proclame que, si le gouvernement ne seconde pas son bon vouloir, il perdra l'occasion unique de satisfaire les populations méridionales. Nous ne sommes pas beaucoup touché de cet argument. Si la spéculation doit être bonne, le gouvernement ne sera pas embarrassé plus tard de recruter de nouveaux concessionnaires; si l'affaire est peu favorable, il n'y aurait pas à regretter que les titulaires actuels eussent échappé à un désastre. Examinons, au surplus, les amendemens au cahier des charges sollicités par la compagnie.

Sa première demande est la suppression de l'embranchement de Castres, et rien n'est plus juste. Il a fallu que la fascination fût bien grande pour qu'on imposât la construction d'une ligne de 45 kilomètres, dont on n'attend guère plus de 1 pour 100, en surcharge d'un chemin qui, même avec une subvention de l'état, ne promet que 4 pour 100 (1). Préoccupée des moyens d'assurer son crédit, la compagnie aurait voulu d'abord qu'on lui accordât le bénéfice de la

(1) Ces chiffres sont ceux qui ressortent des débats de la chambre. Les personnes qui connaissent les localités attendent des résultats meilleurs.

loi de 1842, comme aux compagnies de Strasbourg et de Nantes, ou la garantie d'un minimum d'intérêt, comme à la compagnie d'Orléans : mais elle n'a pas tardé à reconnaître qu'elle compromettait son existence par ces réclamations inadmissibles. Sa dernière proposition tend à obtenir la prolongation des délais stipulés pour la construction du chemin, et la faculté de déclarer après deux ans si elle ferait le chemin entier (moins l'embranchement de Castres) ou si elle s'arrêterait à Toulouse : dans ce dernier cas, le gouvernement conserverait le droit de racheter la concession totale en remboursant les sommes dépensées par la compagnie. Un tel arrangement serait la négation même de l'entreprise. Un vœu national, la jonction des deux mers, trop imparfaitement réalisée par le canal du Languedoc, s'évanouirait encore une fois. Déjà un grand nombre de souscripteurs du sud-est ont déclaré qu'ils n'entendaient pas s'imposer des sacrifices pour une opération dont leurs départemens ne retireraient pas un profit direct, et que toute modification au projet primitif les délierait de leurs engagemens. Il y aurait donc une nouvelle compagnie à former, un cahier des charges à refondre, opérations qui traîneraient en longueur sous le poids de la défaveur publique; cette prétendue solution ne serait qu'un ajournement de la pire espèce. Si l'on juge que le chemin du Midi ne peut pas être différé, si on tient à utiliser les capitaux déjà rassemblés, l'expédient le plus sûr et le plus équitable serait celui que le gouvernement autrichien a pratiqué dans ses possessions d'Italie. La compagnie de Bordeaux à Cette construirait la ligne dans toute son étendue, sans autre modification au cahier des charges que la suppression de l'embranchement de Castres et une prolongation de temps peut-être nécessaire pour la réalisation des capitaux. Elle exploiterait ensuite pendant deux ou trois ans, à ses risques et périls : après cette expérience, elle aurait à déclarer d'une manière définitive si elle veut conserver ou céder le chemin; dans ce dernier cas, l'état se substituerait à elle, en lui remboursant toutes ses avances au moyen d'obligations portant 4 pour 100 de rente au pair, rachetables au moyen d'un système d'amortissement formé avec les ressources du chemin. Cette combinaison, sans engager l'avenir, aurait la même efficacité que la garantie d'un minimum d'intérêt pour soutenir le crédit de la compagnie.

Quelque grave que soit chez nous la crise des chemins de fer, elle n'est pas comparable aux embarras créés en Angleterre par les mêmes motifs. C'est qu'en France, la spéculation n'a pas excédé de beaucoup les ressources du pays : le mal est bien moins dans les faits que dans un désenchantement momentané. En énumérant les entreprises qui sont en souffrance, nous avons fait voir qu'il était facile de leur porter secours sans augmenter les charges publiques. Aux unes, prolongation de jouissance avec la garantie de la révision des tarifs; aux autres, allégement des charges vraiment intolérables; prêts à court terme, sous forme d'avances ou d'achat d'actions, aux entreprises en voie d'achèvement, ajournement pour celles qui, n'étant encore qu'en projet, se défient de leurs propres ressources. Pour relever le niveau du crédit et ranimer le travail, les moyens ne manquent pas : il suffit qu'on ne craigne plus d'y avoir recours.

A. C.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 mai 1847.

Serait-ce parce qu'il n'y a point d'émotions politiques dans le pays qu'on aborde aujourd'hui les affaires avec une sorte de turbulence inquiète? La chambre arrive aux études et aux réformes administratives avec plus d'agitation que d'expérience; sur ce point, il faut le dire, tout le monde a un peu son éducation à faire, le pays comme le gouvernement, les partis et les hommes. A cet égard, nous pourrions envier à nos voisins, à nos rivaux, la manière large et simple dont ils procèdent, la résolution avec laquelle ils envisagent les plus grandes affaires, la promptitude décisive avec laquelle ils les mènent, enfin l'esprit d'ensemble, les habitudes de discipline qu'on remarque dans les rangs du parlement anglais. Ces qualités indispensables, nous parviendrons à les contracter, et il serait puéril d'imaginer que la France est incapable d'accomplir ces nouveaux progrès, si nécessaires à la pratique complète du régime représentatif. Seulement, jusqu'ici, nous montrons plus de bonne volonté que de savoir-faire. L'initiative qui, depuis 1830, appartient à chaque membre du pouvoir législatif, à chaque député, a été exercée avec plus de zèle que de réflexion. Chacun a voulu s'en servir d'une manière isolée, dans l'intérêt de sa situation. Nous ne nierons pas que cet abus de l'initiative peut être aussi imputé à l'excessive timidité qu'a montrée le gouvernement dans des circonstances où il aurait dû devancer les novateurs, les satisfaire dans leurs prétentions légitimes en prenant le pas sur eux, au lieu de les suivre à regret, ou de les combattre avec désavantage. Plusieurs fois dans la sphère officielle, on a manifesté trop d'effroi, trop de répulsion pour des changemens, pour des réformes appelés par les instincts du pays. C'est un tort. Les vues et les projets d'améliorations ne doivent pas être accueillis comme on ferait de symptômes et de tentatives révolutionnaires. En présence de cette attitude du pouvoir, l'initiative parlementaire a multiplié ses propositions et ses entreprises; des luttes se sont engagées non-seulement entre des membres de l'opposition et le gouvernement, mais dans les

rangs même de la majorité. Cette confusion a produit une crise ministérielle qui, en ce qui concerne les personnes, est terminée, et un ébranlement moral qui dure encore.

C'est ainsi qu'une mauvaise entrée de jeu dans les questions administratives a causé une perturbation presque aussi forte que si le ministère avait essuyé une défaite dans quelque grande question politique. Quelques esprits se sont même exercés sur les possibilités d'une nouvelle combinaison ministérielle; on a cité des noms, on a réuni dans une même liste des hommes politiques marchant sous des drapeaux divers. Nous ne parlons de ces imaginations, qui n'ont aucune espèce de fondement, que pour constater les véritables caractères de la situation. Des hommes éminens et sérieux, tels que ceux dont les noms ont été prononcés, n'acceptent le pouvoir que lorsqu'ils y sont poussés par des nécessités politiques évidentes. Ce qui se passe depuis quelques mois n'a rien changé aux forces respectives des partis parlementaires, à la prédominance de la majorité conservatrice sur les diverses minorités. Sous ce rapport, il n'y a aucune raison politique à un changement de cabinet, de l'aveu même des représentans les plus graves de l'opposition. Il faudrait donc que la majorité tirât de son propre sein le ministère qui recueillerait l'héritage du 29 octobre, et qu'elle se fît représenter aux affaires par quelques ambitions jeunes et ardentes qui ne savent pas cacher leur impatience. C'est déjà sans doute un commencement de vocation politique que de désirer vivement le pouvoir; toutefois il y a un pas de plus à faire : c'est de le mériter, c'est de le conquérir par des travaux utiles, par des services brillans. Alors la candidature de l'ambition paraît naturelle; elle a pour complices tous ceux qui trouvent dans un talent déjà éprouvé des garanties pour l'avenir. Est-ce trop exiger des jeunes prétendans au pouvoir que de leur demander de se mettre en mesure, par une patiente initiation, d'apporter un jour au gouvernement un concours vraiment efficace et fécond? On dit de tous côtés qu'il faut des hommes d'affaires, que leur moment est venu : c'est vrai; malheureusement ils ne sont pas moins rares que nécessaires. Dans les rangs de ceux que les élections de 1846 ont envoyés pour la première fois à la chambre, il y a plutôt de bons instincts, des tendances éclairées, que des talens aguerris et sûrs. Nous voudrions donc qu'au lieu de s'étonner qu'on ne leur ait pas encore offert de portefeuilles et de directions générales, et de laisser dégénérer leur mécontentement en indiscipline hostile contre leur propre parti, les hommes nouveaux consentissent à accepter les conditions dont nul ne s'affranchit avec impunité, les conditions du travail et du temps.

Au milieu des difficultés qui nous assiégent, dans cette pénurie d'aptitudes politiques, on se demande comment des hommes dont on connaît le talent et la capacité se trouvent réduits à l'inaction par la force des choses. Quand, il y a onze ans, le centre gauche se forma, c'était un démembrement de la majorité; le centre gauche se distinguait du centre droit par des tendances plus progressives, sans abdiquer aucun des principes de gouvernement qu'il avait défendus dans des jours difficiles avec une brillante énergie. — Pourquoi ce parti politique, placé dans cette situation intermédiaire qui est l'expression sincère de ses opinions et la véritable raison de son existence, s'est-il créé à lui-même des obstacles par une étroite alliance avec l'opposition? La gauche a pu se féliciter d'un rapprochement qui lui assurait le précieux concours de talens éprouvés,

tandis que ses alliés n'y trouvaient guère que des entraves et une solidarité qui a bien ses périls. Ce sont des questions de réforme administrative, des affaires intérieures de gouvernement, qui ont amené la constitution du centre gauche. S'agit-il d'autre chose aujourd'hui? On parle de la nécessité d'administrer avec une activité habile, de tenir les chambres en haleine en imprimant à leurs débats une animation intelligente qui les captive. Le gouvernement de 1830 n'a jamais mieux atteint ce but que lorsque, dans le cabinet du 11 octobre, M. Thiers était le collègue de MM. Guizot et Duchâtel. De pareils souvenirs donnent des regrets que les conjonctures actuelles rendent plus vifs encore, et que nous n'exprimons pas ici pour la première fois. A nos yeux, le centre gauche a toujours été une fraction de l'ancienne majorité, qui, tout en affirmant son indépendance et son individualité, devait garder dans sa physionomie l'empreinte de son origine. Si le centre gauche avait conservé la nuance politique qui convenait si bien à ses véritables intérêts, il pèserait aujourd'hui d'un autre poids dans la balance, il exercerait une influence décisive sur la majorité. Dans les circonstances, la situation du centre gauche, on ne le contestera pas, est une difficulté de moins pour le cabinet, et on pense bien que les raisons qui diminuent le nombre des compétiteurs sérieux n'ont pas échappé à la partie la plus intéressée. Ce qui paraît surtout rassurer le ministère, c'est qu'il n'aperçoit point devant lui de successeurs prochains. Cette conviction le soutient au milieu des épreuves difficiles qu'il traverse. Qu'il prenne garde néanmoins d'y puiser une de ces sécurités trompeuses qui ne s'évanouissent que devant une catastrophe. Nous vivons dans une époque ouverte à toutes les chances de l'imprévu, et même parfois de l'invraisemblable. Au surplus, ce n'est pas seulement dans l'intérêt de sa propre conservation, mais au point de vue des devoirs les plus sérieux, que le ministère doit aviser à ressaisir avec vigueur les rênes qu'il a trop laissé flotter. Il se plaint de l'espèce d'anarchie introduite dans la sphère administrative par l'usage immodéré de l'initiative parlementaire; sur ce point, nous sommes de son avis, mais le seul remède efficace dépend de lui : c'est sa propre initiative. Quand un ministère se montre actif et résolu avec une judicieuse mesure, quand il manifeste l'intention de porter une main ferme et prudente sur tout ce qui doit être redressé, amélioré, on ne voit guère dans les chambres d'hommes considérables qui veuillent, en dehors du pouvoir, prendre le rôle de réformateurs; ils abandonnent volontiers un pareil office au gouvernement, qui seul peut le bien remplir, car seul il possède tous les élémens des questions à résoudre. Nous souhaitons donc que le cabinet persévère dans la résolution qu'il paraît avoir prise de se présenter à la session prochaine avec une pensée arrêtée et des projets approfondis. Nous ne lui demanderons pas un programme, on a trop abusé du mot; mais il faut que, sur des problèmes trop long-temps ajournés, sur le remaniement des impôts, sur l'Algérie, car nous allons assister dans quelques jours, nous le craignons du moins, à un nouvel avortement de la colonisation africaine, sur la question du timbre, sur la réforme postale, sur la contrefaçon étrangère, sur la réduction du prix du sel, il ait des idées précises, une volonté ferme. Il y a là un champ nouveau qui s'ouvre au talent de M. le ministre des affaires étrangères. M. Guizot, nous le croyons, reconnaît aujourd'hui la nécessité de donner des satisfactions à certains besoins du pays et un aliment à l'activité de la majorité nouvelle. Nous ne concevrions pas que le ca-

binet, avec les hommes éminens qu'il compte dans son sein, reculât devant les questions d'affaires, devant l'étude des problèmes économiques et financiers. Qui peut mieux les comprendre et les traiter que M. Duchâtel avec son esprit si juste et si ferme, avec son expérience des affaires? Il n'est pas douteux que l'absence momentanée de M. le ministre de l'intérieur n'ait encore été pour le cabinet une source d'embarras. Dans quelques jours, M. Duchâtel viendra reprendre la direction de son département.

La majorité et le gouvernement ont été surtout frappés, pour la réforme postale, de la question d'opportunité en raison de la gravité des conjonctures. Nous reconnaîtrons volontiers, avec M. le ministre des finances, qu'il était difficile, dans les circonstances actuelles, d'accepter une réduction de la taxe des lettres qui aurait privé le trésor d'une somme de 20 millions. L'opposition l'avouait de son côté, puisque M. Dufaure ne demandait lui-même l'exécution de la réforme postale qu'à partir du 1er janvier 1849. L'ajournement l'a cette fois encore emporté. Il est douteux qu'il en soit de même dans la question du sel. Les conservateurs les plus prononcés avouent l'intention de voter la réforme que M. Demesmay poursuit avec persévérance, et sur laquelle il vient de rassembler, dans ces derniers jours, d'intéressans documens. Il y a vingt-deux ans que le général Foy conjurait le gouvernement de la restauration de réduire l'impôt du sel et d'alléger un fardeau qui pèse surtout sur les classes pauvres. En Angleterre, la réduction de la taxe du sel remonte à 1823, et, depuis 1825, époque où cette taxe a été abolie, la consommation du sel dans le royaume-uni est plus que doublée. On voit tout ce qu'a gagné la production. Tout indique au pouvoir qu'il est urgent pour lui de se rendre bien compte de ce qu'il veut accorder, de ce qu'il veut repousser en fait de réformes et de réductions financières. Il y a là un départ à faire net et équitable. C'est en apportant des vues d'ensemble, en s'entourant d'hommes capables et éclairés, en embrassant toutes les parties de notre système économique, qu'on pourra prendre sur certains points une utile initiative, et combattre avec succès les innovations qui paraîtraient téméraires. Enfin la question de la présidence du conseil a toujours toute sa gravité; le cabinet doit songer à la résoudre définitivement après la session, et choisir ce moment pour créer des positions importantes à d'intelligens auxiliaires qui puissent lui apporter de nouvelles forces administratives. C'est dans ces conditions que le ministère doit se présenter à la seconde session de la législature.

En attendant, le gouvernement a pris quelques mesures dont il faut lui savoir gré. M. le ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du ministère de la marine et des colonies, a présenté à la chambre des députés un projet de loi relatif à la juridiction à laquelle seront soumis les crimes commis envers les esclaves à la Martinique, à la Guadeloupe, dans la Guyane française et à Bourbon. D'après le projet, la cour criminelle qui devra juger ces crimes sera composée de six membres de la cour royale, dont deux conseillers auditeurs au plus pourront faire partie. La loi nouvelle, qui modifie celle du 18 juillet 1845, a pour but d'empêcher le retour de ces acquittemens étranges qui ont eu dans ces derniers temps un si triste retentissement. « Il y a des scandales moraux, est-il dit dans l'exposé des motifs, dont le renouvellement prolongé serait aussi périlleux que douloureux. » Au nom de l'intérêt des colons et de l'honneur de l'administration, le ministère demande aux chambres une prompte délibération

à ce sujet. De son côté, le ministre des travaux publics, M. Jayr, a demandé à la chambre une allocation de nouveaux crédits pour les lignes de Paris à Lille, d'Avignon à Marseille, d'Orléans à Vierzon. On sait qu'en ce qui touche le chemin de Paris à Lille, toutes les sommes dépensées doivent être remboursées au gouvernement par la compagnie concessionnaire. Il ne s'agit donc ici que de simples avances. Pour le chemin d'Avignon à Marseille, les travaux sont exécutés à forfait par une compagnie, moyennant une subvention de 32 millions; mais le gouvernement a pris de plus à sa charge le paiement des indemnités de terrain : il y faut pourvoir. Il est juste aussi de prendre en considération les désastres causés l'an dernier au chemin de fer de Vierzon par l'inondation de la Loire.

Mais de toutes les lignes de fer, le chemin de Lyon est celui dont la situation est la plus triste, et dont cependant l'exécution serait la plus nécessaire. Comment en douter, quand il est constaté que, pour le transport des grains, on eût, dans ces derniers temps, épargné 14 millions, si le chemin qui doit relier Paris à la Méditerranée eût été construit? On sait l'énorme erreur commise dans l'estimation des dépenses que devait entraîner la ligne de Lyon. En disant que les ingénieurs qui ont fait les premiers devis ne se sont trompés que de 100 millions, on est fort au-dessous de la vérité. Une pareille méprise a eu pour conséquence de faire subir aux titres de la compagnie une dépréciation sensible et de porter le découragement parmi les actionnaires. Depuis six mois, la compagnie, représentée par son conseil, était en pourparlers avec le gouvernement, et depuis six mois il n'était rien sorti de toutes ces conférences. Cependant le gouvernement ne pouvait contempler avec une indifférence stoïque la détresse de la compagnie, et attendre dans l'inaction qu'elle eût encouru la déchéance prononcée par l'article 37 du cahier des charges. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve la compagnie, l'erreur dont elle est victime et qui ne provient pas de son fait, tout rend inapplicable, dans toutes les hypothèses, l'exécution rigoureuse de l'article 37. D'ailleurs, si, aux termes de cet article, on voulait procéder à une adjudication nouvelle, trouverait-on des adjudicataires? L'intérêt général et la justice exigeaient que le gouvernement vînt avec une rapide énergie au secours de la compagnie. Le nouveau ministre des travaux publics a voulu du moins prendre promptement une mesure conservatoire qui empêchât la suspension des travaux, et permît à l'administration et à la compagnie d'arrêter de concert des combinaisons nouvelles. A défaut d'un parti plus décisif, cet expédient est préférable, à coup sûr, à une inaction complète. Le gouvernement demande donc aux chambres d'être autorisé à n'exercer les droits qui lui sont conférés par le cahier des charges que jusqu'à concurrence de 24 millions, dans le cas où la compagnie de Lyon, renonçant à sa concession avant le 1er mai 1848, emploierait jusqu'à cette époque, en travaux d'art et de terrassement, une somme de 10 millions au moins. Ce minimum est bien faible : il eût mieux valu le fixer à 25 millions, et réduire à 16 millions la perte à faire supporter à la compagnie, dans le cas où elle renoncerait à sa concession avant le 1er mai 1848. Ce délai est aussi trop rapproché : en s'y conformant, la compagnie peut ne rien préparer pour la saison des travaux de l'an prochain, et l'on se trouvera exposé à l'interruption que l'on veut éviter. Le second projet, qui libère momentanément la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon de l'embranchement sur Grenoble, répare une de ces erreurs

trop souvent commises dans les votes parlementaires. Tous les embranchemens que ne motivent pas les nécessités commerciales les plus évidentes ruineront les meilleures entreprises, et il faudra toujours finir par les abandonner. La question des chemins de fer va revenir devant la chambre avec toutes ses difficultés et ses détails. Par une défiance qui lui semble un devoir, la chambre craint toujours qu'on ne lui demande des sacrifices en faveur des spéculateurs. Ici, elle a surtout en face d'elle des actionnaires de bonne foi; les spéculateurs ont eu depuis long-temps l'art de se soustraire, avec de gros bénéfices, aux chances de l'avenir. La majorité vient de montrer d'ailleurs, en nommant la commission qui doit examiner la proposition de M. Crémieux, qu'elle n'entendait pas mettre en état de suspicion les hommes qui concourent honorablement aux grandes entreprises de l'industrie. Presque tous les commissaires sont contraires à la motion de M. Crémieux, qui veut exclure de la chambre les administrateurs des chemins de fer. Faut-il donc faire de ces administrateurs autant de parias? C'est ce qu'a demandé avec raison, dans le sein des bureaux, M. Léon Faucher, qui a revendiqué les droits de l'industrie, et réfuté sur ce point, avec une judicieuse énergie, les fausses opinions accréditées dans la gauche.

Il est un autre sujet qui, dans quelques jours, ne provoquera pas dans la chambre des débats moins vifs que la révision des lois relatives aux chemins de fer; nous voulons parler des crédits extraordinaires de l'Algérie. Le rapport de M. de Tocqueville, au nom d'une commission composée de dix-huit membres, embrasse toutes les questions qui se rattachent à l'organisation civile de notre conquête. La commission a chargé son rapporteur d'insister surtout sur la nécessité de restreindre à Paris la centralisation dans des limites plus étroites, pour qu'une partie de l'administration fût en Afrique même, et de signaler l'avantage qu'il y aurait à soumettre les autorités administratives à la surveillance et au contrôle du pouvoir politique; il faudrait aussi, suivant la commission, décharger les principaux pouvoirs d'une partie de leurs attributions, en restituant celles-ci aux autorités municipales. Voilà pour l'administration. Quant aux questions de colonisation, elles seront traitées à l'occasion du second projet de loi relatif à la création des camps agricoles en Algérie. Au moment où la chambre se dispose à discuter les affaires d'Afrique, une dépêche de M. le maréchal Bugeaud nous apprend que l'expédition de Kabylie n'a pas été une simple promenade militaire, mais qu'après une affaire assez chaude toutes les tribus environnant Bougie ont fait leur soumission. La commission de la chambre, qui, on se le rappelle, avait adressé des représentations au ministère à ce sujet, persiste dans son premier sentiment, et, par l'organe de M. de Tocqueville, blâme l'expédition. Cependant le maréchal Bugeaud l'a jugée nécessaire, et s'applaudit des résultats qu'elle a produits. N'est-il pas sur ce point plus compétent que la chambre? Au surplus, puisque l'expédition est déjà terminée, la question pourra désormais être portée à la tribune sans inconvéniens et traitée à fond.

Au milieu de toutes les préoccupations soulevées à la chambre des députés par les questions d'affaires, une discussion d'une nature bien différente a montré, dans une autre enceinte, comment certaines passions, si vives il y a plusieurs années, se sont refroidies et calmées. On a agité à la chambre des pairs les questions religieuses; on a parlé du pouvoir spirituel, du pouvoir temporel, de leurs limites respectives, de l'ultramontanisme et des libertés gallicanes, sans l'émotion

qui s'attachait autrefois à de pareils débats. Ce ne sera pas un médiocre résultat du progrès de la sagesse publique que le bon accord du gouvernement de 1830 tant avec Rome qu'avec le clergé national. Aujourd'hui le gouvernement, s'associant à une pensée de l'empire et de la restauration, veut conserver dans son indépendance le chapitre royal de Saint-Denis. Napoléon, qui avait un respect religieux pour les souvenirs illustres de la vieille basilique de Saint-Denis, avait mis le grand-aumônier à la tête du chapitre, qui ainsi n'était point soumis à l'autorité diocésaine. La restauration maintint par ordonnance ce qu'avait établi l'empereur par un décret. Le gouvernement de 1830 se propose de donner aujourd'hui à l'organisation du chapitre de Saint-Denis la sanction législative; il s'adresse aux chambres pour l'exempter de la juridiction de l'archevêque de Paris. On sait que l'un des articles organiques du concordat abolit tout privilége portant exemption; l'autorité législative peut seule autoriser les rares exemptions que réclament certaines convenances. La cour de Rome, sur la demande du gouvernement, a donné, en 1843, une bulle qui constitue canoniquement le chapitre; la bulle a été publiée après l'examen du conseil d'état et avec toutes les réserves protectrices des libertés de l'église gallicane. Il appartient maintenant à l'autorité législative de régulariser la fondation. La chambre des pairs a voté le projet après des débats assez longs qui ont été parfois remarquables et piquans. Les orateurs ont pu puiser dans le savant rapport de M. le comte Portalis tous les élémens de la discussion. Dans cette matière, on attendait avec curiosité l'opinion de M. le comte de Montalembert, qui s'est donné le malicieux plaisir de soutenir le projet du gouvernement au point de vue de l'ultramontanisme le plus pur. Ingénieux et paradoxal, M. de Montalembert a fait de son discours une sorte d'oraison funèbre des libertés gallicanes. C'était plutôt un jeu d'esprit qu'une argumentation sérieuse. C'est ce qu'a fort nettement démontré M. le garde-des-sceaux, qui, avant de répondre à M. de Montalembert, avait déjà exposé à la chambre les principales raisons qui avaient déterminé le gouvernement à lui présenter le projet de loi. La parole de M. Hébert est simple et ferme et va droit aux difficultés. L'église gallicane n'est ni morte ni enterrée, a répliqué M. le garde-des-sceaux, et l'ultramontanisme ne triomphe pas, puisque le pape n'intervient que pour la juridiction spirituelle, puisque sa bulle n'est publiée dans le royaume qu'avec toutes les réserves inspirées par les maximes de notre droit public. — Nous ajouterons que la garantie constitutionnelle de l'intervention législative doit rassurer tous les esprits. Aussi nous ne saurions partager les appréhensions spirituellement exprimées par M. le comte de Saint-Priest, et nous avouons qu'au grand jour de la tribune et des chambres, nous ne craignons point l'ultramontanisme. Il y a trop d'yeux ouverts pour le dénoncer, s'il voulait se glisser dans nos lois.

En passant aux affaires extérieures, nous éprouvons quelque embarras à parler de l'Espagne. Pour donner une idée des misères qui occupent la Péninsule, ce ne sont plus les hommes et les partis politiques qu'il faudrait peindre, mais des scènes et des scandales de palais. Nous ne savons rien de plus triste. L'Espagne serait-elle donc destinée à revoir ces mauvais jours où la dignité de la couronne et du pouvoir était si gravement compromise par Charles IV, son indigne compagne et son favori? Nous ne saurions le penser. Tout ce qui a été fait, entrepris depuis quinze ans pour la cause de la monarchie et des institutions constitution-

nelles ne viendra pas échouer devant d'imprudens caprices. Nous ne croyons pas d'ailleurs aux étranges rumeurs répandues avec affectation par la presse anglaise, qui prétend que la cour de Rome sera bientôt sollicitée, comme au moyen-âge, comme au XVIe siècle, d'annuler un royal mariage. Est-ce M. Bulwer qui accrédite ces bruits dans les journaux de Londres? Ce diplomate est plus pétulant qu'habile. Il n'a reculé devant aucun moyen pour dominer la reine Isabelle, pour l'enchaîner à sa politique; mais la franchise cavalière avec laquelle il a marché à son but l'a emporté trop loin. On peut apprécier maintenant la sollicitude et le respect du représentant de l'Angleterre pour l'honneur de la royauté espagnole. Ces excès amèneront une réaction dont on aperçoit déjà les symptômes. Comment la diplomatie anglaise avait-elle réussi jusqu'à un certain point à inspirer à l'Espagne et à son gouvernement des ombrages contre la France? En disant que l'Angleterre seule se faisait un devoir de n'exercer aucune influence sur la politique espagnole, en nous montrant au contraire animés de l'ambition de la diriger. Après ce qui s'est passé depuis deux mois, comment la diplomatie anglaise pourra-t-elle se vanter encore de cette prétendue abnégation? C'est surtout quand le départ de notre ambassadeur lui a laissé le champ libre, qu'elle a tout-à-fait levé le masque, comme n'ayant plus rien à craindre et à ménager, et il lui sera difficile de revenir au rôle d'hypocrisie qu'elle avait joué longtemps, non sans succès. Si le parti modéré a paru un moment découragé, il sortira sans doute de sa torpeur pour empêcher que le pouvoir ne tombe entre les mains des radicaux progressistes, qui sont pour la plupart les créatures de l'Angleterre. Il profitera, il faut l'espérer, de la défaveur qui s'attache maintenant à un pareil appui, pour ressaisir l'influence et se montrer à l'Espagne comme le véritable défenseur de son indépendance. L'Espagne ne saurait, comme le Portugal, être réduite à l'impuissance d'améliorer elle-même sa propre situatoin, et, au moment où elle partage avec l'Angleterre et la France la mission de rétablir l'ordre dans les états de dona Maria, elle doit s'efforcer de raffermir chez elle sa liberté et ses institutions.

La transaction qui avait été proposée au gouvernement de la reine dona Maria et aux insurgés a été repoussée par ces derniers, qui n'ont plus mis de bornes à leurs exigences. La reine dona Maria, quel que fût le mécontentement de plusieurs de ses partisans, s'était déterminée à accepter les conditions dont nous avons parlé : l'amnistie, la convocation des cortès, un nouveau ministère qui offrirait des garanties aux insurgés; mais ceux-ci ne se sont pas contentés de si peu. Ils ont demandé un ministère uniquement composé de révolutionnaires, ils ont exigé le rappel de tous les exilés, la suppression du commandement en chef de l'armée; ils voulaient qu'on conservât sur pied toutes les forces populaires jusqu'à une nouvelle organisation de la garde nationale, et qu'enfin ce fussent les troupes de la junte qui tinssent garnison dans Oporto, dans Lisbonne et dans les villes les plus importantes. Les commissaires anglais et espagnol, qui étaient chargés de stipuler au nom de la reine dona Maria, n'ont pu souscrire à de pareilles prétentions. Le plénipotentiaire portugais à Londres, ayant appris l'inutilité des efforts tentés par le colonel Wylde et le marquis d'España, afin de mettre un terme à la guerre civile, a renouvelé auprès des trois gouvernemens d'Espagne, de France et d'Angleterre, la demande qu'il avait déjà faite de leur assistance pour amener la pacification des états de la reine dona Maria. Il

invoquait auprès des trois puissances le traité de la quadruple alliance. Le protocole d'une conférence tenue, il y a dix jours, au *Foreign-Office*, le 21 mai, nous apprend les résolutions des trois puissances. L'Espagne fera entrer un corps d'armée en Portugal, et les forces navales de l'Angleterre et de la France stationneront le long des côtes de la Péninsule, en combinant leurs opérations avec les vaisseaux de la reine. Ces sortes d'interventions, si modérément qu'elles se fassent, sont toujours chose fâcheuse pour l'indépendance des peuples, nous ne le nions pas; mais ne deviennent-elles pas inévitables quand chez ces peuples il n'y a pas une force capable de réprimer la licence et l'anarchie?

C'est là du moins un reproche qu'on ne peut adresser à la Grèce. Les puissances qui auraient à son égard du mauvais vouloir, et qui, dans son démêlé avec la Turquie, se montrent partiales en faveur de la Porte et à son détriment, ne peuvent lui reprocher de n'avoir pas su comprendre les bienfaits d'un gouvernement régulier. Peut-être plutôt penseraient-elles, sans le dire, que la Grèce s'est façonnée bien vite à la régularité du régime constitutionnel. Quoi qu'il en soit, la Grèce, au milieu des épreuves qu'elle subit, reste tranquille et ferme. M. Coletti ne se laisse détourner de l'œuvre qu'il a entreprise ni par les difficultés ni par les dégoûts. Il a accepté la mission de fonder la liberté intérieure de la Grèce, il veut l'accomplir. Jusqu'à quelles concessions croira-t-il devoir aller dans l'épineuse affaire relative à M. Mussurus? Il faut que, dans cette circonstance, M. Coletti, tout en gardant une attitude convenable, ne tombe pas dans le piége où l'attendent ses ennemis. Ces derniers ont dit tout haut que le différend diplomatique qui s'est élevé à l'occasion de M. Mussurus entre Athènes et Constantinople amènerait la chute de M. Coletti, et ils n'ont pas caché leur joie. Cependant la présence de M. Coletti à la tête du gouvernement est plus que jamais nécessaire à la Grèce; c'est cet homme d'état qui inspire au pays une confiance entière; c'est à sa voix qu'une majorité considérable va, selon toutes les probabilités, être envoyée par les électeurs pour soutenir son administration. Il ne lui est pas permis de compromettre un avenir que le pays est presque unanime à lui confier.

En Allemagne, la diète générale de la Prusse manifeste avec autant de fermeté que de mesure l'intention d'attirer à elle toutes les questions politiques et financières. Elle compte à peine deux mois d'existence, et déjà le gouvernement de Frédéric-Guillaume reconnaît l'impossibilité de la tenir enfermée dans le cercle qu'il avait voulu tracer autour d'elle. Le ministère a été obligé de déclarer qu'il n'entendait pas refuser à la diète le droit de s'occuper des affaires de la politique extérieure, et un député lui a reproché vivement le préjudice qu'il avait causé au commerce de la Prusse, en lui fermant l'Espagne par son refus de reconnaître le gouvernement qui avait succédé à Ferdinand VII. La diète a demandé qu'on soumît à son examen le nouveau code pénal qui a été préparé depuis quelques années. Un de ses membres a réclamé la communication d'un budget détaillé, comme cela se pratique en Angleterre et en France. Si la couronne veut cette année obtenir de la diète l'autorisation de contracter un emprunt, elle devra lui accorder le principe de la périodicité de ses assemblées. On voit avec quelle rapidité l'institution créée par Frédéric-Guillaume porte ses fruits. Pendant qu'en Prusse la nécessité de maintenir le bon ordre dans les finances de l'état facilite pour la nation la conquête successive des droits poli-

tiques, l'Autriche voit tous les jours augmenter sa dette. Elle est obérée par la nécessité de maintenir sur le pied de guerre une armée considérable. En 1814, le gouvernement autrichien s'était obligé à ne pas porter la dette lombarde au-delà de 90 millions; le chiffre de la dette s'élève aujourd'hui à plus du double.

La Belgique va être prochainement appelée à procéder au renouvellement périodique de la moitié de ses sénateurs et de ses représentans. Les libéraux pouvaient jusqu'à ces derniers temps considérer ces élections comme le terme légal de leur rôle de minorité : il leur eût suffi, en effet, de gagner dix voix nouvelles parmi les quarante-sept députés sortans pour donner le coup de grace à la majorité catholique de la deuxième chambre, et leurs succès électoraux de 1844 et de 1845 laissaient pressentir presque à coup sûr cette progression; mais un élément nouveau, inconnu, vient déranger tout à coup le cours des probabilités. Nous voulons parler de l'augmentation du nombre des sénateurs et des représentans.

Aux termes de la constitution, qui lui accorde un représentant par quarante mille habitans et un sénateur par quatre-vingt mille habitans, la Belgique, dont la population s'est considérablement accrue depuis 1831, avait droit à l'adjonction de *sept* sénateurs et de *treize* représentans. Les libéraux sollicitaient vainement cette adjonction depuis 1843, et, à l'avénement du ministère de Theux, ils ont reproduit plus vivement que jamais leurs instances, peut-être dans la prévision d'un refus formel qu'ils auraient exploité ensuite auprès des colléges électoraux. A leur grande surprise, M. de Theux s'est exécuté de la meilleure grace du monde, et la loi d'adjonction vient d'être présentée et votée. M. de Theux, avec sa sagacité ordinaire, a compris du premier coup d'œil que cette adjonction était surtout favorable à un parti qui tombe. La Belgique pratique le système de l'élection collective, de l'élection au chef-lieu. Vu le grand nombre de concurrens que ce système met en présence, les nominations s'y décident, pour la plupart, à la majorité relative. Or, les catholiques, par cela même qu'ils perdent du terrain, sont intéressés à ce que le minimum de cette majorité relative soit abaissé, et c'est ce qui arrive par la nouvelle loi. Tel député catholique, par exemple, qui était élu jadis au premier tour de scrutin, devra aujourd'hui céder la place aux candidatures sérieuses et dès long-temps préparées du libéralisme; mais, ces candidatures une fois épuisées, ce député catholique, qui a ses antécédens, ses relations acquises, son noyau de voix bien discipliné, l'emportera aisément sur un concurrent improvisé, que les neuf-dixièmes des électeurs ne connaissent pas, et que le club libéral n'aura mis en avant que pour la forme, pour remplir la subite lacune créée par la nouvelle loi. Ce député, qui passait autrefois le premier, ne passera que le dernier; n'importe, il passera. Si les libéraux peuvent donc espérer de supplanter *dix* catholiques sortans dans les quatre provinces appelées au renouvellement quatriennal de leurs députés, il est, d'un autre côté, fort probable que les *sept* députés en plus accordés à ces provinces par la nouvelle répartition se recruteront parmi ces catholiques sortans, ce qui réduirait, en définitive, à *trois* voix le déplacement que les libéraux ont la chance d'effectuer à leur profit. Pour les six autres nominations complémentaires qui reviennent aux provinces où les anciens mandats électoraux n'ont pas encore expiré, l'opposition ne peut, en effet, espérer au plus qu'un partage égal. Ces trois voix dont nous venons de parler, retranchées des vingt voix qui font la supé-

riorité actuelle des catholiques dans la chambre des représentans et ajoutées à la minorité libérale, laisseraient encore, entre les deux opinions, une différence de *quatorze* voix au profit des catholiques. Avec un succès égal à celui qui leur eût permis naguère d'équilibrer le parti catholique dans la seconde chambre, les libéraux risqueraient fort, comme on voit, de retomber, pour deux ans encore, dans l'impuissance des minorités. Voilà ce qu'ils auraient gagné à la nouvelle répartition.

Nous discutons ici le pis-aller. Jamais, du reste, les libéraux ne se sont présentés sur le champ de bataille électoral avec une organisation plus formidable. Aux ultra-modérés, que l'avénement du cabinet de Theux a refoulés dans leurs rangs, il faut joindre l'ancien parti orangiste, qui, pour la première fois depuis la révolution, entre en lutte ouverte avec le clergé. Les ultra-libéraux eux-mêmes, qui, depuis le schisme survenu dans le club *l'Alliance*, semblaient hésiter, à l'égard du libéralisme modéré, entre la neutralité et l'hostilité, lui ont rendu spontanément leur concours. Cette réconciliation, où toutes les avances sont du côté des ultra-libéraux, et que le gros du parti a acceptée avec une sorte de réserve dédaigneuse, bien propre à rassurer les convictions timides que pouvait effrayer un contact trop intime avec ces alliés actifs, mais compromettans; cette réconciliation, disons-nous, s'est accomplie au sein d'un nouveau *congrès libéral*, qui a réuni, à la fin de mars, deux cent soixante-un délégués des associations électorales. Ce congrès a arrêté les bases d'un pacte fédératif, dont la conséquence immédiate est de faire du parti libéral un état dans l'état, avec sa hiérarchie, sa centralisation, ses impôts, sa presse et son enseignement subventionnés, ses élections et son parlement.

De leur côté, le clergé et le ministère ne se reposent pas. Les évêques recommencent leurs tournées électorales, les chaires se changent en tribunes, les couvens se résignent à d'énormes sacrifices d'argent, et l'intimidation administrative s'exerce à découvert. La tactique de M. de Theux, disons-le, quelque estime que nous inspirent ses talens, n'est qu'une mauvaise et inopportune parodie de ce chimérique juste-milieu que M. Nothomb feignait de représenter entre le libéralisme modéré et les catholiques. Ses journaux ont exhumé pour cet usage notre classification de droite, gauche et centre, et M. de Theux se laisse placer, bien entendu, au centre, quoique ses moindres actes réflètent l'intolérance politique de l'épiscopat. Cette comédie ne trompe personne. Les hommes les plus réservés du groupe gouvernemental pactisent publiquement avec l'opposition. Dernièrement encore, on a vu le général Goblet, un des membres les plus timides du ministère Nothomb, accepter une candidature libérale, et il ne s'est désisté que devant une menace officielle de destitution. Voilà, par parenthèse, un échantillon assez significatif du modérantisme de M. de Theux.

L'Angleterre va aussi avoir sa fièvre électorale, et cela au milieu d'une crise financière qui paraît se compliquer, car la sollicitude du gouvernement britannique n'a pas seulement à se porter sur l'Irlande, qui vient, au milieu de sa détresse, d'apprendre la mort d'O'Connell, sur l'intérieur même du royaume-uni, où des émeutes ont éclaté; elle doit s'étendre encore aux parties les plus éloignées de ce vaste empire. L'Inde n'est pas en ce moment un soutien pour l'Angleterre au point de vue financier, ainsi que s'en étaient flattés bon nombre de spéculateurs dans les 3 pour 100 consolidés et dans l'*India-Stock*. Malgré

le retour à un système de paix et d'économie, malgré les vastes et riches provinces ajoutées à ce pays déjà si vaste et si riche, l'Inde anglaise, loin de venir en aide à la métropole, n'est pour elle qu'un surcroît d'embarras, une cause de déficit, et elle lui fait dans le classement de ses capitaux nationaux une concurrence désastreuse. Quelques chiffres dont nous garantissons l'exactitude permettront d'apprécier les derniers résultats de l'administration de lord Hardinge et la position financière de l'Inde anglaise au 1er mai 1847. Cette colonie se trouvait au 1er mai 1843 avec un revenu total d'environ 22,000,000 livres sterling et une réserve en caisse de 8,532,067. Sa dette publique était alors de 35,703,776 liv. st. — Le 1er mai 1844 a donné un déficit de 1,600,000 liv. st.; — le 1er mai 1845, un déficit de 2,700,000; — le 1er mai 1846, un nouveau déficit de 3,200,000; — le 1er mai 1847 présentera un déficit décroissant évalué à 1,250,000; — le total des déficits se monte donc à 8,750,000 liv. st.

Il est évident que ce déficit eût plus qu'absorbé la réserve en caisse, si lord Hardinge n'avait pris la précaution d'ouvrir un nouvel emprunt à 5 pour 100, qui a fourni, jusqu'à la date du 1er avril 1847, une somme de 3,000,000 sterl. En ajoutant cette somme à la réserve de 1843 et déduisant les déficits, on voit que l'encaisse actuel du gouvernement de l'Inde est de 2,782,067 livres sterling, et sa dette publique de 38,703,776, grevées d'un intérêt de 1,847,753 liv. sterling, c'est-à-dire que l'encaisse ne suffirait pas à payer deux années de l'intérêt de la dette. Cette situation ne serait pas précisément mauvaise, si les revenus actuels s'équilibraient avec les dépenses; elle devient des plus inquiétantes en présence de déficits nouveaux. Lord Hardinge a travaillé sans relâche, depuis la fin de la guerre, à rétablir cet équilibre, et, grace à ses arrangemens avec le Penjab et à des réductions de tout genre qu'il a faites dans tous les départemens du service public, et notamment dans l'effectif de l'armée, le budget pour l'année finissant le 1er mai 1848 présentera un déficit beaucoup moindre que les précédens; cependant ce sera encore un déficit. Voici comment il faut le calculer.

En supposant les revenus et les dépenses exactement les mêmes en 1848 qu'en 1847, avec la charge additionnelle des intérêts des 3 millions de liv. st. du nouvel emprunt, le déficit pour le 1er mai 1848 eût été de 1,400,000; mais les réductions que lord Hardinge vient d'ordonner dans l'effectif de l'armée de l'Inde produiront une économie de 300,000 liv. st. Les nouvelles provinces conquises sur le Penjab donneront une augmentation de revenu de 500,000 livres sterl. De nouveaux arrangemens douaniers produiront un surcroît de recette de 120,000 liv. st. Les droits et le monopole de l'opium s'accroîtront cette année de 100,000 liv. st. Enfin le gouvernement sikh s'est engagé à payer d'ici à sept ans, pour la protection et l'administration de ses états par la compagnie, une indemnité annuelle de 220,000 liv. st. En additionnant ces économies et ces bénéfices, on arrive au total de 1,240,000 liv. st., qui, retranché de 1,400,000 liv. st., laissera pour le 1er mai 1848 un déficit de 160,000 liv. st. Ce résultat est encore loin d'être satisfaisant et démontre la nécessité de réductions nouvelles. En attendant que sir Henry Hardinge ait pu découvrir les points sur lesquels ces réductions devront porter, il doit, pour parer aux éventualités, augmenter l'encaisse de la compagnie, et c'est dans cette vue que l'emprunt ouvert à 5 pour 100, au pair, ne sera point fermé jusqu'à ce qu'il ait produit deux autres millions de livres sterling. En présence de cet appel incessant de capitaux fait par

le gouvernement de l'Inde à un taux aussi élevé, on comprend que l'argent se soit tout d'un coup retiré du commerce, et que les banques des différentes présidences aient dû porter l'intérêt de leurs escomptes à des prix ruineux. Aussi lisons-nous dans la *Gazette de Bombay* du 1er avril que les banques de Bombay, de Madras et de Calcutta n'escomptent plus qu'à 11, 12, 14 et 15 pour 100. Le commerce et les meilleures maisons européennes trouvent difficilement à emprunter à 8 et 9. Enfin les fonds publics même sont ainsi cotés : le 5 pour 100 à 99 1/4; — le 4 pour 100 de 1832 à 91; — le 4 pour 100 de 1835 à 87; — et lord Hardinge a encore besoin de 2,000,000 sterling ou 50 millions de francs. Jusqu'à ce que cet emprunt soit rempli, l'Angleterre ne pourra guère sortir des complications financières.

REVUE LITTÉRAIRE.

LES THÉATRES.

Il est une question que ramènent souvent les essais du théâtre moderne; on se demande, à propos de certains ouvrages : Sont-ils, ne sont-ils pas littéraires? A vrai dire, les amis si empressés de la littérature nous ont toujours paru ressembler un peu à ces gentilshommes dégénérés pour qui la noblesse consiste plutôt à étaler un titre qu'à le porter dignement. Ces airs de pruderie littéraire peuvent consoler les désappointemens de la vanité, mais ils ne sauraient ni garantir ni remplacer le succès, et, il faut bien en convenir, l'entrain, le plaisir, l'attrait, la vie, ne se trouvent pas toujours là où s'annoncent les plus ambitieux efforts. De prétendus chefs-d'œuvre, longuement élaborés, destinés à ouvrir une voie nouvelle ou à ramener aux immuables conditions du beau, avortent ou meurent au milieu d'un immense ennui, tandis qu'un trait spirituel, une scène joyeuse, l'habile emploi d'un ressort vulgaire, le développement naïf d'un sentiment vrai, attirent, un échelon plus bas, le succès et la foule. C'est là un des caractères et, si l'on veut, une des maladies de notre temps : peu de respect pour les hiérarchies dans l'art comme dans la société; une plus grande diffusion des jouissances intellectuelles, qui perdent en élévation ce qu'elles gagnent en étendue; le triomphe progressif de l'individualisme, qui, diminuant l'autorité des maîtres, brisant le faisceau des doctrines, éparpille les talens et leur apprend à ne relever que d'eux-mêmes. Cette situation a, comme presque toutes les nouveautés, ses avantages et ses inconvéniens; en accroissant le nombre des conviés aux fêtes de l'esprit, elle rend plus grossiers les goûts qu'ils y apportent et les mets qu'on leur sert; elle établit, entre les consommateurs avides et les juges délicats, une séparation chaque jour plus complète.

Cependant, si l'on doit, à certains points de vue, se plaindre de ce nouvel état de choses, faut-il en conclure que des tendances élevées, un but sérieux, une

forme poétique, donnent le droit de se passer des qualités inhérentes à l'esprit français, et qui, importantes partout, sont indispensables au théâtre? Parce qu'un écrivain aura mis dans son ouvrage quelques idées généreuses, quelques vers sonores, quelques moralités utiles, lui sera-t-il permis de dédaigner ou d'omettre ce qui est l'essence du drame, le mouvement, la logique, la clarté surtout, la clarté, cette vie de l'intelligence? Non, sans doute. Que le poète élégiaque, le lyrique, le romancier même, s'égarent parfois dans le mystérieux méandre de leurs pensées, ou jettent çà et là à l'horizon la brume de leur rêverie, cette licence n'est pas sans excuse, quoiqu'elle ne soit pas sans danger; mais le poète dramatique! je le comparerai volontiers à un intendant forcé de rendre, à chaque instant, ses comptes à ce maître exigeant qu'on appelle le public. Il faut que chaque scène, chaque incident, chaque caractère, se pose et se déduise d'une façon si nette, qu'il s'établisse entre les personnages et l'auditoire une entente et comme une solidarité perpétuelle; il faut que, par un secret de son art, l'auteur réussisse à faire intervenir si puissamment dans son œuvre tous ceux qui l'écoutent, que leur curiosité, leur émotion, leur sympathie, deviennent les ressorts et les rouages de cette œuvre même; sans cela, la curiosité se fatigue, l'émotion s'affaiblit, la sympathie se glace. Plus de donnée acceptable, plus d'intérêt possible. Ennuyé de ses infructueux efforts pour comprendre et pour suivre le poète, le spectateur s'impatiente, se détourne, appelle l'air et le soleil, et finit par s'échapper de ce labyrinthe où il tourne vainement sur lui-même, sans fil, sans guide et sans flambeau.

En faisant l'éloge de la clarté, j'ai fait la critique du nouveau drame de M. Adolphe Dumas, *l'École des Familles*.

Je n'ai pas à revenir sur les antécédens de cette pièce : les ouvrages de l'esprit, comme les individus, ont leur vie privée, qui doit échapper au contrôle. Chercher des moyens de succès dans de prétendues persécutions qui transforment l'auteur en victime et le parterre en cour d'appel, c'est une faiblesse qu'on pardonne à l'amour-propre offensé, mais dont nous ne saurions tenir compte. On peut cependant s'arrêter un moment, et demander pourquoi tant de bruit, de récriminations et d'orages à propos d'un poète comme M. Adolphe Dumas et d'un drame comme *l'École des Familles?* Il y aurait là, pour un sceptique, tout un chapitre d'histoire littéraire à écrire, plus curieux et plus amusant, à coup sûr, que la pièce dont il s'agit. Qu'a donc fait M. Adolphe Dumas pour obtenir tout à coup cet insigne honneur de voir la haute littérature (c'est l'expression officielle) persécutée et vengée dans sa personne? Quel est le titre antérieur par lequel il a mérité qu'on fît de son nom le cri de ralliement de cette soudaine croisade contre les barbares? Est-ce *la Cité des Hommes?* est-ce *le Camp des Croisés?* est-ce *Mademoiselle de la Vallière?* Par quel singulier hasard, par quelle bizarre rencontre arrive-t-il que, le même jour, et à point nommé, la critique découvre des talens extraordinaires chez un homme qui n'avait su jusqu'ici ni se faire applaudir, ni se faire lire, ni se faire comprendre? Voyez pourtant les bonnes ames! dès qu'on n'a plus besoin de leur secours, dès qu'on a obtenu un de ces grands succès qui placent un poète hors de tutelle, à l'instant voilà tous les critiques sur le *qui vive :* ils vous attendent avec méfiance, ils vous observent avec malice; ils discutent votre second ouvrage avant qu'il soit fait, et corrigent vos vers avant qu'ils soient écrits; mais le faible, l'op-

primé, le pauvre, trouvent chez eux d'inépuisables trésors de bonté, de mansuétude et de munificence. Il suffit qu'on soit obscur pour qu'ils vous comprennent, qu'on soit débile pour qu'ils vous appuient, qu'on ne puisse jamais être redoutable pour qu'ils vous trouvent toujours irrépréhensible! Donner aux indigens, refuser aux riches, n'est-ce pas le précepte évangélique dans toute sa pureté, et la critique n'est-elle pas restée, cette fois comme toujours, dans les limites les plus vraies de la charité chrétienne? Après cela, est-il besoin de chercher s'il n'y a pas un peu de malice au fond de cette bienveillance, et si cette seconde comédie, jouée parallèlement à la première, ne pourrait pas prendre pour épigraphe ce titre de Shakespeare : *Beaucoup de bruit pour rien*, ou cette phrase de Beaumarchais : « Qui trompe-t-on ici? » En vérité, nous doutons fort qu'après avoir prodigué tous ces bravos et signé tous ces éloges, nos modernes augures aient pu se regarder sans rire.

Qu'est-ce que *l'École des Familles?* Quoiqu'il soit difficile de rien affirmer à propos d'un drame qu'il est impossible de bien comprendre, j'ai cru deviner qu'il s'agissait de faire la leçon aux pères indulgens qui, par leur faiblesse, rendent leurs fils dissipateurs, libertins et faussaires. M. de Vernon, magistrat, comte et député, a un fils qui s'appelle Julio, marié à une femme qui s'appelle Julia. Malgré cette similitude de noms, Julio et Julia font assez mauvais ménage : Julio s'endette; Julia nourrit en secret un amour coupable pour un sombre personnage nommé Maxime, homme de génie et architecte, qui a fini par devenir maçon et millionnaire. Que doit-on penser de ce Maxime? Je vous défie de le prévoir avant la dernière scène du dernier acte; seulement, ne le perdez pas de vue, car il est le créancier du mari, l'amoureux de la femme, le prétendu de la sœur et la cheville ouvrière de tout l'ouvrage.

Avant d'aller plus loin, je demanderai comment l'indulgence de M. de Vernon peut être cause des folies de Julio, marié depuis cinq ans, et du secret amour de Julia pour Maxime. Une fois marié, ce Julio, qu'on nous représente comme un homme d'une nature ardente et indomptée, serait probablement devenu plus coupable encore, si son père l'avait préalablement traité avec plus de rigueur, et l'amour de Julia, antérieur à son mariage, n'a certainement rien à faire avec le plus ou moins de sévérité de M. de Vernon. Pour contraster avec ce triste résultat de la faiblesse paternelle, l'auteur nous amène un frère de M. de Vernon, Marseillais pur-sang, dont tout le comique consiste à parler comme on parle sur la place Cannebière. Celui-là a aussi un fils, nommé Auguste, qu'il a rudement élevé, et il nous indique même, par des gestes très expressifs, de quelle façon il s'y est pris pour le corriger. C'est pourquoi Auguste est devenu un jeune homme accompli, rangé, sentimental et poète par-dessus le marché; plus heureux que M. Adolphe Dumas, il a une pièce reçue au Théâtre-Français. Voilà la conséquence des corrections manuelles de M. Antoine de Vernon. Ce système d'éducation, expliqué par le père devant ce grand garçon de vingt-quatre ans, auteur d'un drame en cinq actes, ne vous semble-t-il pas un peu choquant? Cet Auguste qu'on nous donne pour un jeune homme d'un noble cœur, d'une imagination exquise et charmante, ne se serait-il pas mieux développé sous l'empire d'un père indulgent et spirituel que sous le bâton de cet affreux Marseillais, dont l'accent doit mettre en fuite les neuf muses, pour peu qu'elles aient l'oreille délicate? Telle est cependant toute la base de ce drame : ajouter un chapitre à

la loi de l'instruction primaire et apprendre aux pères de famille qu'on peut faire un poète avec des coups de canne!

Auguste de Vernon a rencontré, à Saint-Thomas-d'Aquin, une jeune fille dont il s'est épris rien qu'à la façon dont elle lisait dans son livre d'heures, à peu près comme Sbrigani se passionne pour M. de Pourceaugnac, à cause de la grace avec laquelle il mange son pain. Ce livre d'heures est même tombé, on ne sait comment, entre les mains de l'amoureux jeune homme, qui ajoute, en style digne de Mlle de Scudéry :

Dans ce livre, depuis trois ans, depuis ce jour,
J'aime avec la prière, et prie avec l'amour.

Les choses en sont là, lorsqu'arrive du couvent Mlle Marie, fille de M. de Vernon, sœur de Julio et cousine d'Auguste. O surprise! Marie n'est autre que la jeune fille rencontrée à Saint-Thomas-d'Aquin. Malheureusement Julio, qui doit à l'architecte Maxime une somme énorme, a décidé qu'il le paierait, sans bourse délier, en lui faisant épouser Marie. Ce mariage désole Mme Julia de Vernon, qui aime toujours Maxime. Quant à Auguste, en vrai poète, admirateur de Shakespeare, il s'avise d'un moyen renouvelé d'*Hamlet* pour dire son fait à cet équivoque architecte : il annonce qu'il va réciter sa pièce reçue au Théâtre-Français, et il se trouve que le sujet de cette pièce tombe d'aplomb sur les intrigans qui s'insinuent dans les familles pour courtiser les femmes et épouser les filles. Grande colère de Maxime, qui saisit parfaitement l'allusion. Vous croyez peut-être qu'Auguste et Maxime vont se battre? Point. A l'acte suivant, il n'en est plus question. En revanche, Maxime, fatigué de son triste rôle, apprend à Julio, dans les épanchemens de l'amitié, qu'il est amoureux de sa femme et qu'il est aimé d'elle. Chez un mari en qui tout sentiment d'honneur et même d'amour conjugal n'est pas éteint, une si étrange confidence va sans doute provoquer une explosion de colère. Il n'en est rien cependant, et l'incident passe inaperçu. Un fait plus grave se révèle : d'expédiens en expédiens, Julio en est arrivé à rédiger une fausse lettre de change. Condamné par M. de Vernon, chez qui l'intégrité du magistrat domine l'indulgence du père, il se tire un coup de pistolet. Touchons-nous cette fois au dénoûment? Non, il n'y a que la capsule qui part, si bien qu'au cinquième acte personne n'est mort. Et comme il faut que tout finisse, Maxime, qui, jusque-là, nous avait paru un personnage d'une allure sinistre et même un peu suspecte, passe tout à coup à l'état de candidat au prix Montyon; il vient rassurer cette famille désolée : il annonce que les dettes de Julio sont payées, qu'Auguste peut épouser Marie, que Julia est la plus respectée des femmes, en un mot, qu'en sa qualité d'architecte et de maçon, il a réparé ce qui semblait irréparable.

Tel est cet ouvrage, et je crois pouvoir affirmer que mon analyse est plus claire que la pièce même. A tous momens, le spectateur partage l'embarras et l'incertitude de ce bon Antoine de Vernon, l'oncle marseillais, qui avoue naïvement ne pas comprendre un mot de ce qui se passe : on dirait la fable du singe montrant la lanterne magique et oubliant de l'éclairer; on ne sait jamais si tel ou tel personnage est amoureux ou indifférent, aimé ou repoussé, coupable ou honnête, traître ou vertueux. Chaque incident semble destiné à démentir ou à faire oublier l'incident qui précède; non-seulement il n'y a pas de conséquence

logique, mais il n'y a pas même de cohésion et de suite : l'action marche à l'aventure, s'accrochant à tous les buissons de la route et y laissant des lambeaux que l'auteur ne s'occupe pas de rajuster. Cette littérature élevée à laquelle appartient, dit-on, *l'École des Familles* n'est pas encore assez élevée, ou elle l'est trop : entre la terre et le ciel, l'auteur a choisi les nuages.

Je ne m'amuserai pas à compter les réminiscences qui fourmillent dans ce drame. *Les deux Gendres*, *Hamlet*, les dénoûmens de Molière, les vieillards de M. Hugo, le répertoire des suicides ou des faussaires du drame moderne, ont tour à tour à réclamer leur part dans ces scènes décousues. Examinerai-je le style? Un homme si peu maître de sa pensée peut-il être maître de sa parole? Un poète si peu sûr de ce qu'il veut faire peut-il être sûr de ce qu'il veut dire? Le style est le vêtement de l'idée; si le corps qu'on lui donne à couvrir n'a ni forme, ni mouvement, ni vie, le vêtement manquera forcément d'ampleur, de tournure et de grace. Parmi les critiques, c'est-à-dire les admirateurs de *l'École des Familles*, il y en a qui, plus malins ou moins bien avisés que les autres, ont cru devoir fortifier leurs éloges par des citations. Voici des vers que nous recueillons au hasard dans ces citations amies :

Il te faut un château, jamais *une campagne;*
Il te faut un hôtel, jamais une maison;
Il te faut des valets *hors de comparaison.*

Plus loin, Auguste raconte sa rencontre à Saint-Thomas-d'Aquin :

Eh bien! je vous l'ai dit, j'allais tous les dimanches.
Vous savez, trois enfans, trois sœurs, trois robes blanches;
Une dame à leur suite, et qui veillait *à part*,
Pendant qu'un domestique attendait *à l'écart.*

Voici comment Maxime entre en matière, lorsqu'il avoue à Julio qu'il est amoureux de Julia :

Julio, j'étais jeune et *j'avais le cœur tendre;*
Et comme Auguste, *bon, dans ma vie, en effet,*
Le seul mal que je sache est celui qu'on m'a fait.
J'aimais; une *autre femme en eût été ravie.*

Voilà quelques-uns de ces vers charmans qu'Athènes attendait avec impatience et qu'un injuste ostracisme serait parvenu à étouffer, s'ils n'avaient trouvé sur leur chemin ce sanctuaire de la littérature qui se nomme le Théâtre-Historique, ce voisinage si littéraire qu'on appelle *la reine Margot*, et ces illustres comédiens qui ont si étrangement débité ces étranges alexandrins!

Cependant, on doit le reconnaître, à côté de ces hémistiches indigestes et de ces lignes mal rimées, il y a çà et là des élans de verve, des intentions de style qui ne manquent pas d'un certain souffle poétique. Dans la scène de M. de Vernon avec son fils, on trouve quelques accens d'une indignation généreuse et contenue qui font penser au père du *Menteur;* pâles et inutiles éclairs qui rendent plus complètes encore les ténèbres qui précèdent et qui suivent! Mais, je le répète, la vraie question n'est pas là. Qui eût songé à attaquer

M. Adolphe Dumas, à troubler de si doux songes, à attrister cette muse qui se croit sincèrement révélatrice et inspirée, s'il ne s'était agi que de signaler les défauts de *l'École des Familles*, et d'ajouter qu'il n'y a rien de changé dans la littérature française, qu'il n'y a qu'un mauvais drame de plus? Dans cet épisode à demi oublié déjà, ce qui est piquant, ce qui mérite l'attention, ce qui doit échapper à l'oubli, ce n'est pas l'œuvre elle-même, c'est l'amusement que se sont donné à ce propos les critiques et les amis. Voilà ce qu'il importait de relever comme un nouveau symptôme des tendances de la critique actuelle. Elle est arrivée à un tel état de satiété, de scepticisme et d'ennui, que pour elle les questions d'art et de goût ne sont plus que jeux d'esprit, matières à paradoxes, parti pris de blâme ou d'éloge. Se divertir à plaider indifféremment le vrai et le faux, le juste et l'injuste, n'est-ce pas le fait des avocats qui ne croient pas à leur cause? Prescrire indistinctement tous les régimes, se prêter à toutes les fantaisies, n'est-ce pas le fait des médecins qui désespèrent de leur malade? C'est ainsi pourtant que s'altère et que s'amoindrit chaque jour l'autorité de cette magistrature de l'art qui devrait rendre des arrêts, et qui aime mieux échanger des complaisances ou soutenir des gageures. Vous dites que vous prenez parti pour un homme littéraire, pour une pièce littéraire, et, au moment où vous affichez cette prétention réparatrice, vous faites l'œuvre la moins littéraire qui soit au monde : vous louez bruyamment ce dont vous vous moquez au fond de l'ame.

Si *l'École des Familles* était un drame d'une valeur réelle, si ce devait être là notre littérature, mieux vaudrait dire : Les dieux s'en vont! et passer du côté des trafiquans de prose; avec ceux-là, du moins, on sait à quoi s'en tenir; ils vont droit au but et ne donnent le change à personne. Heureusement il n'en est pas ainsi. Le pays qui a produit *Candide* et *Gil Blas*, la langue qu'ont parlée Molière et Voltaire, la littérature qui doit à sa netteté incomparable son influence universelle, n'auront jamais à craindre un pareil danger. Sans doute il existe dans l'art quelque chose de plus élevé que ces qualités un peu bourgeoises qui consistent à rester clair, à retracer exactement chaque côté de la vérité humaine, sans en dégager cet idéal vers lequel tendent les imaginations poétiques; il existe des dons précieux de distinction et de fantaisie que nous préférons à l'habileté de la mise en scène; mais qu'y a-t-il de commun entre ces délicatesses de l'esprit et ces drames à l'orgueilleuse allure, soufflant dans des porte-voix qui embrouillent les mots en grossissant les sons, et hissés sur des échasses qui arrêtent la marche en haussant la taille? Le devoir de la critique est de protester contre l'invasion de cette poésie bâtarde qui ne sait ni atteindre à l'idéal, ni demeurer dans le vrai, et qui, si on lui cédait la place, ferait ressembler les productions contemporaines à des ouvrages allemands traduits en mauvais français.

Au reste, le public ne se laisse pas prendre long-temps à de pareils leurres. Il oublie ce simulacre de réhabilitation littéraire qui se débat dans la solitude pour aller en foule, cent pas plus loin, applaudir un grand acteur, élevant jusqu'aux vraies conditions de l'art les vulgarités d'un mélodrame; car il est bien difficile de donner un autre nom au *Chiffonnier de Paris*. Ce n'est point parce que M. Pyat a cherché son héros dans les plus basses régions de la vie populaire que nous refusons de souscrire aux panégyriques superbes qu'on lui a prodigués. Non; l'observation, la poésie, le génie dramatique, peuvent

descendre sans se dégrader; aujourd'hui que les distinctions s'amoindrissent, que les nuances disparaissent, que les physionomies s'effacent dans les classes élevées, c'est peut-être dans le peuple que le poète trouverait ces types caractérisés, ces passions énergiques, ces rudes contrastes nécessaires à l'intérêt du drame. Malheureusement, une fois cette donnée admise, ce qui condamne *le Chiffonnier*, c'est que l'auteur a négligé le côté original, satirique et philosophique de son sujet pour se lancer dans ces risibles histoires de filles séduites et de barons assassins qui peuvent passionner le public des boulevards, mais qui n'ont rien à démêler avec la critique. Son chiffonnier, espèce de Diogène parisien, éclairant de sa lanterne les sottises et les ridicules dont sa hotte recueille, chaque soir, les échantillons et les lambeaux, pouvait prendre, sous le crayon d'un *satirist* de l'école d'Hogarth, une physionomie saisissante. Si M. Pyat y a songé, l'exécution n'a pas répondu à ses efforts : ses tendances ultra-démocratiques l'ont entraîné d'ailleurs à dessiner grossièrement, dans un cadre banal, les vertus, la probité, le dévouement d'un homme et d'une fille du peuple, contrastant avec les vices et les hypocrisies des classes riches; mais ce que M. Pyat n'a pas fait, Frédérick Lemaître l'a réalisé avec une puissance, une ampleur dont on ne saurait se faire une idée. Là où l'auteur avait mis à peine une intention, l'acteur a mis un trait décisif. Pour ceux qui recherchent et admirent le talent partout où il se rencontre, c'est une belle et curieuse étude que cette lutte d'un artiste contre les difficultés d'un rôle, cette vigoureuse nature vivifiant un sujet manqué, et retrouvant à force d'observation et de verve le type entrevu par le poète.

En constatant les tendances tristement réalistes que révèle la pièce de M. Pyat, n'oublions pas que le drame moderne a eu de plus nobles ambitions. Cette recherche de l'antithèse, qui l'égare aujourd'hui dans le ruisseau, l'élevait autrefois jusqu'aux régions lyriques. La courtisane purifiée par l'amour, telle a été, on le sait, la donnée de ce drame de *Marion Delorme* que le Théâtre-Français a repris l'autre soir, et qui souleva à sa naissance des admirations et des orages dont nous sommes déjà bien loin. Il en est maintenant des productions de cette époque comme de ces lettres, de ces souvenirs d'une passion éteinte, que nous retrouvons quelques années plus tard, et qui nous semblent l'écho lointain d'une voix aimée. Et cependant il y a dans *Marion Delorme* des beautés réelles, éclatantes, jamais peut-être le lyrisme de M. Hugo ne s'est plus heureusement combiné avec certaines qualités dramatiques qu'il a, depuis, compromises en les poussant à l'extrême; mais la manière de M. Hugo a un défaut que la représentation fait ressortir davantage : il ne sait jamais s'arrêter à propos; il ignore l'art de marquer d'un trait vif et concis l'intention d'une scène, l'esprit d'un dialogue, et les développemens qu'il donne à sa pensée font souvent ressembler ses plus belles tirades à des amplifications écrites par un grand poète. Comme il est maître de son style, comme il a depuis long-temps asservi la langue à tous les despotismes de sa muse, il ne peut résister à l'envie de montrer sa force et de faire chatoyer, sous mille aspects, l'idée qu'il enchâsse dans ses vers. Quoi qu'il en soit, il est permis de regretter l'époque qui a vu naître de pareils ouvrages, moins encore pour le mérite de ces ouvrages mêmes que pour cette ardeur de croyances, pour ces enthousiasmes juvéniles qui s'agitaient alentour. Il est plus salutaire à l'intelligence de se passionner pour des œuvres défec-

tueuses et des systèmes contestables que d'en venir à ce désabusement et à ce doute qui destituent toutes les théories au profit de tous les caprices, et ne nous laissent, au lieu de convictions et d'espérances, que la mélancolie des illusions perdues. Nous faisons des vœux pour qu'une crise imprévue vienne arracher à ce marasme tant d'imaginations fatiguées, et rende enfin à la critique un peu de son influence en attirant ses regards vers de nouvelles œuvres dont les beautés ou les défauts mêmes puissent donner lieu à un examen sérieux, à des discussions fécondes.

Documens biographiques sur P.-C.-F. Daunou, par A.-H. Taillandier, membre de la chambre des députés, conseiller à la cour royale de Paris (1). — La révolution française sera pendant long-temps le sujet des recherches de l'histoire. Si M. Mignet et M. Thiers ont indiqué, les premiers, avec une netteté supérieure, l'impérieuse logique des événemens, il reste encore, après ces beaux travaux, plus d'une étude spéciale à approfondir. Toutes nos origines politiques sont là; la législation de ces héroïques années est un des plus grands sujets que puissent se proposer l'historien et le publiciste. Sans doute, le roman et le drame de la révolution offrent à l'écrivain des succès plus assurés; il est facile de passionner la foule au bruit des émeutes, au spectacle des agitations sanglantes, et il y a là de quoi tenter la verve des artistes. Nous ne voudrions pas, certes, retrancher du domaine des poètes cette sublime et effroyable tragédie; nous aimerions pourtant que cette dramatique histoire, faite par les imaginations ardentes, ne fît pas oublier la vraie et sérieuse histoire, l'histoire des idées et des lois, l'étude intelligente des prodigieux efforts de génie accomplis par la convention. Le meilleur moyen de purifier la révolution, d'en idéaliser le souvenir et de faire une séparation définitive entre le bien et le mal, entre le crime et l'héroïsme, ce serait de mettre en lumière les fécondes créations des législateurs de cette grande époque. De bonnes monographies sur ces travaux sévères pourraient illustrer un publiciste.

Avec cette histoire des principes, il y en a une autre bien importante aussi, c'est l'histoire particulière de ces hommes dévoués que le tableau dramatique de la révolution laisse dans l'ombre, et qui cependant ont pris une part si active au mouvement des idées. M. Mignet, dans ses éloquentes notices lues à l'Académie des Sciences morales et politiques, a donné de beaux et graves modèles. On ne saurait trop encourager de telles études. M. A. Taillandier vient de publier la seconde édition d'un intéressant travail sur l'un de ces hommes éminens dont les destinées ont été liées étroitement aux destinées de la patrie. Les *Documens biographiques sur Daunou*, que M. Sainte-Beuve a eu occasion de citer et d'apprécier ici même, étaient déjà un livre très recommandable par les renseignemens qu'il contenait; cette seconde édition est presque un nouvel ouvrage. Le fidèle exécuteur testamentaire de Daunou, l'éditeur empressé du *Cours d'études historiques*, a complété avec un zèle pieux ces recherches consacrées à une mémoire

(1) Paris, Firmin Didot, rue Jacob, 56. — 2e édition.

vénérée. Plusieurs travaux inédits du célèbre écrivain ont été soigneusement recueillis : nous citerons d'abord les lettres que Daunou écrivait de Rome, en 1798, à Larévellière-Lépaux. On assiste, dans cette curieuse correspondance, aux efforts de la commission qui avait été chargée d'installer dans les États-Romains une constitution républicaine, substituée au pouvoir temporel des papes. Outre leur importance historique, ces lettres ont un véritable attrait littéraire, et le contraste des idées françaises avec les mœurs italiennes amène souvent de très piquans tableaux. « Depuis la loi, écrit le commissaire du directoire, depuis la loi qui déclare les prêtres responsables de tous les mouvemens séditieux qu'ils n'auront pas très activement empêchés, c'est à qui fera des sermons en l'honneur de la république; on prêche la liberté, l'égalité, le paiement des impôts, le service de la garde nationale, presque autant que la sainte Vierge et les apôtres... En un mot, je n'oserais pas t'assurer qu'il y a beaucoup de patriotisme dans les ames; car comment répondre des ames italiennes? mais il y en a beaucoup dans tous les actes extérieurs. » La plume grave de Daunou s'égaie ainsi en maintes rencontres. Nous recommandons surtout l'histoire de la convention, écrite par celui qui a dit avec une éloquence si vraie : « Il ne faut point appeler *hauteur* de la révolution ce qui ne serait que la région des vautours; restons dans l'atmosphère de l'humanité et de la justice. » La première édition des *Documens biographiques* contenait les deux premiers chapitres de cette histoire; l'édition récente a complété ce travail en donnant le mémoire écrit par Daunou pendant sa captivité dans les cachots de Port-Libre. Ce mémoire, dans lequel l'illustre prisonnier raconte tout ce qui s'est passé depuis le 31 mai, le triomphe de la commune, l'avilissement de la convention, le règne de l'anarchie et enfin le despotisme inflexible de Robespierre, est un admirable fragment historique. C'est de l'histoire passionnée, j'y consens; mais où est le mal, après tout, si c'est la passion de la justice et de la liberté? N'y a-t-il pas des momens où l'histoire doit ressembler à un décret d'accusation? On ne lira pas sans une émotion vive ces belles pages écrites sous les verrous du dictateur par cet homme intrépide et pur. Les portraits de Marat, de Danton, de Robespierre, ont cet accent de vérité qui ne manque jamais à l'indignation d'un témoin. La conclusion est de la plus haute éloquence. Nous remercions M. A. Taillandier de ces importantes communications; il serait à désirer que tous les papiers des hommes éminens de la république pussent être ainsi l'objet d'une étude habile et consciencieuse. Ce livre, d'ailleurs, ne se recommande pas seulement par les précieuses pièces inédites que nous venons de signaler; écrit d'un style simple et sévère, il appartient à l'école du maître sérieux dont il raconte la vie.

V. DE MARS.